

Actes

de la VII^e Conférence
des chefs d'État
et de gouvernement des pays
ayant le français en partage

Hanoi (Vietnam), 14-16 novembre 1997



Secrétariat des instances

Actes
de la septième Conférence
des chefs d'Etat et de gouvernement
des pays ayant le français en partage

Sommet de Hanoi
14, 15 et 16 novembre 1997

Note d'information

La présente édition des Actes du Sommet de Hanoi comporte à la fois les textes centraux que sont la Déclaration et le Plan d'action qui concentrent, pour les deux années à venir, dans une perspective innovante, les grandes orientations de la coopération multilatérale francophone telles qu'elles sont perçues par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ainsi que les décisions, les discours, les allocutions, les exposés liminaires et les débats qui ont marqué le septième Sommet.

Les différents documents qui figurent dans ce volume ont été déposés au Secrétariat des instances lors du Sommet. Dans la perspective de la phase éditoriale, ils ont été transmis, pour validation, aux pays. C'est, en conséquence, les textes validés qui sont repris dans cette édition.

TABLE DES MATIERES

Préface

Déclaration de Hanoi

Liste des chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation participant au Sommet

Ordre du jour et ordonnancement des travaux

- Ordre du jour
- Ordonnancement des travaux

PREMIERE PARTIE

Rapport général

1. Constitution du bureau de la Conférence
2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux
3. Adhésions à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
4. Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie
5. Rapport du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie
6. Déclaration et Plan d'action de Hanoi : débat général
7. Election du secrétaire général de la Francophonie
8. Lieu et date de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
9. Adoption de la Déclaration de Hanoi
10. Adoption du rapport général de la Conférence
11. Clôture de la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

DEUXIEME PARTIE

Textes adoptés par la Conférence

Déclaration de Hanoi

Plan d'action de Hanoi

Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Textes déposés à la Conférence

Groupe *ad hoc* sur le projet de convention intergouvernementale sur la culture – Rapport général et propositions

Groupe *ad hoc* sur le financement de la coopération multilatérale francophone – Rapport général et propositions

Rapports adoptés par la Conférence

Rapport du Conseil permanent de la Francophonie

Rapport de la 9^e Conférence ministérielle de la Francophonie

Rapport de la 8^e Conférence ministérielle de la Francophonie

TROISIEME PARTIE

Discours à la séance inaugurale

1. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
2. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
3. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso
4. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Ung Huot
Co-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Cambodge
5. Discours inaugural prononcé par le Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada
6. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française
7. Discours inaugural prononcé par S.E. El Hadj Omar Bongo
Président de la République gabonaise
8. Discours inaugural prononcé par S.A.S. le prince héréditaire Albert de Monaco
9. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger
10. Discours inaugural prononcé par S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise
11. Discours inaugural de M. Kofi Annan
Secrétaire général de l'ONU
prononcé par M. Javier Pérez de Cuéllar

Allocutions à la séance d'ouverture de la Conférence

12. Allocution prononcée par S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
13. Allocution de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
en qualité de président des travaux de la Conférence
Allocution de présentation de M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam

Allocutions prononcées à l'occasion des adhésions à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

14. Allocution du représentant de la République d'Albanie
15. Allocution de S.E. M. Blagoj Handziski
Ministre des Affaires étrangères de la République de Macédoine

Exposés liminaires

Volet politique

16. Exposé liminaire de S.E. M. Jean-Luc Dehaene
Premier ministre du Royaume de Belgique
« Paix et diplomatie préventive »
17. Exposé liminaire de S.E. M. Arnold Koller
Président de la Confédération suisse
« Démocratie, Etat de droit et droits de l'Homme »
18. Exposé liminaire de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française
« Développement des relations internationales »
19. Exposé liminaire du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada
« La Francophonie politique »

Volet économique

20. Exposé liminaire de S.E. M. Paul Biya
Président de la République du Cameroun
Présenté par M. Luc Ayang
Président du Conseil économique et social
« Développement économique et social »
21. Exposé liminaire du Très Honorable Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre de la République de Maurice
« Intégration économique régionale »

Volet coopération : programmes mobilisateurs

22. Exposé liminaire de S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
« Un espace de liberté, de démocratie et de développement »
23. Exposé liminaire de S.E. M^{me} Laurette Onkelinx
Ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique
« Un espace de culture et de communication »
24. Exposé liminaire de S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire
« Un espace de savoir et de progrès »
25. Exposé liminaire de S.E. M. Lamine Kamara
Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée
« Francophonie, économie et développement »
26. Exposé liminaire de S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger
« La Francophonie dans le monde »

Communication à la Conférence

27. Communication de l'AIPLF

Interventions à la suite des exposés liminaires

28. Intervention du Très Honorable Jean Chrétien

- Premier ministre du Canada
« Volet politique »
29. Intervention de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise
« Paix et diplomatie préventive »
30. Intervention du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada
« Volet économique »
31. Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam
« Francophonie politique »
32. Intervention de l'Honorable Rialuth Serge Vohor
Premier ministre de la République de Vanuatu
« Volet politique »
33. Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam
« Développement économique et social »
34. Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
« Un espace de liberté, de démocratie et de développement »
35. Intervention de S.E. M. Ablassé Ouédraogo
Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso
« Un espace de culture et de communication »
36. Intervention de l'Honorable Raymond Frenette
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
« Un espace de culture et de communication »
37. Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
« Un espace de culture et de communication »
38. Intervention de S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la République du Mali
« Un espace de culture et de communication »
39. Intervention de S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger
« Un espace de savoir et de progrès »
40. Intervention de M. Christian Valantin
Représentant personnel du chef de l'Etat de la République du Sénégal
« Un espace de savoir et de progrès »
41. Intervention de l'Honorable Rialuth Serge Vohor
Premier ministre de la République de Vanuatu
« Un espace de savoir et de progrès »

42. Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec
« Francophonie, économie et développement »
43. Intervention de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal
« Francophonie, économie et développement »
44. Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam
« Francophonie, économie et développement »
45. Intervention de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie
« La Francophonie dans le monde »
46. Intervention de S.E. M. Léopold Ferdinand Oyono
Ministre des Relations extérieures de la République du Cameroun
« Volet coopération »

Election du secrétaire général de la Francophonie

47. Intervention de M. Boutros Boutros-Ghali
Haut représentant du président de la République arabe d’Egypte
Secrétaire général de la Francophonie
48. Intervention de S.E. M. Samir Safouat
Ambassadeur
Représentant personnel du chef de l’Etat de la République arabe d’Egypte

Interventions de caractère général

49. Intervention de S.E. M. Vassil Gotsev
Ministre de la Justice et de l’Intégration juridique européenne
de la République de Bulgarie
50. Discours prononcé par S.E. M. Pascal Firmin Ndimira
Premier ministre de la République du Burundi
51. Intervention de S.E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro
Président de la République du Cap-Vert
52. Intervention de M. Mouzoir Abdallah
Commissaire d’Etat à l’Education nationale et à la Recherche
scientifique de la République fédérale islamique des Comores
53. Discours de S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République du Congo
54. Allocution de S.E. M. Angel-Serafin Seriche Dougan Malabo
Premier ministre de la République de Guinée équatoriale
55. Message de S.E. M. René Préval
Président de la République d’Haïti
Lu par S.E. M. Etzer Charles
Représentant personnel du chef de l’Etat
56. Intervention de M. Soubanh Srithirath
Vice-ministre des Affaires étrangères
de la République démocratique populaire lao
57. Discours de S.E. M. Rafic Hariri

- Président du Conseil des ministres de la République libanaise
58. Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar
59. Déclaration de S.E. M. Ange-Félix Patassé
Président de la République centrafricaine
60. Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française
« Proposition d'amendement à la Charte de la Francophonie »
61. Intervention de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise
concernant la proposition d'amendement à la Charte de la Francophonie
présentée par la France
62. Déclaration de S.E. M. Ahmed Ould Minnih
Ministre, secrétaire général de la Présidence
de la République islamique de Mauritanie
63. Intervention de S.E. M. Moustapha Niasse
Ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères
de la République du Sénégal
concernant la composition du CPF

Discours du rapporteur de la Conférence

64. Rapport de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec

Discours à la séance de clôture

65. Allocution de clôture de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam

Autres interventions

66. Toast de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
au dîner d'Etat offert à l'occasion de la Conférence des chefs d'Etat
et de gouvernement des pays ayant le français en partage
67. Réponse de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal
au toast de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam

DECLARATION DE HANOI

Nous, Chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoi, en République socialiste du Vietnam,

Face aux défis	liés à une mondialisation accélérée et à la nécessité d'en tirer le meilleur parti afin d'écartier les risques d'uniformisation réductrice, de dépendance et de marginalisation, qui touchent particulièrement les plus démunis ;
Conscients	de la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie pour que, de pair avec ses dimensions culturelle et politique, elle assure la pérennité de la Francophonie dans le monde d'aujourd'hui et de demain, et reconnaissant l'urgence de répondre au besoin de développement de nos peuples, comme l'indique le thème du Sommet de Hanoi : « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social » ;
Interpellés	par la persistance des crises et des conflits de toutes formes, de l'occupation étrangère des territoires de certains pays membres, de la pauvreté et du sous-développement qui affectent plus particulièrement les femmes et les enfants ;
Conscients	toutefois que, riche du patrimoine de valeurs et d'expressions diverses respectueuses des identités de chaque partenaire, et considérant la culture comme fondement du développement, la Francophonie s'affirme ouverte, plurielle, lieu de dialogue et d'échanges ;
Œuvrant	au dialogue pour faciliter le rapprochement des peuples et leur accès à la modernité, grâce aux liens que crée l'usage commun de la langue française, dans le respect des cultures et des langues partenaires, et en coopération avec les autres espaces linguistiques ;
Réitérant	notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et également sur le respect des droits des peuples et sur le respect des droits des minorités ;
Soulignant	les liens indissociables entre paix, démocratie et développement, entre éducation et formation, entre croissance économique, progrès social et développement durable qui sous-tendent notre coopération et nos efforts dans la poursuite de notre but ultime : le mieux-être de nos populations dans l'indépendance, la liberté et la solidarité ;

Considérant	que la paix et le développement sont mieux servis par la mise en commun des ressources et des énergies, et que la Francophonie se définit comme un espace privilégié de concertation et d'action multilatérales ;
Considérant	le rôle joué par l'Agence de la Francophonie dans l'ancrage sur la scène internationale d'une Francophonie intergouvernementale ;
Saluons	la tenue, pour la première fois, d'un Sommet francophone en Asie, qui souligne ainsi la dimension universelle de la Francophonie et sa présence dans une région connue pour son dynamisme ;
Prenons	l'engagement d'apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits, le cas échéant, en liaison avec les organisations internationales et en utilisant pleinement les mécanismes régionaux compétents, dans un esprit de solidarité et de conciliation, et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient ;
Œuvrons	à l'intensification de nos activités de concertation, d'information et de formation pour dynamiser notre coopération et soutenir les efforts de nos pays pour un développement durable, en nous fondant sur l'exploitation et le partage des acquis scientifiques et techniques, et tout particulièrement sur la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication,
Décidons	de rehausser notre engagement en vue de promouvoir l'échange culturel en Francophonie sous toutes ses formes, de faciliter la circulation des créateurs et leur formation, d'assurer les échanges de leurs œuvres et l'accès aux aides et aux institutions artistiques et culturelles dans tous nos pays, en donnant notre aval au principe d'une convention gouvernementale sur la culture entre nos Etats et gouvernements. Nous demandons à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais,
Favorisons,	dans le traditionnel esprit de solidarité francophone, l'entraide et l'élargissement de la coopération entre les pays développés et les pays moins avancés ainsi qu'entre les pays du Sud eux-mêmes ;
Appelons	tous les pays, toutes les organisations et tous les intervenants de la famille francophone à exploiter le riche potentiel qu'offre notre coopération multilatérale dans le domaine des ressources humaines au service du développement, particulièrement par la priorité accordée au secteur de l'éducation-formation, et à intégrer pleinement dans ce processus la société civile, notamment les jeunes et les femmes ;

Décidons	d'apporter à la coopération multilatérale francophone, pour la mise en œuvre du Plan d'action que nous adoptons aujourd'hui, les moyens financiers, techniques et humains nécessaires ;
Exprimons	notre reconnaissance au secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, pour le service éminent qu'il a rendu à la Francophonie au cours des huit dernières années ;
Faisons	du Sommet de Hanoi une étape importante dans l'évolution des institutions de la Francophonie, par la mise en œuvre de la Charte révisée et l'élection du secrétaire général de la Francophonie, qui renforcent la stature internationale de notre organisation,
Nous félicitons	de l'élection du premier secrétaire général de la Francophonie, le D ^r Boutros Boutros-Ghali, que nous assurons de tout notre soutien dans l'exercice de ses hautes fonctions.

**LISTE DES CHEFS D'ETAT,
DE GOUVERNEMENT ET DE DELEGATION
PARTICIPANT AU SOMMET**

PRESIDENT DE LA CONFERENCE

S.E. M. TRAN DUC LUONG
Président de la République socialiste
du Vietnam

S.E. M^{me} NGUYEN THI BINH
Vice-présidente de la République
socialiste du Vietnam

BELGIQUE

S.E. M. Jean-Luc DEHAENE
Chef de délégation
Premier ministre du Royaume de
Belgique

BENIN

S.E. M. Mathieu KEREKOU
Chef de délégation
Président de la République
Chef de l'Etat
Chef du gouvernement

BULGARIE

S.E. M. Vassil GOTSEV
Chef de délégation
Ministre de la Justice et de
l'Intégration juridique européenne
Représentant personnel du président
de la République de Bulgarie

BURKINA FASO

S.E. M. Blaise COMPAORE
Chef de délégation
Président du Faso
Président du Conseil des ministres

BURUNDI

S.E. M. Pascal Firmin NDIMIRA
Chef de délégation
Premier ministre

CAMBODGE

S.E. M. UNG HUOT et
S.E. M. SAMDECH HUN SEN
Chefs de délégation
Co-Premiers ministres du
gouvernement royal

CAMEROUN

M. Luc AYANG
Chef de délégation
Président du Conseil économique et
social

CANADA

Le Très Honorable Jean CHRETIEN
Chef de délégation
Premier ministre

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Honorable Raymond FRENETTE
Chef de délégation
Premier ministre

CANADA-QUEBEC

S.E. M. Lucien BOUCHARD
Chef de délégation
Premier ministre

CAP-VERT

S.E. M. Antonio MASCARENHAS
MONTEIRO
Chef de délégation
Président de la République

CENTRAFRIQUE

S.E. M. Ange-Félix PATASSE
Chef de délégation
Président de la République

COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE

S.E. M^{me} Laurette ONKELINX
Chef de délégation
Ministre-présidente du
gouvernement de la Communauté
française de Belgique

COMORES

S.E. M. MOUZOIR ABDALLAH
Chef de délégation
Commissaire d'Etat à l'Education
nationale et à la Recherche
scientifique
Représentant du chef de l'Etat

CONGO

S.E. M. Denis SASSOU-NGUESSO
Chef de délégation
Président de la République

COTE D'IVOIRE

S.E. M. Henri Konan BEDIE
Chef de délégation
Président de la République

DJIBOUTI

S.E. M. Mohamed Moussa
CHEHEM
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération internationale

DOMINIQUE

L'Honorable Edision C. JAMES
Chef de délégation
Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères,
du Commerce, de la Législation
et du Travail

EGYPTE

S.E. M. Boutros BOUTROS-GHALI

Chef de délégation
Haut représentant du président de la
République arabe d'Egypte

FRANCE

S.E. M. Jacques CHIRAC
Chef de délégation
Président de la République

GABON

S.E. El Hadj Omar BONGO
Chef de délégation
Président de la République

GUINEE

S.E. M. Lamine KAMARA
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères

GUINEE-BISSAU

S.E. M. Fernando DELFIM DA
SILVA
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération

GUINEE EQUATORIALE

S.E. M. Angel-Serafin SERICHE
DOUGAN MALABO
Chef de délégation
Premier ministre

HAITI

S.E. M. Etzer CHARLES
Chef de délégation
Représentant personnel du chef de
l'Etat au CPF
Ambassadeur permanent d'Haïti
auprès de l'Unesco

LAOS

S.E. M. Nouhak PHOUMSAVANH
Chef de délégation
Président de la République

LIBAN

S.E. M. Rafic HARIRI
Chef de délégation
Président du Conseil des ministres

LUXEMBOURG

S.E. M. Michel WOLTER
Chef de délégation
Ministre de l'Intérieur

MADAGASCAR

S.E. M. Didier RATSIRAKA
Chef de délégation
Président de la République

MALI

S.E. M. Alpha Oumar KONARE
Chef de délégation
Président de la République

MAROC

S.E. M. Driss KHALIL
Chef de délégation
Ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche
scientifique
et de la Culture

MAURICE

Le Très Honorable Navinchandra
RAMGOOLAM
Chef de délégation
Premier ministre

MAURITANIE

S.E. M. Ahmed OULD MINNIH
Chef de délégation
Ministre, secrétaire général de la
Présidence de la République

MOLDAVIE

S.E. M. Ion CIUBUC
Chef de délégation
Premier ministre

MONACO

S.A.S. le Prince héréditaire Albert
de Monaco
Chef de délégation

NIGER

S.E. M. Ibrahim MAINASSARA
BARE
Chef de délégation
Président de la République

ROUMANIE

S.E. M. Emil CONSTANTINESCU
Chef de délégation
Président de la République

RWANDA

S.E. M. Anastase GASANA
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et de
la Coopération

SAO TOME ET PRINCIPE

S.E. M. Homero Jérónimo
SALVATERRA
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères et
des Communautés

Chef de délégation
Premier ministre
Ministre de la Fonction publique,
du Plan et des Statistiques
Ministre de l'Information

SENEGAL

S.E. M. Abdou DIOUF
Chef de délégation
Président de la République

SEYCHELLES

S.E. M. Jérémie BONNELAME
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères

SUISSE

S.E. M. Arnold KOLLER
Chef de délégation
Président de la Confédération

TCHAD

S.E. M. Nassour OUAIDOU
Chef de délégation
Premier ministre

TOGO

S.E. M. Gnassingbé EYADEMA
Chef de délégation
Président de la République

TUNISIE

S.E. M. Hamed KAROUI
Chef de délégation
Premier ministre

VANUATU

L'Honorable Rialuth Serge VOHOR

VIETNAM

S.E. M. NGUYEN MANH CAM
Chef de délégation
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères

PAYS OBSERVATEURS

ALBANIE

S.E. M. Rexhep MEIDANI
Chef de délégation
Président de la République

MACEDOINE

S.E. M. Blagoj HANDZISKI
Chef de délégation
Ministre des Affaires étrangères

POLOGNE

S.E. M^{me} Barbara LABUDA
Chef de délégation
Secrétaire d'Etat à la Présidence de
la République

INVITE SPECIAL

VAL D'AOSTE

M. Dino VIERIN
Président du gouvernement

**ORDRE DU JOUR
ET
ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX**

ORDRE DU JOUR

- 1 - Constitution du bureau de la Conférence**
- 2 - Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux**
- 3 - Adhésions à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**
 - 3.1. Examen et adoption du nouveau statut d'observateur
 - 3.2. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut
- 4 - Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie**
- 5 - Rapport du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie**
 - 5.1. Présentation de la Charte de la Francophonie adoptée à la 8^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Marrakech (Maroc)
 - 5.2. Rapport sur les travaux de la 9^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Hanoi (Vietnam)
- 6 - Déclaration et Plan d'action de Hanoi : débat général**
 - 6.1. Présentation de la Déclaration et du Plan d'action
 - 6.2. Examen du projet de Déclaration
 - 6.3. Examen et adoption du Plan d'action
 - 6.4. Volets politique et économique
 - 6.4.1. Exposés liminaires et débat sur le volet politique :
 - Paix et diplomatie préventive
 - Démocratie, Etat de droit et droits de l'Homme
 - Développement des relations internationales
 - 6.4.2. Exposés liminaires et débat sur le volet économique :
 - Développement économique et social
 - Intégration économique régionale

6.5. Volet coopération : Programmes mobilisateurs

- Un espace de liberté, de démocratie et de développement
- Un espace de culture et de communication
- Un espace de savoir et de progrès
- Francophonie, économie et développement
- La Francophonie dans le monde

6.6. Exposé liminaire et débat sur la Francophonie politique

7 - Election du secrétaire général de la Francophonie

8 - Lieu et date de la VIII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

9 - Adoption de la Déclaration de Hanoi

10 - Adoption du rapport général de la Conférence

11 - Clôture de la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Vendredi 14 novembre 1997

10 h - 12 h 15	Cérémonie d'ouverture du Sommet de Hanoi <ul style="list-style-type: none">– Discours du président de la République socialiste du Vietnam– Discours des chefs de délégation
15 h - 18 h	Première séance plénière
15 h - 15 h 10	Constitution du bureau de la Conférence
15 h 10 - 15 h 15	Approbation de l'ordre du jour de la Conférence
15 h 15 - 15 h 30	Examen et adoption du nouveau statut d'observateur à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage
15 h 30 - 16 h	Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut
16 h - 17 h	<ul style="list-style-type: none">– Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie– Désignation des membres du CPF
17 h - 18 h	Rapport de la Conférence ministérielle : Présentation de la Charte de la Francophonie adoptée à la 8 ^e session de la CMF à Marrakech (Maroc)

Samedi 15 novembre 1997

9 h - 13 h	Deuxième séance plénière
9 h - 9 h 30	Rapport de la Conférence ministérielle (suite) : Rapport sur les travaux de la 9 ^e session de la CMF (Hanoi)
9 h 30 - 12 h 45	Déclaration et Plan d'action de Hanoi : Débat général
9 h 30 - 9 h 45	Présentation des documents
9 h 45 - 10 h 15	Examen du projet de Déclaration
10 h 15 - 12 h 45	Examen et adoption du Plan d'action – Volets politique et économique

1) Exposés liminaires et débat sur le volet politique :

- Paix et diplomatie préventive
- Démocratie, Etat de droit et droits de l'Homme
- Développement des relations internationales

2) Exposés liminaires et débat sur le volet économique :

- Développement économique et social
- Intégration économique régionale

12 h 45 - 13 h

Communication de l'AIFLF

15 h - 18 h

Troisième séance plénière

Examen et adoption du Plan d'action (suite) – Volet coopération :
Programmes mobilisateurs

15 h - 15 h 30

Un espace de liberté, de démocratie et de développement
– Exposé liminaire
– Débat

15 h 30 - 16 h

Un espace de culture et de communication
– Exposé liminaire
– Débat

16 h - 16 h 30

Un espace de savoir et de progrès
– Exposé liminaire
– Débat

16 h 30 - 17 h

Francophonie, économie et développement
– Exposé liminaire
– Débat

17 h - 17 h 30

La Francophonie dans le monde
– Exposé liminaire
– Débat

17 h 30 - 18 h

Adoption du Plan d'action

Dimanche 16 novembre 1997

9 h - 11 h

Quatrième séance plénière

9 h - 9 h 30

Exposé liminaire et débat : La Francophonie politique

9 h 30 - 10 h

Election du secrétaire général de la Francophonie

10 h - 10 h 15	<ul style="list-style-type: none"> – Lieu et date du VIII^e Sommet – Adoption de la Déclaration de Hanoi
10 h 15 - 10 h 45	Adoption du rapport général de la Conférence
10 h 45 - 11 h	Discours de clôture
11 h	Clôture de la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

PREMIERE PARTIE

RAPPORT GENERAL

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage se sont réunis pour leur VII^e Conférence à Hanoi (Vietnam), les 14, 15 et 16 novembre 1997, sous la présidence de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam.

Ouverture des travaux par le président en exercice

S.E. M. Mathieu Kérékou, président de la République du Bénin, procède à l'ouverture des travaux. Au terme de son mandat, il exprime sa reconnaissance et souhaite plein succès au VII^e Sommet de la Francophonie. Puis, il transmet la présidence au Vietnam, hôte du Sommet.

S.E. M. Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, remercie au nom de tous M. Mathieu Kérékou pour son engagement indéfectible envers la Francophonie. Il demande à la Conférence de bien vouloir accepter que M^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, préside en son nom les travaux de la Conférence.

1. Constitution du bureau de la Conférence

M^{me} le président de la Conférence propose la composition suivante du bureau :

- Président : Vietnam
- Vice-présidents : Bénin
Burundi
Canada–Nouveau-Brunswick
France
Laos
Liban
Madagascar
Roumanie
- Rapporteur : Canada-Québec

La proposition est adoptée.

2. Approbation de l'ordre du jour et de l'ordonnancement des travaux

M^{me} le président propose aux chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation un projet d'ordre du jour ainsi qu'un projet d'ordonnancement des travaux.

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux du VII^e Sommet sont adoptés après amendement.

3. Adhésions à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

3.1. Examen et adoption du nouveau statut d'observateur

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), S.E. M. Nguyen Manh Cam, Vice-Premier ministre de la République socialiste du Vietnam, ministre des Affaires étrangères, informe la Conférence que le texte adopté au Sommet de Cotonou portant « Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage » ne prévoit pas expressément de statut d'observateur.

Le président soumet aux chefs d'Etat et de gouvernement une proposition d'amendement adoptée par la CMF à sa 9^e session, portant sur la création d'un nouveau statut d'observateur. Un seul statut permettrait d'accueillir les Etats qui, par la suite, auraient la possibilité de se déterminer sur la place qu'ils souhaiteraient occuper au sein de la Francophonie. Ce statut

pourrait aussi être proposé aux organisations internationales intergouvernementales, sur une base de réciprocité.

Après discussion, le nouveau texte portant « Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage » est adopté.

3.2. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

La Conférence est invitée à examiner la demande de deux Etats membres associés, la Moldavie et São Tomé et Príncipe, d'accéder au statut de membres à part entière, ainsi que trois nouvelles demandes d'adhésion, en tant que membres observateurs, déposées depuis le Sommet de Cotonou par l'Albanie, la Macédoine et la Pologne.

Le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie informe les chefs d'Etat et de gouvernement que la CMF a accueilli favorablement les demandes présentées par la Moldavie et São Tomé et Príncipe, ainsi que celles de l'Albanie et de la Pologne.

S'agissant de la Macédoine, la demande n'ayant pas été déposée dans les délais requis, la CMF a décidé de la soumettre à l'appréciation des chefs d'Etat et de gouvernement.

- Débat

Les demandes de modification de statut présentées par la Moldavie et São Tomé et Príncipe sont acceptées. Ces deux pays sont désormais membres à part entière de la Conférence.

Les demandes d'adhésion à titre d'observateur de l'Albanie et de la Pologne sont également retenues.

La candidature de la Macédoine au statut d'observateur fait l'objet de plusieurs interventions. La Bulgarie et la Roumanie, appuyées par la France, soutiennent cette demande d'adhésion en soulignant que l'admission de ce pays assurera un meilleur rayonnement de la Francophonie dans la région d'Europe centrale et orientale.

Ce pays est donc admis comme observateur sous le nom reconnu par les Nations unies d'« Ancienne République yougoslave de Macédoine ». Cette décision est prise en dérogation à l'article 2 des « Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

M^{me} le président invite les nouveaux observateurs à prendre place dans la salle de conférence.

Tour à tour, la Moldavie, São Tomé et Príncipe, l'Albanie, la Pologne et la Macédoine adressent leurs remerciements à l'assemblée.

M. Ion Ciubuc, Premier ministre de la Moldavie, exprime sa grande satisfaction de voir son pays accéder au statut de membre à part entière de la Francophonie. Il marque l'intérêt de son pays pour renforcer sa participation aux organismes de la Francophonie, en particulier aux programmes de l'Agence de la Francophonie et de l'Aupelf-Uref.

Le représentant de São Tomé et Príncipe souligne que le statut de membre à part entière de la Francophonie correspond à un objectif de la politique extérieure de son pays et permettra à celui-ci, notamment, de se rapprocher des pays de l'Afrique centrale.

S'exprimant au nom de l'Albanie, pays désormais observateur, M. Rexhep Meidani, président de la République, exprime sa volonté de devenir le plus rapidement possible membre à part entière de la Francophonie. Il déclare que son pays ne ménagera aucun effort pour mettre en œuvre les valeurs de l'organisation.

M^{me} Barbara Labuda, secrétaire d'Etat à la Présidence de la République de Pologne, adresse à la Conférence les salutations cordiales du président de la République et de la population polonaise et elle exprime ses remerciements pour l'admission de son pays dans la Francophonie à titre d'observateur.

Enfin, S.E. M. Blagoj Handziski, ministre des Affaires étrangères de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, souligne la détermination de son pays à respecter toutes les obligations découlant des résolutions de la Francophonie et à développer ses rapports avec les autres pays membres du Sommet. Il exprime sa reconnaissance d'être admis dans la famille francophone.

M^{me} le président de la Conférence se dit heureuse et fière d'accueillir ces nouveaux pays au sein de la communauté francophone. Elle se réjouit de cet élargissement qui permettra à la Francophonie de s'enrichir de nouvelles racines culturelles.

4. Rapport du président du Conseil permanent de la Francophonie

- **Présentation**

S.E. M. Trinh Duc Du, président du Conseil permanent de la Francophonie, procède tout d'abord à un tour d'horizon qui lui permet de resituer la réforme des institutions de la Francophonie dans son contexte historique. Il rappelle que les efforts déployés ces dernières années ont visé à fondre en une seule et même dynamique, d'une part, la logique issue de Niamey, qui a présidé aux destinées de l'Agence de coopération culturelle et technique, et, d'autre part, celle promue par les sommets depuis 1986. Il s'est agi de faire converger la dimension de coopération et la dimension politique de la Francophonie. Le Sommet de Hanoi constitue le point d'aboutissement de cette démarche.

Le président du CPF fait remarquer que sur le plan politique, la Francophonie ne cherche pas à dédoubler l'action des Nations unies. Elle doit occuper la place qui lui revient et se doter des moyens nécessaires pour prendre position dans des situations de crise, voire pour intervenir en amont en vue de prévenir de telles situations, dans la mesure de ses moyens.

A cet égard, M. Trinh Duc Du fait état des actions entreprises par le CPF en matière de consolidation de l'Etat de droit, de renforcement de la démocratie, de respect des droits de l'Homme et d'appui à la paix, notamment dans la région des Grands Lacs.

Les démarches politiques de la Francophonie, souligne-t-il, doivent répondre à un souci de cohérence avec celles des grandes organisations internationales. En outre, la Francophonie doit aussi s'enraciner dans le quotidien et devenir plus populaire. Pour ce faire, elle peut s'appuyer sur des groupements d'élus, notamment l'AIPLF et l'AIMF.

S'agissant de la coopération économique, le président souligne qu'elle prend désormais une place plus importante dans les préoccupations de la Francophonie. Le contexte de mondialisation présente de grandes possibilités mais en même temps d'énormes défis auxquels chaque Etat ou gouvernement membre doit faire face. C'est pourquoi le CPF a mené une réflexion sur l'organisation d'un espace de coopération économique francophone. Le président mentionne que le développement de cet espace nécessite une stratégie nouvelle, une approche à la fois institutionnelle et multilatérale. La tenue, au cours du prochain biennium, d'une conférence des ministres de l'Economie et des Finances permettrait d'accélérer le processus amorcé et de doter la Francophonie d'un plan d'action cohérent en matière économique.

Concernant la coopération multilatérale, qui constitue le fondement historique et la première raison d'être de la Francophonie, le président salue l'action menée par l'Agence de la Francophonie, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie et opérateur principal des sommets, ainsi que par les autres opérateurs (Aupelf-Uref, Université Senghor, TV5, AIMF). Chacun d'eux, rappelle-t-il, a œuvré utilement au bénéfice de notre communauté. Il salue aussi l'action de la Confémen, de la Conféjes et du CIJF ainsi que celle du FFA.

M. Trinh Duc Du souhaite que des moyens financiers suffisants soient mis à la disposition de la coopération multilatérale afin que la Francophonie soit en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés à travers son plan d'action.

En terminant, le président du CPF invite la Francophonie à relever un défi majeur, celui de la solidarité francophone pour le développement. Il faut éviter que ne se creuse un fossé entre le Nord et le Sud.

Le président de la CMF remercie chaleureusement le président du CPF pour le rôle éminent qu'il a joué dans l'organisation des travaux du Sommet.

- Débat

A la suite de l'exposé du président du CPF, de nombreuses délégations à l'occasion de leur intervention expriment leurs remerciements et leurs félicitations au gouvernement et au peuple vietnamiens pour la qualité de leur accueil et pour l'excellence de l'organisation du Sommet.

Une profonde sympathie est également témoignée aux autorités vietnamiennes à la suite des lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels considérables provoqués par le typhon Linda dans la partie sud du pays.

Pour sa part, S.E. M. Rafic Hariri, président du Conseil des ministres du Liban, se dit satisfait du contenu du rapport. Il souhaite néanmoins que, dans la partie portant sur le Sud du Liban, le terme « dissension » soit remplacé par le terme « occupation ».

Le Premier ministre du Burundi, S.E. M. Pascal Firmin Ndimira, désire, pour sa part, que le rapport du CPF fasse mention de la récente visite dans son pays d'une délégation conduite par le président du CPF. Cette visite constitue une dimension nouvelle dans le processus de prévention des conflits grâce à l'observation sur le terrain. Par ailleurs, il indique que la région des Grands Lacs attend de nouvelles actions concrètes de la Francophonie, à l'image de celles menées par l'Agence pour le renforcement du système judiciaire burundais.

5. Rapport du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie

5.1. Présentation de la Charte de la Francophonie adoptée à la 8^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Marrakech (Maroc)

- Présentation

S.E. M. Pierre Osho, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République du Bénin et président de la Conférence ministérielle de la Francophonie jusqu'en décembre 1996, présente la Charte de la Francophonie adoptée par consensus lors de la 8^e session de la CMF tenue à Marrakech.

Il rappelle que la Charte a été élaborée par le comité de réflexion créé au Sommet de Maurice en 1993 et qu'elle est conforme à la résolution n° 1 relative aux institutions de la Francophonie, adoptée lors du VI^e Sommet de la Francophonie à Cotonou.

Elle est caractérisée par ce qu'il est convenu d'appeler l'esprit de Marrakech, c'est-à-dire qu'elle vise à doter l'organisation de structures fonctionnelles, équilibrées, opérationnelles et efficaces qui évitent les conflits d'attributions et les risques de blocage, ainsi que le double piège du perfectionnisme et de l'éternel recommencement.

Dans son préambule, la Charte reprend les orientations, les principes et les objectifs qui sous-tendent l'idéal francophone : la liberté et les droits de l'Homme, la justice et la solidarité, la démocratie, le développement et le progrès.

Le titre I présente les grands objectifs de la Francophonie : instaurer et développer la démocratie, prévenir les conflits et soutenir l'Etat de droit et les droits de l'Homme, intensifier le dialogue des cultures et des civilisations, rapprocher les peuples, renforcer la solidarité par des actions de coopération multilatérale.

Le titre II porte sur les institutions de la Francophonie et les opérateurs. Il présente le rôle et la place de chacune des instances (Sommet, Conférence ministérielle, Conseil permanent de la Francophonie, Secrétariat général), le rôle et les fonctions du secrétaire général et de l'administrateur général, ainsi que de l'Agence de la Francophonie.

Le titre III porte sur des dispositions diverses.

Sept annexes sont jointes à la Charte de la Francophonie. Elles présentent les modalités de fonctionnement des différentes instances et institutions de la Francophonie et identifient les opérateurs directs et reconnus du Sommet.

- Débat

Le débat porte essentiellement sur l'examen des amendements soumis par la France à la Charte de la Francophonie.

Prenant la parole, S.E. M. Jacques Chirac, président de la République française, propose que le CPF siège dorénavant en tant que Conseil d'administration de l'Agence de la Francophonie, dont les travaux seraient présidés par le secrétaire général de la Francophonie.

La ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, S.E. M^{me} Laurette Onkelinx, souhaite qu'il soit précisé que la fonction du président du Conseil d'administration de l'Agence n'est pas, comme la présidence du CPF, une « présidence exécutive » et que les attributions prévues par la Charte pour l'administrateur général sont inchangées.

S.E. M. Jacques Chirac confirme effectivement que l'amendement proposé par la France ne modifie en rien le fonctionnement du Conseil d'administration et le rôle de son président. Il vise uniquement, par souci de cohérence, à composer dorénavant le Conseil d'administration de hauts représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement.

Par ailleurs, le président du Sénégal, S.E. M. Abdou Diouf, propose que dorénavant tous les représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat et de gouvernement siègent au CPF.

A la suite du débat, les propositions d'amendements soumises sont acceptées. La CMF est invitée à procéder aux amendements à la Charte, en conformité avec les propositions contenues dans le document Som-7/97/n° 6 bis (Propositions d'amendements à la Charte de la Francophonie découlant du consensus des chefs d'Etat et de gouvernement).

5.2. Rapport sur les travaux de la 9^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Hanoi (Vietnam)

- **Présentation**

S.E. M. Nguyen Manh Cam, président de la CMF, présente aux chefs d'Etat et de gouvernement les principaux résultats des travaux de la 9^e Conférence ministérielle, tenue à Hanoi, les 11 et 12 novembre 1997.

Il précise que la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie comme organe des sommets pour préparer les décisions à soumettre au Sommet de Hanoi, a entendu le rapport d'activités du CPF présenté par son président, M. Trinh Duc Du, et l'a unanimement adopté après en avoir débattu.

La CMF s'est penchée sur les projets de Déclaration et de Plan d'action que les chefs d'Etat et de gouvernement devront adopter à Hanoi.

Elle a également examiné les propositions de programmation et d'affectation budgétaire de l'Agence de la Francophonie, de l'Aupelf-Uref, de l'AIMF, de TV5 et de l'Université Senghor.

La Conférence a entendu les communications de l'AIFPLF, de la Confémen, de la Conféjes, du CIJF et du FFA.

- **Débat**

A l'occasion des débats tenus lors de la CMF, différents intervenants ont souligné le caractère novateur des actions entreprises dans le cadre de la communauté francophone. Le sentiment qui se dégage est que la Francophonie est bien à la hauteur de sa réputation d'espace ouvert, pluriel et porteur d'avenir.

Le président annonce la tenue d'une session extraordinaire de la CMF à Hanoi, le 16 novembre 1997, en vue de procéder à la désignation de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. Il remercie le Burkina Faso d'avoir agi comme rapporteur de la 9^e Conférence ministérielle. Par ailleurs, il indique que la CMF a décidé de se réunir pour sa onzième session au début de février en France.

En conclusion, le président, au nom de la CMF, rend hommage aux efforts inlassables prodigués par M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, pour le développement et le rayonnement de notre organisation intergouvernementale.

6. Déclaration et Plan d'action de Hanoi : débat général

S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, président de la Conférence, propose d'examiner tour à tour les volets politique, économique et de coopération avant de procéder à l'adoption du Plan d'action. Quant au projet de Déclaration, elle rappelle qu'il sera adopté à la fin des travaux de la Conférence.

Cette proposition est acceptée.

6.1. Présentation de la Déclaration et du Plan d'action

Le président de la CMF, invité à présenter ce point, souligne que la 9^e Conférence ministérielle a été mue par le souci de voir le Sommet de Hanoi prendre une décision innovatrice et donner une impulsion originale à l'action francophone. Le thème « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique », retenu par le Vietnam pour ce Sommet, offre cette occasion.

Le président se réjouit du fait que les décisions prises par le Sommet seront désormais rassemblées dans deux documents, la Déclaration et le Plan d'action, selon l'usage en cours dans les grandes conférences internationales.

Le projet de Déclaration détermine les principes et les engagements qui fondent l'action tandis que le Plan d'action les traduit en objectifs concrets et définit les stratégies et les programmes de la Francophonie pour les deux prochaines années. Il rappelle les grands défis de notre temps, les enjeux liés à la mondialisation, les déséquilibres provenant de nombreux conflits et du sous-développement ainsi que la foi dans les valeurs démocratiques partagées par tous.

Le projet réaffirme les principes à l'égard desquels les précédents sommets ont manifesté leur engagement : partage de la langue, dialogue entre nos cultures et nos civilisations, détermination à œuvrer pour le développement et la solidarité, adhésion au multilinguisme et au multilatéralisme.

Le projet de Déclaration rappelle les décisions du Sommet de Cotonou sur le plan institutionnel. Il met l'accent sur l'importance du renforcement de la dimension économique de la Francophonie et souhaite que priorité soit donnée à la concertation et à la formation, à la communication et aux nouvelles technologies de l'information, conformément au Plan d'action de Montréal, à la jeunesse francophone dans l'éducation de base, à la formation professionnelle et technique, et, de manière générale, à la culture et à la langue.

Le projet de Plan d'action, quant à lui, s'articule autour des cinq axes mobilisateurs arrêtés par le Sommet de Cotonou : Un espace de liberté, de démocratie et de développement ; Un espace de culture et de communication ; Un espace de savoir et de progrès ; Francophonie, économie et développement ; La Francophonie dans le monde. Pour chacun, il précise les priorités et les grands enjeux pour la Francophonie.

Dans le domaine des relations internationales, le projet de Plan d'action rappelle les objectifs fondamentaux de la Francophonie et souligne, en particulier, les positions de la communauté francophone à propos de problèmes d'actualité, comme les crises qui frappent certains de ses membres.

En terminant, le président de la CMF rend hommage au Conseil permanent de la Francophonie pour la qualité du travail réalisé dans l'élaboration du texte de la Déclaration, largement inspiré par le Vietnam, et du texte du Plan d'action.

6.2. Examen du projet de Déclaration

L'examen du projet de Déclaration est reporté au point 9 de l'ordre du jour portant « Adoption de la Déclaration de Hanoi ».

6.3. Examen et adoption du Plan d'action

M^{me} Nguyen Thi Binh, présidente de la Conférence, propose aux participants une méthode consistant, pour chaque volet, à présenter tous les exposés liminaires avant d'ouvrir le débat. Cette proposition est adoptée.

6.4. Volets politique et économique

6.4.1. Exposés liminaires et débat sur le volet politique

– Exposés liminaires

- Paix et diplomatie préventive

Le Premier ministre de la Belgique, S.E. M. Jean-Luc Dehaene, présente le thème portant sur la paix et la diplomatie préventive.

Soulignant que les risques de conflits n'émanent plus de deux blocs antagonistes mais de multiples tensions régionales ou locales, il indique qu'il faut garder un élément essentiel à l'esprit : toutes les ressources qui sont consacrées aux conflits et à leurs conséquences, aux armements des combattants, aux opérations de rétablissement de la paix, à l'aide humanitaire ou d'urgence sont autant de ressources détournées d'un développement économique et social durable pour les populations concernées.

Il faut que la Francophonie associe ses efforts à ceux des organisations internationales qui recherchent des moyens de prévention des conflits. C'est en aidant au développement de la démocratie et au respect des droits de l'Homme, en tentant de recourir au dialogue plutôt qu'aux interventions militaires que l'on peut créer les conditions propices à une véritable diplomatie préventive.

De même, des efforts doivent être consentis par la Francophonie pour mettre en place les mesures nécessaires pour consolider la paix à la fin des conflits, afin d'amener les ennemis d'hier à se reconnaître et, enfin, à coopérer.

M. Dehaene insiste sur la nécessité d'œuvrer à la reconstruction des esprits, au développement d'une culture qui, sans perpétuer l'impunité, conforte la tolérance et le pluralisme ainsi que la volonté de cohabiter. C'est une tâche de longue haleine dans laquelle la Francophonie a sa place. Les Nations unies et les organisations régionales compétentes doivent demeurer nos points de référence.

- Démocratie, Etat de droit et droits de l'Homme

Le président de la Confédération suisse, S.E. M. Arnold Koller, conseiller fédéral, rappelant l'intervention du président Chirac lors de la séance inaugurale à l'effet que « nul n'a le monopole de la bonne gouvernance, nul n'a la recette immuable de la bonne démocratie », indique néanmoins qu'un certain nombre d'exigences minimales s'imposent à toute démocratie véritable, fondée sur le droit et respectueuse des droits de l'Homme. Il énonce des valeurs fondamentales autour desquelles il est important que la Francophonie se rallie : la dignité humaine, les libertés fondamentales, la primauté du droit, la démocratie pluraliste, la liberté économique et la justice sociale.

Au chapitre des droits de l'Homme, il souligne particulièrement le droit à la vie, l'interdiction absolue de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants, les libertés de pensée, de conscience et de religion, de réunion et d'association, la liberté d'expression et, notamment, la liberté de la presse.

Ces valeurs reflètent une certaine conception de l'homme au sein de la société, que se doit de véhiculer la Francophonie : l'individu n'est pas au service de l'Etat, c'est l'Etat qui est au service de l'individu.

Rappelant un des leitmotiv de la Conférence des ministres francophones de la Justice, tenue au Caire à la fin de 1995, « pas de démocratie sans développement, pas de développement sans démocratie », M. Koller considère que le Plan d'action adopté par cette conférence contient l'essentiel des objectifs sur lesquels devraient porter les efforts au cours des prochaines années.

En terminant, il invite la Conférence, dans sa déclaration finale, à encourager la ratification des instruments internationaux, notamment ceux qui ont pour but de protéger les droits de l'Homme, et dont la mise en œuvre effective est soumise au contrôle d'un organe international.

- Développement des relations internationales

D'entrée de jeu, le président de la République française, S.E. M. Jacques Chirac, rappelle que deux phénomènes majeurs marquent notre époque : l'effondrement, entre 1989 et 1991, de l'ordre bipolaire et la mondialisation accélérée des technologies et des marchés de l'information.

Qualifiant ces évolutions de positives, il signale néanmoins les risques qu'elles comportent sur les plans économique, politique et culturel.

Sur le plan économique, il y a danger de marginalisation, voire d'exclusion des pays les moins avancés de l'Afrique. Pour d'autres pays, tels que le Mexique ou encore les pays de l'Asie orientale, ce sont les crises monétaires qui sévissent. Sur le plan politique, nous faisons face au risque énorme d'être dominés par une seule puissance qui peut, elle-même, être tentée par l'unilatéralisme. Le dernier enjeu, et non le moindre, consiste à ne pas se laisser enfermer dans l'uniformisation linguistique et culturelle, que personne ne souhaite.

En réponse à ces menaces, il apparaît nécessaire de maintenir l'aide publique au développement et d'appliquer des programmes permettant d'abaisser la dette des pays en développement, même si ces mesures sont impopulaires dans les pays du Nord. L'espace politique francophone doit s'associer à ce combat nécessaire pour la lutte contre l'exclusion.

Sur le plan politique, encourager l'émergence de nouveaux pôles de puissance comme l'Asean, le Mercosur et l'Union européenne peut constituer une réponse pertinente au risque de l'unilatéralisme.

Enfin, le projet francophone apporte une réponse au risque de l'uniformisation culturelle. Les autres grands espaces linguistiques constituent également des acteurs à part entière du jeu international au XXI^e siècle. A cet égard, la Francophonie peut faire signe à l'Hispanophonie et à la Lusophonie.

De plus, des gestes volontaristes, comme celui d'assurer une plus grande présence sur les inforoutes, doivent être posés pour préserver la diversité culturelle et linguistique dans le monde.

- Intervention de l'AIPLF

M. Jacques Legendre, sénateur du Nord (France) et secrétaire général parlementaire de l'AIPLF, présente le rôle qu'entend jouer cet organisme, reconnu comme l'Assemblée consultative de la Francophonie à Marrakech, auprès des nouvelles institutions de la Francophonie.

Il souligne que l'AIPLF souhaite mettre en application l'ensemble des dispositions prévues par la Charte de la Francophonie, notamment les procédures de consultation réciproque avec l'ensemble des institutions et en particulier avec les sommets. A cet égard, l'AIPLF a rédigé un avis destiné au Sommet et consacré à l'« Etat de droit dans le monde francophone, en relation avec la coopération et le développement économique ». Cet avis est déposé.

Evoquant divers conflits qui se sont déroulés dans certains Etats membres, M. Legendre insiste sur la nécessité pour la Francophonie de se doter d'un mécanisme d'alerte et de mettre en œuvre une véritable diplomatie parlementaire et préventive en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales. En outre, il signale l'importance d'établir et de renforcer la démocratie, seul moyen de prévenir les conflits.

S'agissant des mécanismes de mise en œuvre, l'AIPLF soutient le projet de création d'un « observatoire francophone de l'Etat de droit, de la démocratie et de la paix ». L'AIPLF souhaite être associée officiellement à ce dispositif ainsi qu'au processus d'évaluation et de décision concernant chaque pays demandeur d'une mission d'observation d'élections.

M. Legendre conclut son intervention en mentionnant que l'AIFLF entend agir comme aiguillon au sein de la Francophonie pour rappeler les valeurs fondamentales partagées par les membres de la grande famille francophone ainsi que ses priorités et ses engagements.

M^{me} le président remercie M. Legendre et se félicite du rôle et de la place que l'AIFLF entend occuper au sein de la Francophonie.

- Débat sur le volet politique

M. Pascal Firmin Ndimira, Premier ministre du Burundi, indique que notre communauté représente un espace de solidarité agissante, porteur d'une forte synergie, un espace de dialogue et de coopération.

Rappelant que l'Afrique en général, et l'Afrique des Grands Lacs en particulier, connaît des crises sociopolitiques sans précédent, il considère très pertinent que l'une des principales orientations de la Francophonie porte sur la prévention et le règlement pacifique des conflits. Il insiste sur l'importance de la diffusion d'une culture de tolérance et de paix dans l'enseignement de base, sur la promotion des droits de la personne humaine, avec un accent spécifique sur les droits de la femme et de l'enfant, ainsi que sur la promotion de la culture et de la communication dans un contexte de libre circulation des techniciens, des créateurs, des artistes, des produits et des biens culturels. En raison d'une démographie galopante, la jeunesse africaine incarne une force pour l'avenir si elle est formée. L'éducation de base apparaît dès lors comme un enjeu crucial.

Sur le plan du développement économique, tout doit être mis en œuvre pour permettre aux pays en voie de développement d'accéder au système commercial mondial et de surmonter le risque de la marginalisation. Quant à la démocratie, elle devrait se fonder sur le meilleur projet de société et non sur les rivalités ethniques.

Exposant ensuite la situation qui a prévalu au Burundi depuis un peu plus de quatre ans, il lance un appel vibrant à la famille francophone et à la communauté internationale tout entière en vue d'un soutien au Burundi sur quatre plans : un appui moral, politique et matériel au processus de paix ; la levée des sanctions économiques ; le règlement de la question des réfugiés burundais et du conflit burundo-tanzanien, en organisant le retour volontaire des réfugiés et un observatoire sur la frontière commune aux deux pays ; la création d'un tribunal pénal international chargé de juger les crimes, particulièrement le génocide au Burundi.

Profitant du débat sur le volet politique, le président du Congo, S.E. M. Denis Sassou-Nguesso, lance un appel à la solidarité francophone. Il sollicite, de la communauté internationale et de la grande famille francophone, compréhension et assistance pour reconstruire ce qui a été détruit au cours de deux guerres civiles.

Rappelant que la Francophonie est un espace de solidarité, il propose d'en faire un front uni face aux incertitudes de la mondialisation. Ce n'est qu'à cette condition que la Francophonie pourra infléchir le cours des choses et les choix planétaires. Longtemps encore, elle demeurera un instrument efficace de coopération et d'intégration, un raccourci vers le développement durable, vers l'égalité entre les hommes et entre les nations, dans la paix, la justice et la solidarité.

S.E. M. Nassour Ouaidou, Premier ministre du Tchad, présente les excuses du président de la République de son pays, qui n'a pu se rendre disponible pour assister à la Conférence. Il fait état du chemin parcouru pour la construction de l'Etat de droit dans son pays, à la suite de la guerre civile. Il rappelle notamment la tenue d'un référendum sur la Constitution, d'élections présidentielles et législatives. Il souligne l'importance de la stabilité politique pour assurer le développement économique. Il souhaite le soutien de la Francophonie au renforcement de la démocratie dans son pays.

S.E. M. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali, propose que les résolutions adoptées aux Nations unies jouissent d'un soutien de l'ensemble des pays francophones. Il cite, à titre d'exemple, la résolution portant sur la non-prolifération des armes légères. Il se réjouit de la reconnaissance par la Francophonie de la place des langues nationales, qui contribue à lutter contre l'uniformisation de nos cultures.

Après avoir exprimé les regrets de S.A.R. Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, absent pour raison de santé, le représentant du Cambodge déclare que le Sommet de Hanoi ouvre une nouvelle période pour la Francophonie asiatique. Le Cambodge entend faire preuve d'initiatives concrètes pour lui donner un nouveau souffle. Son pays a besoin de soutien et d'assistance pour faire face à l'immense entreprise de reconstruction qui est en cours. Le Cambodge s'engage à la stabilité politique et entend élargir ses relations extérieures vers les autres régions de la Francophonie. Il réitère sa demande d'être l'hôte d'une éventuelle conférence des ministres responsables de la Culture. Le Cambodge se prononce enfin en faveur des actions internationales relatives à l'interdiction des mines antipersonnel et aux changements climatiques.

Pour le Premier ministre du Canada, le Très Honorable Jean Chrétien, la Francophonie peut renforcer ou compléter les actions des Nations unies et des autres organisations internationales régionales, notamment en Afrique, dans les opérations de maintien et de consolidation de la paix. Le Canada propose d'engager des consultations avec les pays africains en vue de créer une force africaine de déploiement rapide pour le maintien de la paix. Il souhaite, en outre, le renforcement des programmes de soutien au développement démocratique, de promotion des droits de la personne et de consolidation de la paix. S'agissant des mines antipersonnel dont sont victimes les populations de plusieurs pays de la Francophonie, le Canada invite ses partenaires de la Francophonie à participer, en décembre prochain à Ottawa, à une conférence au cours de laquelle sera signée la Convention entérinée à Oslo. Enfin, le Premier ministre du Canada se réjouit que le Plan d'action appuie les négociations menées par les Nations unies en vue de créer un tribunal pénal international permanent.

Constatant les incertitudes et l'insécurité profondes nées des séquelles de la désagrégation des blocs, S.E. M. Nouhak Phoumsavanh, président du Laos, propose que l'on envisage les possibilités qu'offrent la diplomatie préventive et le dialogue pour bâtir la confiance mutuelle et atténuer la tension. Son pays poursuit une politique étrangère de large ouverture de ses relations internationales. Le Laos considère que son appartenance à la communauté francophone est un choix judicieux pour diversifier ses relations avec l'extérieur et il entend s'employer activement à faire fructifier ce choix. C'est ainsi qu'il participe à la réalisation des programmes issus des sommets, notamment dans le développement de l'enseignement du français, dans la création des filières francophones en enseignement supérieur et dans la mise en œuvre du projet de l'Institut francophone de médecine tropicale.

Le président de la République centrafricaine, S.E. M. Ange-Félix Patassé, fait état de la situation politique dans son pays. Pour sortir de la crise à laquelle le pays était confronté, il a fallu privilégier le dialogue permanent, la concertation, la tolérance. Le président Patassé exprime sa gratitude pour l'envoi sans délai d'une mission de médiation de quatre chefs d'Etat, mission qui a contribué au retour de la paix. Mais la paix retrouvée, des difficultés d'ordre économique menacent la paix sociale. Le président Patassé lance donc un appel solennel au Sommet pour la généreuse prise en considération de ses légitimes préoccupations.

S.E. M. Didier Ratsiraka, président de la République de Madagascar, intervient à son tour afin d'apporter sa contribution à la prospective sur le renforcement de la Francophonie. Il se dit confiant dans le fait que la Francophonie pourra offrir aux pays du Sud la possibilité d'un développement respectant l'identité de chacun, acceptant les diversités culturelles, linguistiques et humaines. Il insiste sur l'importance de la solidarité sans laquelle la communauté francophone ne présenterait guère d'intérêt pour ceux qui y adhèrent.

Le représentant d'Haïti, S.E. M. Etzer Charles, représentant personnel du chef de l'Etat au CPF, fait la lecture d'un message du président René Préval qui n'a pu être présent au Sommet pour des raisons de politique interne. Dans ce message, M. Préval souligne les espoirs que porte la Francophonie aujourd'hui. Dans un monde ouvert aux turbulences de toutes sortes où se constituent ici et là des regroupements régionaux, notre communauté depuis longtemps s'édifie. Elle rassemble des peuples de tous les continents et de toutes les cultures dans une expérience qui l'enrichit et la destine à être un modèle de coopération et de solidarité internationales. M. Préval exprime sa conviction que les nouvelles institutions qui émergeront du Sommet de Hanoi permettront à la Francophonie d'être plus fortement présente dans l'espace mondial, de résoudre les conflits qui touchent ses membres et de mieux défendre leurs intérêts dans les négociations et les différentes instances internationales. Enfin, il rappelle l'ardent désir d'Haïti, exprimé depuis le Sommet de Cotonou, d'accueillir en 2001 le IX^e Sommet de la Francophonie.

6.4.2. Exposés liminaires et débat sur le volet économique

- Exposés liminaires
- Développement économique et social

M. Luc Ayang, chef de la délégation du Cameroun, affirme qu'à l'aube du troisième millénaire, dans un monde en pleine mutation et en quête de nouveaux équilibres, la grande diversité de l'espace francophone peut constituer un cadre privilégié qui offre de réelles possibilités de co-développement et de solidarité.

Les inégalités entre les pays du Nord et ceux du Sud, en butte à toutes sortes de difficultés, ne cessent de s'accroître. Mais les pays du Sud, décidés à relever des défis multiples, ont entrepris des réformes de structures politiques et économiques profondes qui commencent à donner des résultats. Cependant, les pays du Sud restent encore sous l'emprise de la pauvreté et leurs efforts sont fragilisés par la mondialisation et la libéralisation des échanges internationaux. Face à ce tableau contrasté et préoccupant, il est à tout le moins urgent qu'au sein de l'espace francophone, des mesures adéquates soient prises en faveur de ces pays.

Après avoir relevé les efforts réalisés par la Francophonie dans ce sens depuis le Sommet de Chaillot, M. Luc Ayang propose une série de mesures d'ordre économique et socioculturel qui requièrent l'engagement conjugué des Etats du Nord et de ceux du Sud.

Dans le contexte mondial actuel, la Francophonie, devenue une réalité internationale, peut et doit être un bel exemple de solidarité entre le Nord et le Sud, d'une part, et entre les pays du Sud, d'autre part. Elle peut également et doit être le lien d'une coopération renouée par le développement. Cette coopération doit s'appuyer sur des liens étroits entre collectivités décentralisées, les associations d'hommes et de femmes de bonne volonté, les entreprises organisées en réseaux et en filières de partenariat pour le développement.

– Intégration économique régionale

Introduisant ce thème, S.E. le D^r Navinchandra Ramgoolam, Premier ministre de la République de Maurice, rappelle en préambule que le Sommet de Hanoi arrive à un moment où le monde fait plus qu'avant face à des bouleversements profonds, tant dans le domaine politique que dans les domaines économique et social.

La Francophonie propose une approche médiane, qui peut rencontrer ce juste milieu où se trouve l'équilibre sans lequel rien de durable ne peut être conduit.

La création de l'espace de coopération économique francophone vient à point ; elle se situe dans la logique des nouvelles configurations économiques et profite du regain d'intérêt pour la régionalisation dans le monde.

Pour le D^r Ramgoolam, la dimension économique est une composante incontournable de la coopération francophone qui compte un vaste marché d'un demi milliard d'hommes. Il se dit cependant conscient que la mise en place de cet espace est un exercice de longue haleine et qu'elle repose sur la volonté politique des Etats et des gouvernements membres. Il lance l'idée originale de l'ouverture par le Sommet de Hanoi de la voie à une diplomatie économique habile, performante et profitable à tous.

• Débat sur le volet économique

Selon le représentant du Vietnam, la Francophonie devrait agir en prenant en compte sa vocation culturelle initiale pour promouvoir une aide multilatérale au développement économique. La Francophonie économique ne se substitue pas aux aides bilatérales mais elle les complète en créant un véritable partenariat économique entre les pays membres et en assurant une meilleure coordination des actions bilatérales et multilatérales. Le représentant du Vietnam rappelle le thème du Sommet de Hanoi en soulignant que la croissance économique n'a de sens que lorsqu'elle est au service du développement social. Par ailleurs, il insiste sur l'attention particulière qui doit être apportée à l'amélioration des conditions de vie de la population et à l'insertion économique des jeunes et des femmes. Il évoque le rôle primordial de l'éducation de base et de la formation et demande que les jeunes soient davantage associés au processus de développement.

Le représentant de Vanuatu, l'Honorable Rialuth Serge Vohor, Premier ministre, estime que le Plan d'action réaffirme l'importance des valeurs et des préoccupations d'origine de la Francophonie, valeurs et préoccupations qui demeurent toujours d'actualité. Il souhaite que le premier secrétaire général qui sera élu fasse entendre la voix de la Francophonie et ses particularités auprès des organisations internationales, notamment l'OMC, pour qu'elles tiennent compte des différences d'approche et de niveau de développement de la plupart des pays francophones. La promotion du secteur privé, en particulier le développement des PME-PMI plus adaptées à l'environnement de Vanuatu, est une priorité absolue.

6.5. Volet coopération : programmes mobilisateurs

– Exposés liminaires

- Un espace de liberté, de démocratie et de développement

Le président du Bénin, S.E. M. Mathieu Kérékou, rappelle que le VI^e Sommet de la Francophonie, tenu à Cotonou en décembre 1995, a réaffirmé et consacré, comme ceux de Dakar, de Chaillot et de Maurice, la relation dialectique nécessaire, étroite et profonde entre démocratie et développement, entre Etat de droit et paix sociale.

Exposant les perspectives et les implications de ce qu'il convient d'appeler « Un espace de liberté, de démocratie et de développement », il indique que la plupart des pays en voie de démocratisation ont amorcé un processus visant à garantir une expression plurielle, dans un souci réel de prise en compte des particularités propres à l'environnement sociopolitique et culturel.

Se référant aux orientations contenues dans la programmation de l'Agence de la Francophonie pour le biennium 1998-1999 et reprises dans le Plan d'action, il met l'accent sur la nécessité pour chacun d'être à la hauteur des exigences de la pratique démocratique par l'adhésion à une authentique culture démocratique et de citoyenneté. Il considère inconcevable que la pauvreté et l'analphabétisme placent une bonne partie des populations en marge du processus de gestion des affaires publiques. A cet égard, l'alphabetisation et l'édition en langues nationales, comme facteurs d'émancipation des populations, revêtent un caractère prioritaire.

En terminant, afin de renforcer la capacité de la Francophonie à appréhender, à analyser, à prévenir et à gérer toutes situations susceptibles de mettre en péril les droits de la personne, la paix et la sécurité, le président du Bénin suggère d'envisager la création d'un observatoire de la démocratie qui prendrait en compte d'autres structures de même nature.

- Un espace de culture et de communication

La ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique, M^{me} Laurette Onkelinx, rappelle que des lignes d'action ambitieuses ayant trait à la culture et à la communication ont été dégagées à Montréal, en mai 1997, à la réunion des ministres responsables des inforoutes.

C'est le devoir de la Francophonie de former les jeunes et de les préparer à vivre dans ce nouvel univers. Le Plan d'action n'ignore pas cette réalité quand il dégage comme priorités la démocratisation de l'accès aux inforoutes et le développement de l'aire d'éducation, de formation et de recherche. ...galement, la présence du français sur les inforoutes est une nécessité absolue et ne doit en aucun cas être interprétée comme un repli frileux des francophones sur eux-mêmes. Renforcer l'aire de création et de circulation des contenus en français sur ces inforoutes constitue une priorité.

S'agissant de la radio, il faut permettre aux populations locales, souvent isolées des centres, d'avoir accès à des programmes de formation relayés par les radios de proximité. Il en est de même pour TV5 dont l'intérêt pour le monde francophone n'est plus à démontrer.

Par ailleurs, développer une industrie de la production cinématographique et audiovisuelle représente un enjeu important pour la Francophonie. M^{me} Onkelinx souligne le rôle extrêmement positif que le Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud a déjà pu jouer à cet égard.

Enfin, l'espace francophone pourra se réaliser si l'on permet à ses créateurs de créer et de circuler librement. Cette problématique avait déjà été largement posée à Liège en 1990 lors de la Conférence des ministres de la Culture.

- Un espace de savoir et de progrès

Après avoir évoqué que la Francophonie est doublement menacée, S.E. M. Henri Konan Bédié, président de la Côte d'Ivoire, explique qu'un premier péril vient de l'avance prise par certains pays non francophones dans la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Si la communauté francophone n'y prend garde, nos populations ne parleront plus le français dans l'avenir. Un second péril provient du fait que l'école est en crise et que même l'acquisition de base du langage se fait de plus en plus mal.

Dans ces conditions, il est essentiel que la Francophonie se mobilise afin de réformer de manière urgente les systèmes d'éducation et de formation, de mettre en commun les expériences et les compétences pour produire des moyens informatiques et audiovisuels d'enseignement, de développer la formation à distance dans l'espace francophone, de favoriser les échanges d'étudiants entre universités francophones, de créer une banque de données et d'informations scientifiques, techniques et industrielles. Il faut, en outre, produire en commun des programmes de télévision, renforcer TV5 pour une vocation planétaire et définir des quotas audiovisuels en faveur des productions francophones. Par ailleurs, il faut mettre sur Internet des informations en français et mettre en place une politique de promotion de l'utilisation de masse de l'outil Internet par la production d'un terminal mieux adapté que l'ordinateur aux besoins et aux possibilités de nos populations.

Ces projets constituent un plan d'action pour réaliser l'espace de savoir et de progrès que veut et doit se donner la communauté francophone.

- Francophonie, économie et développement

S.E. M. Lamine Kamara, ministre des Affaires étrangères de la Guinée, rappelle l'évolution de la préoccupation économique de la Francophonie depuis le Sommet de Chaillot. Plusieurs résolutions portant sur l'économie ont été adoptées, notamment la résolution du Sommet de Cotonou relative au travail de réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone.

Le Sommet de Hanoi, dont le thème central s'intitule « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », s'inscrit dans la continuité. La Francophonie, bien que culturelle et politique, doit développer sa dimension économique.

Malheureusement, la situation économique dans plusieurs pays du Sud, à part quelques exceptions, n'est pas réjouissante. Il paraît donc opportun pour la Francophonie de se donner pour objectif de créer un environnement productif, capable de freiner la marginalisation des pays du Sud dans le commerce international. Une intégration plus grande des économies francophones doit être recherchée : le partenariat productif entre le Nord et le Sud en est un des vecteurs possibles.

- La Francophonie dans le monde

Le président du Niger, S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré, souligne le travail remarquable que l'Agence de la Francophonie a réalisé pour établir des relations de coopération avec de nombreuses organisations internationales et pour faire entendre la voix de la Francophonie dans ces forums.

Il mentionne également le travail réalisé par l'Aupelf-Uref pour développer la recherche francophone et celui de TV5 pour diffuser la culture francophone dans le monde.

Afin d'élargir l'espace où la Francophonie peut se faire entendre, il propose quelques mesures : multiplier les initiatives pour développer les chaînes de radio et de télévision internationales en français ; faciliter la traduction en français d'ouvrages sur les pays francophones parus initialement dans d'autres langues ; développer le français dans les pays francophones qui ont déclaré leur volonté de donner plus d'importance à cette langue ; affirmer la personnalité de la communauté francophone au sein du système des Nations unies en matière de toponymie.

- Débat sur le volet coopération

Le Premier ministre du Québec, S.E. M. Lucien Bouchard, souligne combien sont lourds de sens la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi pour ce qui est de la liberté, de la démocratie et des droits. Il cite les dispositions qu'il estime essentielles en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, des droits des peuples et des minorités, et en ce qui a trait à la consolidation de l'Etat de droit et à l'accompagnement du processus de démocratisation en amont et en aval des scrutins.

Il soulève deux questions quant aux actions que la Francophonie compte mener pour susciter les progrès de la démocratisation ou lorsqu'elle constatera que l'un de ses membres recule sur un de ces plans. Dans le premier cas, il propose divers moyens, notamment des actions de formation, pour favoriser l'appropriation d'une culture démocratique adaptée aux particularités locales et nationales. Il se dit prêt à soutenir l'Agence de la Francophonie pour la réalisation de cet objectif. Dans le deuxième cas, il rappelle les mesures prises par la Francophonie lorsque la démocratie a trébuché en son sein. Tout en étant conscient que, d'un pays à l'autre, les conceptions de ces droits ne sont pas identiques et en sachant également que certaines conditions sont propices à l'exercice de la démocratie, il souhaite que la Francophonie ne reste pas inactive devant les reculs en cette matière, mais qu'elle envisage des mesures propres à assurer le retour à la démocratie et à l'Etat de droit. Le Québec serait heureux de s'associer aux actions qui relèvent de ces responsabilités. La Francophonie doit être la gardienne de ces valeurs et de ces principes, pour ses propres membres et face au monde.

L'Honorable Diane Marleau, ministre chargé du Développement international et de la Francophonie du Canada, après avoir donné son appui aux propos du Premier ministre du Québec, estime que le développement doit demeurer le fondement même de notre organisation. Elle souligne, en ce sens, le rôle et l'action de l'Agence en matière d'éducation et de formation. Les ententes initiales entre l'Agence et les grandes institutions spécialisées des Nations unies sont désormais de véritables partenariats susceptibles de renforcer nos projets. Le Canada souscrit donc pleinement à cette dynamique et entend développer des projets qui respecteraient un certain nombre de critères, notamment la participation de nouveaux partenaires, le prolongement de l'action des opérateurs et le soutien au développement démocratique.

Dans ce contexte, le Canada élabore des propositions qui s'inscrivent dans la programmation de l'Agence selon trois axes majeurs d'intervention : la poursuite des actions du Sommet de Cotonou, la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal sur les inforoutes et le lancement de projets de développement économique. Pour chacun de ces axes, le Canada engagera le tiers de ses fonds liés.

Enfin, M^{me} Marleau rappelle la solennité des engagements pris à l'occasion des sommets. Il faut que ces engagements soient irréversibles car les opérateurs ont droit à un minimum de prévisibilité et de continuité dans leurs actions.

Le représentant du Burkina Faso salue les rencontres « Jeunesse - Francophonie - Inforoutes » que le Nouveau-Brunswick a organisées avec succès en 1997 afin d'intéresser la jeunesse aux nouveaux défis de la société de l'information. Il exprime le souhait que cette initiative se poursuive et se dit prêt à organiser le prochain forum consacré à ce thème.

Le représentant du Gabon manifeste son intérêt pour la tenue des Assises francophones de la formation professionnelle et technique, prévues en 1998, et souhaite que l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin soit maintenue.

Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'Honorable Raymond Frenette, plaide pour une Francophonie dynamique et moderne permettant à sa jeunesse d'exprimer son plein potentiel. A cet égard, les actions de coopération devront assurer l'accessibilité à l'éducation, à la formation et au perfectionnement pour tous ses membres. La Francophonie doit rallier ses forces et créer des partenariats.

S.E. M. Angel-Serafin Seriche Dougan Malabo, Premier ministre de la Guinée équatoriale, qui présente son pays comme la seule enclave hispanique et hispanophone du continent africain, fait le point sur les efforts déployés par son gouvernement pour entrer dans la Francophonie. Il s'inspire d'un texte inséré dans la programmation 1996-1997 de l'Agence de la Francophonie pour exprimer le message que la Guinée équatoriale veut livrer à la communauté francophone : « Il convient aujourd'hui d'agir sur l'environnement des populations en vue d'améliorer leur cadre de vie et de donner à celles et à ceux qui vivent dans l'espace francophone les moyens de prendre en main leur développement. [...] Il faut que la Francophonie soit populaire, c'est-à-dire proche des besoins et des aspirations des populations. »

- Adoption du Plan d'action

A la fin de la présentation des débats sur les volets politique, économique et de coopération, M^{me} le président invite les participants à s'exprimer sur l'adoption du Plan d'action. Après les amendements proposés par le Congo, les Comores et le Rwanda, le Plan d'action est adopté.

6.6. *Exposé liminaire et débat sur la Francophonie politique*

Exposé liminaire

Le Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, invite les chefs d'Etat et de gouvernement à une réflexion d'ensemble pour définir les paramètres du nouveau rôle politique de la Francophonie qui sera incarné par le secrétaire général de la Francophonie.

Sur la base de ce qui fait l'originalité de la communauté francophone, c'est-à-dire le partage des valeurs communes dans des cultures et des traditions diverses, au sein d'ensembles économiques et régionaux très variés, il propose des pistes pour la définition du rôle du secrétaire général. Il s'agira essentiellement de la préservation de la langue française comme outil commun ; de la préservation des conditions essentielles à la paix, à la prospérité et à la démocratie ; de la médiation ; de la priorité à accorder à l'Afrique ; de la contribution de la Francophonie face aux enjeux globaux. Enfin, le secrétaire général devra s'appuyer sur les opérateurs pour mener à bien son mandat.

M. Chrétien conclut en estimant qu'une action du secrétaire général de la Francophonie fondée sur ces bases aurait toutes les chances de contribuer à donner à la communauté la visibilité et la crédibilité dont elle a besoin.

- Débat

La représentante du Vietnam, M^{me} Ton Nu Thi Ninh, intervient après cet exposé en rappelant brièvement les conditions dans lesquelles les réformes institutionnelles ont été décidées.

Soulignant que la Francophonie n'a cessé d'affirmer son originalité d'espace pluriel et ouvert, elle estime que la décision de créer un Secrétariat général de la Francophonie a été prise en vue de permettre aux francophones de parler d'une même voix sur les problèmes d'intérêt commun. La fonction principale du secrétaire général sera donc d'agir, sous l'autorité des instances, comme porte-parole et représentant de la Francophonie au niveau international. M^{me} Ninh fait remarquer que le secrétaire général, en tant qu'animateur de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU, est aussi chargé de certaines tâches de gestion, en concertation avec l'Agence de la Francophonie.

L'élection d'un secrétaire général de la Francophonie est une situation inédite pour la communauté. M^{me} Ninh souhaite ainsi qu'au-delà des textes qui définissent la présence et l'action de cette instance nouvelle, il soit entendu que la pratique et l'expérience contribueront également à dessiner concrètement le profil de la Francophonie. En s'appuyant sur l'Agence, le secrétaire général renforcera son autorité morale car c'est la seule agence intergouvernementale.

- Annonce des contributions des Etats et des gouvernements membres pour le biennium 1998-1999

M^{me} le président invite les chefs de délégation qui le souhaitent à faire part des contributions financières pour la mise en œuvre du Plan d'action en 1998-1999.

M. Jacques Chirac, président de la France, annonce que la France augmentera son effort budgétaire de 17 %, pour un montant supplémentaire de 43 MFF. Cette augmentation bénéficiera principalement aux nouvelles technologies de l'information et au soutien de la langue française dans les organisations internationales.

Le Premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien, annonce que son pays maintiendra sa contribution au FMU et qu'il pourrait même l'augmenter.

La Suisse précise que sa contribution sera accrue d'environ 8 MFF pour le biennium. Une réflexion se poursuit pour accroître ce montant.

M^{me} Laurette Onkelinx, ministre-présidente, confirme que les contributions de la CFB seront reconduites et elle précise que des discussions sont en cours sur l'éventualité d'une contribution additionnelle au Fonds de développement des inforoutes.

Le Liban annonce qu'il reconduira sa contribution.

Enfin, s'exprimant également au nom du Gabon, le représentant de la Côte d'Ivoire annonce que ces deux pays consacreront chacun 100 MFCFA pour le biennium 1998-1999 au Fonds de développement des inforoutes.

7. Election du secrétaire général de la Francophonie

M^{me} le président invite le président du CPF, M. Trinh Duc Du, à faire rapport à la Conférence sur les candidatures au poste de secrétaire général qu'il a reçues du président du Bénin, M. Mathieu Kérékou, en sa qualité de président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

Le président du CPF informe la Conférence que deux candidatures ont été déposées, soit celle de monsieur Boutros Boutros-Ghali et celle de monsieur Emile-Derlin Zinsou ; il ajoute que celle de monsieur Zinsou, pour des raisons de convenance personnelle, a ensuite été officiellement retirée à sa demande par le président Kérékou. Une seule candidature a donc été soumise à la CMF, à sa 9^e session, soit celle de M. Boutros Boutros-Ghali.

Intervenant à son tour, M. Nguyen Manh Cam, président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, déclare que la CMF recommande la candidature de M. Boutros Boutros-Ghali au poste de secrétaire général de la Francophonie.

M^{me} le président annonce que la Conférence peut procéder à l'élection du premier secrétaire général de la Francophonie. La candidature de M. Boutros Boutros-Ghali est accueillie par acclamation.

Invité à rentrer dans la salle de conférence, M. Boutros Boutros-Ghali est accueilli par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage comme premier secrétaire général de la Francophonie.

M^{me} le président félicite chaleureusement le nouveau secrétaire général et lui exprime la confiance de l'ensemble de la communauté francophone, l'assurant du soutien de tous dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions. Puis elle l'invite à prendre la parole.

M. Boutros Boutros-Ghali exprime d'abord la joie, la gravité et l'émotion avec lesquelles il accueille la décision des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage de lui confier les éminentes fonctions de secrétaire général de la Francophonie. Après avoir remercié les chefs d'Etat et de gouvernement de la confiance ainsi manifestée, M. Boutros-Ghali souligne le nouvel élan que la consécration de la dimension politique donne à la Francophonie.

Désormais acteur à part entière de la vie internationale, la Francophonie politique peut être porteuse d'un message essentiel sur la diversité en réponse à la mondialisation à laquelle nous sommes confrontés. « La Francophonie est, pour nous tous, une manière de dire que l'universalité n'est pas l'uniformité et que la globalisation n'est pas la banalisation. »

Elle est aussi une incitation pour d'autres communautés linguistiques à affirmer leurs spécificités sur la scène internationale. C'est en ce sens, ajoute M. Boutros-Ghali, que « la Francophonie est aussi une école d'ouverture vers les autres », en même temps qu'elle doit constituer, par l'intermédiaire d'un programme d'action au service de la paix, de la coopération économique, de l'éducation et d'une meilleure maîtrise des instruments modernes de communication, un véritable creuset de solidarité et de générosité.

M. Trinh Duc Du, président du Conseil permanent de la Francophonie, félicite, à son tour, le nouveau secrétaire général et lui décrit rapidement les fonctions et le rôle du CPF dont il aura désormais à assurer la présidence.

Intervenant à son tour, le représentant du président de la République arabe d’Egypte, M. Samir Safouat, remercie les Etats et les gouvernements membres d’avoir porté leur choix sur M. Boutros Boutros-Ghali pour occuper, le premier, les fonctions de secrétaire général. Il voit dans ce geste un témoignage de la reconnaissance pour les services rendus par M. Boutros-Ghali à la Francophonie. Il y voit aussi un hommage à la place qu’occupe son pays dans la communauté des Etats francophones.

8. Lieu et date de la VIII^e Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

La Conférence est invitée à déterminer la date et le lieu de la VIII^e Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

M^{me} le président propose que, selon la coutume établie, le prochain Sommet se tienne dans deux ans, à la fin de l’année 1999.

Elle rappelle qu’une candidature fait l’unanimité dans les consultations menées par le Vietnam auprès des Etats et des gouvernements membres. Il s’agit de celle du Canada–Nouveau-Brunswick. M^{me} le président propose que cette candidature soit retenue. La proposition est adoptée.

Intervenant à la suite de cette décision de la Conférence, le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Raymond Frenette, exprime sa joie et parle d’un moment historique pour la population de sa province, et en particulier pour la communauté acadienne. Il remercie la Conférence pour ce témoignage de confiance et mentionne que la « jeunesse » pourrait constituer un thème unificateur de ce prochain Sommet.

S.E. M. Rafic Hariri, Premier ministre du Liban, suggère que la Conférence se prononce immédiatement sur le lieu du Sommet qui se tiendra dans quatre ans, en 2001. Il soumet la candidature du Liban pour accueillir le IX^e Sommet à Beyrouth.

S.E. M. Etzer Charles, chef de la délégation d’Haïti, rappelle que son pays a déposé sa candidature à Cotonou et que, selon la coutume établie, la candidature déposée au Sommet précédent devrait être accueillie favorablement. Il insiste en outre sur l’importance pour la Francophonie de se réunir pour la première fois dans les Caraïbes.

Le président de la France, M. Jacques Chirac, intervient pour soutenir la candidature du Liban. Rappelant que l’organisation d’un Sommet exige de longs préparatifs et la mise en place d’infrastructures lourdes et coûteuses, il estime essentiel que le pays pressenti pour la tenue d’un Sommet puisse en commencer la préparation le plus tôt possible. Il ne s’agit pas pour la

Conférence d'arrêter définitivement le choix du Liban, mais de donner une forte orientation en faveur de ce pays, afin qu'il puisse prendre les dispositions requises.

M. Chirac évoque également les raisons géographiques, historiques et politiques qui militent pour réunir dans cette région du monde les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il ajoute qu'après le Sommet de 1999, il serait difficile de retourner immédiatement dans l'hémisphère américain.

Intervenant à son tour, le président de la Roumanie, M. Emil Constantinescu, rappelle que son pays avait soumis sa candidature avant celle d'Haïti, dès le Sommet de Maurice. Il annonce néanmoins que la Roumanie se retire en faveur du Liban, tout en émettant le souhait que son pays puisse accueillir une conférence ministérielle en 1998. Le représentant de la Bulgarie appuie également la candidature du Liban.

A la fin des discussions, M^{me} le président constate qu'un consensus se dégage en faveur du Liban. Un avis favorable est émis par la Conférence qui confirmera son choix à sa VIII^e session, à Moncton.

9. Adoption de la Déclaration de Hanoi

Sur proposition de M^{me} le président, la Conférence adopte la Déclaration de Hanoi.

10. Adoption du rapport général de la Conférence

A titre de rapporteur de la Conférence, M. Lucien Bouchard, Premier ministre du Québec, présente dans son rapport le bilan des principales décisions prises au cours de ces trois jours de travaux.

Il insiste plus particulièrement sur la mise en place des nouvelles institutions de la Francophonie et, au premier chef, sur l'élection du secrétaire général, sur l'élargissement de la communauté francophone grâce à l'arrivée de nouveaux membres à part entière et d'observateurs, sur la prise en compte d'une dimension économique dans la coopération francophone, sur le Plan d'action de Montréal en matière d'inforoute, sur le développement des conditions essentielles à l'établissement et au renforcement de la démocratie, sur le développement et la transmission de la langue française, sur l'ouverture de la Francophonie aux autres groupes linguistiques ainsi que sur la libre circulation des œuvres culturelles et de leurs créateurs.

M. Bouchard donne rendez-vous aux chefs de délégation dans deux ans à Moncton afin de mesurer les progrès accomplis, en rappelant que c'est sur cette base que la Francophonie sera jugée. Il insiste sur le fait que la mise en œuvre du Plan d'action doit être collective et partagée. « Ce sera là, dit-il, le gage de son succès. »

Le Premier ministre du Québec conclut son intervention en rappelant que la Francophonie doit prendre les devants et animer une grande solidarité qui assurera la préservation des cultures, la richesse du patrimoine ainsi que l'utilisation des grandes langues qui portent de grandes civilisations et enrichissent le dialogue des nations. La Francophonie peut ainsi passer au troisième millénaire. M. Bouchard invite chacun des partenaires à se montrer à la hauteur des tâches fixées.

Enfin, M. Bouchard félicite M^{me} le président pour le succès des travaux, et il remercie le personnel et les collaborateurs du Secrétariat des instances, qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme.

M^{me} le président remercie M. Bouchard pour la qualité de son allocution de clôture qui reflète fidèlement les travaux de la Conférence. Le rapport est adopté.

11. Clôture de la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Clôturant les travaux du VII^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, le président de la République socialiste du Vietnam exprime sa vive satisfaction pour la qualité des travaux réalisés par la Conférence. Il estime que la Francophonie est désormais dotée des instruments requis pour jouer un rôle important dans le concert des nations, pour être visible, crédible et concrète, ouverte sur les régions du monde.

M. le président du Vietnam remercie les participants et leur donne rendez-vous au prochain Sommet, à Moncton, au Canada, en 1999.

DEUXIEME PARTIE

**TEXTES
ADOPTES PAR LA CONFERENCE**

DECLARATION DE HANOI

Nous, Chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation des pays ayant le français en partage, réunis du 14 au 16 novembre 1997 à Hanoi, en République socialiste du Vietnam,

- Face aux défis** liés à une mondialisation accélérée et à la nécessité d'en tirer le meilleur parti afin d'écartier les risques d'uniformisation réductrice, de dépendance et de marginalisation, qui touchent particulièrement les plus démunis ;
- Conscients** de la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie pour que, de pair avec ses dimensions culturelle et politique, elle assure la pérennité de la Francophonie dans le monde d'aujourd'hui et de demain, et reconnaissant l'urgence de répondre au besoin de développement de nos peuples, comme l'indique le thème du Sommet de Hanoi : « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social » ;
- Interpellés** par la persistance des crises et des conflits de toutes formes, de l'occupation étrangère des territoires de certains pays membres, de la pauvreté et du sous-développement qui affectent plus particulièrement les femmes et les enfants ;
- Conscients** toutefois que, riche du patrimoine de valeurs et d'expressions diverses respectueuses des identités de chaque partenaire, et considérant la culture comme fondement du développement, la Francophonie s'affirme ouverte, plurielle, lieu de dialogue et d'échanges ;
- Œuvrant** au dialogue pour faciliter le rapprochement des peuples et leur accès à la modernité, grâce aux liens que crée l'usage commun de la langue française, dans le respect des cultures et des langues partenaires, et en coopération avec les autres espaces linguistiques ;
- Réitérant** notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et également sur le respect des droits des peuples et sur le respect des droits des minorités ;
- Soulignant** les liens indissociables entre paix, démocratie et développement, entre éducation et formation, entre croissance économique, progrès social et développement durable qui sous-tendent notre coopération et nos efforts dans la poursuite de notre but ultime : le mieux-être de nos populations dans l'indépendance, la liberté et la solidarité ;

- Considérant** que la paix et le développement sont mieux servis par la mise en commun des ressources et des énergies, et que la Francophonie se définit comme un espace privilégié de concertation et d'action multilatérales ;
- Considérant** le rôle joué par l'Agence de la Francophonie dans l'ancrage sur la scène internationale d'une Francophonie intergouvernementale ;
- Saluons** la tenue, pour la première fois, d'un Sommet francophone en Asie, qui souligne ainsi la dimension universelle de la Francophonie et sa présence dans une région connue pour son dynamisme ;
- Prenons** l'engagement d'apporter une contribution active à la prévention et au règlement pacifique des conflits, le cas échéant, en liaison avec les organisations internationales et en utilisant pleinement les mécanismes régionaux compétents, dans un esprit de solidarité et de conciliation, et de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient ;
- Œuvrons** à l'intensification de nos activités de concertation, d'information et de formation pour dynamiser notre coopération et soutenir les efforts de nos pays pour un développement durable, en nous fondant sur l'exploitation et le partage des acquis scientifiques et techniques, et tout particulièrement sur la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal consacré aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Décidons** de rehausser notre engagement en vue de promouvoir l'échange culturel en Francophonie sous toutes ses formes, de faciliter la circulation des créateurs et leur formation, d'assurer les échanges de leurs œuvres et l'accès aux aides et aux institutions artistiques et culturelles dans tous nos pays, en donnant notre aval au principe d'une convention gouvernementale sur la culture entre nos Etats et gouvernements. Nous demandons à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais ;
- Favorisons,** dans le traditionnel esprit de solidarité francophone, l'entraide et l'élargissement de la coopération entre les pays développés et les pays moins avancés ainsi qu'entre les pays du Sud eux-mêmes ;
- Appelons** tous les pays, toutes les organisations et tous les intervenants de la famille francophone à exploiter le riche potentiel qu'offre notre coopération multilatérale dans le domaine des ressources humaines au service du développement, particulièrement par la priorité accordée au secteur de l'éducation-formation, et à intégrer pleinement dans ce processus la société civile, notamment les jeunes et les femmes ;
- Décidons** d'apporter à la coopération multilatérale francophone, pour la mise en œuvre du Plan d'action que nous adoptons aujourd'hui, les moyens financiers, techniques et humains nécessaires ;

- Exprimons** notre reconnaissance au secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, pour le service éminent qu'il a rendu à la Francophonie au cours des huit dernières années ;
- Faisons** du Sommet de Hanoi une étape importante dans l'évolution des institutions de la Francophonie, par la mise en œuvre de la Charte révisée et l'élection du secrétaire général de la Francophonie, qui renforcent la stature internationale de notre organisation ;
- Nous félicitons** de l'élection du premier secrétaire général de la Francophonie, le D^r Boutros Boutros-Ghali, que nous assurons de tout notre soutien dans l'exercice de ses hautes fonctions.

PLAN D'ACTION DE HANOI

I. PRINCIPES

II. PROGRAMMES MOBILISATEURS : GRANDES ORIENTATIONS

Un espace de liberté, de démocratie et de développement

Un espace de culture et de communication

Un espace de savoir et de progrès

Francophonie, économie et développement

La Francophonie dans le monde

III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

I. PRINCIPES

1. Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Hanoi du 14 au 16 novembre 1997, venons solennellement d'adopter une déclaration rappelant les grands principes sur lesquels notre communauté est fondée, manifestant les engagements essentiels que nous avons pris pour le biennium à venir et donnant notre appui au secrétaire général de la Francophonie dans l'exercice de ses hautes fonctions.
2. Afin de mieux assurer la réalisation de ces engagements, nous adoptons le présent Plan d'action qui a pour but de les traduire en objectifs concrets.
3. Nous rappelons que les programmes mobilisateurs arrêtés à Cotonou constituent les espaces de collaboration et d'échanges du partenariat francophone. Forts de leurs expériences de coopération et de leurs acquis, l'Agence de la Francophonie et les opérateurs directs devront maintenir et développer les lignes de force de leur action en synergie avec tous les intervenants, comme le prescrit la Charte de la Francophonie, notamment par l'intermédiaire du Conseil de coopération animé par le secrétaire général.
4. Nous donnons au secrétaire général de la Francophonie le mandat de développer les initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours, par le canal des opérateurs directs et reconnus des sommets et autres acteurs de la Francophonie.

Nous demandons au secrétaire général de la Francophonie d'intensifier la coopération avec les organismes internationaux et régionaux œuvrant, notamment, dans le domaine des droits de l'Homme.

Nous confions au secrétaire général de la Francophonie la mission de contribuer, en tant que de besoin, par l'entremise des instruments de l'Agence mis à sa disposition à cet effet, à la consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique.

Nous demandons au secrétaire général de veiller à la promotion de la coopération économique et de la solidarité en vue du développement en s'appuyant sur les opérateurs et les autres acteurs de la Francophonie.

II. PROGRAMMES MOBILISATEURS : GRANDES ORIENTATIONS

Un espace de liberté, de démocratie et de développement

5. Nous nous engageons à intensifier notre action commune pour l'avènement d'une paix durable, en contribuant à la diffusion d'une culture de tolérance, de paix et de justice dans les relations internationales.
6. Particulièrement soucieux de l'évolution des crises survenues dans un certain nombre de pays membres au cœur du continent africain, dont l'étendue et la persistance risquent de remettre en cause les acquis progressifs de l'instauration de la démocratie et les résultats des efforts de redressement économique, nous demandons que soient poursuivis et amplifiés les programmes et les mécanismes susceptibles de prévenir les conflits, de maintenir la paix et, le cas échéant, de contribuer à régler pacifiquement les conflits chez nos membres, en étroite collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux qui œuvrent à cette fin.
7. Nous appuyons tout particulièrement les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs et souhaitons instamment la tenue d'une Conférence internationale sur la stabilité, la sécurité et le développement dans la région en soutenant les efforts en ce sens du représentant spécial conjoint des Nations unies et de l'OUA.

Nous déclarons notre attachement à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale et à la légalité constitutionnelle en République fédérale islamique des Comores. Nous exprimons notre haute appréciation à la médiation initiée et poursuivie par l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tendant au règlement négocié de la crise, et ce, dans le cadre de la Conférence internationale sur les Comores, prévue à Addis-Abeba. Nous lançons un appel à toutes les parties comoriennes de s'abstenir de poser des actes susceptibles de gêner les efforts de l'OUA.

Concernant plus particulièrement la question burundaise, nous réaffirmons la nécessité de promouvoir un règlement pacifique du conflit burundais par le dialogue, encourageons les efforts déjà engagés et recommandons à tous les intervenants la mise en place de toutes les conditions requises pour la création d'un environnement propice aux pourparlers de paix. Nous considérons que l'embargo économique frappe particulièrement les populations les plus vulnérables, complique de ce fait la recherche de la paix et nous en appelons à une révision visant la levée des sanctions économiques.

Tenant compte des changements politiques récemment intervenus en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), pouvant constituer des facteurs de paix et de stabilité dans la région, nous demandons à la communauté internationale d'accompagner les efforts du gouvernement de ce pays visant à la stabilisation et à l'assainissement de la situation intérieure, notamment par l'instauration des processus démocratiques.

Nous nous félicitons de l'action conjointe de certains de nos membres, à travers la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (Misab) en vue de ramener la paix en République centrafricaine.

Au sujet des événements du Congo-Brazzaville et de leur évolution récente, nous nous félicitons du retour de la paix dans ce pays. Nous déplorons les innombrables pertes en vies humaines et les destructions matérielles causées par cette guerre. Nous prenons acte de l'engagement des nouvelles autorités congolaises de tout mettre en œuvre pour consolider la paix, œuvrer à la réconciliation nationale et relancer le processus démocratique dans les meilleurs délais. Nous demandons à la communauté internationale de soutenir les efforts de reconstruction nationale dans lesquels s'est engagé le gouvernement congolais.

* S'agissant de la situation au Proche-Orient, nous demandons l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions n^{os} 242 et 338, en vue de parvenir à une paix juste et durable. Cette dernière doit être basée sur les principes de l'échange de la terre contre la paix, du droit de tous les pays de la région à vivre dans des frontières sûres et reconnues, du rejet du terrorisme sous toutes ses formes, du respect des accords conclus, du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la construction de son Etat, ainsi que la levée des restrictions imposées à son peuple et l'importance primordiale de respecter les conventions de Genève pour la protection des populations civiles dans les territoires occupés et la sauvegarde de ses ressources naturelles, aussi bien que le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les pays de la région, par tous les moyens appropriés, notamment le Liban, en application de la résolution n^o 425 du Conseil de sécurité.

8. Nous exprimons notre préoccupation devant les conséquences liées au problème de la dissémination des mines antipersonnel dans le monde. Nous nous engageons à contribuer avec détermination à la solution de ce problème dans toutes les enceintes internationales appropriées, notamment dans le cadre du processus d'Ottawa.

Nous appuyons les efforts engagés sur le plan international pour la réadaptation des personnes handicapées.

9. Compte tenu de l'orientation fixée par le Sommet de Dakar en 1989 et confirmée par les sommets suivants, pour « une justice forte et indépendante », les objectifs et les stratégies adoptés par la 3^e Conférence des ministres de la Justice des pays ayant le français en partage, dans le cadre de la Déclaration du Caire du 1^{er} novembre 1995 et du Plan quinquennal d'action en faveur de la Justice, de l'Etat de droit, des droits de l'Homme et du développement, devront être réalisés. Ces objectifs viennent d'être confirmés et précisés par la première réunion du bureau du suivi de la Conférence, qui a eu lieu au Caire, du 17 au 19 octobre 1997, bureau qui doit être réuni régulièrement et doté des moyens requis pour son mandat.

* Réserve de la Bulgarie et de la Roumanie, « étant donné que, dans la version présente, le texte ne mentionne pas les problèmes auxquels sont confrontés tous les pays de la région. »

10. Rappelant notre engagement de faire des années 1995-2005 la décennie de la Justice dans l'espace francophone, nous réitérons notre volonté d'unir nos efforts afin d'établir une coopération efficace pour la prévention des crimes, surtout transnationaux et organisés, de même que pour la lutte contre la circulation croissante des armes, contre le trafic de drogues, l'usage illicite de stupéfiants, le blanchiment de l'argent, la corruption et le terrorisme, et d'assurer une concertation étroite de nos pays membres lors de l'examen du projet de convention internationale pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption.

Reconnaissant que la création d'un tribunal international pénal permanent contribuerait de façon significative à la promotion de l'Etat de droit, nous encourageons la participation des pays de la Francophonie à la négociation par le comité préparatoire de l'ONU d'un statut pour un tel tribunal.

11. La Francophonie doit poursuivre la promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, particulièrement les droits des femmes et des enfants, de l'Etat de droit et de la démocratie, notamment en apportant un appui aux institutions spécialisées, plus particulièrement grâce à la mise en réseau de ces institutions, à la formation et à la sensibilisation des populations.

La Francophonie doit continuer d'accompagner les processus de démocratisation en élargissant son assistance aux différentes étapes en amont et en aval des scrutins, en fonction des besoins exprimés.

A cet égard, tirant les enseignements de notre riche expérience en matière d'accompagnement des processus électoraux, menée par l'Agence en collaboration avec l'AIPLF, il est opportun d'intensifier les actions pertinentes par des initiatives de promotion de la culture démocratique et du sens du civisme.

12. La Francophonie doit poursuivre, dans le cadre des accords en vigueur, conformément aux engagements adoptés à Vienne par la Conférence des Nations unies sur les droits de l'Homme, puis à Pékin par la 4^e Conférence mondiale sur les femmes, la lutte contre la discrimination, l'exclusion et l'intolérance. Elle soutiendra particulièrement la lutte contre les fléaux affectant les enfants par la mise en œuvre du Plan d'action francophone pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, adopté à Dakar en juillet 1993, ainsi que l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations unies en novembre 1989 au bénéfice des enfants victimes de conflits armés, de tortures, d'exploitations et d'injustices.

13. La Francophonie doit également accorder une priorité :

- aux actions de coopération conduites en partenariat avec les cours constitutionnelles des pays ayant le français en partage ;
- au renforcement de la justice pénale par le développement et la promotion des instruments internationaux ;

- à l'assistance judiciaire des pays en situation d'urgence dans leur lutte contre l'impunité ;
- à l'intensification de la coopération interparlementaire, avec le concours de l'AIFPLF, reconnue par notre Charte comme l'Assemblée consultative de la Francophonie ;
- à la mise en place d'une coopération entre les administrations publiques francophones, en vue de les rendre plus dynamiques.

Un espace de culture et de communication

14. L'accent sera mis, dans le domaine de la culture, sur le développement des industries culturelles francophones et la circulation des créateurs, de leurs produits et services, et, dans le domaine des moyens de communication, sur le développement de la presse écrite et audiovisuelle, sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et sur la consolidation de notre réseau de télévision francophone internationale, TV5.
15. La Francophonie dispose d'importants programmes conduits par l'Agence de la Francophonie dans le secteur culturel, qui ont déjà prouvé leur pertinence et leur efficacité, tels que le Marché des arts du spectacle africain (Masa), les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac), les radios locales ainsi que l'aide à la production du livre et à celle de l'audiovisuel. Il s'agit de continuer à consolider ces programmes qui concourent au développement et au rayonnement des différentes cultures de l'espace francophone et qui contribuent, notamment, au développement des industries culturelles des pays. Il faut par ailleurs s'assurer de créer toutes les synergies possibles entre certains de ces programmes, notamment les Clac et les radios locales, et les actions prévues dans le domaine des inforoutes. Il faut aussi prendre en considération la dimension économique et commerciale des industries culturelles, en rapport avec les mesures prévues pour le développement de l'espace de coopération économique francophone.
16. Mais ces actions ne peuvent avoir de réels effets sur le dialogue des cultures et la création d'un véritable espace culturel francophone que si des mesures sont prises pour réduire les entraves à la circulation des créateurs, des produits et des services culturels. La valorisation du statut des créateurs et des artistes dans le domaine de la culture constitue une préoccupation constante des plus hautes instances de la Francophonie (conférences des ministres de la Culture de Cotonou en 1981 et de Liège en 1990, conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de Québec en 1987 et de Dakar en 1989). En conséquence, nous avons décidé de rehausser notre engagement en donnant notre aval au principe d'une convention intergouvernementale sur la culture entre nos Etats et gouvernements et nous avons demandé à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'en fixer et d'en approuver le contenu dans les meilleurs délais.
17. Dans le domaine des communications, la Francophonie s'engage résolument dans les nouvelles technologies de l'information et elle demande formellement aux opérateurs de tout faire pour mettre rapidement en œuvre le Plan d'action adopté par la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes, qui s'est tenue à Montréal du 19 au 21 mai 1997. Ce plan d'action porte sur les sept points ci-après énumérés :

- démocratiser l'accès aux inforoutes ;
- développer l'aire d'éducation, de formation et de recherche ;
- renforcer l'aire de création et de circulation des contenus ;
- promouvoir une aire de développement économique ;
- établir une vigie francophone ;
- sensibiliser les jeunes, les producteurs et les investisseurs ;
- assurer une présence concertée des francophones.

Un fonds de développement des inforoutes est créé à cet effet au sein du Fonds multilatéral unique (FMU).

Ce nouveau champ de coopération, exploré depuis dix ans par la Banque internationale d'information sur les Etats francophones (Bief), est vital pour l'avenir de la Francophonie puisque, si l'outil que sont les inforoutes est bien maîtrisé, il sera susceptible de créer un espace de portée universelle au profit de tous les francophones, qu'ils appartiennent ou non à la Francophonie, apportant ainsi sa contribution à la réalisation de la programmation adoptée par les sommets.

18. La couverture mondiale de TV5, qui inclut l'Asie depuis 1996 et s'étendra aux Etats-Unis à partir de la fin de 1997, est une avancée importante de la Francophonie dans le monde et doit être poursuivie.

TV5 doit être encouragée dans sa capacité à être l'écho et la vitrine de l'ensemble de la Francophonie, afin de renforcer l'amitié et la compréhension mutuelle entre les pays francophones. Elle devrait aider le Sud à mieux se faire connaître.

L'implication de la Francophonie multilatérale dans la consolidation de TV5 Afrique doit se poursuivre, ainsi que celle des pays africains.

La série de programmes d'enseignement du français, dont toutes les instances de la Francophonie s'accordent à reconnaître l'importance, doit être prolongée. Sa mise en œuvre doit se faire avec l'appui des autres opérateurs et le soutien des professeurs de français du monde entier ainsi qu'avec le recours, en tant que de besoin, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Un espace de savoir et de progrès

19. Conscients du rôle primordial de la « formation pour la mise en valeur et le développement des ressources humaines, acteurs et bénéficiaires du développement », nous demandons que soit davantage associée aux processus de développement, la jeunesse des pays francophones, qui constitue un vivier de ressources humaines incontournables face aux nombreux défis posés à la communauté francophone.
20. De nombreux programmes existent dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et pour le développement de l'éducation de base. Les efforts doivent être poursuivis afin de favoriser l'accès pour tous à l'école, à toutes les étapes de leur développement. Une

attention particulière sera portée à la formation continue par la formation à distance, avec la coopération des instituts et des centres de formation spécialisés.

Il est impératif que ce vaste programme d'alphabétisation, d'éducation de base, de formation continue, de formation professionnelle, d'enseignement supérieur et de recherche accorde une place de premier plan à l'enseignement du et en français, et ce, en respectant le cadre multilingue qui traduit la réalité de la Francophonie multilatérale. A cet égard, nous faisons nôtres les recommandations formulées dans la déclaration de la Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Confémer).

21. Nous décidons de considérer comme priorités non seulement l'éducation de base, mais aussi le secteur de la formation professionnelle et technique. Cette dernière favorise une meilleure insertion dans la vie active et une meilleure participation des personnes au développement des sociétés. Nous décidons donc de la tenue d'assises francophones de la formation professionnelle et technique, comme le propose une résolution adoptée par le bureau de suivi de la Conférence des ministres de l'...ducation des pays ayant le français en partage (Confémen). Ces assises auront lieu lors du premier semestre de 1998. Des moyens devront être prévus pour que la mise en œuvre du Plan d'action puisse s'amorcer au cours du biennium 1998-1999.

Nous retenons, par ailleurs, la proposition de la Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Confémer) de prolonger cette réflexion dans le domaine universitaire.

Nous réaffirmons donc qu'une attention particulière doit être accordée à la jeunesse par tous les intervenants de la coopération francophone et apportons notre soutien aux programmes de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes) en faveur de la promotion de la jeunesse, du développement des sports, de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de la poursuite des Jeux de la Francophonie.

22. Face aux défis de la mondialisation, de la situation du français dans le monde et de l'évolution des connaissances dans toutes les sphères d'activités, nous saluons la pertinence des interventions menées par l'Aupelf-Uref dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par l'intermédiaire du fonds francophone de la recherche, du système d'information francophone, des universités et instituts internationaux. Ces programmes devront continuer à être orientés vers le co-développement, le partage de l'excellence, la valorisation de l'expertise et de la recherche du Sud, notamment par la mise en réseaux et la co-diplomation.

Une attention particulière sera accordée à la mise en place de dispositifs académiques et administratifs permettant une meilleure mobilité universitaire (chercheurs, professeurs, étudiants) en Francophonie.

Dans la sphère des nouvelles technologies de l'information, une attention particulière devra être accordée au développement de l'information et de la formation virtuelle,

notamment l'université virtuelle, pour les mettre au service de l'enseignement du et en français.

Un effort devra être déployé pour la recherche et la recherche-développement, composantes essentielles du développement des capacités d'innovation de nos sociétés.

Le soutien apporté à l'Université Senghor d'Alexandrie, qui joue un rôle éminemment positif dans la formation des ressources humaines du continent africain, devra être poursuivi.

Francophonie, économie et développement

- 23.** Nous réaffirmons notre volonté de mobiliser les énergies et les ressources, tant sur le plan national que sur le plan international, pour intensifier la mise en œuvre des recommandations et des décisions, conformément aux principes adoptés par les grandes conférences des Nations unies sur le développement.

Nous soutenons le nouveau partenariat global pour le développement et, surtout, le partenariat pour le développement de l'Afrique, évoqués dans les décisions de la Cnuced, des sommets sur l'environnement à Rio de Janeiro et sur le développement social à Copenhague récapitulées, entre autres, par les sommets du G7 à Lyon, puis à Denver, ainsi que les décisions prises par la première réunion ministérielle de l'OMC à Singapour, destinées à favoriser l'accès des pays en développement au système commercial multilatéral et à surmonter le risque de marginalisation des pays les moins avancés, notamment grâce à son plan d'action global et intégré en leur faveur. Il en est de même quant à l'accélération de l'application des dispositifs de l'acte final de la Déclaration de Marrakech (OMC) prévoyant un traitement préférentiel pour les pays en développement, et particulièrement les pays les moins avancés et les pays importateurs des denrées alimentaires.

Nous réaffirmons la nécessité du maintien de l'aide publique au développement à un niveau suffisant.

- 24.** La Francophonie constitue une alternative à l'uniformisation culturelle de la planète. Elle doit promouvoir un modèle de développement qui ne dissocie pas l'économique du social et favorise la démocratie, la bonne gouvernance, la justice et l'équité. Elle doit, par conséquent, jouer un rôle de partenaire actif au sein des institutions économiques internationales en resserrant ses liens de coopération avec les institutions spécialisées de l'ONU et avec les organisations économiques et financières régionales et internationales.
- 25.** Nous veillerons à sensibiliser les institutions internationales économiques, financières et commerciales, et les autres bailleurs de fonds, sur la nécessité de prendre en compte la dimension sociale du développement, afin d'appuyer le processus d'ouverture des économies en développement, notamment dans les domaines situés au cœur de leurs préoccupations économiques : investissements étrangers, allégement de la dette, transferts de technologie, capacité d'action de l'Etat, production et commercialisation, mobilisation

de l'épargne locale, développement du secteur privé, infrastructures, mise en valeur des ressources humaines.

26. Dans cette perspective, nous convenons de mettre en œuvre l'espace de coopération économique francophone, conçu comme un processus plutôt que comme un aboutissement, comme un réseau de coopération s'appuyant sur les organisations régionales et mondiales existantes et cherchant à faire fructifier une plus-value commune aux pays de la Francophonie.

En cherchant à animer une collaboration économique spécifique, nous préconisons de continuer à nous appuyer sur des grands principes directeurs : satisfaction des besoins essentiels et fondamentaux des populations, libre accès réciproque au marché, non-discrimination entre Etats et partenaires économiques, appui aux pays en développement, respect du cadre juridique multilatéral existant, cohérence et coordination de tous les secteurs privés et publics.

27. Soucieux de favoriser l'ouverture des marchés et l'intégration dans l'économie mondiale des pays du Sud, nous mettons l'accent sur les échanges et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, sous des formes variées et efficaces entre les pays membres eux-mêmes ou avec le financement d'un organisme ou d'un pays tiers.

La coopération entre entreprises est au cœur de notre coopération économique francophone dans laquelle l'entreprise privée occupe la place qui lui revient. Il est essentiel de favoriser l'établissement d'un environnement juridique et institutionnel favorable à l'épanouissement de l'entreprise sous toutes ses formes.

28. La Francophonie économique devra apporter une attention spéciale aux champs d'action suivants :

- le soutien au développement de l'entrepreneuriat dans les pays du Sud par la création et le développement de PME-PMI, la mise en réseau des entreprises, la promotion du partenariat et l'accès à des informations adaptées pour appuyer l'action des entreprises, notamment grâce à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information ;
- le développement des capacités nationales d'intégration à l'économie mondiale grâce au renforcement de l'environnement juridique (ex. : harmonisation des législations, droit des affaires, droit fiscal, droit social, réglementation comptable, etc.) et de l'environnement financier et technique des entreprises (ex. : développement des techniques de mobilisation de l'épargne, aide à la création de places financières en appui aux PME-PMI) ;
- l'appui au processus d'intégration économique régionale au sein des organisations économiques existantes pour renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des pays membres et favoriser le développement des échanges intra-régionaux et la cohérence des politiques macroéconomiques ;
- la formation technique et professionnelle (notamment grâce aux assises prévues sur ce thème) ; la formation au droit des affaires, aux règles du commerce international, à la

gestion et au management ; la formation en sciences économiques et sociales ; l'appui aux centres régionaux de formation et la mise en réseau des filières de formation et de recherche ;

- la mise à la disposition des intervenants, des bases de données économiques, professionnelles et techniques sur les Etats et les gouvernements membres, des informations sur les partenaires économiques et sociaux potentiels et d'un fichier de la banque des experts francophones, notamment du Sud, pour favoriser la mise en place d'un véritable réseau économique francophone ;
- la promotion de la justice sociale et la prise en considération du facteur humain pour améliorer les conditions de vie et de travail des populations, et surtout des groupes sociaux les plus défavorisés, face aux difficultés telles que le chômage, l'exclusion, la mauvaise insertion économique des jeunes et des femmes, etc.

- 29.** Nous décidons de la tenue d'une conférence des ministres francophones de l'Economie au cours du biennium 1998-1999, afin d'articuler un plan d'action autour de la notion de développement d'un espace de coopération économique francophone. Nous chargeons l'Agence de la Francophonie de préparer la Conférence, en consultation notamment avec le Forum francophone des Affaires (FFA).

Soucieux de garantir la meilleure utilisation des ressources disponibles pour les programmes d'assistance technique axés sur l'intégration des pays les moins avancés au système du commerce mondial, nous nous entendons pour travailler à l'intérieur du Cadre intégré d'assistance technique approuvé à la réunion de haut niveau entre l'OMC, la Cnuced et la CCI, en octobre 1997.

- 30.** Nous décidons de poursuivre les actions menées par l'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF) en faveur du développement durable, tout en soulignant l'importance primordiale, à cet égard, du transfert des technologies, et d'en faciliter l'accès aux pays en développement, en accordant la priorité aux domaines suivants : l'eau douce, l'énergie, la lutte contre la désertification, la gestion durable des forêts, des océans et des mers, les actions de formation pertinentes.

Par ailleurs, l'appui aux capitales et aux métropoles francophones réunies au sein de l'AIMF qui, en tant qu'acteurs économiques, contribuent largement au développement urbain et à son équilibre avec le développement durable, doit être renforcé. Nous demandons à l'AIMF, dans le cadre de son action, d'aider particulièrement à la reconstruction de Brazzaville, grande métropole francophone, détruite par la guerre.

La Francophonie dans le monde

31. Nous mettons en place un plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations et les relations internationales, assorti de moyens spécifiques au sein du FMU. Ce plan porte sur les éléments suivants :
- la création au sein de l'Agence d'un dispositif permettant le financement de postes d'experts associés au bénéfice de jeunes francophones auprès des institutions des Nations unies ainsi qu'une aide financière, sur une base multilatérale, aux ressortissants des pays francophones en développement dont les enfants poursuivent leurs études dans les écoles ou les lycées français à l'étranger ;
 - la prise en charge de délégués francophones pour participer aux réunions internationales ;
 - l'organisation de concertations francophones, etc.
32. Nous renouvelons notre engagement de veiller au strict respect du statut de la langue française dans les organisations internationales et de nous assurer des moyens financiers nécessaires à cette fin, selon les axes suivants :
- le français doit être utilisé comme langue diplomatique et de relations internationales, dans le respect des législations nationales, lorsque l'emploi d'une autre langue n'est pas nécessaire ou indispensable ; lorsque l'un des pays membres possède une autre langue officielle reconnue dans les organisations internationales, il en partage l'emploi avec le français ;
 - le recrutement et la formation de fonctionnaires internationaux ressortissants des pays membres de la Francophonie doivent être encouragés, et la formation doit être donnée en liaison avec les principales institutions existant dans les pays membres ;
 - la diffusion des documents en langue française doit être assurée de façon simultanée et en temps utile dans les enceintes internationales ;
 - le Fonds d'aide à la traduction et à l'interprétation des conférences des OING doit être doté des ressources requises pour répondre de façon satisfaisante à la demande ;
 - le soutien à la participation d'experts francophones aux instances de réglementation et de normalisation dans les secteurs prioritaires de la Francophonie (technologies de l'information, inforoutes, toponymie, économie). Il convient d'engager, à cet effet, une concertation préalable aux travaux de ces instances (Office européen des brevets, Organisation internationale de normalisation – ISO, notamment par le maintien des langues officielles de cette organisation, dont le français, Internet Society – ISOC, Union internationale des télécommunications – UIT, Organisation mondiale du commerce – OMC) ;

- conformément à la résolution n° 55, adoptée à la 23^e session ordinaire de l’AIPLF, les moyens nécessaires doivent être consacrés par la Francophonie pour assurer à la langue française sa pleine présence à l’Organisation de l’unité africaine (OUA).

Nous soutenons par ailleurs l’usage du français comme langue olympique.

Nous appuyons également le maintien ou l’installation du siège des organisations internationales dans l’un ou l’autre de nos pays membres.

Nous demandons de poursuivre, conformément à la procédure existante, l’ouverture de bureaux régionaux de l’Agence de la Francophonie, chaque fois que les circonstances s’y prêtent et que le besoin s’en fait sentir.

Nous encourageons les initiatives prises de manière concertée par plusieurs membres de notre communauté pour développer la langue française dans les pays non francophones – tels que le Nigeria – qui souhaitent valoriser son statut, notamment dans l’enseignement.

33. Dans le cadre de ses attributions, nous confions les mandats suivants au secrétaire général de la Francophonie :

- renforcer la coopération entre le Secrétariat de la Francophonie et celui des Nations unies, en intensifiant les consultations et les échanges d’informations réciproques ;
- poursuivre la concertation des Etats et des gouvernements francophones en vue de la préparation et du suivi des grandes conférences mondiales, comme cela a été fait notamment pour la Conférence de mi-parcours du Sommet de Rio ainsi que pour la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l’Homme, la Conférence de Pékin sur les femmes et la Conférence mondiale Habitat II d’Istanbul ;
- demander aux pays francophones développés d’honorer et de mettre en pratique la Déclaration sur l’environnement, le contrat social 20-20 et les problèmes spécifiques aux femmes ainsi que leur engagement à consacrer des ressources adéquates à la coopération au développement, en particulier en ce qui concerne l’objectif visant à consacrer 0,15 % de leur PNB à l’aide publique au développement pour les pays les moins avancés et 0,7 % pour les pays en développement ;
- négocier un document-cadre de coopération avec l’Union européenne ainsi qu’avec d’autres organisations régionales francophones afin de réaliser des interventions conjointes grâce à un cofinancement, par le canal des bureaux de liaison de la Francophonie auprès de ces institutions.

34. Nous souhaitons également que la communauté francophone poursuive la négociation et la conclusion d’accords avec diverses communautés linguistiques afin de promouvoir avec celles-ci, sur une base de réciprocité, le rôle de leurs langues dans les relations et les organisations internationales.

III. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

35. Notre coopération multilatérale, dans son essence, exprime la solidarité qui unit tous nos Etats et gouvernements et l'apport que chacun, dans la mesure de ses moyens, fait à l'œuvre commune.

Elle doit tendre vers des programmes qui atteignent chacun un seuil financier lui permettant notamment d'avoir accès à d'autres sources de financement dispensées par des organisations ou des institutions internationales.

Elle repose sur la règle d'une part majoritaire de « crédits déliés » dans son financement. Elle ne s'interdit pas, pour le bénéfice de tous, de faire correspondre des ressources directement affectées à des actions spécifiques comprises dans notre plan d'action.

36. Le Fonds francophone d'urgence, institué au Sommet de Cotonou pour réaliser des interventions spécifiques lors de catastrophes naturelles ou d'autres situations de crise, devra être doté de moyens adéquats.

37. La mise en œuvre de la programmation multilatérale francophone, traduction opérationnelle du Plan d'action pour le biennium qui s'ouvre, suppose que les conditions d'efficacité soient remplies, d'autant plus que les ressources mobilisables ne peuvent connaître de forte croissance dans la conjoncture qui prévaut aujourd'hui. Ces conditions sont les suivantes :

- concertation, information et formation ;
- travail en réseau ;
- développement des complémentarités, grâce à une meilleure concertation au sein des organisations internationales ;
- coordination des actions bilatérales et multilatérales ;
- convergence entre secteur privé et cadre institutionnel francophone.

38. Nous invitons l'Agence de la Francophonie et les opérateurs directs et reconnus par les sommets, explicitement identifiés dans la Charte de la Francophonie : l'Aupelf-Uref, TV5, l'Université Senghor, l'AIMF, à assister le secrétaire général dans sa tâche de proposition d'axes prioritaires de la programmation multilatérale francophone, qui doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs définis par le Plan d'action. Le Conseil de coopération doit être l'organe efficace de l'harmonisation des actions engagées en commun et de leur évaluation.

39. Nous invitons également l'Agence de la Francophonie et les opérateurs directs et reconnus à concerter leurs actions de coopération avec la Confémen et la Conféjes, seules conférences ministérielles permanentes de la Francophonie. En confirmation de leur place et de leur rôle particuliers dans l'espace francophone, ces deux conférences seront associées au volet coopération de toutes les instances de la Francophonie.

40. Outre l'indispensable concertation entre les opérateurs, tous les intervenants qui collaborent à la mise en œuvre de la coopération multilatérale francophone définie par le Plan d'action sont invités à rechercher et à développer, dans le cadre des programmes

mobilisateurs que nous avons fixés, les synergies possibles sous des formes de coopération nationale et internationale. Il s'agit notamment :

- du Forum francophone des affaires (FFA), dont le Sommet de Cotonou a salué le rôle de partenaire dans la coopération multilatérale en matière économique, notamment à travers l'organisation de son forum économique (secteur des entreprises privées) ;
- des OING présentes à la conférence qu'organise le secrétaire général de la Francophonie.

41. Nous saluons les actions menées par les organisations non gouvernementales, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux, qui concourent aux objectifs de notre communauté francophone.
42. Nous approuvons les grandes orientations des programmations présentées par l'Agence de la Francophonie et par les opérateurs directs et reconnus par les sommets.
43. Le secrétaire général, assisté par le Conseil de coopération, est responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU. Il veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs. La mise en œuvre des priorités retenues par le Sommet et consignées dans ce plan d'action doit se faire, au premier chef, par l'Agence de la Francophonie et par les opérateurs directs et reconnus par les sommets.

La Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie veillent à l'exécution du Plan d'action.

Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage

(Texte adopté au Sommet de Cotonou intégrant
les propositions du CPF sur le statut d'observateur)

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage est un espace de solidarité fondé sur l'attachement à des valeurs communes et sur l'usage d'une langue partagée dans le respect des identités culturelles de tous les pays membres. Elle est aussi un espace de dialogue et de coopération en vue d'un développement durable et équilibré.

Aujourd'hui, la Francophonie s'enrichit déjà de la participation des Etats et des gouvernements suivants :

- Belgique
- Bénin
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Canada–Nouveau-Brunswick
- Canada-Québec
- Cap-Vert
- Centrafricaine (République)
- Communauté française de Belgique
- Comores
- Congo
- Congo (République démocratique du)
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Dominique
- Egypte
- France
- Gabon
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Guinée équatoriale
- Haïti
- Laos
- Liban
- Luxembourg
- Madagascar
- Mali
- Maroc
- Maurice
- Mauritanie
- Monaco
- Niger
- Roumanie
- Rwanda
- Sainte-Lucie
- Sénégal
- Seychelles
- Suisse
- Tchad
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

Le présent mécanisme ne vise donc que les adhésions futures.

I – PRINCIPES DIRECTEURS

Ainsi, il y a lieu de déterminer, sur un plan général, les principes qui devraient inspirer l'examen de ces demandes :

1. L'esprit de solidarité qui caractérise la Francophonie se traduit par un processus collégial de décision pour ce qui concerne l'adhésion éventuelle de nouveaux membres, celle-ci devant se faire à l'unanimité des membres du Sommet en séance à huis clos.
2. Tout pays admis lors d'un Sommet au terme de la procédure ci-après le sera avec statut de membre associé, ou, le cas échéant, d'observateur.
3. Si le membre associé le demande, le Sommet suivant se prononcera sur son accession au statut de membre à part entière. En effet, le passage du statut de membre associé à celui de membre n'est pas de droit. La participation aux diverses organisations de la Francophonie, et en particulier à l'Agence de la Francophonie, sera prise en considération.
4. Si le pays observateur le demande, le Sommet suivant se prononcera sur son accession au statut de membre associé.

II – PROCEDURE

1. Toute nouvelle demande d'adhésion, ou de participation en tant qu'observateur, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage doit être adressée – par les voies diplomatiques habituelles – au président en exercice de la Conférence, soit au chef de l'Etat ou du gouvernement du pays hôte du dernier Sommet, six mois au moins avant la tenue du Sommet suivant. Cette demande doit être assortie d'un exposé des motifs et de tous les éléments d'information qui permettront d'en apprécier la pertinence.
2. Cette demande et le dossier qui l'accompagne sont communiqués au président du Conseil permanent de la Francophonie, qui les soumet à l'examen du Conseil permanent. Celui-ci constitue en son sein une commission *ad hoc* chargée de l'instruction du dossier.
3. Cette commission établit un rapport circonstancié qu'elle soumet au Conseil permanent de la Francophonie. Celui-ci, après examen, adopte un avis destiné à la Conférence ministérielle.
4. La Conférence ministérielle formule une recommandation destinée à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à la suite de quoi cette recommandation est transmise par le président de la Conférence ministérielle de la Francophonie au président en exercice ainsi qu'au président du prochain Sommet.
5. Lorsque la recommandation est favorable, le président du prochain Sommet, après consultation des autres chefs d'Etat et de gouvernement, et en cas d'unanimité des

membres, décide d'inviter à assister au Sommet l'Etat ou le gouvernement candidat. Celui-ci est accueilli dès l'ouverture en qualité de membre associé, ou, le cas échéant, d'observateur.

III – ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA DEMANDE

1 – Toute demande d'adhésion doit :

A) traduire une réelle volonté politique d'engagement dans la Francophonie, en souscrivant à ses valeurs ;

En ce qui concerne l'engagement dans la Francophonie, on peut relever notamment parmi les éléments d'appréciation :

- l'acceptation des résolutions antérieures des Conférences des chefs d'Etat et de gouvernement et de leur application sans réserve ;
- la volonté d'œuvrer activement en faveur de la coopération multilatérale francophone ;
- la participation effective et régulière à la concertation francophone dans les organisations, ou les grandes manifestations internationales ;
- la détermination à favoriser, de manière particulièrement éminente, le développement de nouvelles initiatives dans le cadre de cette coopération ;
- l'engagement de principe d'utiliser la langue française dans les enceintes internationales, lorsque la langue nationale de l'Etat membre n'est pas reconnue comme langue de travail.

B) se fonder sur une situation satisfaisante au regard de l'usage du français dans le pays concerné.

En ce qui concerne l'usage du français, il convient de distinguer deux situations :

- le français est langue officielle ou l'une des langues officielles ;
- le français est d'un usage habituel et courant.

Cet usage est apprécié au cas par cas en tenant compte de l'usage effectif du français :

- dans les administrations ;
- dans l'enseignement ;
- dans les médias ;
- dans les instances internationales.

Par ailleurs, il conviendra d'apprécier certains paramètres tels que :

1. Le nombre de locuteurs francophones réels ;
2. Le nombre d'élèves suivant des cours de français, le nombre de diplômés en langue française et dans les filières francophones ;
3. La présence éventuelle de l'Aupelf-Uref, l'adhésion à l'AIPLF ainsi qu'à l'AIMF ;
4. L'existence dans le pays d'ONG francophones actives ;
5. Le taux de lecture de journaux francophones ou la publication dans le pays de quotidiens ou de revues en langue française ;
6. L'existence dans le pays d'instituts ou d'organismes internationaux francophones, tels que des fondations universitaires, scientifiques ou culturelles.

Le membre associé fera rapport régulièrement au CPF sur la situation de la langue française sur son territoire.

Il conviendra, dans la perspective de l'accession de membre associé au statut de membre à part entière, de tenir compte de son attitude à l'égard de la langue française.

2 – Toute demande de participation en tant qu'observateur, formulée par un Etat, doit :

- a) traduire un réel intérêt pour la Francophonie et ses valeurs ;
- b) se fonder sur une volonté de favoriser le développement de l'usage du français dans le pays concerné, quel que soit son usage effectif au moment de la demande.

STATUT DE MEMBRE ASSOCIE

Le statut de membre associé s'acquiert au terme de la procédure définie par le document sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Le présent mécanisme ne vise que les adhésions futures.

1 – Statut de membre associé

Les membres associés assistent aux instances plénières de la Francophonie. Ils sont admis :

- a) à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sans intervenir dans les débats ; ils peuvent, après accord de la Présidence, présenter une communication ;
- b) à la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans les mêmes conditions ;
- c) au Conseil permanent de la Francophonie, toujours dans les mêmes conditions.

Les séances à huis clos, les commissions, les comités de programme (sauf cas particuliers) sont réservés aux membres.

Les membres associés ont accès à l'information et à la documentation diffusées par le Secrétariat des instances.

Ils peuvent contribuer volontairement au financement des programmes adoptés par les sommets.

Ils ne peuvent pas présenter de candidature aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie.

Ils siègent à la table de façon distincte.

2 – Appartenance à l'Agence de la Francophonie (ACCT)

Dans un souci de cohérence, une concordance dans les demandes de participation aux sommets et à l'ACCT est vivement recommandée.

Conformément à la Charte, la contribution financière des membres associés à l'ACCT, et leur participation aux programmes de l'Agence, sont fixées par la Conférence générale.

3 – Accès au statut de membre à part entière

L'accès d'un membre associé au statut de membre à part entière n'est pas de droit. Il nécessite une demande formelle du membre associé au président du CPF. La demande doit être déposée dans un délai de six mois avant le Sommet suivant pour qu'elle soit instruite selon la même procédure que celle définie par le document portant modalités d'adhésion. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet.

STATUT D'OBSERVATEUR

Le statut d'observateur s'acquiert au terme de la procédure définie par le document (révisé) sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

1 – Statut d'observateur

Les observateurs assistent aux instances plénières de la Francophonie. Ils sont admis :

- a) à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement sans intervenir dans les débats ;
- b) à la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans les mêmes conditions ; ils peuvent, après accord de la Présidence, présenter une communication.

Le CPF, les séances à huis clos, les commissions, les comités de programme sont réservés aux membres.

Les observateurs ont accès à l'information et à la documentation diffusées par le Secrétariat des instances.

Ils peuvent contribuer volontairement au financement des programmes adoptés par les sommets.

Ils ne peuvent pas présenter de candidature aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie.

Ils siègent dans la salle de façon distincte.

2 – Accès au statut de membre associé

L'accès d'un observateur au statut de membre associé n'est pas de droit. Il nécessite une demande formelle de l'observateur au président du CPF. La demande doit être déposée dans un délai de six mois avant le Sommet suivant pour qu'elle soit instruite selon la même procédure que celle définie par le document portant modalités d'adhésion. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet.

3 – Le statut d'observateur est également ouvert, sur une base de réciprocité, aux institutions internationales de nature intergouvernementale qui en feraient la demande.

STATUT D'INVITE SPECIAL

- 1 - Le statut d'invité spécial vise les entités et collectivités territoriales ressortissantes des Etats non membres de la Francophonie, qui en font la demande, dès lors que ces entités ou collectivités manifestent leur volonté d'engagement dans la Francophonie et que l'usage de la langue française est attesté dans leur pays ou sur leur territoire.

En ce qui concerne les entités territoriales non souveraines, ces dispositions sont applicables sous réserve de l'accord de l'Etat dont elles relèvent. Elles ne peuvent accéder au statut de membre associé dès lors que l'Etat central auquel elles appartiennent n'est pas membre de la Francophonie.

- 2 - Le statut d'invité spécial ne concerne que les sommets. Il est accordé à l'occasion de chaque conférence et n'est pas automatiquement reconductible.
- 3 - Les demandes formulées par les entités et collectivités territoriales précitées sont appréciées selon la procédure prévue dans le document sur les modalités d'adhésion.
- 4 - Les invités spéciaux assistent, outre la séance inaugurale, aux travaux des sommets et en séance publique sur le volet coopération.

Ils n'ont pas voix délibérative.

Ils siègent dans la salle de façon distincte.

Ils reçoivent les documents de la Conférence.

Ils ne sont pas admis aux séances à huis clos, tenues par les seuls Etats et gouvernements membres.

Ils participent également aux manifestations sociales et culturelles d'environnement des sommets.

- 5 - Ils ne siègent pas dans les autres instances de la Francophonie mais des rencontres directes peuvent être organisées entre la CMF ou le CPF et leurs représentants, afin de :
 - a) développer avec leurs responsables politiques des contacts privilégiés ;
 - b) contribuer à mettre en œuvre des programmes particuliers de soutien à la langue française ;
 - c) favoriser leur participation – sur une base volontaire – à certains programmes de coopération.

Avis du Conseil permanent de la Francophonie sur les demandes d'adhésion et de modification de statut

Le Conseil permanent de la Francophonie a constitué en son sein la Commission *ad hoc* chargée de l'instruction des demandes conformément au texte concernant les « modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage ».

Cette commission *ad hoc*, composée des 18 représentants personnels au CPF et placée sous la présidence du représentant du Vietnam, s'est réunie à trois reprises, les 10 juillet, 1^{er} octobre et 9 novembre 1997. Elle a rendu compte successivement aux 26^e, 27^e et 28^e sessions du Conseil permanent, qui s'est donc prononcé sur l'adoption des dispositions suivantes à l'occasion du septième Sommet, à Hanoi.

A sa première réunion, la commission *ad hoc* s'est d'abord interrogée sur le cadre institutionnel dans lequel devaient s'inscrire ces demandes, considérant que si l'on se référait au document en vigueur depuis le Sommet de Cotonou, celui-ci ne permettrait pas de répondre de façon appropriée aux demandes présentées. En conséquence, la commission a confié à un groupe de travail restreint, placé sous la présidence du représentant de la Suisse, le soin de proposer les aménagements nécessaires. Ceux-ci portent pour l'essentiel sur la création d'un statut pour les observateurs nettement distinct de celui des invités spéciaux, ce dernier étant désormais réservé aux seules entités non souveraines relevant d'Etats non membres de la Francophonie, ainsi qu'à des institutions diverses le cas échéant.

Le nouveau statut d'observateur devrait permettre d'accueillir en cette qualité les Etats qui auraient par la suite à se déterminer sur la place qu'ils pourraient souhaiter occuper au sein de la Francophonie, en s'en rapprochant suffisamment dans un premier temps pour éclairer leur décision.

Ces propositions visent donc à créer un échelon supplémentaire dans la gamme des différents statuts auprès des instances de la Francophonie (Sommet, CMF et CPF), en s'éloignant le moins possible du texte de Cotonou et en maintenant les exigences indispensables qui doivent conditionner l'accès au statut de membre à part entière, lequel requiert l'unanimité des membres du Sommet.

Ce même statut d'observateur pourrait être offert à des organisations internationales intergouvernementales, sur une base de réciprocité par rapport au statut qu'elles-mêmes reconnaissent à l'organisation de la Francophonie.

Enfin, il a été recommandé d'apporter un autre amendement pour compléter les « Eléments d'appréciation de la demande » déjà définis par le titre III des « Modalités d'adhésion », qui serait le suivant : « l'engagement de principe d'utiliser la langue française dans les enceintes internationales, lorsque la langue nationale de l'Etat membre n'y est pas reconnue comme langue de travail ».

C'est donc dans ce cadre que trois catégories de demandes ont été prises en compte par la commission *ad hoc* et soumises au Conseil permanent de la Francophonie, s'agissant respectivement :

- des invités spéciaux ;
- des membres associés ;
- des nouvelles demandes d'adhésion.

I - LES INVITES SPECIAUX

Le statut d'invité spécial ne concerne que les sommets. Il est accordé à l'occasion de chaque conférence et il n'est pas automatiquement reconductible.

La seule entité territoriale bénéficiant actuellement de ce statut est celle de la Région autonome Vallée d'Aoste, qui a réitéré son souhait d'être invitée au septième Sommet ; cette demande a reçu un avis très positif de la part du Conseil permanent de la Francophonie.

II - LES MEMBRES ASSOCIES

L'accès d'un membre associé au statut de membre à part entière n'est pas de droit.

Il nécessite une demande formelle du membre associé au président du Conseil permanent. La décision d'admission devra être prise à l'unanimité des membres du Sommet.

Des deux membres associés admis au sixième Sommet, à Cotonou, seule la Moldavie a fait connaître officiellement son souhait d'être admise comme membre à part entière. Le Conseil permanent, sur avis de la commission *ad hoc*, a reçu très favorablement cette demande.

III - LES OBSERVATEURS

Trois demandes ont été officiellement déposées en vue du Sommet de Hanoi :

1. par la Pologne, qui renouvelait la demande qu'elle avait précédemment introduite en août 1995, en vue du Sommet de Cotonou, auprès du chef de l'Etat du pays hôte ;
2. par l'Albanie, qui avait déposé un dossier en février 1997 auprès du président en exercice du Sommet ;
3. par la Macédoine, dont le dossier n'est malheureusement parvenu qu'au début du mois d'août de cette année.

La commission *ad hoc* a procédé à une étude attentive de ces trois demandes mais n'a pas cru devoir retenir celle de la Macédoine, sans vouloir préjuger de la pertinence de cette candidature, considérant qu'elle n'avait pas été déposée dans les délais requis.

Elle a donc proposé de n'octroyer le statut d'observateur qu'à la Pologne, conformément au souhait exprimé initialement par cet Etat, ainsi qu'à l'Albanie.

Le Conseil permanent de la Francophonie ayant reçu favorablement l'ensemble de ces recommandations, à sa 28^e session, a adopté en ce sens le présent avis destiné à la Conférence ministérielle de Hanoi, qui est donc appelée maintenant à formuler son appréciation à l'intention du septième Sommet.

TEXTES DEPOSES A LA CONFERENCE

**GROUPE *AD HOC* SUR LE PROJET DE CONVENTION
INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA CULTURE**

**RAPPORT GENERAL
ET
PROPOSITIONS
(Paris, les 1^{er} et 2 septembre 1997)**

RAPPORT GENERAL

Le groupe *ad hoc* sur le projet de convention intergouvernementale sur la culture, mis en place par le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) lors de sa 26^e session des 9, 10 et 11 juillet 1997, s'est réuni les 1^{er} et 2 septembre 1997 au siège de l'Agence de la Francophonie (ACCT) à Paris.

Son travail a porté sur l'exécution du mandat suivant donné par le CPF :

- examiner les conclusions du comité d'experts présidé par Bernard Dorin, ambassadeur de France ;
- examiner les observations des Etats et des gouvernements membres reçues au secrétariat ;
- préparer, à l'issue de ce double examen, les hypothèses relatives au contenu et à la forme (résolution, déclaration, convention, etc.) que pourrait prendre ce projet d'importance pour la communauté francophone et faire rapport au Conseil permanent à sa prochaine session prévue du 30 septembre au 2 octobre 1997.

Ont pris part aux travaux du groupe les représentants du Canada, du Canada-Québec, de la Communauté française de Belgique, de la France, du Gabon, d'Haïti, du Maroc, de Maurice, de Monaco, de la Roumanie, du Sénégal, de la Suisse, des experts de l'Agence de la Francophonie (ACCT), auxquels s'est joint le représentant du Liban. Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun et le Niger, membres du groupe, n'ont pas participé aux travaux.

1. Ouvrant les travaux du groupe, le président du Conseil permanent de la Francophonie, Son Excellence l'ambassadeur Trinh Duc Du, a d'abord salué la présence de M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, remercié les participants de leur présence et réitéré les remerciements du CPF à l'ambassadeur Bernard Dorin pour l'excellent travail fait par le comité qu'il a présidé.

Le président a ensuite rappelé la genèse et les conditions de l'élaboration du projet de convention intergouvernementale sur la culture examiné ce jour, avant de préciser le mandat confié au groupe par le CPF et les modalités de son fonctionnement. Il a enfin

souligné l'importance que le Conseil permanent attache aux solutions qui seront proposées par le groupe à l'issue de ses travaux.

Rappelant ses intentions et son espérance en proposant au Conseil permanent, à sa dernière session, la création du groupe *ad hoc*, le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, M. Jean-Louis Roy, a mis l'accent sur l'importance de la décision prise par les hautes instances de la Francophonie à Cotonou et à Bordeaux de confier à l'Agence le mandat de préparer un projet de « Convention intergouvernementale sur la culture ». Il a sensibilisé les membres du groupe sur la nécessité impérieuse de cette convention dont l'acceptation est essentielle et le déploiement indispensable pour la communauté francophone au moment où elle affirme qu'elle entend être plus que jamais culturelle, économique et surtout politique.

Les obstacles à la libre circulation des créateurs et de leurs œuvres au sein de l'espace francophone constituent aujourd'hui, pour un grand nombre, un objet d'étonnement et de critique, voire même d'opposition à la Francophonie, a souligné le secrétaire général. Il a indiqué que seule une convention et encore davantage son acceptation et son déploiement feraient un sort à cette appréciation négative et confondraient ceux qui identifient la Francophonie à une chimère politique.

Saluant le travail exceptionnel mis au point par le comité de juristes et de créateurs, présidé par l'ambassadeur Dorin, M. Roy insiste sur le caractère réaliste ainsi que sur le fragile équilibre du texte qui est proposé. Celui-ci, a-t-il indiqué, évite les pièges du « tout ou rien », éclaire avec prudence « le champ du possible » et concilie la nécessité d'entreprendre avec la nécessaire souplesse et la flexibilité propres à ce genre de construction, avant de préciser que le projet est perfectible.

Enfin, le secrétaire général a invité le groupe *ad hoc* à apporter au texte qui lui est soumis tous les aménagements nécessaires de manière à ce que la Francophonie soit en mesure de déposer à Hanoi un projet consensuel et opérationnel. Il a souhaité qu'une place soit trouvée dans le dispositif arrêté par le CPF pour les documents destinés au Sommet de Hanoi à ce texte de grande importance.

Reprenant la parole, le président du CPF a remercié le secrétaire général pour sa contribution à la préparation de ce projet et l'intérêt particulier qu'il lui a manifesté. Il a souligné l'ampleur et l'importance de la mission confiée au groupe par le CPF et a indiqué qu'à ce jour, 24 réactions de pays membres à ce texte étaient parvenues au secrétariat.

2. Le groupe *ad hoc* a choisi M. Christian Valantin, représentant personnel du chef de l'Etat sénégalais au CPF, pour présider ses travaux.

Après avoir remercié ses pairs pour la confiance qui lui est ainsi témoignée, M. Valantin a indiqué les conditions dans lesquelles les travaux du groupe vont se dérouler. Il a ensuite donné la parole à l'ambassadeur Dorin pour présenter les conclusions du comité d'experts qu'il a présidé.

3. Présentant les conclusions du comité d'experts qu'il a présidé, l'ambassadeur Dorin a d'abord rappelé les conditions dans lesquelles la fonction de président du comité lui a été

confiée. Il a souligné la grande représentativité des différentes aires géographiques de la Francophonie au sein du comité et précisé que ses membres ne représentaient pas leur pays mais qu'ils étaient là en raison de leurs qualités personnelles et professionnelles.

Décrivant le contexte général dans lequel le projet de convention intergouvernementale sur la culture a été élaboré, l'ambassadeur a souligné les difficultés rencontrées par le comité. Celles-ci, a-t-il indiqué, étaient d'ordre matériel et géographique (les membres venant souvent de loin) ou tenaient aux différences de culture juridique, de système de pensée et d'analyse des membres. En dépit de ces difficultés techniques, les travaux du comité se sont déroulés dans une grande sérénité et dans un esprit positif et pragmatique. L'entente et la motivation commune des membres ont été des atouts majeurs du comité, a précisé l'ambassadeur.

Il a ensuite rappelé les principes suivants qui ont régi les travaux du comité :

- le principe fondamental qui consiste à éviter les deux écueils que constituent le négativisme et l'angélisme ;
- la réaffirmation solennelle dans le texte de quelques grands principes, d'où l'utilité du préambule ; du souci de compenser les handicaps des pays du Sud et celui de ne pas heurter la sensibilité des pays du Nord en évitant que la convention soit détournée de sa vocation première en favorisant la fuite des cerveaux ou l'émigration clandestine ; du souci de ne pas se borner à l'échange Nord-Sud et penser à celui Sud-Sud ; faire en sorte que le texte de la convention ait un caractère évolutif ; assortir le projet de convention d'une annexe explicative.

Sur les principales dispositions du texte, l'ambassadeur a mis l'accent sur le visa spécial qu'il juge comme la principale innovation du projet, étant entendu que ce visa suppose une définition préalable et précise de la notion de créateur. Il a cité également les dispositions qui concourent à l'aide à la création et la nécessité de la mise en place d'un comité de suivi de la convention, qui sera un organe consultatif placé auprès du secrétaire général de la Francophonie.

Se prononçant sur les réactions officielles reçues de quelques pays membres concernant le projet de convention, M. Dorin a constaté qu'un grand nombre d'entre elles, en particulier celles émanant des pays du Sud, souscrivaient, sans réserve, au projet de convention intergouvernementale sur la culture. En revanche, les pays du Nord qui ont réagi se sont montrés plus réservés et réticents à l'idée de souscrire à ce projet de convention, compte tenu de certains engagements internationaux qu'ils ont déjà pris.

Concluant son intervention, l'ambassadeur Dorin a indiqué que seul un projet de convention intergouvernementale a la capacité d'engagement nécessaire qui soit à la dimension et à l'ambition de la Francophonie. Il a attiré l'attention du groupe *ad hoc* sur les risques de désillusion qu'une partie de la communauté francophone pourrait ressentir si la Francophonie ne se donnait pas les moyens d'atteindre les objectifs fixés. Il termine en précisant que le texte proposé est un texte de compromis entre le souhaitable et le possible, en ce sens qu'il tient compte des intérêts souvent contradictoires des uns et des autres.

Au nom du groupe, le président Valantin a remercié l'ambassadeur Dorin pour sa précieuse contribution, en particulier pour l'éclairage qu'il a apporté aux présents travaux.

A son tour, l'expert de l'Agence a fait un bref rappel historique de l'origine du projet de convention, du mandat confié à l'Agence ainsi que des différentes phases de son exécution. Il a présenté ensuite au groupe les réactions et les observations des pays membres sur le projet de convention qui sont parvenues à ce jour, au secrétariat. Il ressort de l'examen de ces réactions officielles suscitées par le projet de convention les positions suivantes :

- celle des pays, en particulier ceux du Sud, qui souscrivent, sans réserve, au projet de convention. Ce groupe comprend également les Etats qui souhaitent l'amender ;
- celle des pays, en général du Nord, peu enclins à y adhérer, car le texte empiéterait sur d'autres accords internationaux auxquels ils sont parties.

4. Le groupe a ensuite entendu le représentant du Gabon. Indiquant que son pays adhère pleinement au principe d'une convention, celui-ci a formulé un certain nombre de remarques sur le contenu et la nature du document qui ne lui paraissent pas répondre aux exigences d'une convention de cette nature. Dans un souci de simplification, il a suggéré au groupe de retenir la formule du « protocole ». Il a préconisé, pour celui-ci, un ancrage référentiel qui s'appuierait sur les principes fondateurs de l'institutionnel francophone, à savoir : la Convention de Niamey et la Charte de Marrakech.

Le représentant de Monaco réaffirme l'adhésion de son pays à l'objectif d'un projet de création d'un « espace culturel francophone ». Tout en soulignant l'ampleur et la qualité des conclusions du comité Dorin, il a suggéré un changement de statut du texte qui est examiné, en proposant au groupe de tirer de celui-ci les éléments pour une « déclaration ». Selon lui, celle-ci se prêterait mieux à une adoption progressive des pays membres. De plus, une telle option aurait, a-t-il précisé, l'avantage de ne pas décevoir les espoirs suscités par une convention qui serait difficile à mettre en œuvre.

5. Le débat général qui a suivi ces exposés a d'abord porté sur la méthodologie à adopter pour l'exécution du mandat donné au groupe par le CPF. Certains participants ont jugé prématuré d'aborder les questions de fond sans avoir décidé au préalable de la forme finale à donner au projet de document. D'autres ont souhaité que le groupe, en raison du temps qui lui est imparti, examine directement le texte proposé en y apportant d'abord les modifications nécessaires au consensus.

Concernant la forme du document, le débat a fait apparaître deux tendances dont :

- l'une souhaiterait voir adopter un projet de convention, quitte à ajouter au texte proposé des amendements ne remettant pas en cause les éléments de fond ;

- l'autre n'envisagerait pas, en l'état actuel, un projet de convention dont la ratification par certains pays membres se ferait difficilement. Les partisans de cette tendance portent leur choix sur l'adoption d'une déclaration autonome. Dans ce groupe de pays se retrouvent également ceux qui optent pour un changement de statut du texte examiné de manière à insérer certains de ses éléments dans le nouveau dispositif arrêté pour les documents de Hanoi (Déclaration et Plan d'action).

Sur le contenu, le groupe a souhaité que le préambule du texte proposé par le comité Dorin soit réduit. De plus, il a formulé des remarques sur certains de ses articles qui semblaient poser à quelques pays membres des problèmes particuliers :

- l'article 2 de la convention ne définissant pas la notion de créateurs, le groupe a choisi de définir explicitement les créateurs et les différents éléments qui entrent dans leurs œuvres (produits et services culturels, cf. art. 10). Un recensement préalable pourrait être effectué dans chaque pays membre, en vue d'établir une source d'information multilatérale permettant de connaître les créateurs francophones. C'est en effet à partir de cette base que pourront être mises en place les procédures facilitant la circulation des créateurs ;
- le principe de la mise en place d'un visa spécial inscrit à l'article 4 est également discuté. Il constituerait, de l'avis des représentants des pays du Nord en particulier, un obstacle que seul un changement de statut du document pourrait surmonter, eu égard aux accords en vigueur dans certains pays membres. Selon certains participants, l'attribution du visa spécial, impliquant un grand nombre de ministères et d'administrations, nécessiterait un délai pour son application, lequel ne correspondrait pas aux échéances actuelles que se sont fixées les instances de la Francophonie.

Certains préconisent, dans un premier temps, de faciliter la procédure d'obtention des visas, par le biais d'instructions précises et en faveur des catégories de personnes ciblées :

- les représentants se sont interrogés sur la finalité, le rôle, le fonctionnement et les budgets que le comité de suivi qui est proposé pourrait induire (articles 22 à 28). Les explications données sur ce comité de suivi n'ont pas convaincu le groupe sur l'utilité de cet organe supplémentaire. Il a ainsi choisi de confier au CPF cette fonction de suivi de l'application d'une éventuelle convention ;
- l'élargissement de l'article 1 de la convention aux enseignants et aux chercheurs a été évoqué mais il n'a pas emporté l'adhésion du groupe ;
- l'article 36 concernant les exportations devra être réexaminé dans le sens d'une plus grande précision ou à défaut être supprimé du texte.

Sur l'ensemble de tous ces éléments de forme et de contenu, le représentant du Gabon a cité un grand nombre d'obstacles d'ordre méthodologique qui interviennent dans toute tentative de rédaction d'une convention culturelle. Il a indiqué combien le document méritait d'être approfondi au regard des notions qui y figurent, des définitions à préciser, des cibles prioritaires à identifier, des éléments d'information à obtenir sur les politiques en matière de culture des pays membres, etc., qui manquent au projet proposé. Il a rappelé

toute la difficulté de saisir et de maîtriser tous les aspects d'une convention relative à la culture qui implique plusieurs ministères dans les pays membres. Il a attiré l'attention du groupe *ad hoc* sur les risques que pourraient encourir les artistes si tous ces paramètres ne sont pas pris en compte.

A la suite de ces observations du Gabon, largement partagées par le groupe, le président a proposé une méthode de travail qui consiste à privilégier le contenu. S'agissant de la forme, il a indiqué que les trois hypothèses (convention, résolution, déclaration) évoquées par le CPF seront préparées. Il appartiendra ensuite au CPF de trancher sur la forme, la place et le statut définitif du texte final qui sera proposé au Sommet de Hanoi.

C'est sur cette base que le groupe a suspendu ses travaux de la première journée, après avoir constitué des ateliers de travail pour la production de documents tenant compte des différentes observations et sous la forme des trois hypothèses retenues. Il a par ailleurs demandé à l'Agence de préparer un document définissant et précisant certains termes contenus dans le projet de convention élaboré par le comité Dorin.

6. La séance du lendemain a été consacrée à l'examen et à l'adoption des propositions des ateliers de travail.
 - Concernant le texte de convention qui sera proposé au CPF, le groupe *ad hoc* s'est attaché ainsi à amender les dispositions contenues dans le projet de convention élaboré par le comité Dorin, article par article, en tenant compte des observations contenues dans les réactions parvenues des pays membres non représentés au sein du groupe. Il a laissé au CPF le soin de décider du maintien ou de la suppression des éléments mis entre crochets aux articles 19 et 24. Tout en reconnaissant que cette formule demande plus de temps à mettre au point car elle obéit à des règles juridiques strictes qui relèvent du droit international, le groupe pense que, si elle était retenue, elle constituerait une étape véritablement nouvelle de la coopération multilatérale francophone dans le domaine de la culture.
 - S'agissant de la résolution, le groupe a adopté le texte proposé tout en reconnaissant que cette formule plus souple serait moins engageante et produirait peu de résultats. En effet, on peut facilement imaginer qu'une autre résolution ne modifierait pas substantiellement l'approche francophone en matière culturelle, encore qu'il s'agirait d'un geste politique d'importance.
 - Pour le groupe, la déclaration a semblé revêtir un caractère plus solennel et exprimer un degré d'engagement plus fort de la part des pays membres. Plus facile à rédiger qu'une convention, car plus souple, cette formule emporterait plus facilement l'adhésion des parties.

Dans chaque cas, il faut savoir que des éléments d'application concrète doivent se retrouver dans le Plan d'action du Sommet de Hanoi et dans la programmation des opérateurs, notamment celle de l'Agence de la Francophonie.

Sans que cela ne soit unanime, le groupe *ad hoc* a exprimé une tendance manifeste sur le choix de la formule de déclaration, la résolution ne constituant pas un geste suffisamment fort et la

convention ne pouvant pas être mise correctement au point dans le temps disponible pour la préparation du Sommet de Hanoi.

Avant de lever la séance, le président a invité le secrétariat à transmettre les différents projets aux Etats membres, afin que ceux-ci soumettent au prochain CPF leurs ultimes propositions d'amendements.

PROPOSITIONS

- A - Première hypothèse : Projet de convention
 - B - Deuxième hypothèse : Projet de résolution
 - C - Troisième hypothèse : Projet de déclaration
 - 1 - Principes et moyens d'exécution à insérer dans la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi
 - 2 - Projet de déclaration autonome :
 - a) Version n° 1 ;
 - b) Version n° 2.
-

A - PREMIERE HYPOTHESE : PROJET DE CONVENTION

Préambule

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,

Considérant le rôle primordial que joue la culture comme fondement des sociétés et du développement et sa place dans l'échange et la compréhension mutuelle entre les peuples et les individus ;

Rappelant les principes contenus dans la Convention et la Charte de Niamey (1970) créant l'ACCT (Agence de la Francophonie), unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier leur coopération culturelle et technique ;

Rappelant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Cotonou (1995) qui, par l'adoption de la programmation pour le biennium 1996-1997, a donné mandat à l'Agence de la Francophonie (ACCT) de réunir des experts chargés d'élaborer un projet de convention intergouvernementale sur la culture ;

Considérant que la Francophonie a notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;

Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose leur attachement au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;

Convaincus que ce plein épanouissement implique, dans le respect des conventions et accords internationaux relatifs à la libéralisation des échanges, la libre circulation des créateurs ainsi que des produits et services culturels ;

Sommes convenus d'adopter les dispositions suivantes :

I. Objet de la Convention

Article 1 : La présente Convention a pour objet de promouvoir la création et de faciliter la circulation des créateurs, des produits et des services culturels au sein d'un espace francophone conformément aux principes définis dans la Charte de la Francophonie (Marrakech, 1996).

II. Des créateurs

Article 2 : Par la présente Convention :

- a) on entend par créateur, tout auteur, artiste, interprète ou exécutant dans les domaines de la création littéraire, musicale, plastique et audiovisuelle ;
- b) sont considérés comme artistes interprètes ou exécutants, les acteurs, chanteurs, musiciens, danseurs et autres personnes qui représentent ou exécutent de toute autre manière des œuvres littéraires ou artistiques ;
- c) les Parties décident de constituer, en relation avec les associations ou organismes professionnels nationaux de droits d'auteurs, une base de données commune des *créateurs* ayant les qualités requises par la présente Convention afin de faciliter les procédures prévues à l'article 4.

Article 3 : Pour la présente Convention est considéré comme *créateur francophone* tout créateur de *produits et services culturels francophones* tels que définis aux articles 10 et 11.

Article 4 : Dans le respect de leurs accords internationaux, les Parties s'engagent à mettre en place des procédures visant à accélérer et à faciliter l'obtention de visas par les *créateurs francophones* définis par la présente Convention.

Article 5 : Les Parties conviennent de faciliter l'accès des *créateurs francophones* à leurs institutions culturelles et à leurs établissements de formation artistique respectifs.

Article 6 : Les Parties favoriseront la création sur leurs territoires respectifs de centres d'accueil et de résidence ouverts aux *créateurs francophones* au sens de la présente Convention.

Article 7 : Les Parties apporteront leur appui à la création et au développement de réseaux culturels regroupant les *créateurs francophones*.

Article 8 : Les Parties s'engagent à favoriser la promotion des *créateurs francophones* en développant des actions de formation et des programmes d'échange ainsi qu'en pratiquant une politique d'attribution de bourses de séjour à leur profit.

Article 9 : Les Parties s'engagent à mieux faire connaître les *créateurs francophones* sur leur territoire respectif.

III. Des produits et services culturels

Article 10 : Pour la présente Convention, l'expression *produits et services culturels* désigne notamment les produits et les services qui résultent de l'une ou l'autre des activités suivantes :

- a) la publication de livres, de revues, de périodiques ou de journaux ;
- b) la production de logiciels, de films, d'enregistrements sonores et vidéographiques ;
- c) l'édition de compositions musicales sous toutes ses formes ;
- d) la transmission et la diffusion par émetteur terrestre, par câble ou par satellite de services de télévision et de radiodiffusion destinés à être reçus par le public en général ;
- e) la traduction en langue française ou en langues partenaires ;
- f) la création plastique telle que la peinture, la sculpture et la gravure ;
- g) la création, l'exécution et l'adaptation des arts de la scène tels que le théâtre, la musique, l'opéra et la danse ;
- h) la production « multimédia » et sa diffusion sur les réseaux de télécommunications.

Article 11 : Les *produits et services culturels francophones* au sens de la présente Convention sont, pour les produits et services culturels qui recourent à l'usage de la langue, ceux dont la langue est essentiellement le français ou l'une des langues partenaires. Pour les produits ou services qui ne recourent pas à l'usage de la langue, les *produits ou services culturels francophones* sont ceux créés ou offerts par des *créateurs francophones* de l'une des Parties. Sont désignées par l'expression « langues partenaires » notamment les langues nationales et locales des pays membres de la Francophonie, ne disposant pas d'assises ni de moyens de développements importants.

Article 12 : Sans préjudice des dispositions prévues par la présente Convention en vue de favoriser la circulation des produits culturels, les Parties s'engagent à prendre toutes mesures en vue d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel, y compris subaquatique. Elles s'engagent, le cas échéant, à interdire et à empêcher le transfert de propriété, l'importation et l'exportation illicites de biens culturels conformément aux conventions en vigueur.

Article 13 : En vue de lever les obstacles tarifaires et non tarifaires à la circulation entre elles des *produits et services culturels francophones* au sens de la présente Convention, les Parties s'engagent à étudier, dès son entrée en vigueur sur leur territoire, les modalités pratiques permettant d'atteindre cet objectif, dans le respect des accords internationaux auxquels elles ont éventuellement souscrit.

Article 14 : Les Parties favoriseront la création d'un dépôt commun de tous les ouvrages en langue française ou en langues partenaires publiés sur leurs territoires et la circulation sur les inforoutes des titres et références desdits ouvrages.

Article 15 : Les Parties s'engagent, dans un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente Convention sur leur territoire, à instituer des pourcentages de programmes francophones sur les chaînes de radiodiffusion et de télévision, dans la mesure où cette disposition est conciliable avec leur ordre juridique interne. Elles s'engagent également à accorder une place notable aux produits culturels originaires des pays francophones du Sud.

Article 16 : Les Parties s'engagent à favoriser par tous les moyens à leur disposition la traduction en français des ouvrages en langues partenaires ou autres et des ouvrages de langue française en langues partenaires ou autres.

IV. De la création

Article 17 : L'aide à la création étant essentielle à la capacité de production culturelle, les Parties conviennent d'apporter leur aide financière et technique à la création culturelle francophone et d'instaurer les conditions juridiques et économiques du développement autonome de la création.

Article 18 : Les Parties s'engagent, dans le respect de leurs règles internes de compétence, à étendre les critères d'octroi des aides culturelles nationales afin de permettre, à certaines conditions, aux *créateurs* ou aux *produits et services culturels francophones* d'en bénéficier.

[**Article 19** : Les Parties s'engagent à ratifier, le cas échéant, les conventions internationales assurant la protection des droits d'auteur et des droits voisins, notamment la Convention sur la protection des œuvres littéraires et artistiques (Berne, 1886, révisée en 1948 et en 1971), la Convention internationale sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion (Rome, 1961), la Convention universelle sur le droit d'auteur (Genève, 1952, révisée en 1971) et la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes (Genève, 1971).]

Article 20 : Les Parties s'accordent pour promouvoir la gestion collective des droits d'auteur et droits voisins au niveau national, afin de faciliter la diffusion des œuvres francophones dans l'ensemble des pays de l'espace francophone. Elles s'engagent en outre à aider, dans la mesure de leurs possibilités, les pays qui adhéreront à la présente Convention à se doter dans les meilleurs délais d'organismes professionnels de gestion de ces droits.

Article 21 : Les Parties s'engagent à échanger leurs expériences et à déployer tous leurs efforts pour lutter contre les pratiques de piraterie en matière culturelle.

V. Du comité du suivi

Article 22 : Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), dans le cadre de ses compétences, veillera à l'application de la présente Convention.

VI. Dispositions finales

Article 23 : La présente Convention sera ouverte à la signature et soumise à la ratification des Etats et gouvernements des pays ayant le français en partage, conformément à leurs procédures constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation seront déposés auprès du secrétaire général de la Francophonie.

Article 24 : La présente Convention est ouverte à l'adhésion de tout Etat, gouvernement [ou entité régionale francophone non membre de l'Agence de la Francophonie (ACCT)], sur demande approuvée par la Conférence ministérielle de la Francophonie. L'adhésion se fera par le dépôt de l'instrument d'adhésion auprès du secrétaire général de la Francophonie.

Article 25 : La présente Convention entrera en vigueur six mois après la date du dépôt du quinzième instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation, uniquement à l'égard des Etats ou gouvernements qui auront déposé leurs instruments respectifs à cette date ou antérieurement. Elle entrera en vigueur pour chaque autre Etat, gouvernement ou entité régionale six mois après le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation.

Article 26 : La présente Convention pourra être dénoncée à tout moment avec un préavis de douze mois par notification au secrétaire général de la Francophonie.

Article 27 : Les Parties ont la faculté d'émettre, lors de la signature, de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation de la présente Convention, des réserves motivées par leur système constitutionnel de répartition des compétences pour autant que ces réserves préservent l'objet et le but de la présente Convention.

Article 28 : La présente Convention ne constitue pas, sur les matières qu'elle régit, une dérogation aux obligations internationales souscrites par ailleurs par les Parties.

Article 29 : Les Parties pourront conclure entre elles des accords en vue de renforcer l'application de la présente Convention dans leurs rapports réciproques. Les Etats ou gouvernements qui auront conclu de tels accords en transmettront une copie au secrétaire général de la Francophonie.

Article 30 : Si, par l'effet des engagements assumés par l'une des Parties aux termes de la présente Convention, les importations dans son territoire d'un quelconque des produits ou services visés accusent une augmentation relative telle et s'effectuent dans des conditions telles qu'elles portent ou menacent de porter un préjudice grave aux producteurs ou aux créateurs nationaux de produits similaires ou directement concurrents, il sera loisible à cette Partie, dans la mesure et pendant le temps qui pourront être nécessaires pour prévenir ou réparer ce préjudice, de suspendre, en totalité ou en partie, les engagements pris par elle en ce qui concerne l'objet en question. Une telle suspension devra être notifiée au secrétaire général de la Francophonie qui en

informera alors l'ensemble des Parties à la Convention. La suspension prendra effet trois mois après réception de la notification.

Article 31 : Le secrétaire général de la Francophonie informera les Parties à la présente Convention du dépôt de tous les instruments d'adhésion, de ratification, d'acceptation ou d'approbation mentionnés aux articles précédents. Il fera en outre connaître aux Parties toute date d'entrée en vigueur, de dénonciation et de suspension.

Fait à (...), le (...)

Signatures

B - DEUXIEME HYPOTHESE : PROJET DE RESOLUTION

Les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,

Conscients du rôle fondateur que joue la culture dans les sociétés et de sa place dans la vocation et l'affirmation des individus et des peuples engagés sur la voie du développement ;

Rappelant les principes énoncés par la Convention et la Charte de Niamey créant l'Agence de coopération culturelle et technique, unique organisation intergouvernementale de la Francophonie, chargée de promouvoir et de diffuser les cultures de ses membres et d'intensifier leur coopération culturelle et technique ;

Considérant que la valorisation du statut des créateurs, artistes, produits et services dans le domaine de la culture au sein de l'espace formé par les pays ayant le français en partage constitue une préoccupation constante des plus hautes instances de la Francophonie (conférences des ministres de la Culture de Cotonou et de Liège, conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de Québec et de Dakar) ;

Rappelant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Cotonou qui a donné mandat à l'Agence de la Francophonie de réunir des experts chargés d'élaborer un projet de convention intergouvernementale sur la culture ;

Considérant que la Francophonie a notamment pour objectif l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;

Considérant que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose leur attachement au principe de la liberté de création et d'expression culturelles ;

Reconnaissant que ce plein épanouissement implique, dans le respect des conventions et des accords internationaux relatifs à la libéralisation des échanges, la facilité de circulation des créateurs ainsi que des produits et services culturels ;

Soutiennent les travaux menés actuellement en vue de l'élaboration d'une convention intergouvernementale tendant à promouvoir la coopération et à faciliter la circulation des personnes physiques et morales reconnues à partir de répertoires nationaux qui œuvrent et opèrent dans le domaine de la culture et des arts afin de mettre en valeur par les échanges, les talents, expériences, produits et services dans le domaine de la culture au sein de l'espace francophone ;

S'engagent à adopter dès maintenant dans le cadre de leur législation respective, et ayant en vue cette perspective, toutes dispositions pertinentes relatives à l'octroi des visas aux créateurs dans les conditions optimales de rapidité et de facilité d'une part, et à assouplir les barrières tarifaires et non tarifaires en faveur de l'entrée des produits et services culturels sur leurs territoires respectifs, d'autre part.

C - TROISIEME HYPOTHESE : PROJET DE DECLARATION

1 - PRINCIPES ET MOYENS D'EXECUTION A INSERER DANS LA DECLARATION ET LE PLAN D'ACTION DE HANOI

La présente note a pour objet de distinguer les dispositions susceptibles de figurer, les unes dans une déclaration, les autres dans un plan d'action, sur le modèle du dispositif adopté pour le Sommet de Hanoi par le 26^e CPF.

Dans cette perspective :

Les « dispositions finales » n'ont d'efficacité que dans l'hypothèse d'une convention ;

Les définitions (ex. : articles 2, 10, 11) sont indispensables à tous les types de textes ; toutefois, dans le cas d'une déclaration, elles peuvent être renvoyées en annexe.

Ceci posé,

1. Figureraient dans la Déclaration de Hanoi les **principes** suivants :

- assurer la promotion de la création francophone ;
- faciliter la circulation des créateurs ;
- lever les obstacles tarifaires et non tarifaires à la circulation des produits et services culturels francophones, dans le respect des ententes bilatérales et multilatérales liant chacune des Parties ;
- apporter une aide financière et technique à la création francophone.

La rédaction suivante pourrait être proposée :

- *Considérant le rôle éminent de la culture comme fondement du développement et moyen de rapprochement entre les peuples ;*
- *Décidons de promouvoir la culture francophone sous toutes ses formes, en facilitant la libre circulation des créateurs et de leurs œuvres, en permettant leur formation et leur accès aux aides et aux institutions artistiques et culturelles dans tous nos pays.*

2. Figureraient dans le Plan d'action de Hanoi les **moyens d'exécution** suivants :

- la constitution d'une banque de données des créateurs francophones ;
- la mise en place de procédures spéciales accélérant les formalités de circulation des créateurs ;

- l'accès des créateurs aux institutions culturelles et aux établissements de formation artistique de chaque pays ;
- l'ouverture de centres d'accueil et de résidences pour les créateurs ;
- les programmes d'échanges, les actions de formation et les bourses ;
- l'adhésion à certaines conventions internationales ;
- la création d'un dépôt commun d'ouvrages ;
- le développement de la gestion des droits d'auteur ;
- l'organisation d'un suivi de la réalisation des objectifs (soit par un comité *ad hoc*, soit par le CPF lui-même) ;
- la création et le développement de réseaux culturels regroupant les créateurs francophones ;
- l'extension des aides culturelles nationales aux créateurs, aux produits et services culturels francophones des autres pays.

Cette liste n'est pas exhaustive et peut être complétée ainsi que précisée.

Une rédaction telle qu'elle est proposée ci-dessous pourrait **trouver place au titre VI, point 2 du Plan d'action de Hanoi** :

Il convient tout d'abord, grâce à des recensements effectués dans chaque Etat, de constituer l'indispensable source d'information multilatérale permettant de connaître les créateurs francophones.

C'est à partir de cette base que peuvent être mises en place, par les autorités concernées, les procédures facilitant la circulation de ces créateurs ; cette circulation implique en outre que les créateurs francophones puissent avoir accès, dans chacun de nos Etats, aux institutions culturelles et aux établissements de formation artistique.

La circulation des créateurs francophones passe également par la mise en place de conditions satisfaisantes d'accueil et de résidence, par leur éligibilité à des programmes de formation et d'échanges par l'octroi de bourses. Plus généralement, les aides culturelles nationales doivent progressivement bénéficier aux créateurs, aux produits et services francophones des autres pays ayant le français en partage.

Toujours sur le plan matériel et juridique, il importe que les techniques modernes de l'information soient mises à contribution pour constituer un dépôt commun d'ouvrages francophones et pour faciliter, là où cela est nécessaire, la mise en place et le développement de la gestion des droits d'auteur.

A terme, il est nécessaire que les Etats membres étudient les conditions auxquelles ils pourraient signer puis ratifier les principales conventions internationales protégeant les auteurs et le patrimoine culturel.

Enfin, il apparaîtra sans doute nécessaire de manifester :

que la marche vers les objectifs définis ne revêtira pas un rythme uniforme et des formes identiques, afin de respecter la souveraineté des Etats ;

que la libre circulation des produits et des créateurs doit être appréciée en tenant compte des législations nationales, de la notion d'ordre public et des obligations internationales propres à chaque Etat ;

l'engagement des Etats de poursuivre les travaux en cours, dans le but d'aboutir, le cas échéant, à l'élaboration d'une convention intergouvernementale sur la culture.

Dès lors, il pourrait être envisagé :

1. Soit d'insérer les principes et les dispositions ci-dessus (et tous autres qui feraient l'objet d'un consensus le cas échéant) dans les « documents de Hanoi » (Déclaration et Plan d'action), à la place qui leur sera réservée. Il s'agit donc d'un simple travail de rédaction ;
2. Soit, si l'on souhaite donner à ces dispositions une visibilité plus grande, d'adopter la solution suivante :
 - les « principes » feraient l'objet d'une déclaration autonome, distincte de celle de Hanoi, dont le projet est joint à la présente note, et
 - les « moyens d'exécution » seraient insérés dans le Plan d'action de Hanoi, ainsi qu'il est dit au 2 ci-dessus.

2 - PROJET DE DECLARATION AUTONOME

a) Version n° 1

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,

Réaffirmons notre attachement à la langue française en tant que facteur de convergence des aspirations de nos peuples à la mise en valeur de nos cultures qui concourent à l'identité de la communauté francophone, dans le respect des langues partenaires ;

Réitérons notre foi dans le rôle que joue la culture comme mouvement des sociétés et comme vecteur du développement et moyen de rapprochement entre les peuples et les civilisations ;

Confirmons que la valorisation du statut des créateurs, artistes, produits et services dans le domaine de la culture au sein de l'espace formé par les pays ayant le français en partage constitue une préoccupation constante des plus hautes instances de la Francophonie (conférences des ministres de la Culture de Cotonou et de Liège, conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de Québec et de Dakar) ;

Rappelons la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Cotonou de donner mandat à l'Agence de la Francophonie à l'effet de convoquer une réunion d'experts chargés d'élaborer un projet de convention intergouvernementale sur la culture ;

Reconnaissons que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose notre attachement aux principes de la liberté de création et de circulation des créateurs, des produits et services culturels au sein de notre communauté ;

Prenons l'engagement de soutenir les travaux actuellement en cours en vue de l'élaboration d'une convention intergouvernementale sur la culture tendant à promouvoir la coopération dans ce domaine, l'appui à la création et à la libre circulation des créateurs, des produits et services culturels ;

Décidons de prendre dans l'intervalle et dans le cadre de nos législations respectives toutes dispositions pertinentes relatives à l'octroi des visas aux créateurs dans les conditions optimales de rapidité et de facilité d'une part, et d'assouplir les barrières tarifaires en faveur de l'entrée des produits et services culturels sur nos territoires respectifs, d'autre part.

b) Version n° 2

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,

Réaffirmons notre attachement à la langue française en tant que facteur de convergence des aspirations de nos peuples à la mise en valeur de nos cultures qui concourent à l'identité de la communauté francophone, dans le respect des langues partenaires ;

Réitérons notre foi dans le rôle que joue la culture comme mouvement des sociétés et comme vecteur du développement et moyen de rapprochement entre les peuples et les civilisations ;

Confirmons que la valorisation du statut des créateurs, artistes, produits et services dans le domaine de la culture au sein de l'espace formé par les pays ayant le français en partage constitue une préoccupation constante des plus hautes instances de la Francophonie (conférences des ministres de la Culture de Cotonou et de Liège, conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de Québec et de Dakar) ;

Rappelons la décision prise par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Cotonou de donner mandat à l'Agence de la Francophonie à l'effet de convoquer une réunion d'experts chargés d'élaborer un projet de convention intergouvernementale sur la culture ;

Reconnaissons que le plein épanouissement de l'espace culturel francophone suppose notre attachement aux principes de la liberté de création et de circulation des créateurs, des produits et services culturels au sein de notre communauté ;

Décidons [d'étudier et] de prendre les mesures facilitant, entre nos Etats, la libre circulation des créateurs, des produits et services culturels dans le respect de notre droit interne et des engagements internationaux que nous avons contractés, à un rythme et selon des modalités issues de notre diversité ;

Prenons l'engagement de promouvoir la création francophone en facilitant la formation des créateurs, en permettant leur accès à nos institutions artistiques et culturelles, en faisant connaître plus encore leurs créations dans nos Etats ;

Décidons d'apporter à la création francophone un soutien matériel et technique, par l'octroi des aides nationales appropriées et l'instauration de l'environnement juridique encourageant son développement ;

Préconisons la poursuite de l'étude active des conditions d'un essor sans cesse plus grand de la culture francophone, dans la perspective de l'élaboration d'une convention internationale.

**GROUPE *AD HOC* SUR LE FINANCEMENT DE LA
COOPERATION MULTILATERALE FRANCOPHONE**

**RAPPORT GENERAL
ET
PROPOSITIONS**
(Paris, les 3 et 4 septembre 1997)

RAPPORT GENERAL

Le groupe *ad hoc* sur le financement de la coopération multilatérale francophone, mis en place par le Conseil permanent de la Francophonie lors de sa 26^e session des 9, 10 et 11 juillet 1997 (doc. CPF-26/97/D322), s'est réuni les 3 et 4 septembre dernier, au siège de l'Agence de la Francophonie à Paris.

Son mandat portait sur :

- l'examen des niveaux de financement de la Francophonie en tenant compte, notamment, de la mise en place des nouvelles institutions, de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et des priorités d'action qui auront été retenues dans les projets de programmation ;
- l'examen du suivi des engagements pris par les Etats et les gouvernements au titre des contributions volontaires liées et déliées ;
- l'examen des calendriers de versement des contributions et des difficultés rencontrées par les opérateurs dans le déploiement de leur programmation ;
- la préparation, à l'issue de ses travaux, d'un rapport qui sera soumis à la 27^e session du CPF.

Ont participé aux travaux du groupe les représentants des Etats et des gouvernements suivants : Canada, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, France, Liban, Monaco, Sénégal, Suisse, Tunisie et Vietnam. Les experts de l'Agence de la Francophonie (ACCT), dont le commissaire aux comptes, ainsi que les experts des opérateurs directs et reconnus du Sommet : Aupelf-Uref, TV5, AIMF et Université Senghor d'Alexandrie, ont également pris part aux travaux. La Côte d'Ivoire, membre du groupe, n'a pas participé aux travaux.

1. Ouvrant les travaux du groupe, M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de la Francophonie, a d'abord remercié les participants de leur présence. Il leur a transmis le message et les excuses de Son Excellence l'ambassadeur Trinh Duc Du, président du CPF, qui avait souhaité être présent à l'ouverture des travaux, mais que d'autres engagements ont retenu ailleurs (texte de l'allocution joint à la présente annexe).

Le secrétaire général a ensuite souligné l'importance qu'il attache aux présents travaux. Il a rappelé la raison qui l'avait conduit à demander au Conseil permanent la création d'un

groupe *ad hoc*, à savoir attirer une attention particulière des hautes instances de la Francophonie sur la nécessité d'engager rapidement la réflexion sur le dossier déterminant du financement de la Francophonie multilatérale. Il souhaitait, en particulier, que, dans la perspective du Sommet de Hanoi, le Conseil permanent prépare des propositions de réponses précises aux deux questions complémentaires portant sur :

- les niveaux de financement, compte tenu du coût de la mise en place de nouvelles institutions, de l'adhésion de nouveaux membres et des priorités d'actions de la Francophonie, notamment les coopérations en matière de technologies de l'information et de développement économique ;
- le suivi des engagements pris par les Etats et les gouvernements membres au titre des contributions volontaires liées et déliées (avec, pour objectif des sommets, d'atteindre 70 % de contributions déliées) et en particulier sur le retard des décaissements des ressources annoncées par les chefs d'Etat et de gouvernement (à ce jour, à hauteur de 250 millions de francs) devant alimenter le Fonds multilatéral unique (FMU).

Pour le secrétaire général, il ne sera pas possible de financer, à partir des ressources actuelles, l'ensemble des obligations qui pèsent sur l'Agence de la Francophonie et les autres opérateurs, notamment pour un déploiement à niveau convenable des cinq programmes mobilisateurs arrêtés au Sommet de Cotonou. Une formule, a-t-il indiqué, doit être trouvée par les bailleurs de fonds pour assurer des décaissements plus fluides de leurs contributions volontaires en particulier. Cette formule, a précisé le secrétaire général, devrait chercher également l'explication des écarts constatés entre les annonces et les versements effectifs de ces contributions (écart qui totalisait 350 millions de francs au 30 juin dernier). Selon M. Roy, concluant son intervention, la voie qui consistait à retenir ces questions et à laisser venir les choses aurait débouché sur de grandes difficultés. Il a acquis ainsi la conviction qu'il fallait les prévenir et engager la recherche de solutions. C'est le sens des travaux du groupe *ad hoc*, a-t-il rappelé, avant de souhaiter à ses membres un travail fructueux.

2. Le groupe *ad hoc* a désigné M. Gilles Gauthier, représentant de la France, pour présider ses travaux. Après avoir remercié les membres de la confiance qui lui est témoignée, le président a fait adopter un ordre du jour qui met l'accent sur les points suivants : le suivi et le respect des engagements, les besoins de financement de la Francophonie, les calendriers de versements et la détermination du canevas de document à préparer pour le CPF.
3. Examinant le suivi des engagements, le groupe a d'abord entendu les experts de l'Agence de la Francophonie et des opérateurs directs et reconnus du Sommet.

Tous les responsables de la coopération multilatérale francophone présents à la réunion ont été unanimes à souligner les grandes difficultés, certes de nature et de degré différents, que leurs organisations respectives rencontrent dans la mise en œuvre des programmes décidés par le Sommet, qui leur sont confiés. Ces difficultés sont essentiellement liées à :

- la constitution d'un fonds de roulement, dont l'absence contraint l'opérateur à faire recours à l'emprunt ou aux découverts bancaires pour préserver la continuité de ses activités, ce procédé entraînant, bien entendu, un coût supplémentaire des charges ;

- l'application du principe de l'annualité budgétaire par les bailleurs de fonds pour le financement de la programmation francophone. Ainsi, une incertitude constante règne sur la continuité du financement d'un programme, ce qui fait qu'un projet, dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, peut être interrompu à tout moment ;
- l'absence d'une avance de trésorerie de la part des bailleurs de fonds, ce qui aurait compensé les inconvénients liés au défaut d'un fonds de roulement ;
- un retard dans le décaissement des contributions volontaires en particulier, mais, encore plus grave, le non-versement des montants annoncés et l'accumulation des arriérés de contributions de toute nature (statutaires et volontaires) ;
- un système actuel en vigueur ne permettant pas de financer une opération si le montant du financement correspondant n'est pas encaissé au Fonds multilatéral unique (FMU).

Au-delà de la constatation de ces difficultés d'ordre technique, les opérateurs ont entendu attirer l'attention des pays membres sur l'immense attente des populations francophones, notamment celles du Sud. Une Francophonie politique, telle qu'elle est voulue par les Etats et les gouvernements, n'aura de sens et de force et ne pourra se construire que si, à la base, une coopération multilatérale consistante et efficace est mise en œuvre. La crédibilité et la visibilité d'une Francophonie politique dépendront de la volonté et de la capacité des pays membres à cerner les besoins et les priorités des populations et à aller vers l'essentiel en dotant ses organismes d'exécution, c'est-à-dire les différents opérateurs, de moyens budgétaires adéquats qui soient à la hauteur des ambitions affichées. Ce sont ces moyens budgétaires adéquats qui leur permettront, ont déclaré les opérateurs, d'aller vers les autres organismes de financement pour chercher des ressources additionnelles pour leurs activités respectives.

Pour atteindre ces objectifs, les opérateurs ont suggéré et souhaité surtout la mise en place d'un véritable budget de la Francophonie, dont le financement serait décidé d'une manière irrévocable par le Sommet, à partir de propositions de programmation des opérateurs, qu'il aura acceptées.

Ils ont demandé que le CPF leur serve d'interface avec les pays membres, en particulier les bailleurs de fonds, en assumant notamment la responsabilité des relances concernant les retards dans la liquidation des engagements.

Ils ont enfin souhaité que le CPF réserve dans ses différentes sessions une place plus importante au traitement des questions relatives à la coopération multilatérale, notamment en ce qui concerne son financement et sa mise en œuvre.

Marquant sa sensibilité aux propos qui ont été tenus par les opérateurs, et convaincu de l'impérieuse nécessité d'une réponse concrète et forte des pays membres, le groupe *ad hoc*, unanime, a proposé les quelques correctifs suivants pour contribuer au redressement rapide et durable de la situation :

- les engagements des pays membres au Sommet doivent être irréversibles et durables pour permettre la continuité de la programmation ;

- chaque opérateur doit avoir les moyens de se constituer un fonds de roulement pour préserver sa programmation d'une interruption éventuelle ;
- les contributions statutaires doivent être versées en totalité, à temps et sans condition par tous les Etats et les gouvernements membres ;
- un budget consolidé de la Francophonie, réparti par programme mobilisateur, doit être déposé à l'occasion de chaque Sommet ;
- le CPF doit, à l'occasion de chacune de ses sessions, examiner l'état d'exécution de l'ensemble de la programmation multilatérale et des budgets.

S'agissant du retard grave constaté dans le paiement des arriérés de contributions statutaires, un membre du groupe a proposé, à l'instar de ce qui se pratique maintenant dans beaucoup d'organisations internationales, l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à la suppression du droit de vote ou du bénéfice de la coopération.

4. Examinant par ailleurs les besoins de financement de la Francophonie, le groupe s'est attaché, en particulier, à compléter ses propositions ci-dessus par une réflexion approfondie sur quelques principes de base, que les pays membres doivent adopter dans la mise en place des nouvelles institutions décidées à Marrakech.

Au préalable, le groupe est d'avis qu'il faut donner au prochain secrétaire général les moyens financiers et humains qui lui seront nécessaires pour remplir pleinement le mandat politique dont il est investi par la Charte de Marrakech. Il faudra cependant éviter à tout prix, selon le groupe, de faire du futur secrétaire général de la Francophonie un « super-opérateur ».

Ainsi, l'organisation du futur Secrétariat général de la Francophonie devrait :

- être modeste, la crédibilité du secrétaire général découlant du caractère prestigieux de sa personnalité et non de l'importance de l'équipe qui sera mise à sa disposition ;
- s'appuyer sur les structures existantes de l'Agence de la Francophonie et être logé, dans l'immédiat, dans les locaux actuels de celle-ci, tout en poursuivant, si nécessaire, la réflexion pour une solution globale de réinstallation ;
- trouver les crédits nécessaires à son fonctionnement en dehors des crédits affectés aux programmes des opérateurs et sans faire subir à ces derniers, déjà largement insuffisants, une quelconque réduction.

Se fondant sur les principes ci-dessus et sur l'état de la situation actuelle établi par l'administration de l'Agence, à partir des directives de la Conférence ministérielle de Marrakech relatives « aux mesures transitoires requises », le groupe *ad hoc* a retenu une hypothèse qu'il a qualifiée de réaliste. Dans cette hypothèse, il est proposé un secrétariat général doté de **16 postes salariés** dont **11,5** proviendraient par redéploiement de l'Agence de la Francophonie. Ce secrétariat général, considéré comme réaliste, aurait besoin d'un budget prévisionnel de **20,80 MF**, dont **14,60 MF** sont déjà inscrits au budget actuel de l'Agence. **La part nette du financement additionnel nécessaire au fonctionnement du Secrétariat général s'élèverait ainsi à 6,20 MF** (cf. tableau joint au présent rapport).

Concernant les sources et le mode de financement du Secrétariat général, le groupe *ad hoc* a insisté pour qu'il soit **supporté par l'ensemble des Etats et des gouvernements**

membres. Ceux-ci ont le devoir moral d'assurer ce financement, qui pourrait provenir de nouvelles contributions statutaires spécifiques, d'un pourcentage prélevé sur le FMU, ou de la combinaison des deux modes de financement à la fois. Dans tous les cas, pour le groupe *ad hoc*, l'Agence de la Francophonie ne doit plus supporter seule, sur ses ressources statutaires, tout le poids du financement du fonctionnement des instances.

L'attention du groupe *ad hoc* s'est portée également sur le déséquilibre constaté actuellement entre les montants des crédits consacrés au fonctionnement et aux programmes, qui pourrait être aggravé par les coûts consécutifs à l'installation du Secrétariat général.

Il est de règle de bonne gestion, notamment dans les organisations internationales, a indiqué un des membres du groupe, que le ratio admissible des dépenses de fonctionnement ne dépasse pas 30 % des crédits affectés aux programmes. Aussi, le groupe *ad hoc* a recommandé aux instances de veiller à une rationalisation rapide des dépenses de fonctionnement, de façon à les maintenir à un niveau acceptable, puis d'améliorer le ratio des dépenses totales, au profit des budgets alloués aux actions de coopération. En effet, pour le groupe *ad hoc*, la crédibilité politique de la Francophonie et sa visibilité dépendront de l'efficacité et de la consistance de sa coopération multilatérale.

S'agissant de la réflexion sur les grandes priorités de la coopération multilatérale francophone et les conséquences des nouvelles adhésions sur le déploiement et le financement des programmes, le groupe *ad hoc* s'est proposé d'inscrire cette réflexion dans le cadre des prochains travaux de la commission de coopération. En effet, il faut attendre l'ensemble des propositions de programmation des opérateurs ainsi que leurs demandes de budget avant d'examiner la question de financement supplémentaire. Mais d'ores et déjà, certains membres du groupe *ad hoc* pensent que des choix difficiles devront être opérés dans les programmes du prochain biennium, compte tenu de la croissance zéro annoncée par les bailleurs de fonds et à laquelle la Francophonie n'échappera pas.

Il faudra, dans les choix à faire :

- s'attacher aux missions initiales et essentielles de la Francophonie ;
- procéder à un redéploiement des programmes, en mettant fin aux projets qui ne marchent pas et en tenant compte des effets d'entraînement de ceux qui marchent ;
- tenir compte des éléments nouveaux (inforoutes, priorité au développement économique, etc.) ;
- exclure des annonces de financement au Sommet tout ce qui n'entre pas dans le cadre des programmes mobilisateurs, c'est-à-dire le cadre multilatéral ;
- faire enfin, peut-être, le choix politique de concentrer les moyens sur certaines activités prioritaires spécifiques à la Francophonie.

Au terme de ses travaux, le groupe *ad hoc* a préparé à l'attention du Conseil permanent :

- une proposition résultant de son examen du suivi et du respect des engagements ;
- une proposition accompagnée d'un tableau sur le budget prévisionnel (base 1996) concernant le financement du Secrétariat général.

Avant de lever la séance, le président a remercié les membres du groupe pour leur importante contribution. Il a ensuite invité le secrétariat à transmettre aux membres du groupe d'abord, et à l'ensemble des pays membres du CPF par la suite, le rapport et les propositions.

PROPOSITIONS

FINANCEMENT DU SECRETARIAT GENERAL

Le comité *ad hoc* s'est penché sur les incidences financières de la nomination d'un secrétaire général de la Francophonie et du personnel chargé de le seconder. Il a examiné différentes variantes au regard des enveloppes budgétaires disponibles ou probables. Il s'est notamment référé, dans ses considérations, aux proportions souhaitables entre les dépenses de fonctionnement et de programmes de l'Agence et des différents opérateurs. Il a également établi que les Etats, en créant le poste de secrétaire général, ont voulu installer au premier plan de la Francophonie un personnage prestigieux accroissant sa crédibilité internationale : la Charte n'a pas préjugé du format de son équipe ; elle lui confie des tâches dont il doit s'acquitter en utilisant à plein les structures existantes.

Afin d'éviter que la nouvelle structure ne pèse d'un poids excessif dans les actions de coopération, le comité *ad hoc* recommande :

de retenir comme hypothèse le budget prévisionnel à l'annexe, prévoyant un secrétariat général composé de 16 postes salariés, dont 4,5 nouveaux, logé dans les locaux actuels de l'Agence (au besoin en relogant à moindre coût certains services actuels) ;

d'assurer le financement nécessaire par l'ensemble des Etats et des gouvernements participants (contributions statutaires à l'Agence ou contributions versées au FMU ou les deux à la fois) ;

de charger le secrétaire général, en tant que coordonnateur de la coopération multilatérale, et l'administrateur général de l'Agence de veiller à ce que, dans l'espace d'un biennium, une rationalisation des dépenses de fonctionnement permette de maintenir puis d'améliorer le ratio des dépenses totales de fonctionnement et de programmes, au profit des actions de coopération.

EXAMEN DU SUIVI ET DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

Le comité *ad hoc* a examiné les difficultés actuelles qui se sont manifestées dans la mise en œuvre du financement de la coopération multilatérale francophone. Ces difficultés sont dues principalement au retard pris dans les décaissements des contributions volontaires des États et à l'accumulation des arriérés, à la tendance des bailleurs de fonds à annualiser les budgets de la coopération multilatérale, à la propension du Conseil permanent de la Francophonie à examiner trop rapidement, au cours de ses réunions, les questions relatives à la programmation francophone et à l'exécution du budget de la Francophonie.

Le comité *ad hoc* recommande en conséquence :

1. un engagement irréversible des chefs d'État et de gouvernement quant aux annonces financières, en distinguant les fonds alloués au FMU, outil prioritaire de la coopération multilatérale, des fonds correspondants affectés à des actions additionnelles aux programmes mobilisateurs ;
2. une continuité régulière et conséquente sur deux ans des contributions volontaires ;
3. à partir de cette continuité, la constitution d'un fonds de roulement au niveau de chaque opérateur ;
4. une obligation de versement à l'ACCT des contributions statutaires en totalité, à temps et sans condition ;
5. le dépôt au Sommet d'un tableau des actions de coopération financées par les contributions volontaires et réparties par grands programmes mobilisateurs ;
6. l'obligation pour le Conseil permanent de la Francophonie d'examiner au cours de ses sessions l'état d'exécution des programmes et des budgets.

Hypothèse de travail

SECRETARIAT GENERAL DE LA FRANCOPHONIE BUDGET PREVISIONNEL (base 1996) (en MF)

<u>Poste</u> <u>Intitulé</u>	<u>Montant</u>	<u>Financements</u> <u>inscrits au budget</u> <u>actuel</u>	<u>A financer</u>	<u>Remarques</u>
Secrétaire général	2,00	-	2,00	
Secrétaire général	2,00	-	2,00	125 % de la charge salariale actuelle du secrétaire général
Instances	6,80	6,70	0,10	
CMF/Conférence générale	1,60	1,60	-	
CMF/Conseil d'administration	1,60	1,60	-	
CPF/Bureau Agence (3 réunions annuelles)	1,50	1,50	-	
Commissions	0,30	0,30	-	
Comités de programme (4 comités – 3 réunions par biennium)	1,60	1,60	-	
Conseil de coopération	0,10	-	0,10	
Réserve (divers et imprévus)	0,10	0,10	-	
Services du secrétaire général	0,80	0,15	0,65	
Secrétaire particulière	0,50	-	0,50	
Chauffeur particulier	0,30	0,15	0,15	Poste redéployé et réévalué
Cabinet du secrétaire général	4,00	3,10	0,90	
Enveloppe discrétionnaire	4,00	3,10	0,90	Etabli sur la base de 5 cadres et 3 secrétaires (5 postes redéployés et 3 postes nouveaux)
Secrétariat des instances	2,00	2,00	-	
3 cadres, 3 secrétaires	2,00	2,00	-	6 postes redéployés

Fonctionnement	5,20	2,65	2,55
Missions	2,40	1,20	1,20
Réceptions/représentation	0,60	0,30	0,30
Documentation et achats	0,70	0,20	0,50
Secrétariat des instances	0,50	0,50	-
Investissements spécifiques	1,00	0,45	0,55
TOTAL	20,80	14,60	6,20

Ce budget ne comprend que des budgets « administratifs » (charges salariales et dépenses de fonctionnement).

Ce document a été élaboré par les services administratifs de l'Agence de la Francophonie à la demande du comité *ad hoc* du CPF.

Allocution de Son Excellence monsieur l'ambassadeur Trinh Duc Du
Président du Conseil permanent de la Francophonie
devant le groupe *ad hoc* sur le financement
(Paris, le 3 septembre 1997)

A sa 26^e session, tenue les 9, 10 et 11 juillet dernier, le Conseil permanent a été alerté par le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie sur les niveaux insuffisants de financement de la coopération multilatérale francophone et sur le retard du versement des contributions volontaires qui font l'objet d'engagements de la part des Etats et des gouvernements à l'occasion des sommets. Certains opérateurs ont informé le Conseil que ces retards leur créent des problèmes de trésorerie qui sont présentement à la limite du tolérable.

Le Conseil a unanimement alors estimé qu'il était urgent d'apporter des solutions à ce double problème et il a constitué votre groupe pour mener une réflexion prospective afin de lui proposer des correctifs à sa 27^e session qui se tiendra le 30 septembre ainsi que les 1^{er} et 2 octobre.

La décision de notre Conseil détermine ainsi le rôle de votre groupe :

- « – examiner les niveaux de financement de la Francophonie en tenant compte, notamment, de la mise en place des nouvelles institutions, de l'adhésion éventuelle de nouveaux membres et des priorités d'action qui auront été retenues dans les projets de programmation ;
- examiner le suivi des engagements pris par les Etats et les gouvernements au titre des contributions volontaires liées et déliées ;
- examiner les calendriers de versement des contributions et les difficultés rencontrées par les opérateurs dans le déploiement de leur programmation. »

La tâche que le Conseil a confiée à votre groupe est d'importance considérable car vous avez mandat de trouver des solutions qui permettent à la Francophonie de disposer des moyens financiers nécessaires à la réalisation de sa mission. Nous savons tous que nos Etats et nos gouvernements ne disposent plus de marge budgétaire suffisante pour augmenter leurs contributions de manière substantielle de sorte que la Francophonie puisse disposer de ressources abondantes pour relever les nouveaux défis qui se présentent impérativement.

Votre groupe doit donc faire preuve d'imagination pour maximiser l'utilisation des ressources disponibles, et les Etats et les gouvernements doivent être conséquents avec les engagements qu'ils prennent. Il y va de la crédibilité de notre organisation, voire de son avenir.

En élisant le premier secrétaire général de la Francophonie, le Sommet de Hanoi dotera notre organisation d'une autorité indispensable pour rendre la communauté francophone connue et reconnue par les nations comme une force géopolitique avec laquelle on doit compter. Le secrétaire général assurera notre cohésion et il fera connaître notre message au monde.

Or, notre message est inscrit dans les programmations qui sont approuvées par nos chefs d'Etat et de gouvernement. De leur réalisation efficace dépend notre crédibilité. Il importe que, sur cette question essentielle, nous puissions également soumettre au Sommet de Hanoi des propositions qui mettent fin aux difficultés financières de notre organisation. Le secrétaire général de la Francophonie pourra alors disposer des moyens financiers qui lui permettent de remplir pleinement la haute fonction qui lui aura été assignée par nos chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Hanoi. Le Vietnam, le Conseil permanent et la communauté francophone vous remercient à l'avance de votre précieuse collaboration à la vitalité de notre organisation.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos travaux et vous invite maintenant à désigner un président parmi les membres de votre groupe.

**RAPPORTS
ADOPTES PAR LA CONFERENCE**

RAPPORT DU CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Intervention de S.E. M. Trinh Duc Du Président du Conseil permanent de la Francophonie

Excellence, madame la Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, représentant le président de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage,
Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs les délégués,

Je suis appelé aujourd'hui, sans doute pour la première fois et aussi pour la dernière en cette qualité, à vous présenter mon rapport au nom du Conseil permanent de la Francophonie avant la mise en place toute proche de la nouvelle structure institutionnelle, dont les activités font par ailleurs l'objet d'un document de votre conférence.

C'est pourquoi je souhaiterais d'abord, en évoquant devant vous les axes essentiels qui ont guidé nos réflexions et nos interventions, préciser que mon rapport, à la différence de ceux de mes prédécesseurs, ne porte que sur l'année qui s'achève, puisque je n'ai pris mes fonctions de président du Conseil permanent de la Francophonie qu'en décembre dernier, à la Conférence ministérielle de Marrakech, et que cette année aura donc été entièrement consacrée à la préparation de la présente Conférence.

Mais je ne voudrais pas le faire en me limitant strictement à ce cadre, car il m'apparaît, au moment où les institutions de la Francophonie vont connaître une mutation profonde, qui lui donneront un nouvel élan en confortant son organisation tout entière et en la couronnant d'un échelon politique fort pour mieux assurer sa présence sur la scène internationale, il m'apparaît donc que nous devons, pour apprécier cette réforme dans toute son ampleur, la replacer aussi dans son contexte historique. Nous ne pouvons, en effet, nous détacher des objectifs que nous n'avons cessé de poursuivre depuis plus de 25 ans et qui ont donné son assise à l'organisation de la Francophonie, pas plus que nous ne pouvons nous écarter des principes qui ont présidé à la création du Conseil permanent de la Francophonie, des missions qui lui ont été assignées par le quatrième Sommet à Chaillot en 1991, et donc nous détourner du chemin tracé. Il s'agissait alors, comme on l'a souligné fréquemment, de mettre en perspective les deux filières de la Francophonie dans une approche plus synthétique et dynamique ; c'est-à-dire de transcender la filière dite historique, qui avait débuté avec la création à Niamey de l'Agence de coopération culturelle et technique, et de consolider la filière politique issue des sommets, dont le premier s'est tenu à Paris voici à peine plus de dix ans. De ces deux sillons, on voulait susciter la convergence et nous voici maintenant parvenus à un point important, qui devrait être celui de la rencontre, carrefour où doivent se rejoindre tous nos efforts pour un nouvel élan que nos ministres, réunis à Marrakech, ont voulu assigner à la communauté francophone tout entière,

point clé aussi pour l'avenir que celui de l'élection du plus haut responsable de l'organisation, le premier secrétaire général de la Francophonie.

Cette symbiose à laquelle nous aspirons depuis une décennie, nous la voyons poindre et nous devons y adhérer pleinement. Mais nous n'aurions pu parvenir à cette étape sans le labeur considérable, je ne crains pas de le dire, s'agissant de six années de travail, effectué sous la direction de quatre présidents successifs du Conseil permanent de la Francophonie, qui, au fil de ces années, ont chacun pour leur part su forger la personnalité de notre Conseil, asseoir son autorité et développer sa réflexion pour tracer des perspectives d'avenir. Je ne saurais manquer ici de saluer leur conviction et leur engagement qui ont permis d'atteindre, en dépit de multiples difficultés, les résultats que nous pouvons apprécier maintenant. Permettez-moi de rendre un hommage particulièrement sincère à l'ancien président du Conseil permanent de la Francophonie, le docteur Emile-Derlin Zinsou, auquel j'ai succédé, et de vous dire, avec tout le respect qui lui est dû, mon admiration pour le rôle qu'il a joué et son engagement indéfectible pour la Francophonie.

Madame la présidente,
Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Permettez-moi de rappeler brièvement la stratégie, voire la philosophie, à laquelle nous nous référons. La résolution n° 11 adoptée au Sommet de Chaillot, qui voulait déjà simplifier et consolider les institutions de la Francophonie, dégageait à cette fin un double objectif, je cite : « renforcer le rôle des autorités politiques dans les institutions francophones et permettre ainsi une coopération intergouvernementale véritablement multilatérale. » Elle disposait également, en créant dans ce but le Conseil permanent de la Francophonie, que son mandat devait s'exercer dans une triple direction :

- remplir une mission d'ordre politique, en tant qu'organe permanent chargé de la préparation et du suivi des sommets ;
- assumer sa fonction en tant que coordonnateur et arbitre des trois volets (politique, économique et coopération) de ces sommets, pour en assurer la cohérence dans une démarche globale visant à garantir que la Francophonie inscrive, dans leur substance, ses interventions dans un cadre homogène et y trouve par là même une véritable densité ;
- veiller à la mise en œuvre des moyens correspondants, par l'examen de l'affectation budgétaire des contributions volontaires que vos pays ont accepté de consacrer, à l'occasion de chacun de vos sommets, à la réalisation des projets francophones par le canal du Fonds multilatéral unique spécialement institué à cette fin.

C'est de ce triple mandat que l'honneur m'échoit maintenant de vous rendre compte.

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Nous avons tenu voici quelques jours, ici même à Hanoi, la vingt-huitième session du Conseil permanent de la Francophonie : c'est dire le chemin parcouru depuis le quatrième Sommet. Nous aurons pris près de 400 décisions. Nous nous sommes investis avec assiduité, énergie et persévérance dans des domaines souvent sensibles ; je n'en prendrai ici que quelques exemples parmi les plus éclairants.

Il s'agit d'abord de la consolidation de l'Etat de droit, du renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'Homme, en un mot de l'appui à la paix ainsi que de toutes les actions de prévention, de gestion et de règlement des conflits auxquels sont encore confrontés certains de nos pays membres ; toutes ces questions ont suscité de profondes interrogations et de longs débats.

La Francophonie n'a pas voulu ménager son appui aux Etats en situation de crise. ...cartant toute idée d'ingérence, elle n'en a pas moins cherché à se mobiliser en chaque circonstance. Mais force est de reconnaître, qu'il s'agisse des troubles qui ont ensanglanté le Rwanda et le Burundi, des bouleversements qui ont traversé la République centrafricaine, puis l'ex-Zaïre, devenu maintenant la République démocratique du Congo, et la République du Congo tout récemment encore, ou de l'occupation qui perdure au Liban-Sud, et cette énumération n'est hélas pas exhaustive, qu'au regard, dirais-je, de ces événements tragiques, la Francophonie ne disposait pas de la moindre possibilité de se montrer efficace, que ce soit dans le cadre politique ou sur le plan logistique. Or, il nous faut demeurer d'autant plus vigilants que ces événements témoignent sans doute d'autres évolutions, plus lentes peut-être et plus profondes encore, et nous devons, en particulier, relever qu'avec de nouveaux acteurs de médiation, la Francophonie risque, à terme, de se trouver marginalisée, ce qui porterait non seulement préjudice à son image mais surtout atteinte à son essence même.

Cependant, notre effort le plus significatif dans ce domaine, et en tout cas le plus original, a sans doute procédé d'un mandat confié au CPF à Marrakech, par la huitième Conférence ministérielle de la Francophonie, qui nous avait demandé de constituer un groupe de réflexion chargé de discerner les différents volets d'une contribution de la Francophonie à la recherche d'une solution à la situation dans la région des Grands Lacs. Cette recherche devait s'appuyer sur une traduction de la nouvelle dynamique qui s'est dégagée progressivement à la lumière des événements survenus depuis lors, et s'orienter davantage vers l'avenir et l'établissement d'un partenariat original pour le redressement économique et l'intégration régionale, plutôt que de se fonder sur une lecture rétrospective des troubles qui avaient frappé successivement trois pays membres de l'espace francophone. C'est ainsi que le Conseil permanent de la Francophonie, dans un effort d'actualisation de cette problématique, a souhaité mettre en place un groupe de contact et c'est dans cet esprit que j'ai réuni, en juin dernier à Paris, ce groupe en séminaire de réflexion, dont les Actes ont été également déposés comme document de votre conférence. J'ai d'ailleurs eu par la suite, toujours selon le souhait marqué par le CPF, l'honneur de conduire une délégation de la Francophonie au Burundi.

L'ensemble de ces initiatives nous incline à espérer qu'elles seront suivies avec toute l'attention requise pour répondre aux attentes exprimées selon les perspectives que nous avons dégagées.

C'est là qu'il nous faudra demain affirmer plus clairement notre volonté si nous souhaitons réellement être crédibles dans le concert des nations, et d'abord au sein de nos Etats membres. Mais je tiens à dissiper toute ambiguïté de ce point de vue : comme cela a déjà été précisé devant vous au sixième Sommet, à Cotonou, il n'est pas dans notre esprit que l'organisation de la Francophonie puisse être perçue comme un dédoublement de celle des Nations unies, nous ne devons pas le laisser croire et, tant que nous maintiendrons la règle du consensus, cela ne saurait d'ailleurs être possible.

Nous avons par ailleurs, mais toujours dans le même esprit, voulu répondre, lorsqu'elles nous étaient adressées par l'un de vos Etats, aux invitations qui nous étaient faites d'envoyer des missions de la Francophonie pour l'observation des élections. De notre point de vue, cet appui aux processus démocratiques était nécessaire, mais nous savons bien qu'il ne sera pas suffisant. Nous avons poursuivi une réflexion qu'il conviendra de développer sur la diversification de nos concours pour que les consultations électorales, qui constituent certes un point focal dans ces processus mais ne peuvent les réduire à ce moment unique, soient désormais privilégiées dans la perspective d'un soutien plus constant à l'avènement durable de l'Etat de droit. N'est-ce pas, d'ailleurs, la troisième Conférence des ministres francophones de la Justice qui avait déjà, en préalable au Sommet de Cotonou, rappelé l'importance de l'Etat de droit et de la justice comme facteurs de développement et invité les Etats et les gouvernements membres à se mobiliser pour répondre aux attentes pressantes des populations dans ce domaine ? Selon les décisions qui seront arrêtées par votre conférence aux points correspondants de votre ordre du jour, il devrait revenir au futur secrétaire général de la Francophonie d'œuvrer dans ce domaine essentiel pour l'avenir de nos pays, afin de contribuer à y asseoir progressivement l'Etat de droit selon les principes auxquels est attaché l'ensemble de la communauté francophone et garantir de la sorte les conditions du développement auquel aspirent tous nos pays.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais rappeler ici la nécessité qui s'impose de plus en plus à l'évidence que la Francophonie parvienne à se doter d'un instrument pertinent, qui peut être forgé sans créer de nouvelle structure, en renforçant les fonctions déjà assumées au sein de l'Agence de la Francophonie, en s'appuyant sur des compétences locales et régionales reconnues et en se situant dans une perspective convergente par rapport aux institutions existant dans le monde entier, en Afrique certes mais aussi en Asie, en Europe et en Amérique. Ce projet d'observatoire doit être conçu dans l'optique plus large des objectifs de la Francophonie en matière de prévention des conflits, de règlement des crises et d'appui à la paix par une consultation rapide de ses instances politiques, éclairée en permanence par une action vigilante.

Nul doute que ce nouveau dispositif renforcerait efficacement la capacité de la Francophonie à se déterminer dans les situations de crise, voire à intervenir en amont, ce qui devrait être notre objectif premier, pour prévenir dans la mesure de ses moyens de telles situations grâce à la mise en réseau des relais qu'elle aurait su établir.

En tout état de cause, la Francophonie ne saurait se dispenser, dans des situations de crise, de témoigner de sa solidarité par des actions concrètes à l'égard de ses membres qui soient à la mesure des épreuves qui frappent leurs populations.

Madame la présidente,

Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Ce sont là des principes essentiels qui inspirent la Francophonie dans sa démarche et qui la caractérisent au regard d'autres enceintes. Mais notre univers n'est pas clos et il ne saurait se dissocier de la marche du monde. Loin d'être clos en effet, l'espace francophone est ouvert à ceux qui, se fondant comme l'ensemble de nos membres sur le partage d'une même langue et des valeurs qu'elle recèle, souhaitent nous rejoindre. C'est pour répondre de la façon la plus appropriée à ces nouvelles sollicitations, considérant qu'elles attestent de la vitalité de la Francophonie qui doit prendre en compte ce souci d'élargissement en même temps qu'elle veille à son approfondissement, que le Conseil permanent vous a proposé des aménagements aux modalités d'adhésion à votre conférence, avec la création d'un statut particulier d'observateur. Vous avez bien voulu, en les adoptant, accepter à ce titre la candidature de trois nouveaux membres et je suis honoré de saluer à mon tour leur entrée au sein de notre communauté. Vous avez de même accepté que nos deux membres associés, la Moldavie et Saint-Thomas et Prince, siègent désormais parmi nous comme membres à part entière et je veux les féliciter.

Je disais également que la communauté francophone ne saurait dissocier son destin de celui du reste du monde. Nous avons noué des relations étroites et confiantes avec l'Organisation des Nations unies dès la création du Conseil permanent ; nous avons déployé beaucoup d'efforts pour appuyer la concertation et la participation, avec le soutien de l'Agence de la Francophonie, de nos pays membres à l'occasion des grandes conférences mondiales qui ont ponctué ces dernières années, telles que celle de Vienne sur les droits de l'Homme, celle de Pékin sur les femmes ou celle d'Istanbul sur l'habitat. Et nous avons, de même, veillé attentivement à ce qu'y soit respecté l'usage de notre langue commune.

Mais les Nations unies n'ont-elles pas elles-mêmes inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité l'examen de la situation en Afrique et confié une étude au secrétaire général sur cette question ? Au moment où le président en exercice de l'OUA se prononçait à cette occasion pour un nouveau partenariat avec l'ONU, la Francophonie se devrait, me semble-t-il, de faire aussi connaître sa disponibilité dans ce cadre.

Or nous avons, de plus, déjà commencé de nous rapprocher de l'OUA, comme de l'Union européenne, notamment à propos de la question des Grands Lacs, et demain la Francophonie devrait aussi sans doute ouvrir un nouveau dialogue avec l'Asean, dont mon pays accueillera, comme vous le savez, le prochain Sommet en 1998.

Il paraît essentiel dès lors de ne pas disperser nos efforts : toutes nos démarches doivent souscrire à un souci de cohérence avec celles des grandes organisations internationales, l'ONU et l'OUA notamment. C'est dans cet esprit que j'ai rencontré en mai dernier, à New York, le secrétaire général des Nations unies, monsieur Kofi Annan, et j'ai le plaisir de saluer la présence hautement significative de son éminent représentant parmi nous. J'avais aussi rencontré, à cette occasion, le président du Conseil de sécurité sur toute la problématique de la région des Grands Lacs ainsi que le président du Groupe des pays non alignés. Et j'avais déjà rencontré à Paris monsieur Mohamed Sahnoun, envoyé spécial conjoint des Nations unies et de l'OUA, pour un entretien extrêmement riche.

Je voudrais souligner encore que la Francophonie, solidaire à l'endroit de ses pays membres et ouverte au reste du monde, doit également puiser sa force à la source même des populations qui la composent. Pour s'enraciner et se populariser davantage, elle devra poursuivre les efforts qu'elle a engagés par le canal des groupements d'élus grâce auxquels elle peut relayer ses

actions, je veux parler des parlementaires d'une part – et c'est à l'AIPLF, notre Assemblée consultative, qu'il revient de jouer ce rôle interactif –, et des maires d'autre part, dont l'AIMF constitue un réseau combien important, car ces derniers sont au demeurant mieux que nous tous au contact direct des habitants de nos pays et de leurs préoccupations.

Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

J'ai aussi conscience que vos préoccupations vont de même et de façon prioritaire, et le choix du thème du Sommet nous y convie plus encore, aux problèmes du développement économique, qui nous interpellent à plus d'un titre, dans un contexte de mondialisation accélérée. Nous assistons actuellement à l'évolution d'une économie mondiale caractérisée à la fois par un accroissement spectaculaire des échanges et par une internationalisation de plus en plus poussée du processus lui-même de production. Cette situation présente de grandes opportunités, mais en même temps d'énormes défis auxquels doit faire face chacun de nos pays membres.

Dans ce contexte, la Francophonie se doit d'agir. Vous avez vous-mêmes affirmé la volonté de donner toute la dimension économique qui lui fait encore défaut à notre organisation. En effet, vous avez abordé la question du développement économique dès le Sommet de Québec et montré aux sommets suivants de plus en plus fermement votre détermination à engager la Francophonie dans la voie de la coopération économique afin d'évoluer vers le concept d'une Francophonie intégrale, basée sur ses trois piliers fondamentaux : le politique, l'économique et le culturel. En adoptant la résolution n° 14 au Sommet de Cotonou, vous avez invité les pays membres à faire de l'économie un domaine majeur de la coopération francophone et recommandé une réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone.

Le Vietnam, pays hôte de ce Sommet, en proposant que le thème soit axé sur la coopération économique, souhaite que le septième Sommet marque l'empreinte d'une coopération solidaire et efficace, un élan vers davantage de réalisations concrètes dans l'espace de coopération économique francophone pour répondre aux impératifs du développement et aux besoins des populations dans nos pays membres. Vos contributions précieuses à ce Sommet permettront par ailleurs d'approfondir le sujet, et d'apporter des éclairages nouveaux et importants pour approfondir la réflexion sur le volet économique.

En effet, les deux documents de réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone que le Conseil permanent vous soumet aujourd'hui, dans l'esprit de votre recommandation prise au Sommet de Cotonou, sont les premiers résultats d'un travail en commun. Je voudrais souligner ici l'esprit de synergie et de consensus qui a animé ces débats et la qualité des contributions des Etats et gouvernements membres, des opérateurs et des autres intervenants qui y ont participé pendant ces deux dernières années.

Je me permettrais d'insister sur certaines approches de la Francophonie économique dégagées de ces débats :

- en dépit des obstacles, la Francophonie dispose incontestablement des atouts suffisants pour promouvoir la coopération économique, fondée sur la spécificité et la complémentarité francophones ;

- vu ses caractéristiques spécifiques, l'espace de coopération économique francophone serait conçu comme un réseau de coopération s'appuyant sur les organisations régionales et mondiales existantes et cherchant à faire fructifier une plus-value commune aux pays de la Francophonie ;
- le développement de cet espace nécessite une stratégie nouvelle, une approche à la fois institutionnelle et multilatérale pour donner à la Francophonie toute sa dimension économique et sa crédibilité, sachant que primauté sera donnée à l'économie, au marché, à la production et à l'échange des biens et des services, sous les formes de coopération les plus diverses et les plus rentables ;
- les orientations et les axes d'action, fondés sur les principes économiques généraux et les principes spécifiques francophones, peuvent se décliner en autant de priorités, par exemple le soutien au développement de l'entrepreneuriat dans les pays du Sud, la mise en réseaux des entreprises qui se trouvent au cœur du développement et la promotion du partenariat économique ou encore la mise en place d'un environnement financier et technique favorable ; l'appui à l'intégration économique régionale par le développement de pôles d'excellence francophones et la création de synergies avec les organisations économiques déjà constituées et aussi le renforcement de l'environnement juridique ; le développement du travail d'information et de formation, notamment professionnelle ; la mise en synergie de tous les acteurs francophones ; l'attention accordée, enfin, aux problèmes sociaux de la population.

Il s'agit là des premières conclusions qui mériteraient d'être approfondies pour se traduire en actions concrètes. Une impulsion politique permettra d'accélérer le processus. Chaque fois que la Francophonie a décidé de donner la priorité à un secteur, elle a impliqué les ministres compétents pour proposer une approche circonstanciée et s'assurer de l'engagement politique nécessaire. C'est ainsi que le CPF, qui l'a déjà présentée à l'examen de la CMF, soumet maintenant à votre conférence la proposition de tenir au cours du prochain biennium une conférence des ministres francophones de l'Economie, afin d'articuler un plan d'action autour de la notion du développement de l'espace de coopération économique francophone.

Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Cette affirmation de la priorité qui doit revenir à la coopération économique m'amène maintenant à dresser un inventaire, qui ne pourra être que partiel, des efforts déployés par le Conseil permanent pour stimuler notre coopération multilatérale dans son ensemble et assurer le suivi de tous les projets qu'elle conduit.

Il n'est pas inutile de rappeler que la coopération multilatérale constitue le fondement historique et la première raison d'être de notre alliance. Niamey en a établi les assises et les sommets successifs ont enrichi, chacun pour leur part, les champs d'action prioritaires où nous menons nos projets ensemble pour le mieux-être de nos populations. Partenaire à part entière de l'œuvre commune, chacun de nos Etats et de nos gouvernements peut être associé à toutes les étapes de

la réalisation d'un projet : conception, exécution, financement, évaluation. Telle est l'essence du multilatéralisme qui caractérise notre regroupement et qui lui donne sa cohésion et son efficacité.

Le Conseil permanent a donc suivi de près l'exécution des programmations de l'Agence de la Francophonie et des opérateurs dont les grandes orientations ont été arrêtées par le Sommet de Cotonou et précisées par la septième Conférence ministérielle, à Bordeaux, en février 1996.

Dans ce domaine comme pour les deux autres volets, politique et économique, le Conseil permanent a accordé une attention particulière à certains dossiers et privilégié une méthode de travail caractérisée par la recherche constante de la synergie entre tous les intervenants de la coopération multilatérale. Qu'il s'agisse du financement de TV5 Afrique, de l'examen d'une éventuelle convention intergouvernementale sur la culture, du financement de notre coopération multilatérale, de la préparation et du suivi de la Conférence des ministres francophones sur les inforoutes qui a eu lieu à Montréal au printemps dernier, le Conseil permanent a multiplié les contacts pour que toutes les parties prenantes à un dossier puissent s'exprimer et apporter leur contribution à sa réalisation.

Permettez-moi ici d'appeler plus particulièrement l'attention de votre conférence sur un problème qui a gravement préoccupé le Conseil permanent, car c'est celui du financement de notre coopération multilatérale. En raison des restrictions budgétaires qui peuvent affecter chacun de nos Etats et gouvernements, les crédits consentis à la réalisation de nos programmations ne peuvent connaître la progression qu'impliqueraient les nouveaux défis auxquels la Francophonie semble ne pouvoir se soustraire. Qu'on songe seulement à notre nécessaire engagement envers les nouvelles technologies de l'information, et notamment à la mise en application du Plan d'action pour le développement des inforoutes adopté à Montréal, qu'on songe également à la nécessité d'amorcer une véritable coopération économique entre nous, à laquelle nous convie le présent Sommet, ou à l'attention que nous devons porter à notre jeunesse, à l'éducation à tous les niveaux, et à la formation professionnelle et technique.

Puisque je viens d'évoquer la programmation confiée à nos opérateurs, je veux saluer chacun d'eux et vous dire, mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation, que leur engagement est total envers la Francophonie et qu'ils mettent tout en œuvre pour exécuter vos décisions le plus fidèlement possible. Au cours de l'année 1997, la moisson que la Francophonie a récoltée grâce à eux est particulièrement abondante. Qu'il s'agisse de l'Agence de la Francophonie, notre unique organisation intergouvernementale et opérateur, de l'Aupelf-Uref, de TV5, de l'AIMF ou de l'Université Senghor, chacun de nos opérateurs directs et que vous avez reconnus comme tels a réalisé de grandes œuvres au bénéfice de notre communauté.

Vous me permettrez d'en citer quelques-unes au risque d'en oublier de plus importantes. Je ne relèverai que le Masa organisé depuis quelques années à Abidjan par l'Agence de la Francophonie, le réseau des Clac (centres de lecture et d'animation culturelle), le réseau des radios rurales, l'ouverture de l'Ecole internationale, ainsi que les Assises du et en français qui ont eu lieu récemment à Hué grâce à l'Aupelf-Uref, l'extension de TV5 en Asie et bientôt aux Etats-Unis, l'engagement grandissant de l'AIMF envers les agglomérations urbaines dont les problèmes sont nombreux et trop souvent dramatiques, surtout pour nos jeunes, sans oublier les succès de l'Université Senghor d'Alexandrie pour le développement dans la formation de cadres.

Je devrais citer également la contribution de la Confémen à l'éducation, celle de la Conféjes envers la jeunesse. Comment passer sous silence les troisièmes Jeux de la Francophonie qui ont eu lieu à Madagascar à la fin de l'été dernier ainsi que la sixième rencontre internationale du Forum francophone des affaires qui s'est tenue à Hô Chi Minh-Ville au début d'octobre dernier ?

Excellences, je suis très heureux de vous faire part de ces importants résultats. Sans excès, je crois pouvoir affirmer que le bilan de l'année 1997 a été plus que bénéfique pour la Francophonie et nos populations qui la composent. Je termine mon mandat avec le sentiment du devoir accompli et je vous remercie vivement de la confiance que vous m'avez accordée et de l'appui de tous les Etats et gouvernements dans l'accomplissement de mon mandat.

Madame la présidente,
Excellences, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Ce panorama de nos activités, condensé mais que j'ai voulu représentatif des ambitions qui ont animé le Conseil permanent de la Francophonie au cours de ses six années d'existence, ne doit pas être exempt des difficultés que nous avons rencontrées.

Ce travail n'aurait pu s'accomplir sans le concours des trois commissions que nous avons mises en place, qui ont sous-tendu en permanence l'organisation de nos sessions et la mise en œuvre de nos décisions, pour préparer, éclairer et appuyer la réalisation des orientations que nous avons dégagées dans les trois domaines autour desquels s'organisent vos travaux : le politique, l'économique et la coopération.

C'est d'ailleurs grâce au travail conjoint de ces trois commissions que nous avons pu élaborer les deux documents qui vous sont aujourd'hui soumis : le projet de Déclaration de Hanoi, qui s'appuie sur une proposition du Vietnam, et le projet de Plan d'action, qui servira de cadre à nos interventions dans les trois domaines précités pour les deux années à venir. Sans anticiper sur la présentation qui vous en sera faite au point 6, je tiens seulement à souligner ici le caractère particulièrement novateur de ce plan d'action qui se substitue totalement, sur la proposition du Conseil permanent de la Francophonie, à l'ensemble des textes de réflexion et des résolutions qui vous était soumis auparavant, dans un souci de clarté, de cohérence et de concision.

Mais je ne saurais dissimuler que tous ces efforts ont été réalisés avec des moyens des plus modestes, notamment en personnel puisque le secrétariat ne dispose toujours que d'un seul emploi permanent de conseiller, et je veux remercier les Etats et les gouvernements ainsi que l'Agence de la Francophonie, qui ont bien voulu accepter de nous offrir des personnes mise à disposition.

En cette fin de siècle secouée par l'instabilité politique en de nombreux points du globe et par la tourmente économique qui peut agiter le monde à tout moment, d'autant que le poids de la dette représente en permanence plus encore qu'une entrave, une grave menace, nous avons à relever un défi majeur, celui de la solidarité francophone pour le développement. Nous savons que l'apaisement de l'affrontement Est-Ouest, maintenant dépassé, n'a pas produit la détente espérée. Nous observons que surviennent de nouveaux clivages, mais aussi que se créent, de ce

fait, de nouvelles alliances, qui se nouent pour constituer des enceintes où l'on s'efforce d'affronter en commun les périls en unissant les moyens d'y faire face.

Mais jamais le Nord et le Sud n'ont paru aussi éloignés : prenons garde que ce fossé ne se creuse davantage et fortifions d'autant plus les relations Sud-Sud. La communauté francophone y trouvera une nouvelle dimension, y acquerra une nouvelle vigueur et sa solidarité pourra s'épanouir pleinement en faisant rayonner l'humanisme qui doit continuer de l'inspirer tout entière.

C'est le souhait fondamental que je me permettrai de formuler en conclusion, au moment où notre organisation trouvera, je l'espère, dans le cadre de la nouvelle Charte de la Francophonie, la voie qui la conduira à l'essor que nous espérons tous comme couronnement de nos travaux et pour le rayonnement de la communauté dans le monde.

Avant de conclure mon rapport, je souhaite que la Francophonie ainsi consolidée puisse aborder le XXI^e siècle avec plus de sérénité, de visibilité et de confiance. Ensemble, unissons-nous pour construire une Francophonie solidaire, utile, au service de nos populations.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DE LA 9^e CONFERENCE MINISTERIELLE DE LA FRANCOPHONIE

**Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Président de la 9^e Conférence ministérielle de la Francophonie
Hanoi, 11 et 12 novembre 1997**

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences,

J'ai l'honneur de vous présenter maintenant les principaux résultats de la neuvième Conférence ministérielle que j'ai eu le privilège de présider les 11 et 12 novembre 1997.

En deux jours, la Conférence ministérielle a pu épuiser un ordre du jour chargé. L'objectif commun était de préparer avec soin les décisions qui vous sont soumises aujourd'hui.

Le président en exercice du Conseil permanent de la Francophonie, Son Excellence monsieur Trinh Duc Du, a présenté un rapport remarquable de concision sur le chapitre des activités entre deux conférences ministérielles. Après en avoir débattu, la Conférence l'a unanimement adopté.

En ce qui concerne les activités de nos différents opérateurs, notre conférence a écouté avec une vive attention les communications aussi riches qu'encourageantes de l'Agence de la Francophonie, de l'Aupelf-Uref, de l'AIMF, de TV5 comme de l'Université Senghor. Ces communications ont été suivies de celles de l'AIPLF, de la Confémen, de la Conféjes, du CIJF et du Forum francophone des affaires.

A partir des débats qui se sont ensuivis, les différents orateurs ont souligné le caractère innovateur des actions entreprises dans le cadre de la communauté francophone. Ils ont parfois proposé des nouveaux thèmes de travail et de réflexion, que ce soit dans l'enseignement du français ou la coopération au niveau municipal. Le sentiment que nous avons retiré de ces débats est que la Francophonie mérite réellement son image d'être un espace ouvert, pluriel et porteur d'avenir.

Dès la fin du Sommet, la Conférence ministérielle tiendra une session extraordinaire afin de procéder à l'élection de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie. Cette élection complétera le dispositif institutionnel décidé par la Charte.

Je ne voudrais pas terminer mon exposé sans remercier une nouvelle fois le Burkina Faso d'avoir bien voulu être le rapporteur de la neuvième CMF. Son travail a été, comme d'habitude, un modèle de clarté et de rigueur.

Enfin, bien que la résolution soit actuellement sur votre table, je m'en voudrais d'oublier tout le bien que la CMF a voulu exprimer sur les contributions de monsieur Jean-Louis Roy aux œuvres de la communauté.

C'est sur cette note que je terminerai mon rapport, en vous remerciant de votre attention.

RAPPORT DE LA 8^e CONFERENCE MINISTERIELLE DE LA FRANCOPHONIE

**Intervention de S.E. M. Pierre Osho
Président de la 8^e Conférence ministérielle de la Francophonie
Marrakech, 17 et 18 décembre 1996**

Conformément à la résolution n^o 1 relative à l'institutionnel francophone, adoptée lors du sixième Sommet de la Francophonie tenu à Cotonou en décembre 1995, le comité de réflexion créé au Sommet de Maurice en 1993 a poursuivi ses travaux dont la première phase a abouti à la réforme des institutions de la Francophonie telle qu'elle était souhaitée par le Sommet de Dakar en mai 1989 et celui de Chaillot en novembre 1991.

Ce comité de réflexion, présidé par monsieur Roger Dehaybe, commissaire général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique, a pris en compte les amendements formulés par les Etats et les gouvernements membres sur la Charte de l'ACCT, sur les modifications administratives et sur les mesures transitoires proposées par le secrétaire général de l'ACCT, mandaté à cet effet.

A l'appui de son rapport, monsieur Dehaybe a soumis à l'examen de la Conférence ministérielle tenue à Marrakech, du 16 au 18 décembre 1996, le projet de la nouvelle Charte de la Francophonie.

Au cours des travaux de cette conférence ministérielle, les débats ont porté sur :

- 1- les réserves formulées à l'article 2 relatif à l'ordre de préséance des instances ;
- 2- l'article 3 qui traite de la présence de l'administrateur général de l'Agence de la Francophonie aux réunions des instances ;
- 3- l'article 10 portant sur les objectifs et les fonctions de l'Agence.

A l'issue des discussions qui ont été approfondies, riches et constructives, le projet de la Charte de la Francophonie soumis à l'examen de la Conférence ministérielle a été adopté par consensus.

Cette charte, dont les dispositions s'inscrivent dans l'esprit de la réforme institutionnelle décidée au Sommet de Cotonou en décembre 1995, comprend :

- un préambule dans lequel sont réaffirmés les orientations de la Francophonie, les principes et les objectifs qui sous-tendent son action ;
- trois titres, comptant au total 21 articles, qui sont intitulés comme suit :
 - I. Des objectifs,
 - II. De l'organisation institutionnelle,
 - III. Dispositions diverses ;

- sept annexes portant modalités de fonctionnement des différentes instances et institutions de la Francophonie. Ces annexes font partie intégrante de la Charte.

S'agissant tout particulièrement de l'organisation institutionnelle, il est important de souligner qu'aux termes de l'article 2 de la nouvelle Charte, les institutions de la Francophonie sont :

1- les instances :

- la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage appelée « Sommet »,
- la Conférence ministérielle de la Francophonie, appelée « Conférence ministérielle »,
- le Conseil permanent de la Francophonie, appelé « Conseil permanent ». Il est présidé par le secrétaire général de la Francophonie ;

2- le Secrétariat général de la Francophonie ;

3- l'Agence de la Francophonie, qui est l'unique organisation intergouvernementale de la Francophonie. Elle est l'opérateur principal des programmes décidés par le Sommet ;

4- l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) qui est l'Assemblée consultative de la Francophonie ;

5- les opérateurs directs et reconnus du Sommet, à savoir :

- l'Aupelf-Uref,
- TV5,
- l'Université Senghor,
- l'AIMF.

Ces opérateurs concourent, dans les domaines de leur compétence, aux objectifs de la Francophonie tels qu'ils sont définis dans la Charte.

En approuvant cette nouvelle architecture institutionnelle, la Conférence ministérielle de Marrakech était soucieuse de doter notre organisation de structures fonctionnelles, opérationnelles et efficaces qui évitent les conflits de juridiction et les risques de blocage.

Ce souci s'est traduit par une répartition judicieuse des prérogatives et des fonctions entre la Conférence ministérielle de la Francophonie (article 4) et le Conseil permanent de la Francophonie (article 5).

En effet, l'article 4 dispose en son alinéa 2 que « la Conférence ministérielle siège comme Conférence du Sommet, Conférence générale et Conseil d'administration de l'Agence ».

Quant à l'article 5, il stipule en son alinéa 1 que « le Conseil permanent est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle ».

Désormais, le secrétaire général de la Francophonie est le porte-parole politique et le représentant officiel de la Francophonie au niveau international, dans le respect des prérogatives du président de la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'un et l'autre assumant leur mission sous l'autorité du Sommet.

Le secrétaire général de la Francophonie est le plus haut responsable de l'ACCT. Ses attributions, notamment le secrétariat de toutes les instances, s'inscrivent principalement dans une vision politique de sa place et de son rôle dans le fonctionnement général de l'organisation.

Pour ce qui concerne les activités de l'Agence de la Francophonie en tant qu'opérateur principal des sommets, elles sont conduites par un administrateur général nommé par la Conférence ministérielle sur proposition du secrétaire général de la Francophonie.

L'administrateur général gère le budget et le personnel de l'Agence de la Francophonie en tant qu'opérateur et est chargé de l'exécution des budgets réservés aux instances.

Comme les autres opérateurs, l'administrateur général rend compte de ses activités au CPF et à son président.

Telles sont brièvement rappelées les différentes étapes de la réflexion qui a abouti à l'adoption du projet de la nouvelle Charte de la Francophonie par la huitième Conférence ministérielle de la Francophonie que j'ai eu l'honneur de présider à Marrakech.

Je vous remercie de votre attention.

TROISIEME PARTIE

**DISCOURS
A LA SEANCE INAUGURALE**

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam**

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

Au nom de l'Etat et du peuple vietnamiens, je salue chaleureusement les chefs d'Etat et de gouvernement, les chefs de délégation ainsi que les honorables invités qui sont venus à Hanoi participer au septième Sommet des pays ayant le français en partage et qui apportent au peuple vietnamien les sentiments profonds de solidarité et d'amitié des amis et des peuples de leurs pays. Je salue également les représentants des organisations internationales et régionales, en particulier le représentant personnel du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et celui de la Présidence du Groupe des pays non alignés. C'est avec un grand honneur que nous recevons en votre personne les hommes d'Etat, les honorables invités, les amis venant de tous les continents dans notre pays. Je suis convaincu que ce Sommet laissera en vous ainsi qu'à notre peuple de profondes impressions.

Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

Depuis le premier tenu à Paris en 1986, chaque Sommet francophone a toujours été l'occasion de se retrouver entre représentants de tous les continents qui partagent l'attachement aux valeurs morales et culturelles aussi riches que variées de la communauté. Cet attachement qui nous réunit et fait l'attrait de la Francophonie explique que, de conférence en conférence, notre communauté a la joie d'accueillir de nouveaux amis sans aucune contrainte que le français soit langue officielle. Dans cet esprit, je salue chaleureusement la présence des représentants de l'Albanie et de la Pologne à cette séance solennelle.

Un Sommet francophone, c'est une fête de l'amitié et de la coopération. C'est aussi l'occasion pour les chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays d'avoir des échanges et des débats dans la compréhension et la confiance mutuelles, et avec l'espoir de trouver des approches et des solutions à des problèmes qui préoccupent non seulement la communauté mais l'humanité entière. Le choix même du thème du Sommet de Hanoi, à savoir le « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », en est la preuve évidente. Nous tenons à remercier sincèrement, en qualité de pays hôte, tous les pays membres pour s'être associés à notre choix.

En ces années de fin de siècle, nous sommes témoins d'une course acharnée au développement économique qui amène chacun de nos pays membres à prendre pleinement conscience de la nécessité d'intensifier la coopération pour le co-développement, coopération pour une exploitation optimale des avantages de chacun sur la base d'entraide et d'intérêt réciproque.

Cette conjoncture indique par ailleurs que les plus handicapés sont les pays en voie de développement ou les moins avancés.

Nous parlons à l'heure actuelle de mondialisation alors que, dans certains de nos pays, des régions et des populations sont ravagées par la famine et les maladies. Nous parlons d'infortunes cependant que d'innombrables enfants sont privés d'école et doivent vivre dans un environnement naturel en dégradation. En évoquant ce contraste, je voudrais montrer l'ampleur et l'urgence des tâches à accomplir ainsi que leur complexité. Il est important de souligner que la solution à ces problèmes exige avant tout une mobilisation des ressources internes à chaque pays en voie de développement sans pour autant se passer d'une rigoureuse synergie de forces entre les membres de la communauté, en particulier lorsqu'il s'agit des problèmes dépassant les moyens d'une nation particulière.

Le moment est venu de mettre en œuvre l'initiative de la création d'un espace économique francophone adoptée à Cotonou en 1995. Vous partagerez avec moi l'idée que, pour un développement harmonieux de la communauté tout autant que pour la pérennité de l'idée francophone elle-même, il est essentiel de rehausser le volet de coopération économique, commerciale, scientifique et technique au même niveau que le politique et le culturel en vue de nous acheminer vers une coopération communautaire aussi dynamique et diversifiée qu'efficace. J'espère que notre communauté si originale saura donner de nombreux exemples d'une coopération Nord-Sud et Sud-Sud, en déployant des actions de solidarité et d'assistance en faveur des plus défavorisés, lesquelles seront dictées par le cœur et la raison. Je suis convaincu que cette conférence, par ses décisions et ses actes concrets, ajoutera d'autres sources d'énergie à la coopération pour le co-développement. Je me félicite, par conséquent, des bons résultats obtenus par le sixième Forum francophone des affaires récemment tenu à Hô Chi Minh-Ville, les Assises de l'enseignement du et en français à Hué et la Confémer à Hanoi, en appréciant les propositions remarquables formulées par le FFA et l'Aupelf-Uref.

La paix et la stabilité, c'est le postulat indispensable au développement, lequel, plusieurs fois affirmé dans les déclarations et les résolutions de ces derniers sommets, garde toujours toute sa valeur d'actualité. J'exprime ma vive préoccupation à ce sujet et je partage les souffrances et les sacrifices infligés à la population de certains de nos pays amis par une instabilité persistant pour diverses raisons. J'espère que, grâce aux efforts conjugués du gouvernement et du peuple de ces pays et accompagnés par des démarches constructives de la communauté internationale – y compris celles de la communauté des pays ayant le français en partage –, des conflits régionaux trouveront rapidement une solution, que les points chauds seront liquidés et que la paix sera rétablie afin que ces pays puissent entamer immédiatement la reconstruction pour le développement, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale.

Le septième Sommet, le premier tenu en Asie, témoigne du grand intérêt qui anime la communauté de vouloir développer des relations de coopération avec les pays d'Asie – continent connu pour le dynamisme et la forte croissance économiques de nombreux pays, y compris ceux de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) –, en dépit d'une période difficile provoquée par la crise monétaire et financière. Pays membres de la communauté francophone, le Vietnam et le Laos ont adhéré à cette organisation et le Cambodge le fera prochainement. Je suis persuadé que la présente Conférence produira des effets bénéfiques sur les relations de la communauté des pays ayant le français en partage avec l'Asie en général, et avec l'Asean en particulier.

Notre rencontre restera un événement mémorable à un autre titre puisque nous élirons pour la première fois un secrétaire général de la Francophonie qui représentera la communauté et s'exprimera en son nom. Nous espérons que le secrétaire général élu pendant ce Sommet saura accomplir brillamment sa tâche et contribuera à la consolidation de la place qui revient à notre communauté sur les plans politique et économique.

Le Vietnam apprécie hautement les efforts déployés par le Conseil permanent de la Francophonie dans la préparation du Sommet, notamment dans la rédaction des projets de documents que sont la Déclaration de Hanoi et le Plan d'action. Ces textes, adoptés par la Conférence des ministres des Affaires étrangères, seront soumis par cette instance à l'approbation de notre conférence siégeant en séances plénières. Espérons que notre conférence approuvera ces documents guidant nos actions de coopération à court et à long termes.

Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

Le Vietnam a participé dès le début à tous les sommets de la Francophonie. Il a des liens culturels et sentimentaux de longue date avec les autres pays de la communauté, en particulier avec ceux d'Afrique dont le sort en a fait ses compagnons de route durant une traversée douloureuse de l'histoire. Le Vietnam, qui a établi jusqu'à ce jour des relations diplomatiques avec plus de 160 pays, assume un rôle de plus en plus actif au sein de l'ONU, du Groupe des pays non alignés, de l'Asean et d'autres organisations internationales et régionales. Le Vietnam fera de son mieux pour poursuivre sa participation active à l'œuvre de consolidation de la paix et de l'amitié, de coopération et de développement en Asie du Sud-Est, dans la communauté ainsi que dans le monde.

La politique de renouveau total et cohérent mise en œuvre depuis plus de dix ans avec la transition d'un système de planification centralisée vers l'économie de marché sous la gestion de l'Etat et d'orientation socialiste nous a apporté des résultats encourageants, au pays comme à chaque famille. A ce jour, le pays est pour l'essentiel sorti d'une grave crise économique et sociale : la croissance économique s'est maintenue à un haut niveau durant plusieurs années consécutives, l'inflation est maîtrisée et le niveau de vie de la population s'est sensiblement amélioré. Avec ces résultats importants, le Vietnam entre dans une nouvelle phase de son développement, celle de l'intensification de l'industrialisation et de la modernisation. Le Vietnam, malgré cela, est toujours un pays pauvre et en voie de développement et nous sommes conscients que de grandes difficultés et épreuves nous attendent dans le nouveau processus de développement du pays.

Honorables invités,
Mesdames et messieurs,

Le Vietnam a enduré d'importants sacrifices pour la sauvegarde de son indépendance et de sa liberté, la protection des droits à la vie et au bonheur de chaque personne, de chaque famille, du village, de la communauté et de la patrie et, enfin, pour la défense des traditions et des valeurs culturelles et morales de la nation. Dans la cause de défense et d'édification nationales, nous avons bénéficié et bénéficions de l'assistance matérielle et du soutien moral importants des peuples frères et amis, des gens de conscience et de bonne volonté partout dans le monde. Vos sentiments à notre égard, nous les garderons à jamais dans notre cœur. De cette haute tribune, j'aimerais encore une fois exprimer ma gratitude aux peuples et aux amis de tous les pays pour avoir aidé et soutenu le Vietnam. L'humanité est au seuil du XXI^e siècle. Les générations présentes et futures de Vietnamiens sont prêtes à œuvrer avec vous pour ouvrir une nouvelle page de l'histoire vers un monde meilleur.

Pour terminer, je tiens à exprimer les remerciements les plus sincères aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales, aux différentes institutions et organisations étrangères et vietnamiennes ainsi qu'à toutes les femmes et à tous les hommes qui se sont trouvés à nos côtés tout au long de l'étape préparatoire et en vue du bon déroulement de la Conférence.

Encore une fois, je vous remercie d'avoir participé au septième Sommet et d'être venus dans notre pays. Je vous prie de bien vouloir transmettre aux dirigeants et aux populations des pays membres de la communauté les meilleures salutations des dirigeants et du peuple vietnamiens. Mes vœux de bonheur et de prospérité vont aux peuples de la communauté des pays ayant le français en partage. Je vous présente à tous mes meilleurs vœux et je souhaite plein succès à notre conférence.

Je vous remercie de votre attention.

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,

Il y a quelques jours, la communauté internationale apprenait la triste nouvelle du passage du typhon Linda qui a occasionné, dans votre beau pays, d'importants dégâts matériels et de nombreuses pertes en vies humaines, endeuillant ainsi votre vaillant peuple à un moment où il s'apprêtait à accueillir dans l'allégresse le septième Sommet de la Francophonie.

En cette douloureuse circonstance, je voudrais vous exprimer, au nom du peuple béninois et de son gouvernement, le témoignage de notre sincère compassion et de notre profonde sympathie.

Je suis persuadé que l'héroïque peuple vietnamien, qui a toujours su faire face aux adversités les plus redoutables, saura puiser dans cette dure épreuve le courage et la force nécessaires pour poursuivre résolument la noble et exaltante œuvre de reconstruction nationale.

Monsieur le président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,
Honorables invités,

C'est pour moi un devoir et un réel plaisir de me retrouver au Vietnam pour le septième Sommet de la Francophonie, dans cette merveilleuse ville de Hanoi, capitale d'un grand peuple d'Asie qui est le digne héritier d'une prestigieuse et brillante civilisation millénaire. En cette heureuse occasion, j'exprime, au peuple vietnamien, à son gouvernement et à ses hauts dirigeants, toute ma gratitude pour l'accueil amical et chaleureux qu'ils nous ont réservé. Je voudrais également adresser mes vives et sincères félicitations au président Tran Duc Luong pour l'organisation parfaite et la tenue de ce septième Sommet de la Francophonie qui constitue une première historique pour cet immense continent d'Asie.

Mon pays, le Bénin, est fier d'appartenir à la grande famille francophone qui, depuis 1986, a instauré au niveau de ses organes et de ses éminents responsables une tradition de rencontres régulières donnant lieu à la concertation, au dialogue et aux échanges qui nourrissent et fortifient notre idéal de solidarité. Ainsi, de Versailles à Hanoi, en passant par Québec, Dakar, Chaillot, Maurice et Cotonou, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage n'ont cessé de manifester à la face du monde les preuves tangibles de la volonté de leurs peuples

de préserver et d'assumer pleinement l'harmonie des différences, dans une construction audacieuse et dynamique : audacieuse, en effet, puisque cette œuvre commune scelle un nouveau partenariat entre tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont hérité de la langue française et de toutes les cultures qu'elle véhicule ; dynamique aussi, au regard de l'évolution progressive des structures, des thèmes et des idées reflétant les spécificités et les préoccupations de chaque pays face à un monde en mutation profonde et en perpétuelle recomposition.

A cet égard, je rends ici un solennel et vibrant hommage à tous les opérateurs et acteurs, à tous les responsables aux différents niveaux, à tous ceux qui, dans l'anonymat d'un travail individuel et collectif persévérant et efficace, ont donné le meilleur de leur intelligence et de leur disponibilité pour façonner notre institution commune et en faire l'outil majeur et performant qu'elle est en voie de devenir.

M'adressant particulièrement à monsieur Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), désormais Agence de la Francophonie, je veux dire combien nous avons apprécié le dévouement, la compétence et l'efficacité avec lesquels il a dirigé l'Agence pendant huit ans et lui rendre, au moment où il va passer le relais à l'administrateur général, un hommage mérité.

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,

Motivé par la vision novatrice d'une véritable culture de la solidarité et du partage, mon pays, la République du Bénin, s'est engagé résolument aux côtés de tous ses partenaires au développement, avec une détermination inflexible qui traduit son profond attachement à une coopération saine et enrichissante pour chacun et pour tous.

Vous comprenez, dès lors, combien le peuple béninois s'est senti honoré de la considération et de la confiance que vous aviez bien voulu lui témoigner, à travers le choix porté sur mon pays pour abriter le sixième Sommet et assurer pour deux années la présidence de l'institution dont il me revient de passer aujourd'hui, vendredi 14 novembre 1997, le témoin ici, à Hanoi, à notre cher ami, monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam.

La décision pertinente prise à Cotonou, en décembre 1995, d'affirmer désormais la dimension politique du mouvement francophone en l'appuyant sur une architecture institutionnelle nouvelle, adaptée aux objectifs de sa mission et de sa vocation universelles, est la réponse adéquate aux enjeux et aux défis de notre époque, à savoir la mondialisation de l'économie et la globalisation de la technologie. Tant il est vrai que la solidarité fondée sur la foi dans les valeurs que sous-tendent la langue française et nos cultures respectives ne peut résister aux effets réducteurs et appauvrissants de la tendance actuelle à l'uniformisation culturelle si elle ne se donne les moyens politiques de la sauvegarde et du rayonnement de notre identité francophone.

En tout cas et quoi qu'il en soit, jamais autant, dans notre monde d'aujourd'hui, la quête de liberté et de démocratie n'a été aussi forte, aussi vivace et aussi tenace dans les pays du Sud. C'est pourquoi le peuple béninois a la conviction que seul le strict respect des règles du jeu démocratique, de la légalité constitutionnelle, de la liberté et des principes de la bonne gouvernance est le fondement de la sécurité, de la paix et du progrès à l'intérieur des Etats et entre les Etats. C'est pourquoi les hauts dirigeants que nous sommes devront comprendre que

nos peuples ne pourront plus nous supporter facilement tant que leurs droits les plus élémentaires seront bafoués et tant qu'ils continueront d'être victimes de l'injustice et de l'arbitraire instaurés en système de gestion dans les rapports sociaux.

En conséquence, il est clair dans notre esprit que la Francophonie trahira l'essence et la finalité du noble idéal qui l'inspire et la mobilise si elle ne renouvelle pas inlassablement, dans sa pratique et dans ses prises de position, partout dans le monde, son attachement indéfectible aux valeurs qui récusent la fatalité de l'agression, de l'humiliation et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

L'exigence impérieuse de développement est un corollaire du désir de paix, de liberté et de démocratie. Le monde d'aujourd'hui offre le spectacle désolant et affligeant de la misère et de la pauvreté sévissant à grande échelle pendant qu'une minorité jouit du confort de la prospérité économique, matérielle et technologique.

Alors que le génie de l'homme a inventé les solutions scientifiques et techniques pour le bonheur de l'homme, on observe avec tristesse, à l'aube du troisième millénaire, que le monde se déshumanise de plus en plus et qu'à la politique intelligente et cohérente du développement, fait place une politique d'assistance humanitaire, certes généreuse, mais circonstancielle et inévitablement limitée. Il faut d'abord aider l'homme à vivre, à s'épanouir, à partir des valeurs qu'il porte en lui et de celles dont il a hérité de la nature.

Tel est, en définitive, le grand défi qui interpelle la Francophonie, et qu'elle se doit de relever à tout prix et par tous les moyens pour réaliser la plénitude de sa noble vocation humaniste.

Il ne fait aucun doute que notre organisation commune n'aura plus aucune crédibilité si, ici à Hanoi, durant nos présentes assises, nous oublions le Burundi, le Rwanda, le Congo-Brazzaville, la République démocratique du Congo et toutes ces contrées de notre espace géographique et linguistique embrasées par des affrontements fratricides. Nous devons exprimer sans ambages toute notre sympathie à ces pays frères et amis, et témoigner notre solidarité à leurs populations éprouvées et meurtries.

Voilà, mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, mesdames et messieurs les chefs de délégation, quelques-unes des dures réalités que nous devons regarder en face, dont l'acuité nous interpelle en nous mettant devant nos responsabilités en tant que membres d'une institution que nous appelons « grande famille francophone », qui a pour vocation d'édifier un espace social et culturel de liberté, de progrès et de modernité.

C'est dire qu'au moment où nous sommes appelés à élire le premier secrétaire général de la Francophonie, chargé de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle décidée à Cotonou en décembre 1995, le plus grand défi qui nous est lancé est celui de la crédibilité :

- crédibilité de la Francophonie à l'intérieur des frontières de nos Etats ;
- crédibilité de la Francophonie dans nos relations d'Etat à Etat ;
- crédibilité de la Francophonie sur le plan international.

Pour le Bénin, ce défi peut être victorieusement relevé :

- si nous nous engageons solennellement, ici à Hanoi, à faire de la Francophonie une réalité vivante, concrète et appréciée par nos populations parce qu'elle sera désormais perçue et vécue, à travers ses manifestations sur le terrain, comme étant apte à satisfaire leurs légitimes aspirations au mieux-être ;
- si, dans nos rapports internes, nous faisons preuve d'égard et de considération les uns envers les autres, en sacrifiant nos égoïsmes nationaux à l'autel de la solidarité, de l'entraide et de la complémentarité ;
- si la famille francophone s'exprime de manière cohérente et solidaire dans les arènes internationales face à d'autres ensembles à caractère politique, économique et socioculturel.

C'est à ce prix, me semble-t-il, que le rayonnement, la force et le succès de notre communauté seront le mieux assurés.

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
 Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
 Mesdames et messieurs,

Comme chacun le sait, le premier secrétaire général de la Francophonie sera élu au cours de nos présentes assises. Dans cette perspective, et conformément aux conclusions issues de la huitième Conférence ministérielle de la Francophonie, tenue à Marrakech, au Maroc, les 16 et 18 décembre 1996, j'ai fait prendre, par le président du Conseil permanent de la Francophonie, les dispositions requises pour nous permettre de statuer souverainement sur les candidatures formulées par les Etats membres.

Les conditions nécessaires étant satisfaites, il nous revient de prendre la décision tant attendue, en procédant, en toute connaissance de cause, à l'élection du candidat qui aura désormais à assumer la haute fonction de porte-parole politique et de représentant officiel de notre institution.

Point n'est besoin, je pense, de souligner l'importance de l'acte majeur que nous avons à poser, car je suis persuadé que tous les chefs d'Etat et de gouvernement ou leurs représentants ici réunis auront à cœur de faire en sorte que, de leur choix, la Francophonie sorte unie, grandie et renforcée.

Depuis décembre 1995 à Cotonou, tant de choses ont été dites et répétées qui traduisent la très haute idée que nous nous faisons tous de celui qui sera investi de notre confiance pour assumer avec efficacité les fonctions de secrétaire général de la Francophonie. Nos exigences sont légitimes et elles sont à la mesure de nos attentes et de nos ambitions pour l'avenir de notre haute institution, car nous voulons que, désormais, à la Francophonie soient intimement associés un homme, une autorité et une voix.

Totalement dégagé des tâches d'intendance quotidiennes, capable de faire preuve d'esprit d'ouverture et de justice vis-à-vis de tous les opérateurs directs et reconnus, d'organiser entre eux les synergies nécessaires, notre secrétaire général sera le plus haut responsable de l'Agence de la Francophonie, le coordonnateur de notre coopération multilatérale et l'artisan principal du rayonnement de notre institution dans le concert des organisations internationales.

D'ores et déjà, le secrétaire général de la Francophonie peut compter en toutes circonstances sur le Bénin, son peuple et son gouvernement pour lui apporter le concours et le soutien nécessaires au succès de sa mission.

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,

Quelle merveilleuse volonté divine a voulu que ce soit moi, l'Africain, qui passe à vous, l'Asiatique, le témoin de la présidence de la Francophonie ce vendredi 14 novembre 1997 à Hanoi, capitale héroïque du Vietnam.

Je suis convaincu que, sous votre haute et clairvoyante direction, la Francophonie connaîtra de nouvelles avancées qualitatives et qu'elle évoluera dans le sens souhaité par nos peuples et nos Etats afin que, comme l'avait dit, le 4 décembre 1995 à Cotonou, Son Excellence le président de la République française, monsieur Jacques Chirac, ici présent : « la jeunesse de nos pays ne nous mette jamais en accusation parce que nous l'aurions déçue ».

C'est sur ces mots d'exhortation que je dis : Vive la Francophonie ! Vive la coopération internationale !

Je vous remercie de votre attention.

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Blaise Compaoré
Président du Burkina Faso**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs,

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage particulier à vous-même, monsieur le président, au Vietnam qui nous accueille aujourd'hui ainsi qu'à son vaillant peuple.

Ma délégation et moi-même, nous sommes heureux de nous trouver en terre vietnamienne, dans ce pays qui occupe une place de choix sur la scène internationale et notamment en Asie. L'histoire de votre pays demeure pour nous tous un exemple riche en enseignements et un modèle pour les résultats économiques et sociaux spectaculaires, obtenus sur une période relativement courte.

Mais, avant de poursuivre mon propos, je voudrais m'associer à la grande douleur des hommes et des femmes du Vietnam, suite au passage du typhon Linda qui a récemment meurtri le Sud de votre pays. Au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je vous prie d'accepter, monsieur le président, l'expression de notre profonde sympathie et de nos sincères condoléances, pour vous-même et pour votre peuple.

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,

Nous voilà réunis à Hanoi pour notre septième Sommet, afin d'évaluer, encore une fois, le chemin parcouru par notre communauté, de réaffirmer nos attentes et de dégager des perspectives.

Autour du thème pertinent proposé par le pays hôte, nous sommes ici pour exprimer d'une même voix, dans une même langue et dans un même élan de solidarité, nos aspirations face à un monde devenu lui-même un village global où seuls les grands ensembles constituent des entités viables.

Le Burkina Faso croit en la Francophonie et aux valeurs qu'elle incarne. Il s'agit là d'une institution utile. Toutefois, nous devons la rendre populaire. Cette popularité passera par la mise en œuvre de programmes mobilisateurs tenant compte des attentes considérables de nos populations. Il nous faut crédibiliser davantage la Francophonie en la rendant transparente, concrète, utile et durable.

Le projet de convention intergouvernementale sur la culture entre les Etats et les gouvernements des pays ayant le français en partage, s'il est mis en chantier, constituera un des facteurs de rapprochement et d'intéressement de nos populations à la Francophonie. Le Burkina Faso, pour sa part, plaide pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais. Ce projet, nous en sommes

convaincus, s'impose comme une exigence de notre communauté et sa concrétisation est attendue avec impatience et espoir par un grand nombre.

Monsieur le président,

L'avenir de la Francophonie est aujourd'hui intimement lié au signal fort que nous allons donner à Hanoi, par le parachèvement de l'architecture institutionnelle lancée depuis Cotonou. Ce signal, nous en sommes sûrs, sera salué partout comme une formidable avancée. Il donnera son plein sens à la Francophonie politique ; une Francophonie politique pas seulement incantatoire mais assurément au service du bien-être de nos populations. Les interventions en faveur des PME, la mise en place de nouveaux produits financiers, la mobilisation de l'expertise francophone, la scolarisation, l'éducation, la formation, l'appui à l'Etat de droit, la communication et la culture, tout le programme de coopération doit continuer à bénéficier de notre appui. Une coopération concrète constitue le meilleur gage de popularité et de rayonnement de la Francophonie.

Le Burkina Faso attache un intérêt particulier au problème du financement de notre Francophonie. Nous encourageons tous les bailleurs de fonds à trouver une formule pour assurer des décaissements plus fluides de leurs contributions volontaires et nous les invitons à poursuivre leurs efforts. Mais nous avons également conscience de la crise économique que traversent tous nos Etats. C'est pourquoi mon pays insiste pour que nos engagements financiers aillent à l'essentiel.

Les débats que nous aurons à la suite de cette cérémonie solennelle d'ouverture nous permettront de développer davantage les quelques points que je viens d'évoquer.

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,

Je voudrais rendre un hommage mérité à monsieur Jean-Louis Roy, secrétaire général, qui, huit ans durant, a fait preuve d'un grand dévouement et d'une remarquable abnégation au service de notre institution et lui a permis d'atteindre ses objectifs.

Je voudrais également saluer tous ses collaborateurs qui, dans l'anonymat parfois, ont, par leur travail quotidien, contribué à faire de notre Agence un instrument solide qui nous autorise à envisager l'avenir de la Francophonie avec espoir. Qu'ils soient tous assurés de notre profonde reconnaissance.

Monsieur le président,

Je ne saurais terminer mes propos sans vous exprimer à vous-même, au gouvernement et au peuple vietnamiens mes sincères remerciements pour l'accueil chaleureux et l'attention toute particulière dont ma délégation et moi-même avons été l'objet depuis notre arrivée au Vietnam.

Je vous remercie.

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Ung Huot
Co-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères et
de la Coopération internationale du Cambodge**

Monsieur le président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Messieurs les chefs de délégation,
Excellences, mesdames et messieurs,

Tout d'abord, qu'il me soit permis, monsieur le président, de vous transmettre un message d'amitié et d'estime de Sa Majesté Preah Bat Samdech Preah Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, qui, en raison de sa santé, a exprimé son profond regret de n'avoir pu répondre personnellement à votre aimable invitation et prendre part à cette prestigieuse conférence. Sa Majesté Norodom Sihanouk a bien voulu adresser à vous, monsieur le président, ainsi qu'aux éminents chefs d'Etat et de gouvernement de notre famille francophone et aux honorables participants de ce Sommet, ses fraternelles salutations et ses vœux les plus sincères pour le succès de nos assises.

Il me revient l'honneur, monsieur le président, de formuler, en l'auguste nom de Sa Majesté le roi du Cambodge, au nom du gouvernement royal, au nom de Samdech Hun Sen, deuxième Premier ministre, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos remerciements les plus sincères au peuple et au gouvernement vietnamiens, à Son Excellence monsieur Phan Van Khai, Premier ministre de la République socialiste du Vietnam et au comité d'organisation pour leur cordiale invitation, leur chaleureux accueil et leur excellente hospitalité. Mes salutations les plus cordiales vont également à tous les distingués représentants des gouvernements ayant le français en partage ici présents.

Le Cambodge a toujours manifesté un vif intérêt pour les activités de la communauté francophone. Ainsi, le Cambodge tient à manifester sa ferme volonté de contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le monde.

Ce Sommet marque un nouvel élan, le début d'une nouvelle période pour la Francophonie asiatique, plus précisément pour les trois pays de la péninsule indochinoise au sein de laquelle la Francophonie demeure toujours active. Le Cambodge ne s'est jamais contenté d'être un simple membre, il a également fait preuve d'initiatives concrètes visant à redonner un nouveau souffle à la langue française dans le Royaume en faisant appel à la solidarité et à la générosité de la France et de la communauté francophone. A titre d'exemple, l'école de l'Alliance française, l'Institut de technologie, l'Ecole d'administration royale et la faculté de médecine sont des établissements éducationnels qui donnent des cours en français. D'autre part, nous avons participé activement à toutes les instances de la Francophonie, montrant par là notre attachement

à la communauté francophone malgré la situation paradoxale de notre pays dans une zone principalement anglophone.

Monsieur le président,
Excellences, mesdames et messieurs,

Le Cambodge, qui sort d'un long calvaire, a besoin de soutien et d'assistance pour sa reconstruction. Toutes nos institutions et tout notre tissu social ont été détruits au cours des décennies de guerres sanglantes, de massacres génocidaires et d'isolement injuste. Ces besoins de reconstruction dans tous les domaines ont été reconnus par les signataires des Accords de Paris de 1991. Le peuple et le gouvernement royal sont profondément reconnaissants aux pays donateurs qui ont grandement contribué à leur renaissance. Depuis les élections générales de mai 1993, qui ont donné naissance au gouvernement royal – un gouvernement de coalition, symbole de réconciliation nationale et de retour à la paix –, la situation générale du pays a pris un nouveau visage. Grâce à l'assistance active de la communauté internationale et au maintien de la stabilité politique à l'intérieur du pays, le processus de réhabilitation et de redressement économique et social connaît des progrès rapides.

Les dirigeants cambodgiens actuels s'engagent solennellement et sans équivoque à entretenir une stabilité politique, sociale et économique, malgré les tentatives de rupture et de déstabilisation provoquées par un groupuscule extrémiste allié des Khmers rouges hors la loi, et malgré sa campagne d'intoxication et de dénigrement sur le plan international. Ils concrétisent leurs engagements par la préparation des prochaines élections générales libres et démocratiques prévues pour le 23 mai 1998. L'Assemblée nationale vient d'adopter la loi sur la neutralité des forces armées, celle sur les partis politiques et elle discute actuellement de la loi électorale. Une commission électorale indépendante et neutre appuyée par un mécanisme de contrôle efficace pour assurer des élections libres et équitables fait partie intégrante de ce processus. Les mesures en huit points prises en août dernier par le gouvernement royal en vue d'établir un climat politique neutre et d'assurer une sécurité maximale pour les prochaines élections connaissent d'heureux succès. Pour organiser ces élections, nous aurons besoin d'assistance technique et financière des pays amis. Le Cambodge compte sur l'aide et le soutien de la communauté francophone dans ses efforts de reconstruction et de développement du pays ainsi que dans le renforcement et la continuation du processus démocratique.

Monsieur le président,
Excellences, mesdames et messieurs,

Le Cambodge ainsi que les autres membres de la région voient d'abord dans l'organisation internationale de la Francophonie une ouverture privilégiée vers l'Europe, l'Afrique et le Canada. Nous souhaitons que les relations économiques soient plus intenses et plus régulières entre les pays membres. Les liens uniquement linguistiques, culturels et techniques leur semblent insuffisants pour assurer la pérennité d'une organisation à laquelle ils sont très attachés. Le Cambodge aura certainement un rôle à jouer et pourra apporter sa contribution, si modeste soit-elle, au rayonnement de la Francophonie en Asie, partie du monde qui connaît actuellement un développement économique très intense, qui est pourvue de ressources humaines qualifiées considérables et qui représente un marché immense.

La Francophonie permet au Cambodge d'élargir ses relations avec les pays membres et nous comptons bénéficier de l'assistance technique, de la formation des ressources humaines et d'une aide publique au développement de la part des pays développés et des différentes organisations de la communauté. Nous souhaitons également une présence plus soutenue de sa part au Cambodge et dans la région.

À cet égard, le royaume du Cambodge est heureux de réitérer sa requête d'être le prochain pays hôte de la Conférence des ministres francophones de la Culture. Dans le même ordre d'idées, fort de l'expérience de l'Institut francophone d'informatique au Vietnam, le Cambodge sollicite auprès de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage la création d'un institut francophone d'archéologie et d'ethnologie à vocation régionale. Ces mesures concrètes sont à même de favoriser l'affirmation de la Francophonie au Cambodge, et par ricochet dans l'Asie tout entière. C'est là un moyen adéquat de constituer un front contre une globalisation néfaste qui, au moment où les Cambodgiens ne sont pas encore affermis dans leur identité, peut causer des dommages irréparables.

La communauté francophone peut également manifester sa solidarité vis-à-vis du Cambodge par d'autres actions, telles que la signature de conventions qui nous intéressent particulièrement. Il s'agit, d'une part, de la Convention sur l'interdiction de la production et de l'utilisation des mines antipersonnel qui sera l'objet de la conférence se réunissant à Ottawa du 2 au 4 décembre prochain. Il s'agit d'autre part de la Conférence sur les changements climatiques qui se tiendra dans quelques semaines à Tokyo.

A l'heure où un des emblèmes du Cambodge, le Grand Lac, ou Tonlé Sap, est menacé de disparition à l'échelle d'une vie humaine, et alors que les mines continuent de ravager le Cambodge, je lance un appel à la communauté francophone pour que ces conventions soient signées par le plus grand nombre d'Etats.

La délégation cambodgienne soutient totalement le nouveau concept de l'espace francophone économique proposé par le Forum francophone des affaires (FFA) dont le rôle particulier est de représenter le secteur privé au sein de la Francophonie.

Monsieur le président,
Excellences, mesdames et messieurs,

En l'auguste nom de notre souverain, le roi du Cambodge, au nom du gouvernement royal, au nom du peuple cambodgien, au nom de Samdech Hun Sen et en mon nom propre, je voudrais saisir cette occasion pour formuler à vous, monsieur le président, et à tous les distingués chefs d'Etat et de gouvernement et les représentants des pays ayant le français en partage mes félicitations pour la qualité et le sérieux de vos travaux et mes meilleurs vœux de succès.

Merci de votre aimable attention.

**Discours inaugural prononcé par le Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Je voudrais d'abord remercier les autorités et le peuple de la République socialiste du Vietnam pour leur accueil chaleureux. Je voudrais également souligner par la même occasion le très grand soin que nos hôtes ont apporté à la préparation de ce Sommet. Cela augure bien du succès de nos discussions et nous leur en sommes très reconnaissants.

Partout où elle se manifeste, la Francophonie est porteuse de valeurs qui lui sont propres. Elle se nourrit et s'enrichit de l'apport unique de chacun de ses partenaires. A Hanoi, nous nous sommes mis à l'écoute des préoccupations de nos hôtes vietnamiens qui ont souhaité accentuer le volet économique de nos travaux. Nous appuyons leur initiative.

L'Asie a connu un essor économique important auquel le Vietnam a pris une part active. Nul doute que nous pouvons, comme communauté et individuellement, tirer des enseignements précieux de ces expériences. Le bien-être et la prospérité de nos sociétés, la consolidation de la démocratie et le rayonnement de notre espace francophone sont en effet inséparables d'un développement économique soutenu.

Je vous invite tous à voir avec moi, dans notre décision de nous réunir en terre d'Asie, un triple symbole : symbole, d'abord, de la consécration, si besoin en était, à la fois du caractère universel et de la vocation globale de ce qui sous-tend notre communauté ; symbole, ensuite, de notre attachement à la langue française et de notre volonté de nous appuyer sur elle pour resserrer toujours davantage nos liens, quel que soit le continent qui nous héberge ; symbole, enfin, non seulement du droit à la différence, mais également du respect de cette différence qui est une source de richesses pour tous.

Hanoi va marquer une étape importante dans le développement de cette Francophonie des sommets née à Versailles, il y a à peine douze ans. Car c'est ici que nous donnerons plein effet à la Charte de la Francophonie.

Lorsque nous nous sommes réunis la dernière fois, à Cotonou, nous avons marqué notre volonté de rendre la Francophonie plus dynamique, de la consolider davantage comme instrument de dialogue et de coopération. Plus spécialement, nous avons voulu assurer la promotion politique de la Francophonie pour qu'elle soit plus visible, plus crédible et plus agissante. C'était là un vœu que le Canada formulait depuis longtemps.

Ici, à Hanoi, nous élirons un premier secrétaire général de la Francophonie tout entière, qui sera à la fois porte-parole politique de notre communauté et grand coordonnateur de la coopération francophone multilatérale. De plus, nous consacrerons la dimension politique de notre institution en l'élargissant à des missions d'arbitrage, de négociation et de prévention des conflits tout en continuant à encourager les actions traditionnelles de promotion de l'Etat de droit. Nous enracinerons enfin le passage de la Francophonie dans l'ère de la modernité, par un accent accru

mis sur les inforoutes et le développement économique, faisant ainsi pendant à une dimension politique renforcée.

La dimension politique de la Francophonie, nous en avons beaucoup parlé. Mais comment la traduire dans les faits ? Notre monde en mutation a besoin de l'aide et de la solidarité de tous. L'ONU ne peut pas tout faire ; nous le savons.

Depuis 1989, il y a eu 101 conflits armés dans le monde, dont plus de 90 pour 100 ont été des conflits internes. Dans cette ère de mondialisation, il y a une place pour des regroupements comme le nôtre, plus sensibles à la préservation des identités de chacun, plus près des acteurs et des décideurs, et mieux disposés aux compromis. Je rentre à peine du Sommet du Commonwealth où j'ai senti les mêmes inquiétudes et les mêmes attentes.

C'est dans cet esprit que nous devons aborder les crises qui secouent parfois notre communauté. La situation dans la région des Grands Lacs africains est, à cet égard, hautement préoccupante. Notre plan d'action nous invite, à bon droit, à œuvrer et à participer aux efforts de réconciliation entrepris sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine. Et que faire des situations qui mettent en péril certains acquis démocratiques ? La Francophonie doit s'en préoccuper, avec franchise et générosité. La prévention des conflits et la consolidation de la paix doivent prendre racine dans le raffermissement de la démocratie et le renforcement du respect des droits de la personne. Il est essentiel de protéger les groupes les plus vulnérables par l'adoption rapide d'une convention de l'Organisation internationale du travail visant à éliminer les terribles abus du travail des enfants.

Autre drame intolérable : celui des mines terrestres antipersonnel dont les effets dévastateurs, au-delà de la dimension humanitaire, s'opposent aux efforts de reconstruction et de développement. Vous savez l'engagement du Canada dans ce processus ; nous savons, de notre côté, pouvoir compter sur nos partenaires de la Francophonie pour le conduire à bien. Dans moins de trois semaines, des représentants de plus d'une centaine de pays vont venir à Ottawa pour signer un traité interdisant pour toujours l'utilisation de ces engins meurtriers. Je suis encouragé par les efforts soutenus des dernières semaines qui m'ont permis d'attirer quelques pays de plus à la table des signataires. Mais il en reste encore à convaincre et je compte m'employer à le faire d'ici là avec toute l'énergie dont je suis capable. Et je me permets de vous demander de m'aider à y arriver.

Le changement climatique à l'échelle planétaire est un autre dossier qui devrait attirer notre attention, car il compte des conséquences dramatiques pour nous tous. En effet, plusieurs d'entre nous luttent contre la désertification. D'autres sont menacés par la crue du niveau des océans. Dans trois semaines, plus de 150 pays se réuniront à Kyoto, au Japon, pour arrêter une stratégie globale afin de réduire les émissions de gaz carbonique qui provoquent l'effet de serre. Le succès n'est pas assuré, car des divisions importantes persistent au sein de la communauté internationale. Il n'y aura pas de solution au problème du réchauffement mondial sans participation pleine et entière de tous les pays, car ce fléau planétaire doit nécessairement trouver une solution planétaire.

Le Canada, pour sa part, croit qu'il existe des éléments de solution autour desquels les pays de la Francophonie peuvent se rallier. Nous appuyons fermement la création d'un système de partage des émissions des gaz carboniques dont la mise en œuvre reviendrait à tous les membres de la communauté internationale, développés et en voie de développement. Ce système permettrait aux participants d'échanger des crédits d'émission jusqu'à concurrence d'un plafond maximal applicable à l'ensemble des pays. Il encouragerait le transfert des technologies

environnementales et offrirait l'occasion à tous les pays de capitaliser sur leurs propres réductions. J'encourage les pays de la Francophonie à considérer sérieusement une telle option. C'est dans la réflexion sur des moyens pratiques et flexibles que nous trouverons une solution.

Tous nos débats sur la dimension politique de la Francophonie nous renvoient à la discussion que nous aurons sur le mandat que nous voulons confier à notre nouveau secrétaire général. Il faudra que ce mandat soit fort et clair. Le secrétaire général devra encourager la poursuite et le renforcement des actions entreprises par divers opérateurs, au premier chef l'Agence de la Francophonie, en matière de consolidation de l'Etat de droit. Au-delà de la coopération, son statut de porte-parole politique de la Francophonie lui conférera l'autorité morale requise pour se poser en véritable interlocuteur. Un cran plus haut se situera son mandat de développer des initiatives politiques susceptibles de contribuer au règlement pacifique des conflits en cours. Ce qui est sûr, c'est que nous devons éviter que notre nouveau porte-parole ne se retrouve en contradiction avec la volonté réelle des Etats ; sinon, sa crédibilité personnelle s'en ressentirait et, avec elle, celle de notre mouvement.

Nos partenaires vietnamiens ont voulu que ce septième Sommet porte sur l'économie. Nous partageons cette préoccupation et nous les aiderons à la transcrire dans la réalité. Il faut en effet une dimension économique crédible qui aille de pair avec la nouvelle vocation politique de nos sommets.

Cela dit, la Francophonie a déjà fait beaucoup pour l'économie. Ses programmes d'éducation et de formation ainsi que l'accès aux banques de données et aux moyens d'échange d'information constituent de puissants ingrédients de développement économique. Bien sûr, il y a les inévitables enjeux macroéconomiques globaux qu'aucun de nous ne maîtrise totalement. Cependant, l'ouverture et l'intégration plus poussée à l'économie mondiale portent aussi la promesse d'une plus grande prospérité. C'est là une raison de plus pour renforcer les institutions qui ont été créées à cet effet.

Sur ces enjeux économiques, la Francophonie doit parler fort. Déjà le message est passé au G7. L'objectif d'un partenariat pour le développement en Afrique vise non seulement à faciliter l'intégration des pays d'Afrique à l'économie mondiale, mais aussi à faciliter l'insertion des plus démunis dans la vie économique, sociale et politique de leur pays. Sur le plan commercial, les pays d'Afrique seront les principaux bénéficiaires des efforts déployés par l'Organisation mondiale du commerce pour assurer aux pays les moins avancés des conditions favorables d'accès aux marchés.

Le développement dépend aussi de la mise en place de politiques saines, d'un système juridique stable et de l'investissement dans les ressources humaines. Sur ces plans, la Francophonie dispose d'avantages de taille, en s'appuyant sur ses assises de formation, d'information et de concertation.

Si la Francophonie tend à devenir plus politique, nous devons néanmoins comprendre que la coopération demeurera toujours son assise fondamentale et l'une de ses principales raisons d'être. Les cinq grands axes de coopération dont nous avons décidé la priorité à Cotonou doivent continuer de guider nos actions. Ces programmes mobilisateurs constituent le fruit d'une réflexion et d'une démarche de coopération longue de 25 ans. J'espère que nous serons en mesure de donner dès demain notre approbation aux grandes orientations de la programmation de ce Sommet de Hanoi. Quant à lui, le Canada n'aura aucune hésitation à le faire.

Je voudrais ici souligner la qualité des programmes qui nous ont été présentés par l'Agence de la Francophonie et saluer celui qui a présidé à ses destinées pendant plus de huit ans. A la veille de

son départ, Jean-Louis Roy a droit à nos remerciements et à notre reconnaissance pour avoir transcrit la solidarité francophone en une action pertinente, moderne, dynamique et agissante. Bravo !

Dans le cadre de la coopération, les projets canadiens conçus pour le biennium de Hanoi représentent un dosage équilibré de continuité et de nouveauté reposant sur trois axes d'intervention majeurs. Il s'agit d'abord de la poursuite et de la consolidation de certains projets du précédent Sommet de Cotonou, particulièrement ceux visant à la consolidation de l'Etat de droit, à la promotion des droits de la personne et à la prévention des conflits, puis de la mise en œuvre du Plan d'action de Montréal retenu à la Conférence ministérielle sur les inforoutes, où il y va de la crédibilité du Canada qui avait suscité et accueilli cette initiative.

Il s'agit aussi de faire passer la Francophonie dans la modernité tout en tirant profit de cet outil essentiel de formation, d'information et de développement. Il s'agit enfin du lancement d'initiatives qui répondent au thème du développement économique à l'intérieur de la sphère de compétence de la Francophonie et qui sont conformes aux moyens de cette dernière. Je sais que la signification et la portée des engagements pris à l'occasion des sommets ont fait l'objet de récents débats au sein de nos instances. Je voudrais redire que les annonces faites lors de nos rencontres ont valeur d'engagement solennel et irréversible.

Nos opérateurs doivent pouvoir compter sur des financements prévisibles et assurés. Nos contributions statutaires doivent être versées en totalité, à temps et sans condition ; ce n'est d'ailleurs pas une politique nouvelle pour le Canada qui prêche, depuis plusieurs années, la même approche aux Nations unies.

En terminant, monsieur le président, je rappellerai une autre décision importante que nous aurons à prendre, soit celle du lieu du prochain Sommet. Douze ans après le Sommet de Québec, je crois que le tour de l'Amérique est à nouveau venu. Le Canada vous accueillera cette fois au Nouveau-Brunswick où les Acadiens seront en mesure de faire la preuve de la vitalité de leur communauté, de la solidarité qui les anime et du sens de l'accueil qui les caractérise.

Merci, monsieur le président.

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs,

Pour les Français, ce premier Sommet en Asie revêt une signification forte. Le Vietnam, Hanoi : autant de noms qui résonnent dans nos cœurs ; autant de noms habités par l'histoire et le souvenir.

Les Français viennent de plus en plus nombreux au Vietnam. Beaucoup le découvrent. Certains le retrouvent. Aucun n'y arrive sans émotion. Aucun n'en revient déçu. Plus que d'autres peut-être, ils ressentent et mesurent la volonté acharnée d'un peuple qui s'est toujours battu pour être pleinement maître de son destin.

Nos liens, noués jadis dans la passion et la douleur, s'épanouissent aujourd'hui dans un dialogue riche et confiant. J'en suis heureux et je tiens à remercier, en notre nom à tous, les hautes autorités vietnamiennes qui ont organisé ce Sommet. Cette réunion historique, qui ouvre une ère nouvelle de la Francophonie, est aussi un moment d'amitié.

Notre présence à tous dans ce Vietnam bimillénaire, dont l'influence progresse dans toute la région, prend valeur de symbole. Elle confirme la dimension universelle de la Francophonie. Elle traduit notre volonté d'être davantage présents sur le continent asiatique à l'aube du XXI^e siècle.

L'Asie, pôle majeur du développement et des échanges économiques mondiaux, acquerra demain un poids politique à la mesure de ses civilisations, de son dynamisme et de sa puissance. Or, la Francophonie y dispose d'un socle historique, dans la péninsule indochinoise comme dans le Pacifique Sud.

Certes, l'usage de la langue française s'est érodé au Vietnam, au Cambodge et au Laos. Il reste embryonnaire dans les autres pays asiatiques. Mais les initiatives prises par le Vietnam ces dernières années éclairent notre horizon et justifient notre optimisme : l'enseignement du français y progresse sensiblement et les classes bilingues y sont perçues comme des lieux d'excellence.

Au Japon, en Corée, en Thaïlande se renforce le désir d'apprendre le français, et le succès du récent congrès à Tokyo de l'Association internationale des professeurs de français augure bien

de l'avenir. Nos civilisations souhaitent plus que jamais confronter leurs cultures, leurs arts de vivre, leurs expériences. Cette attirance vers l'autre, cette quête incessante de l'Orient et de l'Occident qu'évoquait Rabindranath Tagore ouvrent des perspectives d'épanouissement de la Francophonie en Asie. Notre présence doit s'y affirmer. C'est une question de volonté politique. Cette volonté, nous l'avons !

Osons le dire, la Francophonie est une entreprise résolument politique. Une entreprise patiente dans son cheminement, mais ambitieuse dans sa vision et fidèle à l'esprit de ses pionniers. Je pense aujourd'hui à Léopold Sédar Senghor, à Habib Bourguiba, à Hamani Diori, à Jean-Marc Léger, à Norodom Sihanouk auxquels je souhaite rendre ici un hommage particulier. Je pense au docteur Emile Zinsou qui a présidé avec talent le Conseil permanent de la Francophonie. Je pense avec gratitude à tous les militants qui ont façonné les outils de la Francophonie : l'Agence, l'Aupelf-Uref, l'AIPLF, TV5, l'AIMF. Je pense enfin aux collectivités locales et aux ONG qui multiplient les actions de coopération, les échanges culturels, les jumelages.

C'est la somme de ces dévouements, ce sont les succès de nos opérateurs, qui nous ont décidés, il y a deux ans, à Cotonou, à couronner l'édifice institutionnel de la Francophonie. Ensemble, nous avons voulu donner à notre solidarité une traduction politique forte. Nous avons adopté une Charte qui complète le Traité de Niamey. Ici, à Hanoi, nous allons élire le premier secrétaire général de la Francophonie.

Chacun perçoit la portée historique de cet acte. Désormais, la Francophonie aura une voix et un visage. Nous attendons de notre secrétaire général qu'il porte haut et loin notre idéal et les conceptions qui sont les nôtres, avec l'autorité que lui confèrent la Charte et son prestige personnel. Il lui reviendra aussi de coordonner et de contrôler les activités de coopération linguistique, économique, scientifique, culturelle et médiatique, avec l'aide de l'administrateur général de l'Agence et le soutien du CPF qu'il présidera.

Il lui incombera d'intervenir pour la consolidation de l'Etat de droit, dans l'esprit d'entraide fraternelle qui nous anime et dans le strict respect de nos souverainetés. La Francophonie doit, en effet, se garder de toute ingérence, de toute leçon de morale, de tout anathème. Nos diversités sont notre force.

En cas de crise frappant un ou plusieurs de nos pays membres, le secrétaire général de la Francophonie interviendra à la demande des parties concernées, avec pour seul souci d'aider au rétablissement de la paix et de porter secours aux populations. Il le fera en concertation, si nécessaire, avec les Nations unies et les organisations régionales.

Un adage dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Il reviendra donc à notre secrétaire général de consolider, à sa place, la démocratie et la bonne gouvernance en développant, à la demande des gouvernements, les instruments de formation juridique, d'observation d'élections, de prévention des conflits.

La démocratie répond à une exigence universelle des peuples. Chacun peut légitimement se réclamer de telle ou telle tradition politique, de telle ou telle pratique sociale. Nul n'a le monopole de la bonne gouvernance, ni la recette immuable de la vraie démocratie. Mais l'aspiration unanime des peuples à voir respectées les libertés et la dignité de la personne

humaine ne peut être ignorée. Nous en sommes tous conscients. Cette évidence politique et morale inspirera notre secrétaire général.

Mais la Francophonie, c'est aussi la coopération économique et technologique. Monsieur Cu Huy Càn a défini la Francophonie comme « une communauté de culture, qui ne se développera qu'étroitement subordonnée aux échanges économiques et technologiques ». Je souscris à ce jugement.

C'est avec raison que nos hôtes vietnamiens ont souhaité que la dimension économique de notre entreprise commune soit valorisée à l'occasion de ce Sommet. Il se trouve, parmi nous, des pays prospères et d'autres qui avancent sur le chemin du développement.

Dans les pays du Sud notamment, des besoins élémentaires d'éducation, de formation, d'équipement et de capitaux ne sont pas satisfaits. C'est aussi la mission de la Francophonie que d'y répondre parce que la Francophonie est solidarité. Cette solidarité répond à un impératif moral pour les pays prospères, en même temps qu'elle rejoint leur intérêt bien compris.

A travers ce grand débat Nord-Sud qui garde, sous des formes nouvelles, toute son actualité, c'est la paix et la stabilité du monde qui sont en jeu. La France a plaidé sans relâche, lors des sommets de l'Union européenne et du G7, pour le maintien des aides publiques au développement. Elle continuera de le faire. La Francophonie doit illustrer par ses actions les vertus de la solidarité dans un univers dur, trop souvent injuste, soumis à la loi brutale du marché et parfois à celle du plus fort.

La Francophonie, c'est aussi, et peut-être d'abord, une certaine vision du monde. Nous bâtissons un ensemble politique fondé sur une communauté inédite, cette langue que nous avons en partage et qui nous rassemble au-delà de nos diversités culturelles. Au cours des âges, les peuples se sont rapprochés ou unis en fonction d'affinités ethniques, géographiques, dynastiques, religieuses ou, malheureusement, par la force. Ils se sont associés pour défendre des intérêts stratégiques ou économiques convergents. Notre raison d'être procède, elle, de cette conviction qu'au XXI^e siècle, les grands espaces linguistiques seront des acteurs à part entière du jeu politique. C'est une idée neuve. C'est une idée féconde.

Demain, les hommes et les femmes de tous les cantons de notre univers échangeront un nombre sans limite d'idées, de marchandises et de rêves. Pour échanger, il faut se comprendre. On conçoit, on commerce, on crée, on conteste dans une langue. Alors, comment ne pas voir quelle chance est la nôtre ? L'espace de la Francophonie couvre les cinq continents. Il rassemble plusieurs centaines de millions de femmes et d'hommes. Cette carte maîtresse, il nous faut la jouer sans complexe. Il y va de l'avenir de nos enfants, du rayonnement de nos cultures, de la prospérité de nos sociétés.

Dans tous nos pays, donnons la priorité à l'éducation de base. Trop d'enfants dans notre communauté ne sont pas scolarisés. Nous devons mener une croisade contre l'analphabétisme, multiplier les actions conduites par nos opérateurs, et notamment par notre Agence.

Dans les organisations internationales, dans les congrès scientifiques, faisons mieux respecter l'usage du français. Trop souvent nous avons été négligents, et la France a sa part de responsabilité. Mais il n'est pas trop tard. Mobilisons-nous ! Exigeons ce qui est un droit ! Pour sa part, la France a décidé d'y consacrer des moyens financiers importants.

Et soyons solidaires des défenseurs, ou des promoteurs des autres espaces linguistiques. Leur cause est la nôtre. A Cotonou, j'avais appelé les grandes familles linguistiques à s'organiser et à rejoindre le combat pour le pluralisme des langues et des cultures. Depuis, les mondes hispanophone et lusophone ont engagé leur rassemblement. Notre combat commun permettra de conjurer le risque d'un monde où l'on parlerait, créerait dans un moule unique.

Ce risque d'uniformisation et d'appauvrissement existe. Constatons, sans défaitisme, combien ce risque est aggravé aujourd'hui par la prépondérance d'une seule langue sur les vecteurs modernes de communication. Défendons et imposons le pluralisme sur les autoroutes de l'information ! Le texte, le son, l'image francophones doivent y être massivement présents ! Des initiatives ont déjà été prises. Nos ministres, réunis à Montréal au printemps, ont décidé la création d'un fonds d'intervention. L'enjeu est si important, l'urgence est telle que la France a décidé, et je suis heureux de vous l'annoncer, d'ajouter à ce fonds 20 millions de francs de mesures nouvelles. Tout doit être fait pour que les immenses trésors de notre langue, de nos cultures, de nos traditions comme de nos créations puissent rayonner dans le monde entier.

La France est heureuse et fière de tenir sa place dans la communauté francophone. Elle prendra toutes les mesures possibles pour conforter les liens qui nous unissent. Déjà, elle forme plus de 150 000 lycéens francophones dans le monde et accueille dans ses universités 125 000 étudiants venus des cinq continents. La France est résolue à accroître sensiblement cet effort.

Comme je l'ai demandé au début de cette année, notre politique de bourses sera renouvelée et renforcée. Les procédures d'obtention de visas seront accélérées et simplifiées pour les étudiants et pour les chercheurs. C'est un dossier auquel j'attache une importance particulière et sur lequel j'entends veiller personnellement.

Enfin, la France ne réduira aucune de ses contributions à la Francophonie. Son essor exigera au contraire des efforts supplémentaires. C'est pourquoi mon pays a décidé d'augmenter de 42 millions de francs son engagement dans les programmes francophones au cours de chacune des deux prochaines années.

Dès ma prise de fonctions, j'avais annoncé que la Francophonie serait une priorité de la politique extérieure de la France. L'aboutissement de notre réforme institutionnelle renforce ma conviction qu'ensemble nous allons écrire une nouvelle et belle page de l'histoire.

Demain, le monde saura qu'existe un secrétaire général de la Francophonie, à la tête d'une organisation soudée, cohérente. Demain, les institutions internationales, les chancelleries, la presse seront attentives à son message.

Message pacifique. La Francophonie n'est dirigée contre aucun pays et ne prétend à aucune hégémonie.

Message d'ouverture et de tolérance. Et nous pouvons, nous les francophones, être fiers d'avoir été les précurseurs d'un mouvement qui gagne : le juste combat pour la diversité culturelle du monde. Comme l'a dit notre ami Boutros Boutros-Ghali : « la Francophonie est une autre manière de concevoir le monde. C'est à la fois penser notre identité, penser le plurilinguisme et penser l'universalisme. »

Message humaniste enfin. Notre force, ce sont nos écoles, nos universités, tous nos lieux de rencontres où des femmes et des hommes de toutes races, de toutes religions, de toutes conditions confrontent librement leurs idées, leurs projets, leurs espérances.

Mes chers amis,

J'ai foi en l'avenir. Notre cause est bonne parce qu'elle est généreuse. Notre ambition politique est légitime parce qu'elle traduit le désir profond de l'homme moderne : accéder à l'universel sans perdre sa singularité. Notre succès est assuré parce qu'une même volonté nous unit.

Je vous remercie.

**Discours inaugural prononcé par S.E. El Hadj Omar Bongo
Président de la République gabonaise**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, mesdames et messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de présenter mes vifs remerciements à notre illustre hôte, le président de la République socialiste du Vietnam, au gouvernement et au peuple vietnamiens pour l'excellence de l'accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Hanoi. A la grande famille francophone ici réunie, j'adresse mon salut le plus fraternel.

Le septième Sommet de la Francophonie constitue l'aboutissement d'un long processus de rénovation des institutions de notre organisation. Entreprise depuis Chaillot avec la création du Conseil permanent de la Francophonie, poursuivie à Maurice avec la mise en place d'un comité de réflexion, cette rénovation a permis de donner l'élan qui a conféré à la Francophonie l'autorité politique qui lui faisait défaut. Hanoi consacre la présence francophone dans un monde menacé par l'uniformisation.

L'adoption de la Charte de la Francophonie et l'institution du poste de secrétaire général de la Francophonie qui sera, comme chacun le sait, le porte-parole et l'animateur officiel de notre organisation vont favoriser le rayonnement des valeurs que nous avons en partage.

C'est le lieu d'adresser nos félicitations au comité Dehaybe, à l'Agence de la Francophonie et à son personnel ainsi qu'à tous les opérateurs qui ont déployé autant d'efforts et sont arrivés à des résultats concrets.

Je saisis également cette occasion pour saluer monsieur Jean-Louis Roy et lui adresser nos vives félicitations pour l'excellent travail accompli tout au long de l'exercice de sa mission.

Maintenant que le travail institutionnel a été réalisé, il nous revient de consolider et de renforcer la place de la Francophonie dans le monde. Il sera temps alors, face aux défis de la mondialisation, d'engager notre organisation à s'ouvrir à d'autres ensembles et pays. C'est ainsi qu'elle sera à même de créer des solidarités plus profondes et de renforcer sa présence dans le monde.

Excellences, mesdames et messieurs,

Les disparités qui existent entre les pays en développement et les pays développés témoignent de la nécessité de renforcer ces solidarités. Il importe donc de réfléchir davantage sur les conditions devant favoriser ce nouvel élan que nous appelons de tous nos vœux. Les contraintes économiques auxquelles nos pays font face nous interpellent aujourd'hui plus qu'hier. En même

temps, le cadre fixé à la coopération multilatérale par le Sommet de Cotonou, axé essentiellement sur cinq programmes mobilisateurs, doit être renforcé par une dimension économique.

Les défis à relever sont considérables. Mais avec une Francophonie mobilisée et déterminée, l'avenir pourra nous sourire. Il faudra agir concrètement pour l'amélioration des conditions de vie des populations de notre espace. Il faudra également agir en vue de la réduction des inégalités génératrices de tensions, de conflits et d'instabilité.

C'est pourquoi la conception d'un projet de développement durable comme mesure de soutien aux programmes mobilisateurs existants créerait une nouvelle dynamique porteuse d'espoir au sein de notre espace. Mais là aussi, comme je l'ai dit plus haut, nous devons le faire en prenant en compte les exigences de l'interdépendance économique et les contraintes de la mondialisation. Dans cette démarche, notre préoccupation majeure est de conduire, dans le cadre d'un partenariat approprié, nos pays à un développement durable et nos populations au progrès légitime auquel elles aspirent.

Le thème retenu par le Sommet, à savoir le « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », nous interpelle opportunément.

Mais qui dit développement et progrès dit aussi paix et stabilité. En effet, dans un monde confronté aux déchirements de toutes sortes, seule la paix permet de construire et d'asseoir un développement harmonieux. C'est ainsi, pour prendre l'exemple de mon pays, que notre nation s'est organisée autour des notions fondamentales de dialogue, de tolérance et de paix.

La solidarité francophone aura donc aussi pour ambition de promouvoir la paix dans son espace et dans le monde. Des Etats de notre organisation se sont déjà illustrés dans ce domaine par des actions qui ont heureusement contribué à pacifier certains pays. Néanmoins, devant l'ampleur des drames qui endeuillent nos régions, le Gabon exhorte les pays de la Francophonie à se mobiliser davantage. Ils pourront ainsi mieux apporter leur contribution pour la prévention des conflits et en faveur du maintien de la paix, tant au niveau des Nations unies qu'à celui des accords régionaux.

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,

Les drames sont aussi le fait des catastrophes naturelles comme celle qui vient de frapper durement le Vietnam, causant d'importantes pertes humaines et matérielles. En cette circonstance douloureuse, permettez-moi de vous exprimer, ainsi qu'au valeureux peuple du Vietnam, notre profonde sympathie et notre fraternelle solidarité.

Excellences, mesdames, messieurs,

Sur la base de l'usage d'une langue commune, la Francophonie doit favoriser :

- le transfert des technologies ;
- le développement des nouvelles technologies de l'information ;
- la culture de la paix et de l'Etat de droit ayant pour corollaire la promotion des droits de l'Homme ;
- le droit à l'instruction et à la santé pour tous ;
- le respect et la promotion de la diversité.

Elle saura alors créer une émulation libératrice d'énergies et d'intelligences pour que la Francophonie entre avec le maximum de chances dans le XXI^e siècle.

Telles sont, entre autres, les ambitions que, pour ma part, je souhaite voir le septième Sommet de la Francophonie confier à ceux qui auront, à partir de maintenant, la tâche immense et exaltante de tenir les rênes de notre organisation.

Je vous remercie de votre attention.

**Discours inaugural prononcé par
S.A.S. le prince héréditaire Albert de Monaco**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Madame et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les délégués,
Chers amis,

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier chaleureusement nos hôtes vietnamiens pour la qualité et la prévenance de leur accueil. J'ai apprécié dès mon arrivée leur volonté de faire de ce septième Sommet de la Francophonie une réussite à tous égards exemplaire, dans tous les domaines. Je ne doute pas que le succès du Sommet sera à la mesure de cette ambition et je sais que chacun, depuis le plus haut de la hiérarchie de l'Etat jusqu'au plus modeste des intervenants, y aura sa part. C'est là un bel exemple de ce que peuvent le dynamisme et l'efficacité d'un peuple tout entier, uni dans un effort commun afin de parvenir à un même objectif.

Nous savons aussi que le Vietnam vient d'être atteint par une catastrophe naturelle : le typhon Linda, qui a ravagé le delta du Mékong et y a occasionné des dégâts matériels et des pertes humaines très douloureuses. En cette circonstance dramatique, mon pays tient à adresser au peuple vietnamien l'expression de sa sympathie, de son soutien ainsi que d'une solidarité active qui se traduira par le versement d'une contribution matérielle aux programmes de reconstruction. Il ne s'agira d'ailleurs que d'un premier pas dans un processus de coopération que la Principauté de Monaco s'attachera à développer avec le Vietnam ; coopération bilatérale dans des domaines d'intérêt commun que nous définirons de manière concertée.

Mon pays se félicite particulièrement, aujourd'hui, de l'intérêt porté par l'Etat et le peuple vietnamiens à la communauté francophone. La présence de la langue française en Asie, et plus particulièrement au Vietnam, est le résultat de facteurs historiques qui ont permis de tisser des liens très forts entre les cultures. La richesse et la profondeur de ces liens culturels sont telles qu'il serait éminemment regrettable de ne pas chercher à les préserver et à les développer. Il est particulièrement heureux que nos amis vietnamiens nous aient donné avec ce Sommet une si belle occasion d'exprimer cet attachement à des valeurs communes, portées par cette langue française que nous aimons tous et qui, transcendant nos différences, rend tous nos pays aptes à une connaissance et à une compréhension mutuelle très poussées.

Animée de cet esprit, la Principauté de Monaco est persuadée qu'elle a aujourd'hui des raisons particulières d'être présente dans les instances de la Francophonie et de vouloir s'affirmer davantage encore au sein d'une communauté où elle est présente depuis Niamey.

La communauté francophone offre en effet à un Etat comme celui que je représente parmi vous une chance inestimable de nouer, dans un contexte privilégié, des liens avec d'autres pays à qui le relie un ensemble de valeurs partagées, d'envisager des actions de coopération efficaces dans un cadre adapté à ses moyens et de mieux apporter sa contribution à l'édification d'un monde plus juste et plus humain.

Dans ces conditions, tout ce qui rend notre communauté plus visible et plus efficace rejaillit sur chacun de ses membres, et bénéficie tout particulièrement à des Etats comme la Principauté de Monaco, modeste assurément dans sa taille et dans ses moyens, mais désireux de jouer pleinement son rôle au service de nos projets communs. C'est pourquoi nous attendons beaucoup de la mise en place du Secrétariat général de la Francophonie et apportons notre entier soutien à la candidature de monsieur Boutros Boutros-Ghali, dont la personnalité reconnue sur le plan international confèrera à la Francophonie une force politique sans laquelle elle ne saurait jouer son rôle dans le monde de demain. Nous soutenons par ailleurs pleinement la candidature de monsieur Roger Dehaybe, commissaire général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique, dont nous apprécions l'engagement et la grande expérience dans les activités francophones, au poste d'administrateur général de l'Agence de la Francophonie.

La juste mesure de nos moyens, que j'évoquais à l'instant, ne nous empêchera pas, au cours du biennium à venir, de développer notre potentiel de coopération. Mon pays concentrera ses efforts essentiellement sur deux thèmes, qui sont liés entre eux au cœur de la programmation francophone. Il s'agira, d'une part, du soutien aux programmes de l'Agence de la Francophonie, tendant à développer la diffusion de la langue française écrite et parlée ; d'autre part, d'une participation au dispositif du Plan d'action de Montréal sur le développement des inforoutes, afin que la langue française occupe une place de choix dans la quantité toujours plus importante d'informations qui seront diffusées au moyen des réseaux informatiques.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans vous adresser à tous un message qui me tient particulièrement à cœur. Je crois que la Principauté de Monaco peut à bon droit se prévaloir d'une tradition d'hospitalité chaleureuse, propice aussi bien au travail sérieux qu'à la détente qui en est le complément nécessaire. C'est dans cet esprit de cordiale sympathie que notre Principauté serait particulièrement honorée de recevoir la première conférence des ministres de l'Economie et des Finances des pays francophones, durant le biennium 1998-1999, ou bien la Conférence ministérielle de la Francophonie située à l'automne de l'an 2000. Je crois que les ministres des pays francophones et les collaborateurs qui les entourent trouveraient à Monaco un cadre naturel et des conditions propices au bon déroulement de leurs travaux. La Principauté serait heureuse et fière de pouvoir les accueillir, et je m'engage personnellement à ce que rien ne soit négligé pour la réussite de cette conférence ministérielle si la communauté francophone nous faisait l'amitié d'accepter cette invitation.

Je vous remercie de votre attention et je souhaite un plein succès à nos travaux placés sous le signe du « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social ».

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger**

Excellences, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, mesdames et messieurs les ministres,
Honorables délégués, mesdames, messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'associer ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour remercier le gouvernement de la République socialiste du Vietnam de son accueil chaleureux et du soin qu'il a mis à faire de notre rencontre un cadre agréable de travail.

Excellences,

Si j'ai tenu à prendre la parole à cette étape de nos discussions, c'est pour lancer un regard sur le passé, non par nostalgie mais pour observer le chemin parcouru par notre communauté ; ce parcours, parfois laborieux mais déterminé, qui est devenu fondateur des bases de l'avenir que nous sommes en train de poser aujourd'hui à Hanoi.

Vous le savez, le Niger, de par son histoire, a eu un rapport particulier avec la Francophonie. Le Niger a en effet accueilli à Niamey, du 17 au 20 février 1969, la première Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française. Il fut aussi l'hôte de la Conférence constitutive de l'Agence de coopération culturelle et technique, du 16 au 20 mars 1970.

Cette volonté agissante de voir la Francophonie s'institutionnaliser à un niveau intergouvernemental a fait du Niger le dépositaire des textes constitutifs de l'Agence. Ainsi, en raison du rôle qu'il a joué, en particulier par l'intermédiaire du président Diiori Hamani et de certains de ses pairs francophones dans la naissance d'une Francophonie intergouvernementale, il est tout naturel que le Niger accorde à nos présentes assises l'intérêt qu'elles méritent, et ce, conformément à ses engagements de départ.

Excellences, mesdames et messieurs,

Permettez que je salue et que je félicite le comité de réflexion mis en place à Maurice. Ce comité a su, tout au long de son mandat, travailler avec dévouement et efficacité, à un niveau de concertation exemplaire et plus qu'honorable. Il a pu soumettre à notre communauté un travail hautement appréciable par sa clarté, et surtout par la forte charpente qu'il a su bâtir à partir des nombreuses et riches idées émises au cours des nombreuses rencontres formelles et informelles organisées par notre Agence.

Aujourd'hui, sur la scène internationale, en cette aube du troisième millénaire, notre communauté francophone est partout présente et visible à travers les nombreux liens qu'elle a su

tisser et formaliser, en manifestant, au-delà de la coopération multilatérale qu'elle met en œuvre, sa présence dans tous les forums internationaux.

Cette présence sera encore plus marquée après nos assises actuelles. En effet, il nous incombe de nommer l'éminente personnalité qui aura à charge de représenter la Francophonie sur la scène internationale. Nous attendons de cet homme, bien évidemment, une forte capacité d'écoute.

Je suis convaincu que les résultats obtenus par la Francophonie à travers l'action de ses institutions et de ses hommes constituent aujourd'hui des acquis qui sont loin d'être négligeables. C'est pourquoi il me paraît important de rendre un hommage appuyé aux nombreux acteurs qui ont animé et ancré la Francophonie sur la scène internationale.

Excellences,

Je crois pouvoir me permettre de rendre un hommage appuyé aux penseurs, tels qu'André Malraux et Léopold Sédar Senghor, et aux fondateurs, tels que Charles de Gaulle, Georges Pompidou et François Mitterrand de France, Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de la Tunisie, Norodom Sihanouk du Cambodge, Hamani Diori du Niger, ainsi qu'aux secrétaires généraux de l'ACCT qui ont su chacun à sa manière imprimer une marque particulière à la Francophonie. Je pense à Jean-Marc Léger du Canada, à Dan Dicko Dan Koulodo du Niger, à François Owono-Nguéma et à Paul Okumba du Gabon, à Jean-Louis Roy du Canada. Ce dernier a su animer avec beaucoup de conviction l'Agence depuis 1990. Il a joué un rôle des plus actifs dans la conduite des réformes dont nous constatons aujourd'hui les résultats avec une immense satisfaction.

Un hommage doit également être rendu aux animateurs du tissu associatif touffu, qui fait aujourd'hui la spécificité de notre communauté, et aux acteurs anonymes, nombreux et engagés, qui se battent inlassablement pour que la Francophonie se fasse entendre dans sa particularité et sa diversité.

En terminant cette allocution, je voudrais lancer un appel pour une Francophonie plus ouverte sur l'avenir et plus proche des préoccupations de nos populations, car c'est seulement par cette voie que nous réussirons à en faire une réalité durable et comprise, donc forte.

Car, s'il est vrai que nous voulons le développement d'une Francophonie politique, cette dernière ne pourra véritablement être présente qu'en intégrant les exigences économiques de la mondialisation en cours. Le renforcement des activités, comme celles mises en œuvre dans le cadre du Forum francophone des affaires, nous paraît à cet égard tout à fait essentiel.

De même, les actions actuellement en cours pour conforter la place du français dans le monde, qu'elles passent par le recrutement de fonctionnaires francophones dans les organisations internationales, la diffusion du français en milieu rural ou la multiplication des sites en français sur les autoroutes de l'information, doivent nécessairement être poursuivies et encouragées.

Il est important aussi de marquer le rôle que nous pourrions jouer dans le règlement des conflits. Dans notre monde en pleine mutation, nous devons contribuer à faire prévaloir le dialogue et la paix, conditions indispensables à la stabilité, donc au développement. Je tiens ici à faire une

mention spéciale du travail remarquable accompli sur le terrain par notre Agence dans la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie.

Selon le Niger, la Francophonie devrait mettre au premier plan de ses préoccupations le développement économique et social des pays membres dans le contexte actuel de globalisation. Nous devons éviter de perpétuer une Francophonie à double vitesse. Et le thème de notre Sommet, « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et de développement économique et social », me paraît aller dans ce sens.

Je suis convaincu que nous avons tous une claire conscience de ces enjeux. Il nous reviendra dès lors de prendre les décisions nécessaires à cet effet.

Vive la Francophonie.

Je vous remercie.

**Discours inaugural prononcé par S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Monsieur le président de la République française,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs les ministres,
Excellences, mesdames et messieurs les ambassadeurs et les représentants des organisations internationales,
Mesdames et messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de me retrouver dans cette belle ville de Hanoi et de prendre la parole à la tribune de ce septième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Nous sommes très sensibles à l'accueil chaleureux dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette coquette capitale où tous les Vietnamiens se sont mobilisés pour rendre notre séjour le plus agréable possible.

Permettez-moi, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, d'exprimer au président de la République socialiste du Vietnam mes vives félicitations pour la parfaite organisation de ce Sommet et mes sincères remerciements pour tous les égards qui nous sont témoignés.

Monsieur le président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,

Une volonté politique nous anime. Une ambition légitime guide nos pas et nous conduit irrésistiblement, depuis 1986, sur la route de la Francophonie – de Paris à Québec, de Dakar à Paris et de Maurice à Hanoi, en passant par Cotonou –, à la recherche des voies et des moyens pour enrichir, développer et faire rayonner les valeurs de l'espace de la Francophonie.

Le thème que nous avons choisi pour ce Sommet, « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », couvre les préoccupations essentielles de nos pays qui, depuis la fin de la guerre froide, sont confrontés à de multiples difficultés.

Je voudrais ici partager avec vous quelques réflexions que m'inspire la situation sur le continent africain en général, et singulièrement dans les pays ayant le français en partage. En effet,

l'Afrique francophone traverse en ce moment une crise particulièrement grave qui menace son unité, sa cohésion, sa stabilité, sa sécurité et son développement.

Les troubles auxquels nous assistons, qui sont consécutifs aux grands bouleversements de cette fin de siècle, montrent bien que les données ont changé, que les actes que nous avons posés et les actions que nous menons, dans le cadre de la Francophonie, pour instaurer un dialogue permanent en vue de renforcer la solidarité entre les peuples ayant le français en partage n'ont pas produit les résultats escomptés. Ainsi, chaque jour, nous assistons, impuissants, à l'affaiblissement de ce grand regroupement dont le ciment est le français.

Cette langue est pour nous un héritage précieux et un symbole des liens traditionnels et historiques qu'entretiennent nos Etats avec la France. En adoptant cette langue et en décidant de privilégier son usage dans nos relations, nous en avons fait un instrument de dialogue et de rapprochement entre nos Etats, un outil de rassemblement de nos peuples, un moyen de conservation et de partage de nos cultures et de nos civilisations.

Aujourd'hui, sur notre continent, nous constatons que les espaces où la langue française a permis de surmonter les barrières linguistiques et ethniques, de tisser des liens de solidarité agissante et de forger des communautés unies par le même destin commencent, malheureusement, à se disloquer. Cette situation résulte des troubles sociopolitiques, des guerres fratricides, des génocides, des déplacements de populations et des désastres.

Avec la fin de la guerre froide, il était permis de penser que la paix mondiale ne serait plus menacée. Mais hélas, sous nos yeux se tissent des alliances de circonstance et se défont des alliances vieilles de plus d'un siècle. Nos Etats, en proie à des conflits armés, sont désemparés.

Les événements douloureux survenus dans la région des Grands Lacs et en Afrique centrale, les efforts que l'ONU et l'OUA ont déployés en vain pour régler pacifiquement ces crises, les nombreuses pertes en vie humaine, les destructions et les déplacements des populations constituent des désastres dont notre communauté aurait pu faire l'économie si la solidarité de la Francophonie avait joué à fond. La désolation et la misère engendrées par ces conflits n'interpellent pas seulement les pays impliqués dans ces crises, mais l'ensemble de nos Etats, unis dans l'espace de la Francophonie.

Le moment est venu pour la Francophonie, qui est à la fois un choix et une conviction, de déployer toutes ses potentialités pour reconquérir son espace dans le nouvel environnement géopolitique.

Hanoi marque un nouveau départ. Les structures que nous allons mettre en place constituent des ressorts qui doivent imprimer à notre organisation un dynamisme fort afin de relancer la coopération multiforme entre nos Etats, particulièrement dans les domaines de la paix et de la sécurité. La diplomatie préventive, qui est l'un des moyens privilégiés pour éviter les conflits, a toujours été au centre des préoccupations de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Je voudrais à cet égard rappeler les résolutions pertinentes que notre conférence a adoptées à Maurice et à Cotonou sur ce thème.

Apaiser les tensions, séparer les belligérants, trouver des solutions pacifiques et définitives aux conflits posent évidemment des problèmes de différents ordres : juridique, logistique et

financier. Mais l'expérience récente que nos Etats ont faite dans le cadre du déploiement des forces de la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui, sur l'initiative de la France, conforte notre opinion que les Africains peuvent et doivent s'impliquer davantage dans le règlement des conflits sur le continent.

Il nous appartient donc d'accélérer la mise en œuvre des instruments dont nous disposons en tenant compte des initiatives en cours çà et là afin d'assurer la rapidité, l'efficacité et la coordination des moyens d'intervention. Sur ce point, la Francophonie pourrait, comme elle l'a toujours fait, apporter aux pays africains son concours. C'est à travers une solidarité sans cesse renforcée par une concertation permanente que nous pourrions faire reculer le spectre de la guerre et consolider la solidarité entre les peuples et les nations ayant en partage la langue française.

Monsieur le président,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

La globalisation de l'économie et la mondialisation du commerce placent nos pays dans une situation dont la précarité nous inspire beaucoup d'inquiétude. L'endettement des pays en développement s'élève aujourd'hui à 2 066 milliards de dollars. Celui des Etats au Sud du Sahara, sans l'Afrique du Sud, se chiffre à 204 milliards de dollars. Les pays francophones d'Afrique, avec une population de 261 millions d'habitants, supportent quant à eux une dette de 78 milliards de dollars.

Cette situation qui hypothèque l'essor de nos Etats ne peut être améliorée que si les pays développés en général, et ceux de l'espace francophone en particulier, s'accordent à alléger le fardeau de la dette du tiers-monde et à créer, de concert avec nous, un cadre de dialogue privilégié pour un partenariat fondé sur une juste rémunération de nos efforts et de nos produits d'exportation.

La langue qui nous unit et dont nous voulons faire un instrument pour réaliser le bonheur de nos populations porte en elle les valeurs capables d'assurer la mission que nous assignons à notre organisation.

Dans ce cadre, nous nous félicitons du rôle que jouent les diverses institutions de la Francophonie que nous avons mises en place et au sein desquelles nous nous retrouvons périodiquement pour échanger des idées, renforcer et développer la coopération sur les plans politique, économique, culturel et stratégique.

Les pays francophones du Sud ont déjà pris conscience du fait qu'avec la libéralisation du commerce mondial et la globalisation de l'économie, la solidarité internationale seule ne réussira pas à les sortir de leur état de sous-développement.

**Discours inaugural de M. Kofi Annan
Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies
prononcé par M. Javier Pérez de Cuéllar**

Distingués chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, madame et messieurs,

A vant de vous faire part du message que monsieur le secrétaire général de l'ONU m'a prié de vous transmettre à l'occasion de ce septième Sommet de la Francophonie, permettez-moi de prime abord de vous dire combien je suis heureux de me retrouver pour la troisième fois dans ce beau pays si chaleureux, si amical et toujours si accueillant qu'est le Vietnam. Que le peuple et le gouvernement de ce grand pays trouvent ici l'expression de ma plus vive gratitude pour cette hospitalité toujours mémorable et toujours renouvelée.

J'ai maintenant le plaisir de vous donner lecture du message de monsieur Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, à l'adresse de votre auguste assemblée. Je cite.

Excellences,
Madame et messieurs,

Je tiens tout d'abord à saluer la vitalité de la Francophonie. Chaque année qui passe est l'occasion pour cette communauté de préciser sa vocation ; chaque année la voit s'enrichir de nouvelles adhésions ; chaque année, son rayonnement s'impose davantage comme une réalité vivante et féconde. Je vous félicite aussi de votre volonté de rassembler sans uniformiser, d'unir sans appauvrir. Cette philosophie est aussi la nôtre à l'Organisation des Nations unies.

Comme vous le savez, les relations entre la Francophonie et l'ONU ne datent pas d'hier puisque, dès 1978, l'Agence de coopération culturelle et technique s'est vu octroyer le statut d'observateur auprès de l'ONU.

Ces dernières années, cette coopération s'est intensifiée et diversifiée, comme en témoignent les liens qui se sont instaurés entre l'Agence et des institutions aussi diverses que l'Unesco, l'Unicef, l'OMS, le Pnud et le Centre pour les droits de l'Homme.

L'ONU est au centre d'une constellation d'institutions au service de la coopération internationale, dont la Francophonie reste un protagoniste influent et actif. Je suis donc tenté de dire que le partenariat entre le système des Nations unies et l'Agence est dans l'ordre des choses, que ce sont pour ainsi dire des alliés naturels. Lorsque l'on sait, par ailleurs, la proximité et la

complémentarité de leurs mandats dans des domaines aussi importants que la promotion de la paix et de la sécurité internationale, la défense des droits de l'Homme et l'action en faveur de la démocratie et du développement, faut-il s'étonner que leur collaboration se soit révélée si fructueuse ?

L'accord de coopération que monsieur Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'Agence, et moi-même avons signé le 25 juin dernier confirme, si besoin était, la volonté de nos deux institutions de renforcer davantage leur collaboration. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte ici pour saluer le dynamisme et la créativité de cet homme si dévoué.

Nul doute que la nouvelle structure de l'Agence et la création d'un Secrétariat général de la Francophonie nous permettront de mieux coordonner nos initiatives et de créer la synergie des moyens et des personnes dont nous avons besoin pour rendre notre action plus efficace dans divers domaines d'intérêt commun : diplomatie préventive, appui aux procédures de paix et à la démocratisation, assistance électorale, promotion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, formation des cadres et appui aux efforts de renforcement des institutions nationales, pour n'en citer que quelques-uns.

Le maintien de la paix et, plus encore, la consolidation de la paix après les conflits supposent bien plus que le déploiement de contingents militaires. Il faut encore rendre confiance à la population, reconstituer le tissu social, introduire des réformes radicales, remettre sur pied ou simplement créer des institutions aussi essentielles que l'appareil judiciaire, les services de santé et le système éducatif. L'objectif final, c'est en somme d'éviter que les conflits ne resurgissent.

C'est aussi pourquoi les nombreuses initiatives de l'Agence en matière de formation des personnels et d'appui aux processus électoraux sont un modèle auquel l'ONU porte le plus grand intérêt.

Après les conflits, une action de stabilisation s'impose. C'est le cas notamment dans l'espace francophone, si cruellement éprouvé par les conflits et les tensions ethniques.

J'invite donc les instances politiques de la Francophonie à s'engager plus activement encore dans les processus de paix et de réconciliation en Afrique centrale, notamment au Burundi, au Congo-Brazzaville, au Congo-Kinshasa, en République centrafricaine et au Rwanda.

La communauté de langue permet souvent une meilleure compréhension des situations et des dynamiques ainsi qu'une communication plus directe avec les parties en présence.

A cet égard, l'Agence de la Francophonie dispose d'avantages indéniables, car cette belle langue française que vous avez en partage est bien plus qu'un outil de communication. Elle est aussi – traditionnellement – la langue diplomatique et le véhicule de l'idéal humaniste. Elle forme une communauté de valeurs, une convergence de la pensée qui va bien au-delà de la défense frileuse d'intérêts étroits.

Comme vous le savez, le français est à côté de l'anglais la langue officielle des Nations unies et à ce titre, c'est un instrument de travail dont nous ne pouvons pas nous départir au sein de notre organisation. Partisan convaincu du pluralisme culturel et du multilinguisme, je ne peux, pour ma part, que soutenir votre engagement en faveur de la diversité des identités, des cultures et des

langues. Cette volonté de préserver la diversité est particulièrement bienvenue à l'heure de la mondialisation, qui ouvre certes de nouvelles perspectives économiques mais porte aussi en elle les germes d'une uniformisation de la planète.

Je tiens à remercier le gouvernement et le peuple vietnamiens d'avoir bien voulu accueillir la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Il me plaît, à propos de ce pays, de rappeler qu'il y a tout juste quelques semaines, a été célébré le vingtième anniversaire de la coopération entre l'ONU et la République socialiste du Vietnam ; une coopération que pour notre part, à l'ONU, nous voulons qualifier tout simplement d'exemplaire. Sans aucun doute, elle se poursuivra dans les années à venir aux côtés du Vietnam face aux nouveaux défis de la mondialisation.

Permettez-moi, pour conclure, de souhaiter plein succès à vos travaux auxquels les Nations unies accordent, soyez-en assurés, la plus grande attention. Fin de citation.

**ALLOCUTIONS A LA SEANCE D'OUVERTURE
DE LA CONFERENCE**

**Allocution prononcée par S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin
Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat
et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,

Conformément au point 1 de l'ordre du jour, il me revient de procéder à l'ouverture solennelle de nos travaux, au terme du mandat que nous avez bien voulu me confier en choisissant mon pays pour accueillir le sixième Sommet. Une fois encore, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance et souhaiter plein succès à ce septième Sommet de la Francophonie, avant de transmettre la présidence, comme le veut l'usage, à Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, pays qui nous reçoit aujourd'hui.

Je saisis cette heureuse occasion pour renouveler, en notre nom à tous, nos vives et chaleureuses félicitations à notre éminent hôte et l'assurer de notre total appui, tout au long de nos délibérations et de son mandat.

Monsieur le président et cher ami, allez dire à tous les peuples du grand et beau continent d'Asie ce que vous avez vu et entendu ce matin, sur la base de la bonne parole.

Je vous remercie.

Allocution de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
en qualité de président des travaux de la Conférence
Allocution de présentation de M^{me} Nguyen Thi Binh
Vice-présidente de la République socialiste du Vietnam

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Mesdames et messieurs,

Je tiens encore une fois à saluer chaleureusement les chefs d'Etat et de gouvernement, les chefs de délégation et les délégués des pays ayant le français en partage venus à Hanoi participer au septième Sommet de la Francophonie.

Permettez-moi de remercier en votre nom Son Excellence monsieur Mathieu Kérékou, président de la République du Bénin, pour avoir bien assumé la présidence de notre conférence pendant ces deux dernières années et pour son engagement sans faille.

Je suis heureux de vous présenter madame Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la République socialiste du Vietnam, qui a représenté le Vietnam lors des deux derniers sommets et pour qui la Francophonie est un thème familier.

Je vous demande de bien vouloir accepter que madame Nguyen Thi Binh préside en mon nom les travaux de notre conférence.

J'ai le grand honneur de prier madame la vice-présidente de bien vouloir commencer à présider les travaux de notre conférence.

A vous tous, je dis merci et vous donne rendez-vous ce soir.

**ALLOCUTIONS PRONONCEES A L'OCCASION DES ADHESIONS
A LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS
AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE**

Allocution du représentant de la République d'Albanie

Madame la présidente,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs,

C'est un plaisir particulier et un grand honneur pour moi de participer à cette importante conférence. A cette occasion, j'exprime mes plus sincères remerciements au Conseil permanent de la Francophonie et aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres pour avoir soutenu la participation de l'Albanie en tant que pays observateur dans cette organisation.

Mesdames et messieurs,

L'Albanie apprécie hautement votre décision de lui permettre de faire partie de la communauté des pays qui ont le français en partage et je désire exprimer la volonté de mon pays de devenir le plus vite possible membre à part entière de ce forum.

Mon pays entretient des relations historiques avec la langue et la civilisation françaises. Depuis la proclamation de l'indépendance nationale, la langue et la culture françaises ont été présentes dans les plus grandes villes de l'Albanie et ont joué un rôle important dans le développement du pays. Cette tradition a continué même après la Seconde Guerre mondiale, lorsque la France a été parmi les premiers pays d'Europe à offrir aux intellectuels albanais des possibilités de formation et de spécialisation.

Aujourd'hui, une grande partie des hommes politiques et des cadres dirigeants albanais sont de bons francophones. Pourtant, il faut reconnaître que ces dernières années, parmi la jeune génération, la Francophonie a perdu du terrain pour différentes raisons. C'est pourquoi, sans vouloir sous-estimer l'importance des autres langues et des cultures respectives, j'appelle la France et les pays francophones à apporter une contribution plus significative pour donner une nouvelle dimension à la Francophonie albanaise et lui permettre de se développer.

Enfin, je voudrais vous remercier encore une fois et je vous assure que l'Albanie fera tous les efforts pour mettre en place les valeurs qui découlent de cette adhésion.

Merci de votre attention.

**Allocution de S.E. M. Blagoj Handziski
Ministre des Affaires étrangères de la République de Macédoine**

Mesdames et messieurs,

C'est un plaisir particulier de participer à la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et d'avoir l'honneur de vous transmettre les salutations du président de la République de Macédoine, Kiro Gligorov, et du Premier ministre, Branko Crvenkovski, ainsi que leurs meilleurs vœux pour le succès de ce Sommet.

Nous exprimons une reconnaissance particulière au pays organisateur du Sommet, la République socialiste du Vietnam, pour son accueil chaleureux et nous le félicitons de l'excellente organisation contribuant au succès de notre travail.

Nous saluons également tous les participants de la Conférence, en particulier les représentants de la République française, dont la tradition démocratique, la culture et la langue constituent les valeurs communes que partage la grande famille francophone.

Mesdames et messieurs,

Nous sommes attentifs au symbolisme du choix de nos hôtes : le fait que la cérémonie solennelle d'ouverture du Sommet se soit déroulée hier au Palais de la Culture et de l'Amitié transmet un message universel. Un tel message fut envoyé dès le début du siècle par le grand révolutionnaire macédonien Goce Delcev, qui percevait le monde comme un champ de compétition culturelle entre les peuples.

Mesdames et messieurs,

Nous représentons à ce Sommet la République de Macédoine, l'Etat souverain le plus jeune qui, aujourd'hui, grâce à votre soutien rejoint institutionnellement la communauté francophone.

Le peuple macédonien, un des plus anciens d'Europe, cultive des traditions culturelles qui nous sont communes, depuis le siècle dernier, époque à laquelle la Macédoine accueillait déjà consulats et lycées français.

Réussissant à construire l'Etat macédonien indépendant, d'une manière pacifique, dans une région troublée par les ravages de la guerre, nous avons repris les traditions francophones avec une intensité nouvelle.

Au cours des six dernières années, nous avons édifié les institutions du nouvel Etat, réformé les systèmes politique et économique, et sommes devenus un membre respecté de la communauté

internationale. Sur la voie de l'intégration dans les différentes organisations et institutions internationales, il est d'une importance particulière pour mon pays d'avoir été admis dans la famille francophone, dont les valeurs et les principes fondamentaux sont inscrits dans nos institutions.

Je voudrais souligner notre détermination quant au respect de toutes les obligations découlant des résolutions de la Francophonie, comme à l'égard du développement des rapports entre les pays membres de la communauté ayant le français en partage.

Comme le multiculturalisme est le propre de notre pays, nous respectons profondément les spécificités de tous les pays membres de la Francophonie et nous les considérons comme le patrimoine commun, nous servant à tous de modèle.

Pour terminer, je tiens à vous exprimer, à vous tous, encore une fois, ma reconnaissance pour votre soutien et je vous remercie de votre attention.

EXPOSES LIMINAIRES

VOLET POLITIQUE

**Exposé liminaire de M. Jean-Luc Dehaene
Premier ministre du Royaume de Belgique**

Depuis plusieurs années, la communauté internationale a pris conscience du fait que les risques pour la stabilité et la sécurité n'émanaient plus de grands conflits potentiels opposant deux blocs antagonistes, mais bien de multiples aires de tension régionales ou locales. L'Europe est encore aujourd'hui confrontée aux conséquences du conflit en ex-Yougoslavie, dont personne n'a su en temps utile interpréter les signes avant-coureurs. L'Afrique centrale a connu des conflits successifs mettant en jeu à la fois des intérêts politiques et des dissensions ethniques.

Il nous faut garder un élément essentiel à l'esprit : toutes les ressources qui sont consacrées aux conflits et à leurs conséquences, aux armements des combattants, aux opérations de rétablissement de la paix, à l'aide humanitaire ou d'urgence sont autant de ressources détournées d'un développement économique et social durable pour les populations concernées.

Il n'est pas étonnant dès lors qu'une réflexion sur les moyens de prévenir les conflits se soit développée et que des initiatives se soient multipliées dans ce domaine. Bien entendu, les Nations unies gardent un rôle central, qui va des missions de bons offices aux opérations de maintien de la paix, mais surtout elles doivent fixer le cadre politique dans lequel ces initiatives s'exercent. L'importance du niveau régional de la prévention des conflits fait désormais l'objet d'une attention soutenue. En 1993, l'OUA créait son mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Au Sommet de Cotonou, les chefs d'Etat et de gouvernement francophones se sont engagés solennellement à soutenir les efforts de ces organisations et nous réitérerons cet engagement dans notre déclaration finale ici, à Hanoi.

Dans ce contexte, une attention croissante a été réservée aux moyens de développer les capacités des pays africains notamment à organiser et à participer à des opérations de maintien de la paix. Les initiatives prises en ce sens méritent d'être encouragées et élargies à de nouveaux participants.

Comme ses partenaires européens, la Belgique est activement associée aux efforts de la communauté internationale dans le cadre de la prévention des conflits dans des régions en crise ou des pays à stabilité politique limitée.

Nous avons notamment contribué au financement du réseau d'information régionale que les Nations unies ont créé en vue de diffuser, dans la région des Grands Lacs, une information précoce concernant des situations d'urgence demandant des interventions rapides et efficaces des Nations unies, des ONG et d'autres acteurs sur le terrain. Nous contribuons également chaque année au mécanisme de prévention des conflits mis en place par l'OUA.

Bien entendu, la diplomatie préventive a ses limites. En premier lieu, les risques de crises demeureront grands dans les pays qui connaissent des formes d'insécurité de tous ordres, qu'elle soit politique ou économique. Notre conférence abordera sous un autre point de l'ordre du jour la question de la démocratie et des droits de l'Homme et je ne m'y attarderai donc pas, mais il faut souligner combien elle est liée directement au point qui nous occupe pour le moment.

Ensuite, les moyens d'action de la diplomatie préventive demeurent inefficaces aussi longtemps que les parties elles-mêmes refusent de recourir au dialogue et à la négociation ; ou encore de se prêter à une médiation et de contribuer à l'apaisement des tensions. Rien dans ce domaine ne peut véritablement progresser contre la volonté des protagonistes. Des exemples récents nous ont prouvé que des interventions militaires destinées à séparer les combattants sans la perspective d'un accord politique entre eux n'ont que de très faibles chances de succès.

Enfin, la technologie de la prévention des crises n'est pas encore très développée, en particulier lorsqu'il s'agit de zones qui jusque-là étaient restées indemnes de toutes tensions. Bien sûr, les systèmes d'alerte précoce, les réseaux d'échanges de données devraient contribuer, à la lumière de ce que nous avons appris au cours des dernières années, à déceler les indices de situations dangereuses. Il faudra apprendre à observer des situations qui peuvent être des précurseurs de crises et à en tirer les conclusions pertinentes.

A cet égard, en matière de non-prolifération des armes, nous accordons un souci particulier à la lutte pour l'interdiction totale des mines antipersonnel qui, rappelons-le, provoquent chaque jour des drames humains dans le monde entier. Prolongeant son rôle de pionnier dans cet important dossier, la Belgique espère vivement que le texte du traité adopté à Oslo le 18 septembre 1997 sera signé en décembre à Ottawa par le plus grand nombre possible de pays.

Enfin, il ne faudra pas négliger ce que l'Agenda pour la paix appelle la consolidation de la paix. Je songe à toutes les mesures qui doivent accompagner la fin d'un conflit ou d'une situation de crise afin que le risque d'une reprise des hostilités devienne nul. Les recettes dépendent des circonstances, mais elles impliquent souvent une présence internationale militaire, de police et diplomatique, une aide à la reconstruction, l'organisation d'élections et la création d'institutions dans lesquelles les ennemis d'hier puissent se reconnaître et coopérer. Il faut surtout œuvrer à la reconstruction des esprits, au développement d'une culture qui, sans perpétuer l'impunité, conforte la tolérance et le pluralisme ainsi que la volonté de cohabiter. C'est une de longue haleine.

C'est aussi une tâche dans laquelle je crois pouvoir dire que la Francophonie a sa place même si, comme de nombreuses organisations internationales, elle en est encore au stade des premières expériences.

Ce que l'on appelle par commodité diplomatie préventive recouvre des domaines très vastes. L'ONU et les organisations régionales compétentes doivent demeurer nos points de référence. Cela n'exclut pas que les autres organisations, gouvernementales ou non gouvernementales, qui, dans le domaine de leur expérience, peuvent contribuer au rétablissement de la confiance et du dialogue, par les moyens les plus divers, apportent chacune leur contribution à la reconstruction de la paix.

**Exposé liminaire de S.E. M. Arnold Koller
Président de la Confédération suisse**

Monsieur le président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Qu'il me soit tout d'abord permis de joindre ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer, à vous, monsieur le président, et aux autorités vietnamiennes, ma gratitude et celle de ma délégation pour votre hospitalité et l'organisation de ce Sommet.

Je suis heureux que notre septième Sommet se tienne ici, à Hanoi, capitale chargée d'histoire et imprégnée d'une riche culture dont les origines remontent à l'aube des temps. Nous manifestons ainsi de façon éclatante la dimension planétaire que revêt aujourd'hui la Francophonie puisque la langue française rayonne désormais sur les cinq continents.

Monsieur le président,

Lorsque l'on se propose de livrer quelques réflexions sur la démocratie, l'Etat de droit et les droits de l'Homme, on pourrait être tenté, à titre liminaire, d'évoquer La Bruyère qui écrivait : « Tout est dit et l'on vient trop tard. » Or, pour ma part, je suis convaincu qu'il n'en est rien. Non seulement cette trilogie nous interpelle sans cesse et nous offre des éclairages toujours renouvelés, mais il s'agit surtout de domaines où l'on ne doit jamais se lasser de répéter certaines vérités.

Certes, comme l'a relevé à juste titre le président Chirac dans son intervention d'hier matin, nul n'a le monopole de la bonne gouvernance ; nul n'a la recette immuable de la bonne démocratie. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de standards minimums s'impose à toute démocratie véritable, fondée sur le droit et respectueuse des droits de l'Homme.

Nous savons fort bien qu'en matière de démocratie, d'Etat de droit et de droits de l'Homme, les Etats francophones ne sont pas liés entre eux par des instruments juridiquement contraignants. Aussi est-il d'autant plus important que nous nous retrouvions tous autour de valeurs que nous considérons fondamentales. La dignité humaine est incontestablement celle qui domine toutes les autres. Les libertés fondamentales, la primauté du droit, la démocratie pluraliste ainsi que la liberté économique et la justice sociale doivent toutes concourir à son respect.

Permettez-moi, monsieur le président, de développer quelque peu cette trilogie.

La démocratie pluraliste tout d'abord. Au cours de l'histoire, et aujourd'hui malheureusement encore, le terme de démocratie a été, hélas, trop souvent galvaudé. Que de crimes n'a-t-on pas commis au nom du peuple, que de jugements iniques n'a-t-on prononcés en son nom ! Le concept de démocratie semble constituer le type même de concept à géométrie variable que l'on a parfois de la peine à circonscrire dans des catégories rigoureuses.

Sans avoir l'immodeste prétention de définir de façon exhaustive le contenu de la démocratie pluraliste, je relèverai que cette notion, qui dérive de la croyance à la dignité inaliénable et à la valeur égale de tous les êtres humains, implique pour le moins que le citoyen se voie reconnaître la possibilité d'influer, par une participation volontaire, sur la vie sociale et professionnelle aussi bien que politique, dans un esprit de solidarité. Sous l'angle de la vie politique et institutionnelle, la démocratie exige des élections pluralistes qui doivent avoir lieu au vote secret et au suffrage universel, à des intervalles raisonnables, pour la constitution de parlements jouissant d'un haut degré de souveraineté et composés de représentants de partis politiques libres de s'organiser et de s'exprimer.

Mais un régime véritablement démocratique suppose bien évidemment la mise en œuvre d'autres principes, tels que la prééminence du droit et la séparation des pouvoirs ou encore le maintien d'un équilibre entre les exigences de l'intérêt général de la communauté et les impératifs de la sauvegarde des droits fondamentaux de chaque individu. Ce régime implique également – et cela me paraît primordial – le plein respect des droits des minorités par la majorité, qui ne saurait en aucun cas abuser d'une position dominante.

J'en viens à l'Etat de droit et à la prééminence du droit. Un nombre important de principes et de droits en découle : celui de la légalité ; le droit à une bonne administration de la justice ; le droit d'accès aux tribunaux ; la garantie d'un procès équitable ; le droit à la publicité du procès ; l'impartialité du juge et, enfin, le principe de la proportionnalité, notamment celle des peines. Ces principes et droits fondamentaux doivent imprégner l'action de l'exécutif et de l'administration aussi bien que celle des autorités judiciaires et législatives.

Dernier volet de la trilogie, les droits de l'Homme.

Le droit à la vie, par son caractère fondamental, doit figurer en tête de liste. Je mentionnerai ensuite l'interdiction absolue de la torture et des peines ou des traitements inhumains et dégradants, quels qu'aient été les agissements de celui qui y est soumis. Cette prohibition – qui fait partie, avec le droit à la vie et l'interdiction de l'esclavage et de la servitude, de ce qu'il convient d'appeler le noyau dur des droits de l'Homme –, ne devrait subir aucune dérogation.

Les libertés de pensée, de conscience et de religion, de réunion et d'association doivent être elles aussi non seulement reconnues mais effectivement garanties par nos Etats.

Je mentionnerai enfin le droit à la liberté d'expression qui, dans une société démocratique, reflète le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture. Dans ce contexte, la liberté de la presse revêt une signification toute particulière. Son libre exercice fournit en effet au public l'un des meilleurs moyens de connaître et de juger les idées et les attitudes des dirigeants ainsi que de se forger lui-même une opinion.

Les valeurs que je viens de rappeler brièvement, monsieur le président, reflètent une certaine conception de l'homme au sein de la société que se doit de véhiculer la Francophonie : l'individu n'est pas au service de l'Etat, c'est l'Etat qui est au service de l'individu.

Je l'ai dit tout à l'heure, la mise en œuvre de ces valeurs et principes fondamentaux représente des défis permanents pour nos sociétés. Je suis bien conscient que ces défis sont d'autant plus grands à surmonter dans les sociétés les moins favorisées économiquement. J'ai eu l'honneur et le plaisir de participer à la Conférence des ministres francophones de la Justice qui s'est tenue au Caire à la fin de 1995. Un des leitmotiv de cette conférence exprimait parfaitement cette situation en ces termes : « pas de démocratie sans développement, pas de développement sans démocratie ».

Au terme de leur conférence, les ministres francophones de la Justice ont adopté un plan d'action qui me paraît contenir l'essentiel des objectifs sur lesquels devraient porter nos efforts au cours de ces prochaines années dans le renforcement de la démocratie pluraliste, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. Je ne citerai ici que quelques-uns de ces objectifs qui me tiennent particulièrement à cœur :

- le processus de démocratisation exige que nous intensifions nos actions dans l'observation des scrutins électoraux. Il me paraît capital de renforcer notre action non seulement en aval du processus, mais surtout en amont. Il faut en effet qu'une observation à court terme du scrutin proprement dit, confiée à un organisme unique, s'accompagne d'un engagement préalable, seul capable d'évaluer les conditions dans lesquelles se déroulent les phases préélectorales, comme la mise en œuvre de la loi électorale, l'enregistrement des électeurs ou encore la campagne électorale ;
- la formation me paraît, elle aussi, essentielle. L'Etat de droit ne se réduit pas à une construction purement juridique. Sa réalisation effective dépend d'une pratique quotidienne toujours en quête d'amélioration. Il faut donc en quelque sorte faire pénétrer la culture juridique au sein des populations. Il faut certes assurer l'éducation des citoyens, mais également former notamment les magistrats, les auxiliaires de justice, les avocats, sans oublier, par exemple, de sensibiliser les forces de l'ordre au respect des droits de l'Homme. Il est donc indispensable de poursuivre et de renforcer tous nos programmes de formation, notamment la formation des formateurs. C'est ainsi que nous obtiendrons des effets démultiplicateurs optimaux ;
- dans ce contexte, je crois que la mise en réseau de responsables nationaux chargés de la formation et de la diffusion des informations dans les différents domaines que j'ai évoqués au cours de mon intervention me paraît fort judicieuse. Ces réseaux me semblent constituer l'une des spécificités de la coopération francophone. Ils apportent une véritable plus-value par rapport à ce que peuvent offrir d'autres organisations internationales.

Je crois enfin que nous devrions, dans notre déclaration finale, encourager nos Etats à ratifier les instruments internationaux, notamment ceux qui ont pour but de protéger les droits de l'Homme, et dont la mise en œuvre effective est soumise au contrôle d'un organe international.

Monsieur le président,

Concilier l'idéal démocratique et l'aspiration légitime de tous les pays au développement, en construisant de véritables Etats fondés sur le droit, respectueux des libertés fondamentales de chaque être humain, en vue de garantir la paix, tel est l'objectif ambitieux que nous devons, chacun de notre côté et ensemble, dans un esprit de véritable solidarité et de coopération, nous efforcer d'atteindre. Je forme le vœu que ce septième Sommet de la Francophonie donnera l'impulsion politique nécessaire à notre coopération afin que nos programmes d'action puissent s'inscrire dans une perspective riche d'espérances.

Je vous remercie de votre attention.

**Exposé liminaire de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française**

I - Deux phénomènes majeurs marquent notre époque :

- 1) politique : fin de l'ordre bipolaire en 1989-1991 ;
- 2) économique : mondialisation accélérée des technologies, des marchés et de l'information.

II - Globalement positives, ces évolutions comportent certains risques :

- 1) risques économiques : danger de marginalisation des PMA, de l'Afrique ; crises monétaires (Mexique, Asie orientale) ;
- 2) risque politique : une seule puissance dominante, tentée par l'unilatéralisme ;
- 3) risques culturels : uniformisation linguistique et culturelle ; appauvrissement.

III - Les réponses à ces risques :

- 1) réponses économiques : solidarité et équité :
 - maintien de l'aide publique et initiative-dette (G7 : « termes de Lyon ») ;
 - règles du jeu acceptées par tous : conflits commerciaux arbitrés à l'OMC ;
 - coopération financière, sous l'égide du FMI.
- 2) réponses politiques : vers un monde multipolaire harmonieux :
 - encourager l'émergence de nouveaux pôles de puissance : Union européenne, Chine, Asean, Mercosur ;
 - réduire les risques de confrontation entre ces pôles (Etats-Unis/Chine) ;
 - renforcer le rôle des institutions mondiales et régionales, à commencer par l'ONU.
- 3) réponses culturelles : une idée neuve et féconde :
 - les grands espaces linguistiques, acteurs à part entière du jeu international au XXI^e siècle. Un précurseur : la Francophonie ;
 - des actions volontaristes (présence sur les inforoutes) pour préserver la diversité culturelle et linguistique du monde.

**Exposé liminaire du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Madame la présidente,

Nous sommes sur le point d'élire un premier secrétaire général de la Francophonie. Par ce geste, nous donnerons à la Francophonie un levier indispensable au rôle auquel elle peut et doit prétendre sur la scène internationale, un rôle encore plus indispensable que jamais à un moment où l'environnement international connaît de profondes transformations.

Nous avons pensé qu'il serait important, à ce moment précis, que tous ensemble nous puissions contribuer à la définition des paramètres du nouveau rôle politique de la Francophonie. Ce rôle sera incarné par notre secrétaire général. Il est important qu'il puisse entreprendre son action fort de notre soutien, mais aussi muni d'un mandat clair de notre part.

Que faut-il entendre donc par ce que nous appelons « le nouveau rôle politique » de la Francophonie ?

A mon avis, il faut d'abord définir ce rôle à partir des éléments qui constituent le caractère spécifique de notre communauté. Des Nations unies aux organisations régionales, en passant par les regroupements de nature économique ou autre, les acteurs de poids sont déjà nombreux sur la scène internationale. La Francophonie, et avec elle son secrétaire général, n'ont pas vocation à se substituer à ces organisations et à leurs dirigeants. Ce serait faire double emploi ; ce serait aussi risquer de nous égarer dans des missions pour lesquelles nous ne sommes pas les mieux équipés pour réussir.

Ce qui fait l'originalité de la Francophonie, c'est d'abord sa composition. Répartis sur les cinq continents, nous appartenons à des cultures et à des traditions diverses ainsi qu'à des ensembles économiques et régionaux très variés. Malgré cette diversité de nos origines, nous partageons cependant des valeurs communes : la Déclaration de Hanoi en témoigne.

Et il nous apparaît de plus en plus essentiel, à l'aube du XXI^e siècle, de protéger ce que j'appellerais la « pluralité identitaire », tant parmi nous qu'à l'échelle de la planète.

Or, pour ce faire, nous disposons d'un outil essentiel : cet héritage ou ce patrimoine commun qu'est la langue française que nous avons « en partage ». Sa préservation comme outil de

dialogue, de concertation, de coopération et de développement mutuel doit demeurer au centre de nos préoccupations.

Comme outil aussi de modernité, de développement technologique et scientifique, de commerce.

Comme source d'inspiration, enfin, pour les autres grandes langues de communication, afin que la partition sur laquelle se joue le concert des nations demeure plurielle.

Il y a là un premier sujet d'inspiration pour notre secrétaire général dans son action.

Un rôle crédible pour notre communauté sur la scène internationale exige d'une certaine façon que nous donnions l'exemple, que notre groupement ne soit pas affaibli par des crises qui nous divisent. Voilà pourquoi je crois que notre secrétaire général devra s'attacher à veiller en priorité à ce que les conditions soient réunies à l'intérieur de notre espace francophone qui permettent le mieux-être social et économique, et la prospérité.

Ce sont là non seulement des conditions essentielles à la paix, mais des véhicules nécessaires au respect des droits fondamentaux et aux avancées de l'Etat de droit et de la démocratie.

En cas de nécessité au sein de notre communauté, nous nous attendrons naturellement à ce que le secrétaire général offre rapidement ses efforts de médiation, en étroite collaboration avec nos Etats membres et nous, leurs dirigeants, et aussi avec les autres interlocuteurs nationaux ou internationaux concernés.

L'ampleur de son rôle dans de telles situations et la nature exacte de sa contribution pourront varier en fonction de chacune des situations. Mais une chose doit être claire : la légitimité de son engagement devrait aller de soi dès lors qu'une crise se développe au sein de l'espace francophone.

A titre d'exemple, il nous faut reconnaître que le continent africain vit une situation contrastée. L'Afrique subsaharienne en particulier fait face à des difficultés particulièrement sévères.

La communauté internationale a pris la décision de consacrer une plus grande attention à ce continent. Or, la Francophonie est l'une des rares organisations à l'échelle intercontinentale où les pays africains jouissent d'une présence déterminante et majoritaire. Elle se doit donc de jouer un rôle actif et de peser sur les décisions susceptibles d'affecter ces pays, et cela dans le sens voulu par nos partenaires africains.

De l'avis du Canada, le secrétaire général devrait donc consacrer une part importante de ses énergies à l'Afrique et veiller à ce que notre communauté soit plus active au moment de la prise de décisions visant à favoriser le développement de ce continent.

Dans un ordre plus général, nous, pays de la Francophonie, collectivement et sur la base de nos sensibilités propres, avons à la fois la possibilité et le devoir de participer à la recherche de solutions aux grands problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée.

La recherche de solutions globales et efficaces à ces problèmes requiert mobilisation et concertation. Porte-parole de la Francophonie, notre secrétaire général aura un rôle

irremplaçable à jouer dans l'expression de nos points de vue communs, qu'il aura pu contribuer à susciter ou dont il aura vérifié l'étendue et le sens par ses consultations au sein de nos instances.

Car ce n'est que fort de notre consensus qu'il pourra défendre le point de vue de la Francophonie avec toute la vigueur et la crédibilité voulues.

Monsieur le président, voilà, brossés à grands traits, quelques-uns des axes autour desquels pourrait s'articuler cette « Francophonie politique » destinée à s'affirmer de plus en plus à compter du présent Sommet de Hanoi.

Ce dernier, on le voit, aura « beaucoup de pain sur la planche ».

Pour ma part, j'estime qu'une action de notre secrétaire général qui soit fondée sur ces bases aurait toutes les chances de contribuer à donner à notre communauté la visibilité et la crédibilité que nous avons appelées de nos vœux.

Je soumets bien volontiers cette réflexion à votre critique.

VOLET ECONOMIQUE

**Exposé liminaire de S.E. M. Paul Biya
Président de la République du Cameroun
présenté par M. Luc Ayang
Président du Conseil économique et social**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le président du Conseil permanent de la Francophonie,
Monsieur le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie,
Excellences, mesdames, messieurs,

P ermettez-moi d'abord de m'acquitter d'une agréable obligation, celle de vous adresser les plus cordiales salutations de Son Excellence Paul Biya, président de la République du Cameroun, que j'ai l'insigne honneur de représenter aux présentes assises de la Francophonie. Bien qu'il eût été heureux d'être des vôtres aujourd'hui à l'occasion d'une rencontre à laquelle il attache le plus grand intérêt, il n'a pu le faire pour des raisons majeures indépendantes de sa volonté ; il m'a chargé de vous transmettre les vœux ardents qu'il formule pour le plein succès de nos travaux et de vous livrer, en son nom, l'exposé introductif qui suit.

Avant cela, permettez-moi également de remercier sincèrement monsieur le président de la République socialiste du Vietnam et, à travers lui, le peuple vietnamien pour la chaleur de leur accueil et pour toutes les marques d'attention dont la délégation camerounaise et moi-même sommes entourés depuis notre arrivée dans ce beau pays.

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, mesdames, messieurs,

Notre Sommet se tient ici, à Hanoi, en plein cœur de cette région d'Asie du Sud-Est pour la première fois. C'est dire l'étendue de la richesse et de la diversité de l'espace francophone regroupant une cinquantaine de pays des cinq continents et représentant pas moins de cinq cent millions de locuteurs francophones, soit un pays sur quatre dans le monde.

A l'aube du troisième millénaire, dans un monde en pleine mutation et en quête de nouveaux équilibres, la grande diversité de l'espace francophone peut constituer un cadre privilégié de coopération qui offre de réelles opportunités de co-développement et de solidarité.

Les assises de Hanoi s'inscrivent dans le prolongement d'une réflexion que nous menons depuis quelques années sur la création et l'organisation d'un espace économique francophone, dans un environnement économique international toujours caractérisé par le déséquilibre et l'iniquité.

Alors même que l'on observe un enrichissement toujours croissant dans les pays du Nord, les pays du Sud sont quant à eux en butte à toutes sortes de difficultés : guerres civiles avec ses destructions massives, ses centaines de milliers de victimes et ses millions de réfugiés ; détérioration de l'environnement ; paupérisation croissante des populations ; désinvestissement massif ; chômage préoccupant ; poids de la dette ; toutes choses défavorables à l'avènement d'un environnement propice au développement économique et mettant gravement en péril les processus de démocratisation.

Toutefois, il est vrai qu'aujourd'hui, au-delà des effets néfastes engendrés par la persistance d'une crise économique aiguë, les pays du Sud ont pu accomplir des progrès notables. Les indicateurs économiques se sont améliorés, la production s'étant accrue de 5,6 %, taux jamais atteint pendant les 20 dernières années. L'investissement extérieur direct a dépassé les 100 milliards de dollars et les apports de capitaux privés ont atteint 245 milliards de dollars, soit cinq fois plus que l'aide publique au développement. Les indicateurs sociaux connaissent eux aussi une évolution positive : l'espérance de vie a plus augmenté en 40 ans qu'en 40 siècles auparavant ; la liberté est en plein essor, les pays en développement se libéralisent et se démocratisent, et l'on estime à cinq milliards le nombre d'habitants de la planète vivant en économie de marché, contre un milliard il y a dix ans.

En Afrique subsaharienne tout particulièrement, les progrès sont réels. La plupart des pays suivent de meilleures politiques de développement, ce qui leur a permis d'atteindre un taux de croissance du PIB de 4,5 % en 1996, contre 2 % il y a deux ans.

Malgré ces progrès dont on peut se féliciter, les inégalités entre pays persistent et on observe, au sein des pays, des disparités entre zones rurales et urbaines, entre les travailleurs qualifiés et les autres. La criminalité, la violence due à la consommation de la drogue, l'inégalité d'accès à l'éducation et aux soins de santé, les disparités de revenus, le chômage, le poids de la dette extérieure demeurent des sources de grandes préoccupations.

Ainsi, entre les pays nantis qui continuent de s'enrichir, rivalisant de prouesses technologiques, et ceux du Sud qui demeurent malgré leurs efforts sous l'emprise de la pauvreté, le fossé s'agrandit. Il faut relever, en outre, que l'aide publique au développement est toujours à son niveau le plus bas, soit 0,27 % du PNB des pays développés donateurs, donc bien en deçà de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies. Et rien n'indique qu'un accroissement interviendra dans un avenir proche.

Mesdames et messieurs,

Le monde de cette fin de siècle est marqué du sceau de la mondialisation et de la libéralisation des échanges internationaux. Celle-ci a été consacrée par le Traité de Marrakech, qui a donné naissance à la nouvelle Organisation mondiale du commerce. Depuis lors, les Etats se sont engagés à promouvoir un développement fondé essentiellement sur le démantèlement des systèmes de préférences et de protections économiques. Si, dans ce cadre, le commerce mondial a connu une expansion remarquable ces dernières années, il faut néanmoins relever et déplorer

que la part des pays du Sud dans ce domaine, singulièrement ceux d'Afrique, n'ait cessé de décroître.

Pour s'adapter aux mutations de la société internationale actuelle, nombre de pays en développement ont entrepris des réformes structurelles visant à consolider l'Etat de droit et à créer une économie de marché. Il va sans dire que les transformations qu'implique une telle entreprise ne furent pas exemptes de difficultés, car nos peuples ont dû consentir et consentent encore de lourds sacrifices.

Face à ce tableau contrasté et préoccupant, au regard de la mondialisation et de la libéralisation, il est à tout le moins urgent qu'au sein de l'espace francophone, des mesures adéquates soient prises en faveur des pays du Sud. A cet égard, le Sommet de Chaillot avait marqué un pas important dans la prise de conscience de la nécessité d'accorder une attention plus grande à nos préoccupations économiques, ce qui se traduit déjà, il faut s'en féliciter, par des résultats concrets.

Il en est ainsi des actions menées pour promouvoir la coopération et l'intégration économique régionales en vue d'accroître l'efficacité et le dynamisme des structures d'intégration existantes ainsi que celles visant à encourager l'entreprise privée et le partenariat d'entreprise au sein du Forum francophone des affaires (FFA) structuré en réseaux de manière à dynamiser le secteur privé, à harmoniser le droit des affaires, à intensifier la coopération juridique et à mobiliser l'épargne.

Ces actions positives pourraient être complétées par d'autres, telles que :

- l'accession au rang de partie prenante directe aux sommets de la Francophonie du Forum francophone des affaires, s'appuyant à la fois sur le patronat des grandes entreprises de l'espace francophone et sur un réseau de chambres de commerce et d'industrie ;
- la programmation au cours du biennium d'une conférence des ministres de l'Economie préparée conjointement par l'Agence, le Forum francophone des affaires et l'Aupelf-Uref ;
- le rééchelonnement, la réduction ou l'annulation de la dette ;
- la création au sein de l'espace francophone d'une caisse de coopération technique alimentée par les pays du Nord et servant d'appui aux actions arrêtées en faveur des pays du Sud ;
- la préservation, dans les marchés protégés du Nord, de débouchés pour les produits sensibles des pays du Sud.

Seules de telles mesures, adjoindes bien entendu aux efforts irremplaçables des pays du Sud, permettraient à ces derniers d'affronter l'âpre concurrence internationale, avec des chances de survie et de réussite.

Et c'est à ce prix, pensons-nous, qu'un espace économique francophone véritable naîtra, fondé sur un ensemble cohérent de réseaux d'échanges économiques à la fois autonomes, complémentaires et équilibrés.

Le véritable défi à relever sur le plan économique, qui nous interpelle tous, est donc le combat pour la réduction de la pauvreté. Il suppose de la part des pays en développement une croissance économique accrue, le développement du capital humain, la mise en place de politiques appropriées et la valorisation du secteur rural. Il suppose également, de la part de nos partenaires du Nord, une compréhension franche et un soutien constant et accru.

Sur le plan socioculturel, le problème du partage du faisceau d'activités lucratives liées à la langue doit également retenir l'attention. On peut, en effet, s'agissant des pays du Sud, s'interroger sur l'importance de l'édition dans ces pays, sur le nombre d'auteurs originaires du Sud qui figurent dans les programmes d'enseignement de l'espace francophone et sur la part de l'expertise du Sud dans cet espace.

Par ailleurs, la modernisation des supports de la langue – ordinateurs, puces électroniques, logiciels et autres – crée un des plus grands marchés du siècle. Les pays du Sud seront-ils confinés, là aussi, au seul rôle de consommateur ?

Les réticences à partager les activités des industries culturelles sont révélatrices des difficultés qui retardent l'aboutissement de la convention sur la culture, de celles qui réduisent la présence des programmes du Sud dans les grilles de programmes des médias de radio et de télévision du Nord, de celles du Marché des arts du spectacle africain (Masa) ou de celles des centres destinés à la recherche fondamentale ou technologique.

Il est indéniable qu'un partage plus équitable de ces activités est de nature à cimenter cette solidarité francophone que nous appelons de tous nos vœux. Car il va de notre intérêt commun de promouvoir une Francophonie ouverte à ses valeurs et à ses atouts pluriels, aux diversités qui la composent et qui peuvent être sources d'enrichissement pour tous.

Messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, mesdames, messieurs,

Les défis globaux auxquels le monde se trouve confronté, qu'il s'agisse des problèmes liés au développement, à la sécurité ou à l'environnement, pour ne citer que ceux-là, et qui appellent des actions concertées au niveau planétaire, contribuent largement à l'illustration de la communauté de destin de toute l'humanité.

Dans ce contexte, la Francophonie, qui est aujourd'hui une réalité internationale, peut et doit être un bel exemple de solidarité entre le Nord et le Sud d'une part, et entre les pays du Sud d'autre part.

Espace de solidarité accrue, la Francophonie peut également et doit être le lieu d'une coopération renouée pour le développement ; coopération qui s'appuie sur des liens étroits entre les collectivités décentralisées, les associations d'hommes et de femmes de bonne volonté, les entreprises organisées en réseaux et en filières de partenariat pour le développement.

Ayant en commun une langue, un héritage culturel, des affinités étroites, des intérêts mutuels et une aspiration légitime au progrès et au développement de tous nos peuples, nous pouvons, à n'en pas douter, si nous le voulons, relever les défis du nouveau monde en gestation et œuvrer de la sorte à la consolidation des liens multiples qui unissent nos peuples et à la prospérité de ces derniers.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Exposé liminaire du Très Honorable Navinchandra Ramgoolam
Premier ministre de la République de Maurice**

C'est un grand plaisir pour moi de participer à ce septième Sommet de la Francophonie. Cette rencontre au plus haut niveau des dirigeants de l'ensemble de l'espace francophone arrive à un moment où le monde fait face à des bouleversements profonds, tant dans le domaine politique que dans les domaines économique et social. Elle revêt une importance capitale. En effet, les mutations sur plusieurs fronts en cours actuellement dans la conduite des affaires internationales comportent les risques inhérents d'une marginalisation accrue des pays en développement. Nous sommes confrontés à une globalisation rapide de l'économie internationale à travers une libéralisation tous azimuts et à une farouche compétition dans les domaines du commerce international, des finances et des investissements. Les défis que nous sommes appelés à relever sont multiples et complexes.

Le thème principal de ce Sommet, qui est le « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », ne saurait être plus approprié. Il est significatif que la nouvelle Charte de la Francophonie cherche à donner une dimension fortement économique à notre association.

En tant que nations, en tant qu'individus, nous forgeons nos existences à travers les paradoxes incessants qui jalonnent notre vie de tous les jours. Certains sont plus difficiles à vivre que d'autres. Ainsi, alors que pas un jour ne passe sans que les médias du monde entier ne nous parlent de notre univers comme d'un village global, dans le même temps, dans le même souffle, nous assistons, sur différents points de la planète, à la naissance de nationalismes de plus en plus exacerbés. Peut-on sortir de ces paradoxes dont nous sentons tous le poids ?

Je veux le dire ici parmi vous : entre cet univers uniformisé que propose la notion de village global – et qui fait peur à certains – et ces nationalismes étriqués, la Francophonie propose une approche médiane qui peut, à mon avis, rencontrer ce juste milieu où se trouve, nous le savons tous, l'équilibre sans lequel rien de durable ne peut être construit. Nous sommes ici au sein de la famille de la Francophonie parce que nous partageons des valeurs communes dont les bases s'expriment en des mots très simples mais souvent difficiles à réaliser : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Ce septième Sommet arrive à un moment décisif où le monde s'achemine vers une globalisation irréversible. Les défis que nous sommes appelés à relever sont multiples et, faut-il le préciser, complexes. Il nous faut appréhender l'avenir avec sérénité et jeter un regard nouveau sur notre coopération présente, faute de quoi nous risquons d'être exclus d'un monde en évolution constante et rapide.

La création de l'espace économique francophone vient à point et se situe dans la logique des nouvelles configurations économiques. Aujourd'hui, nous sommes témoins d'un regain d'intérêt pour la régionalisation partout le monde. Ainsi, on a vu ces dernières années la consolidation des blocs existants, à l'instar de l'Union européenne et de l'Asean, tandis que de nouveaux regroupements ont vu le jour. La régionalisation commence aussi à dépasser les sphères purement géographiques pour aboutir à des larges plates-formes pour la coopération économique.

Ces regroupements ont des objectifs variés, allant de la coopération sectorielle à l'intégration économique en passant par la coopération commerciale. La régionalisation est perçue comme une première étape menant vers une insertion harmonieuse et graduelle dans l'économie mondiale. Elle vise à permettre aux pays les moins pourvus de mieux se préparer pour faire face aux défis que posent ces mutations. L'intérêt croissant que portent les pays à la coopération régionale comme moteur de développement économique s'inscrit dans le droit fil de l'objectif de ces pays pour améliorer le niveau de vie et de bien-être de leurs peuples.

Toutefois, il faut se rendre à l'évidence qu'à la suite des dispositions découlant du Gatt, l'intégration régionale n'est pas une fin en soi. Ces dispositions ne sont pas toujours favorables aux pays les plus nécessiteux, comme le démontre la récente décision de l'OMC sur le commerce de la banane de la Convention de Lomé. Il est impératif qu'une considération spéciale soit accordée à des arrangements régionaux dans le cadre des accords réglementant le commerce international. La récente prise de position du Sommet du groupe ACP au Gabon ainsi que celle de l'Union européenne démontrent que les cas particuliers des pays en voie de développement demandent à être pris en compte.

La coexistence de ces processus de globalisation et de régionalisation évoluant en tandem mérite une réflexion approfondie de notre part. Cela est d'autant plus nécessaire qu'il est devenu impératif pour nous d'adopter une politique cohérente et pragmatique, tant au niveau national qu'au niveau international.

Madame la présidente,

Ce n'est pas à ceux qui se sentent si proches du pays de Voltaire et de Hugo que je me dois d'expliquer que c'est l'homme qui est le centre et la finalité de tout développement. Mais il en est aussi l'acteur principal. Il est donc important de lui donner l'éducation de base, la formation professionnelle et technique poussée qui lui donneront les outils nécessaires pour affronter les nouveaux défis. Sans cette formation, aucun développement n'est possible. Et dans ce monde hautement compétitif où prime la loi du marché, il n'y a pas de place pour l'approximation ou l'amateurisme si nous voulons répondre aux aspirations légitimes de nos peuples. Faute de quoi le réveil pourrait être brutal et l'explosion sociale inévitable.

Il me semble impératif que nous réfléchissions à la mise sur pied d'une organisation souple et légère regroupant les compétences de la Francophonie. Les Etats membres de cette organisation pourraient bien avoir un effet catalyseur sur l'ensemble. Comment ignorer dans ce contexte ces fameuses autoroutes de l'information qui pourraient également apporter un plus à la Francophonie en favorisant les échanges et la diffusion des idées nouvelles. Vous conviendrez avec moi, madame la présidente, mesdames et messieurs, que la dimension économique est une composante incontournable de la coopération francophone qui compte un vaste marché d'un

demi-milliard d'hommes. La réalisation tangible de cet espace économique reste cependant suspendue aux volontés politiques des Etats membres. Je suis persuadé que ce septième Sommet ouvrira la voie à une diplomatie économique habile, performante et profitable à nous tous.

Madame la présidente,

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse pour vous parler du rôle que joue mon pays dans le renforcement de la coopération régionale au sein des regroupements régionaux formés dans l'océan Indien. Nous sommes membres de plusieurs institutions régionales, telles que la SADC, la Comesa et la Commission de l'océan Indien. Récemment, la région a vu la naissance d'une association des pays riverains de l'océan Indien, dont Maurice a été l'un des initiateurs.

Je ne saurais manquer de souligner ici le problème de l'endettement des pays en voie de développement, en particulier ceux qui se trouvent parmi les plus démunis. Le service de la dette, comme vous le savez, représente pour ces pays un immense fardeau et un sacrifice en ce qui concerne le développement social – fardeau qui réduit à néant tous les efforts entrepris pour restructurer leur économie afin de mieux faire face aux nouveaux défis mondiaux. La Francophonie devrait tout mettre en œuvre afin de soutenir les initiatives visant à accélérer l'allègement de ce fardeau de l'endettement que subissent ces pays.

Face à tous ces problèmes économiques d'envergure mondiale que je viens de mentionner, il est important que la Francophonie fasse entendre une voix forte et unie, pour une approche cohérente. Je suis persuadé que la Francophonie a les moyens de répondre à nos attentes. Je souhaite que ce forum devienne la voix de nos pays auprès des institutions financières internationales. Nous pourrions ainsi travailler à l'amélioration des flux d'investissements tout en trouvant les moyens de réduire les charges de la dette des pays les plus pauvres ou, à défaut, de procéder à leur rééchelonnement avec des conditions plus souples.

Le Forum francophone des affaires peut aussi œuvrer à améliorer l'accès de nos pays aux techniques modernes de production et de gestion tout en améliorant nos moyens institutionnels, financiers et juridiques. Le renforcement de nos secteurs privés nationaux, la création et le développement d'entreprises viables ainsi que la mise en place des partenariats d'entreprises peuvent aussi contribuer à rendre plus efficaces nos structures de production et aider à diversifier notre base industrielle et manufacturière. Ceci nous permettra de mieux nous insérer dans un monde où s'installent de nouvelles règles du jeu au niveau du commerce international et de cibler davantage nos priorités quant au contenu et à la forme de la coopération régionale.

Je formule donc le vœu que l'espace francophone innove et se donne les moyens nécessaires pour créer un espace économique qui puisse répondre aux aspirations de nos peuples. Je suis conscient que cela est un exercice de longue haleine mais la Francophonie ne peut se permettre de rester à l'écart des grands courants de l'histoire.

Madame la présidente,

Avant de terminer, je voudrais exprimer mes remerciements à tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué au franc succès de ce septième Sommet, plus particulièrement au gouvernement et au valeureux peuple du Vietnam qui ne se sont épargné aucune peine pour rendre notre séjour agréable.

Je profite de cette occasion pour transmettre, au nom de mon gouvernement, du peuple de Maurice et en mon nom personnel, nos vœux d'amitié et de fraternité à la grande famille francophone.

Madame la présidente,

Le 10 décembre 1957, à Stockholm, Albert Camus, recevant le prix Nobel, déclarait : « Dans toutes les circonstances de sa vie, l'écrivain peut retrouver le sentiment d'une communauté vivante, à la seule condition qu'il accepte les deux charges qui font la grandeur de son métier : le service de la vérité et celui de la liberté. » Quarante ans plus tard, presque jour pour jour, ces quelques lignes nées d'une des plumes les plus fortes de la Francophonie continuent à nous rappeler à quel point la conscience de l'écrivain ressemble à s'y méprendre à celle qui devrait tous nous animer à l'aube d'un siècle qui s'annonce difficile et impitoyable. J'y vois là un double symbole. Et je sais qu'il éclairera nos débats.

Je vous remercie de votre attention.

VOLET COOPERATION

Programmes mobilisateurs

**Exposé liminaire de S.E. M. Mathieu Kérékou
Président de la République du Bénin**

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs,

Le sixième Sommet de la Francophonie, tenu à Cotonou, dans mon pays, la République du Bénin, du 2 au 4 décembre 1995, a réaffirmé et consacré, comme ceux de Dakar, de Chaillot et de Maurice, la relation dialectique nécessaire, étroite et profonde entre démocratie et développement, entre Etat de droit et paix sociale.

En retenant dans son plan d'action le programme mobilisateur « Un espace de liberté, de démocratie et de développement », la Francophonie s'engage à élargir son champ traditionnel d'intervention en y intégrant une dimension politique et économique, qui fonde sa justification sur l'évolution générale du monde et sur les mutations profondes que ce dernier subit depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide.

Il s'agit là, chacun en convient, d'une grande et noble ambition dont la réalisation ne peut échapper aux principes et aux lois régissant le fonctionnement et l'équilibre de nos systèmes sociaux actuels. C'est dire en termes clairs que mon propos n'est pas d'énumérer tout ce qui a pu être entrepris dans différents domaines dans nos pays respectifs ; aussi voudrais-je saisir l'occasion qui m'est offerte pour soumettre à votre clairvoyante appréciation les perspectives et les implications de ce qu'il convient d'appeler « Un espace de liberté, de démocratie et de développement ».

Sur le plan de l'orientation et de la finalité, notre action est bien inspirée et bien engagée, en dépit de certaines insuffisances. En effet, dans l'esprit de ce programme que nous avons voulu global et intégré dans ses différents volets et composantes, marquant ainsi notre spécificité par rapport à d'autres systèmes de coopération, la plupart de nos pays en voie de démocratisation ont amorcé un processus visant à garantir une expression plurielle, c'est-à-dire l'expression libre et sans entraves des diverses sensibilités politiques dans la gestion « transparente » des affaires publiques.

Dans ce mouvement général de démocratisation, qui constitue en fait pour la plupart de nos pays et de nos peuples une expérimentation du système de la démocratie pluraliste tel qu'il fonctionne en Occident, on observe un souci réel d'adaptation ou de prise en compte des particularités propres à l'environnement sociopolitique et culturel.

Inspirées de celles des pays développés d'Europe ou d'Amérique, les lois fondamentales ou les constitutions de nos pays prévoient, outre les organes classiques du pouvoir – à savoir exécutif, législatif et judiciaire –, des institutions nouvelles de contrôle, de médiation et de régulation dites de contre-pouvoir, dont le fonctionnement plus ou moins cohérent et régulier permet l'existence de cadres de concertation et de dialogue dans la pratique politique offrant de ce fait un champ de liberté plus ou moins ouvert et de meilleures conditions pour l'instauration d'une stabilité et d'une paix plus ou moins durables.

Notre grand mouvement, la Francophonie, soutient l'instauration du processus démocratique, l'édification et la consolidation de l'Etat de droit dans nos pays. C'est dans ce cadre qu'en dépit des difficultés enregistrées çà et là, les droits de la personne sont aujourd'hui reconnus, plus ou moins respectés, et plus ouvertement revendiqués. C'est dire que tout système ne sera jamais parfait car la perfection n'est pas de ce monde.

C'est pourquoi, afin d'assurer l'exercice des libertés, de garantir le respect des droits de la personne et de créer ainsi un environnement juridique favorable à la sécurité, à la paix et au développement, nos Etats doivent déployer des efforts permanents dans le sens de l'organisation d'une justice forte, indépendante et accessible à chacun et à tous. Dans ces conditions et dans le domaine de la préservation de la sécurité et de la paix, plusieurs initiatives se prennent dans nos pays et sur tous les continents, à travers des formes de conciliation et de règlement des conflits, avec plus ou moins de succès.

Somme toute, depuis que notre programme mobilisateur « Un espace de liberté, de démocratie et de développement » a démarré, il s'est déployé sur plusieurs fronts, notamment par l'accompagnement des processus électoraux sous la forme d'équipement des structures créées à cet effet, par la formation d'agents électoraux et par l'envoi des missions d'observation des élections.

Comme vous pouvez le constater, nos pays ne sont qu'à la phase d'apprentissage de la démocratie dont nous devons renforcer les acquis et corriger les insuffisances. En tout cas, mon pays, le Bénin, qui s'est résolument engagé dans la voie de la démocratisation du pouvoir d'Etat depuis 1990, entend exécuter intégralement le programme d'action de la Francophonie.

En effet, les voies et les moyens du renforcement et de la consolidation du processus démocratique dans nos pays sont réels, comme en témoignent les nombreuses demandes en vue de l'observation des élections, la tenue toute récente de l'assemblée constitutive de l'Association des cours constitutionnelles francophones, la tenue du 21 au 23 août 1997 de la vingtième Conférence de l'Union des parlements africains à Cotonou ainsi que plusieurs initiatives en cours, comme la structuration de la concertation et de la coopération entre les médiateurs, les hautes autorités de l'audiovisuel, les chambres administratives, etc.

Toutes ces actions méritent d'être soutenues si nous voulons enregistrer des résultats concrets et durables, dans le sens des objectifs visés.

Dans cette optique, je vous invite à avoir en mémoire la Déclaration de Cotonou qui a sanctionné l'important colloque international sur « l'Etat de droit au quotidien : bilan et perspectives dans l'espace francophone » organisé par le Bénin et l'ACCT du 11 au 14 septembre 1991, colloque au cours duquel les participants ont reconnu à juste titre que « la proclamation de l'Etat de droit

et l'instauration d'un régime légal ne suffisent pas à elles seules à l'établissement de l'Etat de droit ».

Ils avaient en outre indiqué « que la traduction de l'Etat de droit dans les faits et dans la vie quotidienne du citoyen dépend du bon fonctionnement des institutions politiques, administratives, judiciaires et universitaires et du développement de la vie associative et des médias ».

La pertinence de ces observations n'a fait l'objet d'aucune réserve de la part du gouvernement du Bénin. L'Etat de droit est à mon avis indissociable de la liberté, tout autant que la démocratie va de pair avec la bonne gouvernance. A cet égard, les modalités de la gestion du pouvoir, la fixation des droits et des obligations des différents acteurs et protagonistes nationaux ainsi que de toutes les institutions de l'Etat, la participation des citoyens et les limites de leurs champs d'action respectifs apparaissent comme autant d'indicateurs de la réalité de l'Etat de droit et de l'existence d'une vie démocratique réelle.

C'est dans ce cadre qu'il importe d'apprécier les orientations contenues dans la programmation de l'Agence de la Francophonie pour le biennium 1997-1999 qui sont prises en compte par notre plan d'action. Ces orientations déterminent le cadre de nos actions futures, en mettant l'accent sur la nécessité pour chacun d'être à la hauteur des exigences de la pratique démocratique, par l'adhésion à une culture politique et juridique, c'est-à-dire à une authentique culture républicaine qui contribue à la paix et à la sécurité, en un mot, une culture démocratique.

Le Bénin appuie sans réserve toute initiative ou action tendant à approfondir cette culture démocratique et de citoyenneté au sein des pays francophones.

Conjuguée avec une plus juste répartition des rôles et, dans certains cas, avec l'existence d'un cadre légal et consensuel sur le statut de l'opposition et des minorités, avec la liberté des médias, cette entreprise peut éviter à la communauté internationale et à la famille francophone les crises et les avatars tragiques qui mettent en péril le processus démocratique, l'unité nationale et la paix sociale.

La promotion de la culture démocratique fondée sur les valeurs socioculturelles propres à chacun de nos pays nécessite la valorisation de l'homme, pour une meilleure prise de conscience de sa place et de son rôle dans la société. Dans ces conditions, il est inconcevable que, dans des sociétés qui se veulent démocratiques, plus de 80 % de la population vive en dessous du seuil de la pauvreté et reste en marge du processus de gestion des affaires publiques du fait de l'analphabétisme. L'alphabétisation et l'édition en langues nationales sont des facteurs d'émancipation des populations. Leur impact sur l'instauration de l'Etat de droit et de la démocratie est d'une telle évidence qu'elles revêtent un caractère prioritaire.

C'est en considération de tout ce qui précède que le programme « Un espace de liberté, de démocratie et de développement » doit se réaliser, en synergie notamment avec ceux incluant l'alphabétisation et l'édition.

Pour terminer mon propos, je voudrais mettre l'accent sur l'urgence pour la Francophonie de renforcer sa capacité à appréhender, à analyser, à prévenir et à gérer toutes situations susceptibles de mettre en péril les droits de la personne ainsi que la paix et la sécurité internes et

externes des uns et des autres. Pour ce faire, il y a lieu d'envisager la création de l'observatoire de la démocratie qui prendra en compte toutes les structures de même nature.

Je suis persuadé qu'au regard de l'évolution du monde, la Francophonie saura s'investir utilement dans les nouvelles exigences de sécurité, de paix, de démocratie et de développement. Le succès d'une telle noble et exaltante entreprise repose sur notre conviction dans le bien-fondé de notre coopération multilatérale et sur l'importance des moyens que nous lui consacrerons.

Je vous remercie de votre attention.

**Exposé liminaire de S.E. M^{me} Laurette Onkelinx
Ministre-présidente du gouvernement de la Communauté française de Belgique**

Je souhaite tout d'abord, au nom de la délégation de la Communauté française de Belgique, remercier les autorités vietnamiennes pour l'accueil qui nous a été réservé.

Par son action et ses initiatives, la Communauté française de Belgique aura fait de longue date la démonstration de son attachement à la Francophonie.

Pour la Communauté française de Belgique et ses quatre millions et demi de francophones, la Francophonie offre de toute évidence d'importantes opportunités d'ouverture vers l'extérieur. Les échanges entre francophones représentent, pour nous, l'occasion de mieux définir nos caractéristiques propres pour mieux les exploiter ainsi qu'une invitation à enrichir nos vues culturelles, sociales et politiques.

Au-delà des obstacles que peuvent constituer les diversités culturelles, la langue de partage permet de coopérer dans les domaines de la culture et de l'enseignement, et plus largement, selon des voies à approfondir, dans les secteurs sociaux et économiques. Elle représente enfin un axe de développement Nord-Sud et un lieu concret pour explorer les voies d'une citoyenneté responsable à l'échelle du monde.

S'agissant du thème de la culture et de la communication, je m'arrêterai tout d'abord sur le travail accompli au cours de biennium précédent et sur le Plan d'action par lequel, à la réunion des ministres à Montréal en mai 1997, des lignes d'action ambitieuses ont été dégagées dans le domaine des inforoutes.

L'heure est au maillage méthodique de la planète, par le moyen de gigantesques réseaux utilisant les câbles de téléphonie ou de télévision, les ondes hertziennes, les satellites. L'écran de télévision ou d'ordinateur se transforme en un terminal autorisant les services les plus variés, ceux que l'on appelle communément les « nouveaux services ».

De fait, les convergences des techniques de la communication et le numérique ouvrent un champ aux possibilités infinies. Il serait tout aussi caricatural et réducteur de n'y voir qu'avantages – création d'emplois, amélioration des loisirs et de la vie pratique –, comme de n'y voir que des dangers – ainsi la formation de deux catégories de citoyens, ceux ayant accès à l'information et ceux ne l'ayant pas. Les enjeux sociaux de ces transformations sont à l'évidence énormes et leurs contours, encore mal définis. Le devoir des sociétés, notamment par la politique de l'éducation, est de prévoir les changements et de s'y préparer.

Les francophones, dans le cadre de leur coopération en matière d'éducation, ne peuvent pas ignorer cette question. Le Plan d'action ne l'ignore d'ailleurs pas quand il dégage comme priorités la démocratisation de l'accès aux inforoutes et le développement de l'aire d'éducation, de formation et de recherche.

A côté de ces enjeux sociaux, les nouveaux développements représentent encore, pour les francophones, d'importants enjeux culturels et économiques. Aucune présence d'importance ne peut plus raisonnablement s'envisager, aujourd'hui, sans synergies, collaborations, définition commune de priorités et d'axes stratégiques. Pour les francophones, cela suppose des collaborations sur les plans économique et technique, mais également culturel.

Dans l'univers de l'information, la maîtrise de son développement technique et économique par une communauté dépend aussi et incontestablement de sa capacité à défendre un projet culturel et à proposer des contenus. A cet égard, toute action entreprise pour la présence du français sur les autoroutes de l'information est capitale et ne peut en aucun cas être interprétée comme le signe d'un repli frileux des francophones sur eux-mêmes. Il s'agit plutôt, pour les francophones, d'une condition *sine qua non* pour exister dans le futur « village global » cher aux prophéties de McLuhan, de la chance de valoriser un patrimoine considérable et, enfin, de la perspective pour des millions d'hommes et de femmes d'exprimer leurs réalités et d'exercer leurs talents de concepteurs et de créateurs.

Je me réjouis que le Plan d'action prenne ces considérations en compte, en appelant à renforcer l'aire de création et de circulation de contenus, à promouvoir une aire de développement économique, à établir une vigie francophone, à sensibiliser les utilisateurs, les producteurs et les investisseurs et à assurer une présence francophone concertée.

Il s'agit maintenant de passer aux étapes de mise en œuvre, tout en étant conscients que la Francophonie ne peut agir seule. L'attention aux complémentarités entre les différentes instances de la Francophonie doit s'accompagner d'une attention à la complémentarité avec les autres acteurs. L'Agence, qui a en charge la coordination de ce programme veillera, j'en suis persuadée, à la mener en parfaite collaboration avec tous les partenaires voulus.

En acceptant de se priver d'un de ses fonctionnaires pour le mettre à la disposition de l'Agence, la Communauté française de Belgique pourra montrer sa volonté de voir l'ensemble des projets francophones aboutir.

Le champ des nouvelles techniques de communication, pour important et porteur qu'il soit, ne peut amener à sous-estimer le travail effectué au moyen des médias classiques et l'impact de ces derniers dans les programmes de développement. On relèvera, d'une part, que ces médias classiques ont un rôle à jouer dans les développements nouveaux. Ils les alimentent aujourd'hui et continueront à les alimenter demain. Ces supports demeurent également des instruments parfaitement d'actualité pour se situer dans l'univers des images et des sons. Enfin, l'efficacité du recours à ces médias est avérée.

Le développement connu par les radios rurales est à ce titre significatif et il démontre, s'il le fallait, que les moyens et les efforts consacrés à ces programmes ne doivent pas être remis en cause. Souple, créative, la radio est le média « social » par excellence. Les radios rurales sont un

moyen, pour les populations locales, souvent isolées des centres, d'avoir accès à des programmes de formation dans les domaines les plus diversifiés, tels que la santé et l'éducation.

La télévision garde évidemment, et également, une place sociale, culturelle, économique tout à fait prépondérante.

L'intérêt du développement de TV5 pour le monde francophone n'est plus à démontrer et je me félicite de la réussite de cette chaîne plurielle et de dimension internationale. A l'instar des différents ministres représentant les Etats partenaires à TV5, un point du projet qui nous est soumis me satisfait particulièrement : il s'agit de la poursuite du financement multilatéral de TV5 Afrique par une ligne budgétaire spécifique, et non plus par le biais du Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud.

Développer une industrie de la production cinématographique et audiovisuelle représente également un enjeu d'importance, d'ailleurs étroitement interdépendant du développement de la télévision. On soulignera, à cet égard, le rôle extrêmement positif que le Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud a déjà pu jouer, dans la production tant de séries télévisuelles que de documentaires de création. La présence de ces programmes dans la grille de TV5 est doublement heureuse : pour les spectateurs du Nord, elle offre une occasion de découvrir des productions d'ailleurs ; pour les producteurs du Sud, cette diffusion peut être un tremplin.

La liberté de création et de circulation des créateurs, des produits et des services culturels est encore une condition indispensable à la réalisation de l'espace francophone. A ce titre, le troisième Masa, le Marché des arts du spectacle africain, salué à juste titre comme un succès, a représenté pour la création africaine une véritable étape de son intégration dans les marchés internationaux.

Au-delà des politiques permettant de susciter des dynamiques de marché, c'est toute la politique du développement de la création, de la formation des acteurs professionnels, de la circulation des artistes du Sud et de la réflexion sur la valorisation du statut du créateur et des artistes qu'il faut mettre en exergue et appuyer.

La problématique générale de la circulation des créateurs et des biens culturels avait déjà été posée à Liège, lorsque nous avons eu l'honneur de recevoir la Conférence des ministres de la Culture de la Francophonie. Nous mesurons bien les difficultés de mise en route d'une convention intergouvernementale sur la culture, mais nous restons persuadés que la Francophonie doit devenir, le plus rapidement possible, un espace décisionnel, avec les contraintes que cette notion implique pour les Etats membres. La plus grande attention sera accordée aux travaux que l'Agence mènera à ce sujet.

Je ne voudrais pas, au moment de terminer ce large tour des moyens à la disposition des francophones pour établir leur projet en matière de culture et de communication, passer sous silence l'important travail mené par les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac). Ils tiennent, pour l'accès à l'information des populations rurales, un rôle de toute première importance. Ce programme, reconnu comme un programme performant de l'Agence, est appelé à consolider et à étendre son réseau ainsi qu'à créer une dynamique de communication sur le terrain et à promouvoir le développement des communautés rurales.

Cet exemple démontre non pas l'étroite interdépendance du culturel et de l'économique, dont tout le monde est bien conscient, mais bien l'intérêt d'envisager, simultanément, les perspectives culturelles de tout mouvement économique comme l'impact économique de toute entreprise culturelle.

Nous sommes nombreux, dans cette enceinte, à avoir défendu l'idée que les produits culturels n'étaient pas des marchandises comme les autres. Cette thèse est, à mon sens, parfaitement d'actualité, autant pour décider du présent que pour choisir l'avenir.

La culture n'est pas seulement le moyen par lequel vivre en commun prend son sens. Cette encore la culture qui conditionne la capacité d'une société à produire des concepts qui lui permettent de s'inscrire dans le mouvement du temps et, par là, à produire de la richesse.

L'élan donné aux secteurs de la culture et de la communication ainsi que la valorisation du rôle de l'éducation dans leur développement doivent maintenant être poursuivis en s'assurant que soient favorisées, chaque fois que cela s'impose, les synergies entre les différents programmes et entre les différents opérateurs. Cette coordination, qui sera assurée par le secrétaire général, garantira l'efficacité de notre action à long terme.

Je formule le vœu que notre prochain rendez-vous soit l'occasion de mesurer les avancées et que le temps conforte le sens de notre engagement.

Je vous remercie de votre attention.

**Exposé liminaire de S.E. M. Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire**

Messieurs les présidents,
Messieurs les chefs de gouvernement,
Messieurs les ministres,
Mes chers amis,

P ermettez-moi avant tout, monsieur le président, de vous adresser, au nom de la délégation qui m'accompagne et en mon nom personnel, mes très chaleureux remerciements pour les soins exquis dont nous sommes entourés depuis notre arrivée dans votre magnifique capitale. Le peuple ivoirien, par ma voix, salue le vaillant peuple du Vietnam auquel il exprime sa sympathie en toutes circonstances. Je tiens aussi à féliciter toutes les autorités de la République socialiste du Vietnam pour la parfaite organisation de ces assises.

Nous voici réunis ici, à Hanoi, pour mettre en œuvre les décisions que nous avons arrêtées lors de notre dernière rencontre, en 1995, à Cotonou, c'est-à-dire la mise en place des nouvelles structures de notre organisation, le choix de notre premier secrétaire général et aussi, et dirais-je surtout, la définition d'un programme d'actions nouvelles par la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi.

Nous voici à un moment où la communauté francophone est confrontée à un gigantesque défi ; et je dirais, sans vouloir dramatiser, que la Francophonie est en péril et même doublement en péril : péril extérieur et péril intérieur.

Un péril extérieur vient de l'avance que certains pays ou ensembles nationaux ont prise d'ores et déjà dans la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; ces nouvelles technologies pénètrent aujourd'hui tous les secteurs économiques, engendrant ainsi une révolution comparable à ce qu'a été la révolution industrielle au XIX^e siècle.

Cela étant, si nous n'y prenons garde et si nous n'agissons pas de concert pour qu'il en soit autrement, nos élites d'abord et peut-être ensuite nos peuples ne parleront plus le français. Voici le péril extérieur qui nous guette à l'horizon.

Dans le même temps, c'est de l'intérieur que la Francophonie est menacée. Je m'explique. Où apprend-on une langue ? En famille, à l'école et, aujourd'hui, en écoutant et en regardant les médias audiovisuels. C'est sans doute la famille qui est pour le moment le bastion qui résiste le mieux à la tendance à l'uniformisation des cultures. En revanche, l'école, qui produit la

Francophonie, l'école est malade. Dans l'univers francophone, le système éducatif est partout en crise : crise dans l'enseignement primaire, où l'acquisition des bases mêmes du langage se fait de plus en plus mal ; crise dans l'enseignement secondaire et plus encore dans l'enseignement supérieur qui semblent n'avoir pour objet que de conduire ceux qui s'y engagent à prolonger indéfiniment des études qui ne débouchent sur rien et, comble de l'ironie, à les couronner un jour par un passage dans une université anglo-saxonne.

Cette crise du système éducatif a sans aucun doute des causes internes mais elle est, pourrait-on dire, surdéterminée par l'influence de plus en plus prépondérante des médias qui diffusent massivement des productions en langue étrangère. Aujourd'hui, nos enfants, dans tous nos pays, écoutent à longueur de journée des chansons dont je ne conteste pas la qualité musicale et rythmique mais dont, en fin de compte, ils ne comprennent pas un traître mot, tandis que leurs parents regardent de plus en plus des séries télévisées qui, même si elles sont doublées, véhiculent les valeurs et les modes de vie de leur univers d'origine. Quant à Internet, pour ceux qui y ont accès, il implique pour l'heure l'apprentissage et l'utilisation d'une sorte de jargon planétaire sans passé ni racines mais à l'avenir envahissant et inquiétant.

Sans doute vivons-nous l'émergence de la première civilisation universelle mais je ne crois pas que le village planétaire global ait à gagner de l'uniformisation des cultures dont la diversité constitue le patrimoine de l'humanité.

Tel est le constat inquiétant dont il faut bien partir pour tenter de définir nos programmes d'actions pour une Francophonie vivante et salvatrice.

Donc, la première et la plus fondamentale de ces actions est la réforme des systèmes d'éducation et de formation avec le double objectif d'en faire des outils efficaces de transmission de la culture et de préparation à la vie active. Il faut en finir avec les programmes de plus en plus lourds qui visent à donner à chaque étudiant non pas les connaissances essentielles dont il aura besoin, mais toutes celles qu'il devrait assimiler s'il était appelé à devenir professeur.

Or, l'enseignement n'est pas fait pour produire principalement des enseignants mais des hommes et des femmes aptes à jouer pleinement leur rôle économique et social. Dans nos pays en particulier, tout étudiant devrait être porteur d'un projet personnel dont il mûrirait la conception et acquerrait la maîtrise et dont il pourrait même engager la réalisation avant d'avoir terminé son cursus. Bien sûr, cette réforme est de la responsabilité de chacun de nos Etats mais nous gagnerons sans doute à y réfléchir en commun et peut-être aussi à entreprendre des actions spécifiques en ce qui concerne, par exemple, le développement du téléenseignement, la production de logiciels d'enseignement ou encore celle de programmes éducatifs de télévision. Les actions qui pourraient être entreprises dans ces domaines devraient l'être non plus, comme par le passé, dans un cadre essentiellement national, mais dans une optique résolument francophone, c'est-à-dire en tenant compte des particularismes et des besoins propres des différents pays et avec leur participation.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, une initiative qui serait, je le crois, tout à fait déterminante, serait la création d'une banque de données scientifiques, techniques et aussi industrielles, constamment tenue à jour, qui mettrait gratuitement – à la disposition des étudiants, des chercheurs et de l'ensemble des élites des pays francophones, des hommes et des femmes d'affaires –, des informations en la matière, quelle que soit la langue d'origine de ces

informations. Nonobstant leur imperfection actuelle, les logiciels de traduction automatique devraient pouvoir faciliter la création et l'entretien d'une telle banque de données. Je veux insister sur ce point : en l'absence d'une telle banque de données, les élites des pays francophones sont et seront de plus en plus obligées de travailler dans d'autres langues ; ce qui ne se réalise pas sans handicaps parfois insurmontables.

Concernant l'audiovisuel, dont l'influence linguistique et culturelle tend à l'emporter sur celle de l'école, il nous faut créer entre nous une véritable communauté télévisuelle, tant pour la production et les échanges de programmes que pour la diffusion de ces derniers. Là-dessus, nous ne sommes pas loin du but à atteindre grâce à TV5, la chaîne de télévision francophone mondiale diffusée par satellite, qui pourrait s'enrichir de concours et de participations accrues de nos télévisions nationales et donner la priorité à une communication fondée sur les évolutions positives et les succès remportés dans la voie de la modernisation des Etats francophones.

Toujours concernant l'audiovisuel, qui est souvent le fait d'opérateurs privés, nous devons mettre en œuvre l'exception culturelle dont nous avons approuvé le principe lors du Sommet de Maurice et définir en commun des quotas audiovisuels en faveur des productions francophones.

Enfin, pour ce qui est des inforoutes, deux actions me paraissent prioritaires. La première concerne la mise sur Internet de l'ensemble des gouvernements, des administrations, des universités, des organismes de recherche et des centres d'information et de documentation de l'ensemble des pays francophones et, bien sûr, de la banque de données scientifiques, techniques et industrielles dont je viens de parler.

Une deuxième action pourrait concerner l'accès à Internet de couches de plus en plus étendues de la population. Dans les pays du Sud plus encore que dans les pays du Nord, cet accès ne se fera pas d'ici longtemps par le canal des ordinateurs, outils trop sophistiqués et au surplus trop coûteux. La diffusion d'un terminal bon marché et d'utilisation simple, du type Minitel, dans l'ensemble de nos pays pourrait contribuer puissamment à l'émergence et au développement des réseaux francophones publics et privés. C'est pourquoi je pense qu'il nous faut chercher les moyens de faciliter cette diffusion.

En conclusion et pour résumer mon intervention, j'en rappelle les grandes lignes : une concertation approfondie sur la réforme urgente de nos systèmes d'éducation et de formation ; la mise en commun de nos expériences et de nos compétences pour la production des moyens informatiques et audiovisuels d'enseignement ; le développement du téléenseignement dans l'espace francophone ; la création d'une banque de données scientifiques, techniques et industrielles ; la production commune de programmes de télévision et le renforcement de la télévision francophone TV5 à vocation planétaire ; la définition de quotas audiovisuels en faveur des productions francophones, la mise sur Internet ou sur un Minitel francophone de nos gouvernements, de nos administrations, de nos universités, de nos organismes de recherche et de nos centres d'information et de documentation et, enfin, une politique de promotion de l'utilisation de masse de l'outil Internet par la diffusion d'un terminal mieux adapté que l'ordinateur aux besoins et aux possibilités de nos populations, ainsi que l'échange d'étudiants entre universités francophones. Telles sont les actions que je me permets de soumettre à votre réflexion ; actions qui prolongent nos efforts passés, nos efforts actuels et surtout qui tendent à illustrer concrètement la Déclaration de Hanoi et le Plan d'action ambitieux – mais que je

n'hésiterai pas, pour ma part, à qualifier de programme minimum et de programme d'urgence – Déclaration et Plan d'action de Hanoi que nous devons approuver avant de nous séparer.

Le mouvement se prouve en marchant. Le Sommet de Cotonou a été le Sommet de la résolution ; le Sommet de Hanoi, lieu hautement symbolique, doit être celui de la volonté tenace et de l'espérance inébranlable, en somme, celui d'un nouveau départ de la Francophonie pour une entrée réussie dans le prochain siècle, le XXI^e siècle.

Nul doute que si nous voulons, nous pourrons le faire ensemble. Notre communauté, profondément originale parce qu'elle est basée sur l'attachement à des valeurs mobilisatrices, sur le partage d'une langue au service de cultures propres à chaque continent, notre communauté, dis-je, est un facteur d'équilibre dans un monde aujourd'hui fortement tenté par le monolithisme scientifique, technologique, économique et culturel, source d'appauvrissement qu'il faut redouter sur le plan politique.

Cela dit, il ne faut pas nous bercer d'illusions. Face à d'autres ensembles linguistiques, en raison principalement de leur poids spécifique, démographique et surtout économique, la Francophonie doit être consciente de ses forces et aussi de ses handicaps actuels. C'est pourquoi je pense qu'une fois engagées un certain nombre d'actions significatives de notre volonté d'indépendance linguistique et culturelle, nous devrions nous ouvrir aux autres pays latinophones pour leur proposer de s'associer à notre effort pour le maintien et la défense du pluralisme des cultures.

L'ensemble latinophone constitue tout de même, derrière la Chine et l'Inde, le troisième groupe humain pour la population et également le troisième, derrière l'Aléna et l'Europe des 15, pour le produit économique global. Cela n'est donc pas négligeable. Or, à travers sa diversité, l'ensemble latinophone possède une unité culturelle réelle et une vitalité incontestable qui déborde le cadre des pays souverains officiellement francophones.

Il dépend de nos efforts communs, d'abord à nous francophones puis, dans un deuxième temps, s'ils en sont d'accord, avec les autres pays latinophones, que la civilisation du troisième millénaire ne soit pas celle de l'uniformisation linguistique et culturelle mais celle de la diversité des cultures et de leur enrichissement mutuel dans le respect de l'autre et de sa liberté.

Tout au long de mon propos, je n'ai eu que le souci d'appeler au renforcement de la coopération, de la solidarité et du transfert des technologies dans un espace francophone ouvert. J'ai tenu également à privilégier les actions en faveur de l'éducation et de la formation des hommes et des femmes dont dépendent la pérennité et le dynamisme de notre communauté francophone en quête du progrès pour tous et du bien-être partagé, dans la paix et le bonheur. Je vous remercie de votre attention.

**Exposé liminaire de S.E. M. Lamine Kamara
Ministre des Affaires étrangères de la République de Guinée**

Au nom de Son Excellence monsieur le président de la République de Guinée, le général Lansana Conté, permettez-moi tout d'abord d'adresser nos vives félicitations au président, au gouvernement et au peuple de la République socialiste du Vietnam pour la chaleur de l'accueil et la qualité du septième Sommet. De plus, je voudrais vous transmettre le salut du président de la République de Guinée et ses vœux de plein succès dans nos travaux.

« Francophonie, économie et développement », le choix de ce thème par la République de Guinée est motivé par deux raisons. La première est liée à la volonté du gouvernement guinéen de marquer davantage son adhésion à l'idéal francophone et de participer à le faire progresser au moment où notre communauté, évolution souhaitée par tous, doit se doter d'un secrétariat général. La deuxième raison découle de la première. En effet, le gouvernement guinéen demeure convaincu qu'à la faveur de la création de cette nouvelle institution, toutes les conditions seront réunies pour permettre à notre organisation d'asseoir les véritables bases d'une Francophonie économique et de promouvoir un développement durable au bénéfice de nos populations.

Les vocations premières de la Francophonie à sa création, faut-il le rappeler, étaient d'ordre culturel, linguistique et éducatif.

Mais depuis le Sommet de Dakar, organisé en 1989, en passant par celui de Chaillot en 1991 à Paris, celui de Maurice en 1993 et enfin le Sommet de Cotonou tenu en 1995, le mouvement francophone a enregistré une évolution significative par l'adoption d'importantes résolutions inspirées par les chefs d'Etat et de gouvernement eux-mêmes et portant de plus en plus sur les aspects économiques et la coopération.

En ce qui concerne ces résolutions, nous voudrions mentionner la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot en 1991, relative à la simplification et à la consolidation de l'institutionnel francophone ; la résolution n° 15 du Sommet de Maurice en 1993, sur la coopération économique francophone, et la résolution n° 14 du Sommet de Cotonou, relative au travail de réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone.

Nous constatons donc qu'au cours des trois derniers sommets, un travail en profondeur, visant à matérialiser sur le terrain la Francophonie économique, a été patiemment accompli. Le présent Sommet, dont le thème central proposé par la République socialiste du Vietnam s'intitule « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », s'inscrit bien dans cette continuité.

Pour la République de Guinée, cette conception d'une Francophonie ouverte, généreuse et ambitieuse est la bonne. La Francophonie devra être un tout politique, économique et culturel.

Elle a de nombreux atouts : elle est une force culturelle de 180 millions de personnes s'exprimant en français. La République de Guinée, dont la langue officielle est le français qui cohabite avec huit grandes langues nationales vivantes, veut en rester un membre actif et jouer au sein du mouvement un rôle de plus en plus grand. Elle est aussi et surtout – car il s'agit de cela – une présence économique d'environ six cents millions de consommateurs. Cette forte présence économique exige de nous l'organisation d'un espace, avec pour ambition d'en faire l'un des plus grands ensembles, dans le nouveau contexte de la mondialisation de l'économie. La Francophonie comprend depuis ce matin cinquante et un pays membres et elle représente 12 % du produit brut mondial et 20 % du commerce planétaire. Voilà autant d'atouts qui doivent nous encourager à aller de l'avant dans notre entreprise de construction d'un espace économique.

Dans les pays du Sud membres de l'espace francophone, force est de dire que la situation économique, à part quelques exceptions, n'est pas réjouissante. Il nous paraît donc opportun que la Francophonie économique se donne pour objectif de créer un environnement productif, capable de freiner la marginalisation des pays du Sud dans le commerce international.

Il faudrait une intégration de plus en plus grande de nos économies. Le partenariat productif entre le Nord et le Sud, qui en est un des vecteurs possibles, peut, à notre avis, revêtir de multiples aspects : création d'entreprises conjointes et de projets économiques communs à des collectivités locales et à des ONG, plus grande implantation des petites et moyennes entreprises, organisation de l'espace économique par pôles régionaux, augmentation considérable du volume de nos échanges, d'où la nécessité d'un appui à l'implantation et au développement des institutions régionales d'intégration économique, de l'harmonisation du droit des affaires dans l'espace francophone et de l'organisation des concertations entre différents opérateurs dans le cadre du Forum francophone des affaires.

A notre avis, c'est par la mise en œuvre de ces idées-forces que l'organisation de l'espace économique francophone, en matière de développement, de création d'emplois et de richesse, pourrait connaître un début de réponse.

De ce fait, les propositions du Forum francophone des affaires issues des Assises de la Francophonie économique des 13, 14 et 15 juin 1997 méritent d'être prises en compte par le Sommet de Hanoï pour permettre à cette institution « d'être une organisation spécialisée dans l'appui à l'entreprise et dans la promotion du partenariat entre nos pays » ; de même, le document de réflexion sur l'organisation de l'espace économique francophone élaboré par la commission économique permanente de la Francophonie devra retenir l'attention de notre Sommet.

A l'issue de nos travaux, en effet, la Francophonie disposera de sa nouvelle charte et se donnera un secrétaire général. Nous avons la ferme conviction que le Sommet de Hanoi imprimera une nouvelle dynamique à notre communauté en lui assurant une dimension à la fois politique, économique et culturelle.

Puissent ces nobles objectifs que la Francophonie s'est assignés se concrétiser.

Nous en rendons un hommage mérité à monsieur Jean-Louis Roy, qui a accompli un travail considérable dans la simplicité et la bonhomie.

Il en va de même du président Emile-Derlin Zinsou, un grand Africain.

Je vous remercie.

**Exposé liminaire de S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger**

Madame la présidente,

Je tiens tout d'abord à féliciter nos opérateurs pour le travail remarquable qu'ils fournissent en vue de valoriser et de diffuser la Francophonie dans le monde. On voit que d'un biennium à l'autre, les idées se précisent et des actions, toutes aussi importantes les unes que les autres, se concrétisent.

L'Agence de la Francophonie entretient aujourd'hui, en raison du travail entrepris au cours des dernières années par son secrétaire général, des relations de coopération avec de nombreuses organisations internationales. Dans ce domaine, le nouveau secrétaire général de la Francophonie bénéficiera d'un héritage confortable qui devrait lui permettre de déployer son action et de faire entendre la Francophonie dans les forums internationaux.

Nous devons aussi reconnaître que le travail réalisé par l'Aupelf-Uref et TV5, pour développer la recherche francophone et diffuser dans le monde nos cultures dans leur diversité, a été salubre.

Je pourrais prolonger la liste des espaces où la Francophonie se fait entendre. Je pense notamment aux associations, aux hommes de culture, aux artistes de la Francophonie entre autres.

Madame la présidente,

Nous devons redoubler d'efforts pour donner à ce dynamisme toute sa dimension. Je crois que nos axes de travail sont pertinents et que l'imagination ne manque pas à notre communauté. Mais il faut poursuivre les efforts budgétaires pour donner à ces actions toute leur envergure.

Il est utile de multiplier les initiatives, même nationales, pour développer les chaînes de radios et de télévisions internationales francophones. Il faut en effet reconnaître que l'offre de chaînes francophones est plutôt faible quand on considère l'éventail des programmes qui sont aujourd'hui disponibles sur les canaux de nos télévisions.

Sur un autre plan, il est important que notre Agence facilite la traduction en français d'ouvrages sur les pays francophones parus initialement dans d'autres langues. C'est un facteur d'enrichissement du français et de connaissance car beaucoup de nos pays méconnaissent des ouvrages qui les concernent et auxquels l'obstacle de la langue ne leur permet pas d'accéder.

Pour le Niger, il est tout aussi important que nos pays développent avec plus de vigueur le français dans les pays non francophones qui ont déclaré leur volonté de donner plus d'importance à cette langue. Je pense en particulier au Nigeria qui, de par son appartenance à un sous-ensemble régional avec une majorité de pays francophones, constitue un terrain fécond que notre Agence pourrait investir de manière plus systématique. Evidemment, le Niger renouvelle son offre de contribuer, avec d'autres, dans le cadre d'actions de la Francophonie à venir dans cette région.

Enfin, la communauté francophone doit pouvoir affirmer sa personnalité au sein du système des Nations unies quand il s'agit de déterminer les noms géographiques. Ainsi, nous considérons que l'initiative française consistant à proposer un plan d'urgence pour le français dans les organisations et les relations internationales constitue une action à encourager.

Voici, Excellences, les quelques idées que je voulais soumettre à votre haute attention en exposé liminaire du débat sur le programme mobilisateur « La Francophonie dans le monde ».

Je vous remercie.

COMMUNICATION DE L'AIPLF
(Assemblée internationale des parlementaires de langue française)

**Communication de M. Jacques Legendre
Sénateur du Nord (France)
Secrétaire général parlementaire
de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)**

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat,
Mesdames et messieurs les chefs de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,
Mesdames, messieurs,

C'est la première fois qu'un parlementaire s'exprime devant vous à l'occasion d'un Sommet de la Francophonie.

Je représente aujourd'hui devant vous l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française dont le président, le sénateur canadien Jean-Robert Gauthier, et le premier vice-président, M. André Milongo, président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville, sont aujourd'hui empêchés, l'un pour des raisons de santé et l'autre en raison de la situation politique qui prévaut dans son pays.

Comme vous le savez, l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, créée en 1967 sur l'initiative du président Léopold Sédar Senghor, est la seule organisation interparlementaire des pays ayant en commun l'usage du français. Depuis notre création, nous avons parcouru un long chemin : simple association de parlementaires en 1967, nous avons été reconnus en 1989 en tant qu'Assemblée internationale et la Charte qui a été adoptée lors de la huitième session de la Conférence ministérielle de la Francophonie à Marrakech, en décembre dernier, nous reconnaît expressément comme l'Assemblée consultative de la Francophonie.

Cette reconnaissance définitive est le fruit d'un long processus et d'un long travail en commun avec les instances de la Francophonie, et en particulier avec le Conseil permanent de la Francophonie auprès duquel nous avons toujours bénéficié d'une écoute attentive et avec lequel nous avons mené un dialogue fructueux. Qu'il me soit permis de remercier ses présidents successifs, messieurs Emile-Derlin Zinsou et Trinh Duc Du.

Mais si nous sommes maintenant, en quelque sorte, le Parlement de la Francophonie, c'est aussi grâce à l'action personnelle et très déterminée de plusieurs d'entre vous, chefs d'Etat ou de gouvernement, qui ont toujours considéré qu'à côté des sommets et des instances de la Francophonie, qui fédèrent et représentent les exécutifs, une place pouvait être faite à la représentation parlementaire, et je tiens, au nom des 54 parlements membres de notre Assemblée, à les en remercier ici.

Quel sera, dans les nouvelles institutions de la Francophonie qui vont se mettre en place après ce Sommet, le rôle qu'entend jouer l'AIPLF ?

Ce rôle ressort clairement de la nouvelle Charte.

Il ne s'agira pas, bien évidemment, de mettre en place un semblant de pouvoir législatif. En revanche, nous entendons bien mettre en application l'ensemble des dispositions prévues par la Charte, et en particulier les procédures de consultation réciproque avec l'ensemble des institutions et les sommets. J'aborderai d'ailleurs dans quelques instants le contenu de l'avis que nous avons préparé à votre intention pour ce Sommet, lequel avis est la première illustration de ces nouvelles procédures de consultation réciproque.

Avant cela, je voudrais réaffirmer devant vous l'entier soutien de l'AIPLF à l'ensemble de la réforme qui va connaître son aboutissement ici même.

Ces nouvelles institutions, construites autour d'un secrétaire général et d'une Agence rénovée – Agence dont je rappelle qu'elle a été créée à l'époque sur une proposition de l'AIPLF –, sont à nos yeux le meilleur gage d'une Francophonie dynamique. Nous avons toujours soutenu la création du poste de secrétaire général de la Francophonie et il est clair que l'élection à ce poste d'une personnalité reconnue sur le plan international permettra d'assurer un retentissement mondial à l'ensemble des actions touchant à la Francophonie.

Le Sommet de Hanoi nous permet de mettre en œuvre pour la première fois les procédures de consultation réciproque prévues par la Charte. Nous avons donc rédigé un avis destiné au Sommet et consacré à « l'Etat de droit dans le monde francophone, en relation avec la coopération et le développement économique ».

Actuellement, le sort des réfugiés dans la région des Grands Lacs n'est toujours pas totalement réglé. Nous avons été la première organisation à alerter l'opinion internationale et à dénoncer publiquement le génocide au Rwanda.

En juillet 1995, lors de notre assemblée générale de Québec, nous avons dénoncé l'incapacité de la communauté internationale à agir de façon efficace et concertée pour ramener la paix civile et restaurer la stabilité.

Un an après, nous avons été obligés de renouveler nos mises en garde en recommandant des mesures portant sur le rapatriement des réfugiés, la réconciliation nationale, le partage du pouvoir, le respect de l'Etat de droit, la mise en place d'une enquête internationale, et en appuyant la tenue d'une conférence internationale sur la stabilité politique, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU et de l'OUA.

Le 7 novembre, puis le 12 novembre 1996, dans un appel solennel conjoint avec le président du Conseil permanent de la Francophonie, nous avons souhaité que le Conseil de sécurité de l'ONU assure les conditions de sécurité nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Enfin, le 21 novembre 1996, nous confirmions notre extrême préoccupation face à la situation et mettions en garde contre tout lâche renoncement de la vigilance internationale.

Force est de constater que le drame redouté a eu lieu et que les conflits se sont dénoués par la force des armes.

Il nous faut donc redire avec force que nous ne pouvons pas accepter de telles évolutions et qu'il faut dès que possible que se tiennent des élections libres permettant la mise en place de pouvoirs incontestables et respectueux du rôle de l'opposition.

Nous avons également demandé la création d'une commission d'enquête internationale permettant d'identifier les responsables des génocides et d'en tirer toutes les conclusions.

Mais il faut d'abord prévenir les drames. Depuis de nombreuses années, l'AIFLF n'a cessé d'œuvrer en faveur de la mise en place de mécanismes de prévention et de règlement des conflits, y compris par la constitution rapide d'une force d'interposition d'urgence en liaison avec les organisations internationales concernées.

Préoccupés par la prolifération des conflits dans l'espace francophone, les membres de l'AIFLF ont émis diverses propositions visant à créer un mécanisme d'alerte des conflits et à mettre en œuvre une véritable diplomatie parlementaire et préventive en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales.

Une intervention internationale directe de nature politique, économique ou militaire peut s'avérer efficace pour empêcher l'escalade d'un conflit ou même son déclenchement. Néanmoins, établir et renforcer la démocratie sont à l'évidence les meilleurs moyens de prévenir les conflits.

Etablir et renforcer la démocratie parlementaire ne se font évidemment pas du jour au lendemain ; à force d'y travailler, il est cependant possible de mettre en place les institutions et les coutumes politiques qui peuvent permettre d'éviter l'escalade des tensions qui mènent aux conflits au sein d'une société.

Le modèle de démocratie adopté peut être divers ou réunir des éléments de plusieurs modèles. Selon nous, il peut même être différent des modèles existants si cela convient mieux à la culture et aux traditions d'un Etat. L'essentiel pour une démocratie parlementaire est non seulement d'assurer le respect des droits de la personne et la liberté de parole, mais aussi d'accepter le concept d'opposition et celui d'alternance. Pour nous, parlementaires, le respect de ces quelques principes est un moyen efficace de prévenir les conflits et nous souhaitons que l'ensemble des instances de la Francophonie poursuivent leurs efforts en ce sens.

Dans la même logique, nous œuvrons, en tant qu'Assemblée parlementaire, en faveur du renforcement des processus de démocratisation, notamment par le biais des missions d'observation d'élections, auxquelles nous participons à chaque fois qu'une telle mission est organisée.

Il importe de bien apprécier la contribution des parlementaires aux missions d'observation d'élections. En effet, les parlementaires disposent d'avantages indéniables qui reposent particulièrement sur leur statut et leur expérience politique. Un parlementaire est d'abord et avant tout un élu, ce qui lui confère légitimité et autorité morale dans ses interventions auprès des autorités et des candidats impliqués dans l'élection.

Un parlementaire est également impliqué étroitement dans le fonctionnement des institutions démocratiques, notamment comme législateur et comme contrôleur des actions du gouvernement. Il dispose donc d'une connaissance étroite des interactions entre les pouvoirs exécutif et législatif qui régissent les Etats démocratiques.

Les parlementaires membres de l'AIPLF appuient la mise en place d'un observatoire francophone de l'Etat de droit, de la démocratie et de la paix. L'origine de ce projet remonte à une proposition présentée par monsieur Jacques Chirac, président de la République française, lors d'un discours prononcé à Brazzaville le 18 juillet 1996.

En effet, un diagnostic de la situation politique d'un pays en voie de démocratisation est indispensable pour évaluer la pertinence d'intervenir ou non dans ce pays, permettant ainsi d'apprécier le moment venu toute demande de mission d'observation en connaissance de cause.

Actuellement, l'Observatoire consiste en une banque documentaire de textes fondamentaux recueillis lors des missions francophones, d'une banque d'experts et d'une banque audiovisuelle.

L'AIPLF souhaiterait que le mandat de l'Observatoire soit élargi de manière à :

- définir un plan d'action sur mesure pour chaque pays choisi, en fonction de ses besoins les plus urgents ;
- conjuguer les compétences des différentes expertises (parlementaire, électorale, judiciaire, etc.) pour renforcer de façon structurée l'Etat de droit dans chacun des pays bénéficiaires.

Compte tenu de son expertise en matière de coopération interparlementaire, il va de soi que l'AIPLF souhaite être associée officiellement à la structure de l'Observatoire ainsi qu'au processus d'évaluation et de décision concernant chaque pays demandeur.

Bien que les élections soient particulièrement importantes, elles ne constituent pas le seul moment du cheminement démocratique où l'aide et le soutien de parlementaires membres de l'AIPLF pourraient être utiles. En effet, la dimension globale de la démarche est fréquemment soulignée et le besoin d'aide en aval ainsi qu'en amont du scrutin est reconnu afin d'assurer le plus de chances possible à l'instauration de démocraties solides et stables.

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, j'ai, tout au long de cette intervention, tenté de montrer que le rôle de l'AIPLF est non seulement de contribuer aux grands débats qui se dérouleront au sein de la Francophonie en élaborant des idées et des avis, mais aussi d'agir en tant qu'aiguillon pour rappeler les valeurs fondamentales partagées par les membres de la grande famille francophone ainsi que ses priorités et ses engagements.

Ces valeurs, qui visent à contribuer au renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit, des droits de la personne et à soutenir le développement économique, sont les maillons qui unissent la grande chaîne de coopération et de solidarité qu'est devenue la Francophonie.

Par sa contribution, l'AIPLF a voulu offrir des éléments nouveaux et originaux aux instances de la Francophonie pour nourrir le débat en y ajoutant la perspective parlementaire.

Pour l'AIFLF, le développement humain tant souhaité ne peut se réaliser qu'en conjonction avec le développement économique et démocratique. Les efforts de la Francophonie sont exemplaires dans ce sens. Il y a tout lieu d'en être fier et de poursuivre les efforts.

Mais le respect de notre diversité, notre attachement farouche à la liberté ne nous empêchent pas de chercher à bâtir ensemble un avenir solidaire.

Mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement, soyez assurés que les parlementaires, par leurs suggestions, leurs conseils, leurs avis et leurs propositions, sont résolus à apporter leur entier concours à la réalisation de cet idéal plein d'avenir : la Francophonie.

**INTERVENTIONS
A LA SUITE DES EXPOSES LIMINAIRES**

**Intervention du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Volet politique

Monsieur le président,

Depuis le premier Sommet de Paris en 1986, la Francophonie devient, de plus en plus, un forum de concertation politique. Le Sommet de Hanoi nous donne aujourd'hui l'occasion d'affirmer notre engagement en faveur de la paix, de la diplomatie préventive, de la démocratie et des droits de la personne.

La Francophonie côtoie de nombreuses organisations internationales, à vocation universelle ou régionale. Il y a bien sûr l'ONU : elle demeure toujours la seule institution nous permettant de faire face collectivement aux défis de la mondialisation et à certains de ses effets les plus pernicioseux, notamment la prolifération des conflits, les problèmes des réfugiés, ceux liés à l'environnement ou à une marginalisation économique accrue. Je suis convaincu que les actions de la Francophonie peuvent renforcer ou compléter celles des Nations unies.

De nombreuses organisations régionales exercent également leurs activités, parallèlement à celles de la Francophonie, en Asie, en Afrique, en Europe ou en Amérique. Là encore, la Francophonie doit renforcer et enrichir les efforts de ces organisations. Je pense plus particulièrement à l'Afrique, où la Francophonie peut contribuer à la mise en place de moyens collectifs en matière de maintien et de consolidation de la paix.

L'évolution des crises survenues dans plusieurs pays africains appelle la poursuite des programmes et des mécanismes susceptibles de maintenir la paix, de prévenir ou de régler pacifiquement les conflits. La mise en œuvre de ces programmes exige toutefois une action concertée des organismes nationaux, régionaux et internationaux concernés. A titre d'exemple, nous pourrions engager des consultations avec les pays africains en vue de créer une force africaine de déploiement rapide pour le maintien de la paix. Nous pourrions aussi envisager des contributions aux initiatives de l'OUA en matière de consolidation de la paix.

La prévention et la consolidation de la paix prennent racine dans le raffermissement de la démocratie et dans le respect des droits de la personne. A la veille du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, qui sera célébré en 1998, il est impératif que nous renforçons nos programmes de soutien au développement démocratique, de promotion des droits de la personne et de consolidation de la paix.

Je me réjouis de constater que la Francophonie, comme le Canada, tire de son expérience d'accompagnement des élections la conclusion que des actions en amont et en aval des scrutins sont tout aussi nécessaires. Nous serons donc heureux de poursuivre nos efforts en ce sens avec nos partenaires de la Francophonie.

Toujours dans l'optique de l'instauration de l'Etat de droit, le Canada contribuera, au cours du prochain biennium, à la consolidation d'un réseau de centres d'aide et de consultation juridique, dont l'objectif sera d'aider les femmes à accéder à l'égalité juridique et sociale.

Nous poursuivons également nos efforts de sensibilisation et de formation aux droits de l'Homme du personnel éducatif syndical et de représentants des forces de l'ordre. Il convient de ne jamais perdre de vue que les conflits dérivent le plus souvent de crises sociales et politiques internes, qui sont elles-mêmes le résultat de l'exclusion et de la marginalisation de certaines couches de la société civile.

Monsieur le président,

Les séquelles des conflits armés sont multiples et variées. L'une des plus horribles est celle des mines antipersonnel, qui risquent de compromettre les efforts de réhabilitation dans les régions concernées. Je sais que plusieurs pays de la Francophonie sont hélas directement victimes du fléau des mines antipersonnel, d'où l'acuité du problème pour nous tous. Je me félicite donc du fait qu'une quarantaine de pays de la Francophonie aient déjà exprimé publiquement leur engagement en faveur de l'interdiction des mines antipersonnel. Dans l'esprit de la solidarité traditionnelle des pays de la Francophonie, je vous invite donc à participer, les 3 et 4 décembre prochain, à la Conférence d'Ottawa où sera signée la convention entérinée à Oslo.

Par ailleurs, je me réjouis que notre plan d'action appuie les négociations menées par les Nations unies en vue de créer un tribunal pénal international permanent. Je crois en effet que la Francophonie peut agir aussi en ce domaine. D'ici là, nous devons apporter notre coopération au fonctionnement du tribunal international constitué pour juger les crimes de guerre commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

**Intervention de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise**

Paix et diplomatie préventive

Monsieur le président,

A lors que nous nous dirigeons à grands pas vers le troisième millénaire dans lequel tout nous autorise à placer nos espoirs, des conflits continuent d'éclater autant entre les Etats qu'en leur sein, drainant leurs cortèges de désolation et de misère et compromettant dangereusement nos légitimes aspirations.

Concernant ces conflits justement, nous pensons et même nous soutenons que la diplomatie préventive constitue l'un des moyens privilégiés pour les éviter. Cette diplomatie a toujours été, avec la paix, au centre des préoccupations de notre conférence. Qu'il me suffise de rappeler à cet égard les résolutions pertinentes que notre conférence a adoptées respectivement à Maurice et à Cotonou sur ce thème. Ces résolutions constituent du reste l'une des idées-forces de la politique de mon pays, le Togo.

Pour nous, il n'y a pas d'autre voie de développement que celle qui est fondée sur la paix et la coopération internationale.

D'ailleurs, les mêmes principes fondamentaux contenus dans la Charte de l'ONU et dans celle de l'OUA sous-tendent également notre action. Ce sont : la coexistence pacifique, l'égalité et la souveraineté des Etats, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'inviolabilité des frontières et l'intégrité territoriale.

Comme vous le savez, les pays en développement, singulièrement ceux d'Afrique, disposent d'une population fort jeune, dynamique et pleine d'espoir. Cette jeunesse n'aspire qu'au savoir, à la formation, à l'emploi et au mieux-être. Son avenir dépend, dans une large mesure, de notre capacité individuelle et collective à prévenir, à maîtriser, à gérer les soubresauts sociopolitiques, les guerres intestines ou les conflits qui guettent nos Etats et accentuent la misère au sein de nos nations.

Il nous faut donc nécessairement, monsieur le président, créer un environnement de paix et de sécurité. Nous l'avons fait dans notre sous-région par la signature, il y a 20 ans de cela, d'accords de non-agression au sein des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).

Sur le plan africain, le Togo, faut-il le rappeler, continue d'apporter, autant que faire se peut, sa contribution au Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Apaiser les tensions, séparer les belligérants, trouver des solutions définitives aux conflits posent évidemment des problèmes d'ordre juridique, de géopolitique et tout simplement de logistique, si ce n'est la conjugaison de tous ces facteurs.

L'expérience récente du Togo en la matière, notamment dans le cadre du déploiement des forces de la Misab (Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui), sur l'initiative de la communauté internationale, conforte notre opinion que les Africains peuvent et doivent s'impliquer davantage dans le règlement des conflits sur le continent.

En partageant ces quelques réflexions avec vous, j'ai la ferme conviction qu'il nous faut une force de maintien de la paix qui intervienne à temps pour contenir la violence et sauver des vies humaines. C'est l'objet de l'initiative amorcée par le Togo au Sommet de l'OUA, à Tunis, tendant à la mise en place d'une telle force au sujet de laquelle la réflexion est suffisamment avancée.

Sur cette question, la Francophonie pourrait, comme elle l'a toujours fait, au moyen d'une consultation de ses instances politiques, apporter sa contribution à la concrétisation de cette initiative car la paix n'a pas de prix.

Il nous appartient donc d'accélérer la mise en œuvre des instruments dont nous disposons, notamment le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en tenant dûment compte des initiatives en cours çà et là pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans nos pays.

C'est grâce à une solidarité sans cesse renforcée par une concertation permanente que, nous en sommes convaincus, nous parviendrons à faire face aux défis actuels pour le plus grand bien de nos peuples.

Je vous remercie.

**Intervention du Très Honorable Jean Chrétien
Premier ministre du Canada**

Volet économique

Monsieur le président,

Au Sommet de Hanoi, la Francophonie vient réaffirmer son rôle unique sur le plan du développement économique en se dotant d'un programme d'action aux engagements précis et détaillés. La Déclaration que nous nous proposons d'adopter réaffirme à bon droit les liens indissociables entre croissance économique, démocratie, progrès social et développement. Cette stabilité sociale et politique que nous recherchons tous ne peut s'établir que sur la base d'un tel développement durable.

Cette stabilité doit reposer sur une série de préalables tels que l'édification d'un climat économique pouvant attirer les investissements et soutenir une activité commerciale génératrice de prospérité, la gestion transparente et responsable des affaires publiques ainsi que l'investissement dans la personne humaine et la protection de l'environnement. C'est l'effet combiné de tous ces éléments qui, à mes yeux, définit les fondements mêmes du développement durable et le thème choisi par le Vietnam pour le Sommet traduit bien ces priorités qui sont aussi reprises de manière concrète dans le paragraphe 28 du Plan d'action que nous allons adopter. J'y reviendrai plus tard.

Au moment où le Sommet des 8, tant à Lyon qu'à Denver, nous suit dans cette réflexion, nous nous devons de faire connaître et de renforcer nos actions en ce domaine.

En fait, la Déclaration de Denver consacre le désir du Sommet des 8 d'unir les efforts de ses membres pour faire en sorte que tous les segments de nos sociétés aient la possibilité de partager une prospérité mondiale accrue rendue possible par l'intégration économique et l'innovation technologique. Non seulement s'agit-il de faciliter cette intégration progressive des pays moins avancés mais aussi l'insertion des plus démunis à la vie économique, sociale et politique de leur pays. Il faut pouvoir redonner espoir à nos jeunes dans leur avenir.

La responsabilité de l'atteinte de ces objectifs incombe à chacun de nos pays. Nous devons, bien sûr, nous attacher à promouvoir l'intégration à l'économie mondiale de tous les pays en développement et en transition. C'est là où, à mon avis, le concept « d'espace de coopération économique francophone » prend toute son importance. Le Canada y voit un espace d'entraide axé sur des programmes visant à développer les différents champs indiqués dans notre plan d'action. C'est donc à la mise en application de ces programmes que la Francophonie devrait donner la plus grande priorité.

Nous devrions, par exemple, concevoir des mesures qui élargissent l'accès à un enseignement et à une formation de haute qualité, au soutien de l'entrepreneuriat, à l'harmonisation des

législations des affaires, à la création de banques de données, etc. Le Canada prévoit lancer des programmes de formation par les inforoutes ciblant les domaines que je viens d'énumérer. Par exemple, une banque de cours, création de la Télé-Université, sera placée sur l'autoroute électronique et un fonds de production de contenus sera créé.

En dehors de ce que nous pouvons faire collectivement, il existe une autre dimension du développement qui repose sur le dynamisme du secteur privé. Il est fondamental de stimuler la croissance de ce secteur, d'élargir les garanties et les arrangements de cofinancement pour attirer les investissements privés et accroître les crédits consentis aux PME. Le Canada entend, par exemple, charger le Forum francophone des affaires de mettre en réseau les PME du Nord et du Sud pour accroître leurs capacités d'exportation réciproques.

Enfin, plutôt que de nous concentrer exclusivement sur l'accès aux marchés, nous cherchons à aider les pays les moins développés à renforcer leur capacité de profiter des préférences tarifaires et des débouchés commerciaux existants. Par exemple, le Canada accorde aux pays en développement certaines préférences tarifaires pour les produits couverts par le taux préférentiel général.

A cet égard, nous sommes particulièrement encouragés par les évolutions positives enregistrées récemment. De nombreux pays parmi nous ont adopté des politiques économiques qui, au-delà des réformes démocratiques en cours, tirent parti de la croissance et des marchés en misant sur la libéralisation des échanges et l'assainissement du climat d'investissement.

Ainsi, ces pays devraient pouvoir bénéficier pleinement des efforts déployés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à assurer aux pays les moins avancés des conditions prévisibles et favorables d'accès aux marchés. A la suggestion du Canada, l'OMC a convoqué une réunion les 27 et 28 octobre dernier pour examiner ces questions. Ses conclusions vont dans le sens d'une meilleure coordination des ressources d'assistance technique des donateurs multilatéraux et bilatéraux, pour permettre une mise en œuvre plus efficace des interventions visant l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

C'est dans ce contexte que le Canada a toujours été un ardent promoteur de l'effacement ou de la réduction de la dette des pays en voie de développement, geste que nous avons d'ailleurs posé pour les pays d'Afrique subsaharienne. Bien qu'il soit fondé sur des critères et des engagements très contraignants et sélectifs, un programme a permis au Canada de remettre 948 millions de dollars de leur dette aux pays d'Afrique depuis 1978. Notre objectif est d'assainir l'économie de ces pays et de permettre ainsi leur réintégration dans le système commercial international, d'encourager les investissements étrangers directs et de leur permettre ainsi de devenir des partenaires commerciaux à part entière.

C'est dans cette même perspective que nous menons avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), dans le cadre de la Francophonie, un projet ayant pour but de faciliter la gestion de la dette des pays en voie de développement par le biais d'un logiciel permettant d'avoir une vision exacte en temps réel des finances d'un Etat. Ce projet a été inclus à la programmation canadienne du prochain biennium et il sera accompagné d'un programme de formation pour les gestionnaires financiers des pays du Sud.

Il appartient maintenant à la Francophonie de se frayer une nouvelle voie dans la sphère du développement économique et de mener à bien la mission que nous nous sommes donnée à Hanoi. J'ai la plus grande confiance dans notre démarche, dans nos valeurs et dans nos nouvelles institutions. Je suis persuadé que la Francophonie peut et saura relever d'une manière originale, avec l'aide du secrétaire général que nous aurons choisi, les défis du développement auxquels nous sommes tous confrontés.

**Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères
de la République socialiste du Vietnam**

Francophonie politique

Il y a de cela deux ans, au Sommet de Cotonou, les chefs d'Etat et de gouvernement ont adopté les résolutions qui ouvrirent le chemin aux révisions institutionnelles de Marrakech.

Il me semble opportun de rappeler très brièvement les conditions dans lesquelles nous avons pris de telles décisions afin de mieux cerner, comme le souhaitent les orateurs qui m'ont précédé, le mandat des nouvelles institutions.

Nous avons en effet convenu du fait que la communauté francophone doit affronter des défis cruciaux pour son avenir. Ces défis sont à l'évidence économiques. Mais ils sont aussi politiques, comme le signalent de nombreuses tensions ou même des conflits limités affectant nos propres partenaires. Dans un monde de plus en plus complexe où émergent de nouveaux centres de pouvoir ou puissances, cherchant à s'imposer sur le plan international, les pays désirant la paix et la stabilité doivent se faire entendre et défendre leurs aspirations à la démocratie et au développement. Cette réaction toute légitime explique en partie la force de la Francophonie et son attrait.

La Francophonie n'a cessé, vous le savez, d'affirmer son originalité d'être un espace pluriel et ouvert. Il s'agissait simplement de parler d'une même voix des problèmes d'intérêt commun.

C'est dans cet esprit que le sixième Sommet avait décidé, entre autres, de créer le poste de secrétaire général, élu comme le « plus haut responsable » de la Francophonie, dont les fonctions principales seraient d'agir, sous l'autorité des instances – Sommet, CMF, CPF –, comme porte-parole et représentant de la Francophonie au niveau international.

Même si la tâche d'administrateur général est dévolue à une autre personnalité, élue par la CMF, il est clair que le secrétaire général, en tant qu'animateur de la coopération multilatérale francophone financée par le FMU, est aussi chargé de certaines tâches de gestion, en étroite concertation avec l'Agence de la Francophonie. Le secrétaire général renforcera pour une grande part son autorité morale en s'appuyant sur l'Agence, car cette dernière est la seule organisation intergouvernementale de la Francophonie, dont la contribution a été éminente depuis plus d'un quart de siècle.

Dans leur sagesse, les chefs d'Etat ont souligné que la force de la communauté ne vient pas d'une seule institution mais de la synergie des actions des institutions et des opérateurs.

Ce souci constant de rechercher l'efficacité dans le consensus est la marque originale de la communauté francophone, qu'il importe de préserver.

Ce n'est pas la seule originalité de notre communauté. La seconde est que nous n'avons cessé de rechercher, surtout dans des situations nouvelles, un certain équilibre dans le fonctionnement de nos institutions.

Notre communauté fait face, indiscutablement, à une situation inédite. Nous allons avoir une nouvelle instance dont la présence comme l'action seront certes cadrées par les textes ; néanmoins, c'est aussi par la pratique et l'expérience que se dessinera le profil de la fonction.

La Charte révisée de Marrakech me semble avoir défini avec clarté un nécessaire équilibre entre les institutions, équilibre fondé sur une claire distinction des prérogatives et une nette définition de la hiérarchie des responsabilités.

Au moment où nous allons élire le premier secrétaire général de la Francophonie, il me semble utile de rappeler ces deux éléments, consensus et équilibre, qui sont aussi bien le produit de notre compréhension mutuelle que la source de notre entente.

**Intervention de l'Honorable Rialuth Serge Vohor
Premier ministre de la République de Vanuatu**

Volet politique

Monsieur le président,

Prenant la parole pour la première fois, permettez-moi d'exprimer mon appréciation personnelle ainsi que celle de ma délégation pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité du peuple et du gouvernement de votre beau pays.

Je tiens, en tant que pays francophone de la sous-région Asie-Pacifique, à vous féliciter pour l'effort particulier que vous avez déployé en vue de l'organisation de notre septième Sommet.

Mesdames et messieurs les chefs d'Etats, de gouvernement et de délégation, le Vanuatu vous présente ses sincères salutations.

Monsieur le président,

Sans vouloir retracer l'évolution de notre organisation, qui a été si bien relatée par les orateurs qui m'ont précédé depuis le début de nos travaux, je tiens pour ma part à redire l'importance que nous attachons à ce Sommet historique, en ce qui concerne tant son renforcement institutionnel nécessaire que son thème, celui du « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social ».

Déoulant directement de la Charte de la Francophonie telle qu'elle a été présentée précédemment, le projet de Plan d'action de Hanoi, par ses volets politique et économique, réaffirme l'importance des valeurs et des préoccupations d'origine des pays ayant le français en partage ; valeurs et préoccupations qui demeurent toujours d'actualité.

A cette étape de nos débats, je tiens à saluer l'effort soutenu déployé par les différentes instances et personnalités de la Francophonie, et en particulier le docteur Emile Zinsou, président du Conseil permanent de la Francophonie, et le secrétaire général de l'Agence, monsieur Jean-Louis Roy, des hommes de conviction et dignes de confiance sans lesquels nous n'aurions pas eu à considérer des documents de qualité aussi exceptionnelle facilitant le débat et les prises de décision.

Monsieur le président,

Face à un environnement international en constante mutation et à une mondialisation de l'économie que je qualifierais de forcenée, une Francophonie renforcée, avec des objectifs clairement déterminés, constitue pour un petit Etat comme le Vanuatu un allié de poids, grâce

notamment à sa présence auprès d'instances internationales telles que l'Organisation mondiale du commerce ou l'Organisation des Nations unies.

Une Francophonie renforcée par le biais de son porte-parole politique serait plus à même de défendre les intérêts des pays membres. Si la mondialisation de l'économie n'est pas en elle-même rejetée, nous souhaitons que le premier secrétaire général que nous élirons demain fasse entendre la voix de la Francophonie sur tout ce qui concernerait la particularité de notre organisation, et notamment la nécessité pour l'Organisation mondiale du commerce et les autres institutions internationales de tenir compte des différences d'approches et de niveaux de développement de la plupart des pays francophones.

Il est par conséquent vital qu'une certaine souplesse, voire une exception, soit accordée selon le niveau de développement des pays afin que ces derniers puissent bénéficier de moyens adéquats leur permettant, durant une certaine période de transition, d'accélérer leur intégration dans l'économie mondiale.

Si la paix, la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme et la bonne gestion des affaires publiques constituent des conditions *sine qua non* d'un développement économique et social durable et équitable, il est tout aussi important d'octroyer et de mettre en œuvre les moyens financiers et techniques d'accompagnement permettant l'instauration et la consolidation de ces valeurs ; car, sans paix sociale, il ne peut y avoir de développement durable et équitable et, sans développement durable et équitable, il ne peut y avoir de paix sociale.

A cet égard, l'idée directrice de notre Sommet, à savoir le « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », devra faciliter la détermination d'actions de coopération concrètes et efficaces.

Par ailleurs, monsieur le président, beaucoup d'entre nous mettent en œuvre des réformes tant des institutions de leur Etat que de leur secteur économique et nous aurons besoin du soutien spécial et soutenu de l'Agence de la Francophonie.

Pour ce qui nous concerne, la promotion du secteur privé constitue une priorité absolue avec un accent particulier mis sur le développement des petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI), plus adaptées à notre environnement. En effet, les revenus publics dont nous disposons ne permettent pas un Etat interventionniste mais un Etat qui établirait les règles du jeu du développement économique.

Avec des moyens financiers et techniques adéquats, la mise en œuvre de cette priorité devrait permettre, grâce à des formations spécifiquement conçues, soit le reclassement ou le redéploiement des fonctionnaires mis au chômage technique à la suite de la restructuration de la fonction publique. Je fais référence, monsieur le président, au sous-thème du Sommet, à savoir la « mise en valeur des ressources humaines : acteurs et bénéficiaires du développement ».

Je conclus en renouvelant l'appui du Vanuatu sur cette partie du Plan d'action.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre aimable attention.

**Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères
de la République socialiste du Vietnam**

Développement économique et social

Nous sommes heureux de constater que la Francophonie, après avoir connu une longue évolution, a atteint un épanouissement avec d'ambitieux objectifs pluridimensionnels. Nul n'ignore que le lien francophone est au départ assimilé à la culture et au partage d'une langue : le français. Il demeure néanmoins que nous reconnaissons à ce Sommet, par la force des choses, l'urgence de renforcer la dimension économique qui, avec les dimensions culturelles et politiques, assurera la pérennité de la communauté au seuil du XXI^e siècle.

Dans cette vision, l'idée qu'on avait pendant un certain temps d'opposer le culturel à l'économique n'est plus pertinente. On a tendance de plus en plus à penser que les projets à caractère culturel ne sont pas sans lien avec le domaine économique. La Francophonie devrait ainsi agir avec sa vocation culturelle initiale pour promouvoir une aide multilatérale au développement économique. Autrement dit, on mettra le culturel au service de l'économie qui, à son tour, contribuera à l'intensification du dialogue des cultures grâce à l'usage de la langue française.

Il est évident que la Francophonie économique ne se substitue pas aux aides bilatérales mais les complète en créant un véritable partenariat économique entre les pays membres et une meilleure coordination des actions bilatérales et multilatérales.

Comme le thème du Sommet de Hanoi l'indique, le développement économique et social constitue un des enjeux de la coopération et de la solidarité francophones. L'économie et le social doivent être conçus à la fois comme les moyens et les fins de la Francophonie économique ainsi que de la politique de développement mise en œuvre par chacun de nos pays du fait que la majorité des pays membres sont en développement et que la justice sociale ne peut pas être obtenue une fois pour toutes mais qu'elle se réalise progressivement en corrélation avec des acquis économiques.

Certes, la croissance économique est la condition première de toute amélioration des conditions de vie. Mais elle n'a de sens que quand elle est au service du développement social. La justice sociale est par contre réalisable si la première est positive. Nous approuvons ainsi les grands principes directeurs retenus dans le Plan d'action d'une coopération économique spécifique au sein de la communauté et des priorités d'action ; ceci parce que, dans les champs d'action prioritaires de la communauté, nous associons le soutien au développement économique à la prise en considération du facteur humain.

Parallèlement au développement de la coopération économique, une attention particulière doit être apportée à l'amélioration des conditions de vie de la population. Il est à souligner que les avantages sociaux accordés aux plus démunis de la population n'entravent pas les performances économiques. Ils favorisent par contre l'insertion économique des jeunes et des femmes tout en réduisant l'injustice sociale.

Conscients du rôle primordial de la formation pour la mise en valeur et le développement des ressources humaines, acteurs et bénéficiaires du développement, nous pensons que l'investissement en éducation et en formation s'avère à long terme le plus avantageux. La généralisation de l'éducation de base afin de favoriser pour tous l'accès à l'école et la mise en valeur de la culture nationale sont les meilleurs moyens de lutte contre l'analphabétisme et les fléaux sociaux tels que la drogue et la délinquance.

Si le libre accès réciproque au marché est à la longue indispensable à l'intégration économique, l'accès à l'enseignement pour tous constitue la clé de l'avenir.

Nous avons raison de demander que les jeunes soient davantage associés au processus de développement et le véritable développement doit s'appuyer sur des ressources bien formées.

Pour terminer, je voudrais vous dire que la Francophonie, dans le prochain millénaire, devra être globale : elle est à la fois culturelle, linguistique, éducative et économique.

Merci de votre attention.

**Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec**

Un espace de liberté, de démocratie et de développement

La Déclaration et le Plan d'action que la Conférence se prépare à adopter sont lourds de sens pour ce qui est de la liberté, de la démocratie et des droits. Ce qu'on appellera sans doute longtemps la « Déclaration de Hanoi » nous servira de guide dans notre action. Je dirais plus, la communauté internationale, nos opinions publiques nous jugeront à l'aune que nous nous fixerons nous-mêmes, collectivement, dans cette déclaration.

Il me paraît donc utile d'en citer des dispositions essentielles.

L'article 7 se lit comme suit : « Réitérant notre foi dans les valeurs démocratiques fondées sur le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et également sur le respect des droits des peuples et sur le respect des droits des minorités ».

Le Plan d'action insiste sur la nécessaire démocratisation. Je cite l'article 4 : « Nous confions au secrétaire général de la Francophonie la mission de contribuer, en tant que de besoin, par l'entremise des instruments de l'Agence mis à sa disposition à cet effet, à la consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique. »

Je cite finalement l'article 11 : « La Francophonie doit continuer d'accompagner les processus de démocratisation en élargissant son assistance aux différentes étapes en amont et en aval des scrutins, en fonction des besoins exprimés. »

Le Québec est heureux que les principes d'attachement aux valeurs démocratiques et d'accompagnement de la démocratisation s'inscrivent au centre de notre déclaration et de notre plan d'action parce que, depuis plusieurs années, il s'est activement engagé dans le développement d'une coopération multilatérale francophone en matière de démocratie. Le Québec a notamment concrétisé son action en mettant sur pied des programmes d'appui à la démocratie et de formation des formateurs électoraux. Des représentants de la Direction générale des élections et de l'Assemblée nationale du Québec ont participé à des missions d'observation électorale. Le Québec a appuyé le Protecteur du citoyen dans l'organisation du premier congrès mondial des ombudsmans et des médiateurs de l'espace francophone.

Aujourd'hui, il faut se poser deux questions. Qu'allons-nous faire de plus pour susciter des progrès de la démocratisation ? Qu'allons-nous faire si des membres signataires de notre déclaration et de notre plan d'action enregistrent non des progrès, mais des reculs sur la voie de la démocratisation ?

D'abord, comment susciter des progrès ?

La Francophonie ne doit plus se contenter d'observer la tenue d'élections, elle doit aider les pays membres qui le désirent à acquérir toute une culture démocratique. Il s'agit ici de savoir former des scrutateurs et des agents électoraux, de mettre en place une liste électorale, de concevoir une loi sur les consultations populaires, de former des juges ou des arbitres habilités à trancher les litiges, de former même des responsables de partis politiques, de faire comprendre le principe de l'alternance et le fonctionnement d'une opposition ; bref, au-delà de la simple et cruciale élection, de favoriser la diffusion de la vie démocratique en son ensemble. Car nous savons que lorsque les sociétés s'approprient cette culture démocratique en l'adaptant, toujours, à leurs particularités locales et nationales, elles inventent alors l'Etat de droit et enracinent la liberté.

Le Québec, aujourd'hui, se dit prêt à soutenir l'Agence de la Francophonie pour chacun de ces objectifs. Il faut, me semble-t-il, que l'Agence ait désormais clairement le mandat, au sein de ses programmes réguliers, de diffuser dans tous ses aspects l'apprentissage de la démocratie, le développement de l'Etat de droit et le respect des droits de la personne.

Mais que se passera-t-il si nous constatons que l'un des nôtres recule sur un de ces plans ? Déjà, dans le passé, la Francophonie a réagi. Deux fois, lorsque la démocratie a trébuché en notre sein, nous avons collectivement décidé de suspendre, dans les pays concernés, les programmes de coopération. Une fois, nous avons même retiré à un pays membre le privilège de recevoir notre Sommet. Ce faisant, nous refusions de donner notre caution à ces reculs et nous disions « Attention ! »

Certes, nous comprenons que la problématique de la démocratie et des droits de la personne est universelle et n'est pas propre à la Francophonie. Certes, nous sommes conscients que, d'un pays à l'autre, les conceptions de ces droits ne sont pas identiques. Et, bien sûr, nous savons que cette question ne peut-être traitée en faisant abstraction des problématiques du développement économique et social. Voilà justement pourquoi il faut que nous en débattions. C'est la valeur et l'intérêt d'un forum comme le nôtre que de faire avancer ce débat et de trouver des solutions satisfaisantes, sachant qu'il s'agit d'une œuvre qui ne sera jamais achevée et qui évoluera au gré du temps et des circonstances.

Tout cela étant dit, il faut toutefois envoyer un signal clair, entre nous et au monde. Nous souhaitons que la Francophonie ne reste pas inactive devant les reculs du droit et de la démocratie. Nous espérons que, dans de telles circonstances, nos instances n'hésiteront pas à envisager l'ensemble des mesures propres à assurer un retour à la paix, à la démocratie et à l'Etat de droit et, pour ce faire, qu'elles agissent rapidement. Le Québec sera heureux de s'associer aux recommandations et aux décisions qui relèvent de ces responsabilités.

Nous espérons que, même en ces circonstances, la porte du dialogue demeurera ouverte. Nous serons volontiers partie à tout processus d'accompagnement vers le retour à l'Etat de droit et à la démocratie.

Voilà mon propos : une Francophonie sérieuse au sujet des droits et de la démocratie est une Francophonie qui accepte la difficile responsabilité d'être la gardienne de ces valeurs et de ces principes, pour ses propres membres et face au monde.

**Intervention de S.E. M. Ablassé Ouédraogo
Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso**

Un espace de culture et de communication

Le Burkina Faso salue les rencontres « Francophonie - Jeunesse - Inforoutes » que le Nouveau-Brunswick a organisées avec succès en mai 1997 en vue d'intéresser tout particulièrement notre jeunesse aux nouveaux défis de la société de l'information et il exprime le souhait que cette initiative puisse se poursuivre et se renforcer dans le cadre du Plan d'action que nous allons adopter.

Nota : Cette intervention est proposée pour appuyer le Canada-Nouveau-Brunswick. De plus, le Burkina Faso est intéressé à participer à l'organisation du prochain forum.

**Intervention de l'Honorable Raymond Frenette
Premier ministre du Nouveau-Brunswick**

Un espace de culture et de communication

Madame la présidente,
Mesdames et messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,

Au nom de tous les membres de la délégation du Nouveau-Brunswick, je veux d'abord vous remercier, madame la présidente, pour l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé.

Madame la présidente, mon intervention sera générale et portera sur les différents volets de coopération.

La Francophonie amorce un virage important de son évolution. Elle se dotera sous peu d'un secrétaire général qui lui permettra d'assumer avec autorité son rôle politique. A nous maintenant de fixer notre rythme de croisière.

La Francophonie doit maintenant se souvenir des raisons premières de son existence et renouveler ses efforts de coopération et de partage pour le développement économique et social de nos sociétés. Elle se doit d'être dynamique et moderne et de permettre à sa jeunesse d'atteindre son plein potentiel. La nomination d'un administrateur général devrait lui permettre d'avoir une action plus concertée et stratégique.

La Francophonie doit donc contribuer à assurer l'accès à l'éducation, à la formation et au perfectionnement pour tous ses membres. Elle doit rallier ses forces et créer des partenariats à tous les niveaux. C'est pourquoi je salue l'initiative de tenir des assises sur la formation en 1998.

Le Nouveau-Brunswick a mis sur pied des programmes et des structures qui lui permettent de répondre aux besoins de ses citoyens. Nous souhaitons poursuivre notre expérience et partager avec d'autres partenaires l'expertise et les approches que nous avons développées. C'est pourquoi je suis heureux d'annoncer qu'en partenariat avec le gouvernement du Canada, nous lancerons un concours pour les jeunes entrepreneurs. Ce concours offrira à cinq jeunes de la Francophonie la possibilité de démarrer une petite entreprise. Le financement sera accompagné de formation et d'encadrement tout au long du processus de mise sur pied et des premiers pas de l'entreprise.

L'an 2000 est à notre porte et nous devons nous assurer que la Francophonie y arrive plus outillée et capable de se faire entendre partout dans le monde. Nous avons franchi un premier pas déjà. En effet, la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes, en mai, nous lançait sur la bonne voie. Le Plan d'action adopté à Montréal contribuera à moderniser notre action. Il est important, cependant, de nous assurer que l'utilisation de ces nouvelles

technologies ne soit pas réservée qu'à l'élite. Des programmes d'accès communautaire devront être mis sur pied pour sensibiliser la population aux avantages d'être informée et à l'utilisation des nouvelles technologies pour avoir accès à cette information.

Dans cette perspective, le Nouveau-Brunswick mettra sur Internet un formulaire permettant à chaque gestionnaire ou propriétaire d'entreprises, de toutes les tailles, de faire un diagnostic de sa gestion.

Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick, en partenariat avec le Canada, mettra à la disposition des pays 20 jeunes spécialistes en vue de renforcer leurs capacités à gérer et à utiliser les nouvelles technologies et en vue d'appuyer l'action des vulgarisateurs auprès des populations locales.

Les jeunes sont nos futurs chefs de file. Nous devons nous assurer qu'ils sont bien préparés et qu'ils peuvent mieux faire entendre leur voix au sein de notre communauté. Je salue et remercie au passage le président du Burkina Faso pour sa proposition de tenir un deuxième forum jeunesse en 1999. Il a l'appui entier du Nouveau-Brunswick pour ce projet.

Je me réjouis de voir que l'Agence de la Francophonie a inscrit un forum à sa programmation. Il devra permettre à nos jeunes de faire entendre leur voix dans des dossiers qui sont importants et prioritaires. Les questions des jeunes diplômés sans emploi, de l'auto-emploi, de l'utilisation des nouvelles technologies et de la promotion de leur culture ne sont que quelques sujets qui pourront être abordés et discutés à ce forum.

Un partenariat entre tous les opérateurs et toutes les institutions francophones est essentiel dans l'organisation d'un tel événement. La jeunesse, c'est notre affaire à tous. L'action de l'Agence de la Francophonie et de l'Aupelf-Uref sera déterminante à cet égard. Je puis assurer les administrateurs de ces deux opérateurs de l'appui du Nouveau-Brunswick dans la réalisation des grands objectifs de la Francophonie.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec**

Un espace de culture et de communication

Conscient de l'urgence, pour la Francophonie, de s'appropriier les inforoutes, le Sommet de Cotonou avait décidé la tenue d'une conférence des ministres chargés de ce nouveau domaine.

Le gouvernement du Québec a été honoré d'accueillir cette importante conférence à Montréal en mai dernier, conjointement avec le gouvernement du Canada. La conférence de Montréal a adopté une déclaration et un plan d'action, et l'objectif du présent Sommet est de faire en sorte de concrétiser ces décisions, en particulier de dégager les ressources nécessaires pour ce faire.

Comme vous le savez, au Québec, nous vivons intensément l'instauration et le développement de la société de l'information et de la communication. Nous vivons cette mutation avec détermination en français.

D'ores et déjà, je tiens à déclarer que le Québec entend contribuer à l'effort. Par rapport au biennium qui s'achève, nous intensifierons notre participation aux activités multilatérales en matière d'inforoutes.

Cela étant dit, quel est l'enjeu majeur qui devrait nous guider dans le choix des priorités d'action ?

Il ne s'agit pas de conquérir un espace géographique, mais de définir et d'occuper un espace linguistique virtuel par la création de grands pôles d'attraction, espace se déployant dynamiquement sur tous les plans : culture, connaissance, éducation, loisir, activité économique et commerce.

Cet espace se déploiera aussi au profit de tous les francophones de la planète où qu'ils se trouvent, qu'ils soient ou non ressortissants de la Francophonie institutionnelle. Et c'est précisément là que se situe l'importance stratégique du développement des inforoutes, c'est-à-dire de disposer d'un outil de portée universelle susceptible de dynamiser, au quotidien et dans tous les secteurs, l'espace francophone.

Les inforoutes sont donc un formidable outil de solidarité. Mais comment y arriver ?

Il importe ici de rappeler que les actions de la Francophonie ne doivent pas faire double emploi avec les activités susceptibles d'être réalisées dans d'autres forums ou par d'autres moyens. Elle doit faire ce que personne d'autre ne fera à sa place.

La Francophonie multilatérale doit prioritairement produire et faire circuler des contenus de qualité en s'appuyant sur l'esprit d'initiative de tous les individus. Elle doit favoriser

l'émergence d'une aire de création et de circulation de nos cultures et de nos savoir-faire dans tous les domaines.

On ne peut pas tout faire. Je propose que nous entamions la numérisation du patrimoine culturel. La science en français n'est-elle pas un enjeu majeur ? Nous pourrions, par exemple, rendre accessibles sur Internet les thèses universitaires et les revues savantes.

Les inforoutes sont aussi un instrument de formation.

L'éducation, la formation et la recherche sont des champs prioritaires d'intervention pour la Francophonie. L'université virtuelle francophone, si ce concept est bien mené, peut être un superbe défi pour la Francophonie.

Constatons-le, la langue française, dans la nouvelle économie du savoir, peut devenir un puissant moyen de développement économique et de création d'emplois.

N'ayons pas peur de l'aventure des inforoutes et occupons le terrain. La Francophonie se doit d'y jouer un rôle de premier plan.

Le Québec est prêt à s'y engager avec ses partenaires de la Francophonie.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Alpha Oumar Konaré
Président de la République du Mali**

Un espace de culture et de communication

La culture est la seule et, peut-être, l'unique ressource qui nous permettra de répondre présents au XXI^e siècle, de tenir et de vivre ensemble, riches de nos différences. La communication offre les moyens et crée la dynamique qui autorisent et favorisent un tel rêve.

Je me réjouis des initiatives et des programmes de l'Agence de la Francophonie, dont le Marché des arts du spectacle africain (Masa), les centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) ainsi que les programmes relatifs à la presse écrite et audiovisuelle, et je salue les perspectives qui sont annoncées ainsi dans le Plan d'action de Hanoi.

Je voudrais toutefois aller plus loin en questionnant davantage le lien entre culture, communication et économie dans le cadre de l'organisation de l'espace de coopération économique francophone.

En Afrique, le développement des industries culturelles est entravé par les mêmes contraintes qui pèsent sur le développement en général : les conditions de vie et de travail des artistes et des créateurs sont extrêmement difficiles et l'environnement économique, peu porteur. Les professionnels de la communication sont souvent démotivés par les bas salaires et sous-équipés. Pendant ce temps, émerge en même temps que l'économie mondiale la macro-culture, facteur d'uniformisation, de pauvreté et d'exclusion.

Les efforts requis pour qu'au-delà de la quête identitaire le développement culturel soit une réponse durable à la pauvreté sont considérables mais à portée de main si notre communauté francophone le décide. Il s'agit certes de ressources supplémentaires mais aussi de l'utilisation effective des opportunités que la Francophonie offre aux télévisions nationales, d'une prise en charge plus effective de TV5 Afrique par les pays africains. Cette perspective qui est recherchée n'enlève rien, bien entendu, à l'importance et à l'intérêt du travail déjà accompli.

L'accès aux inforoutes risque, lui aussi, d'être entravé par le sous-équipement à moins qu'une politique volontariste de renforcement des capacités des pays les plus démunis soit envisagée. La même attitude est requise en matière de circulation des artistes, des créateurs et des œuvres qu'ils produisent.

Le processus de redynamisation et de développement culturel dont il s'agit, en prenant appui sur les technologies de l'information, participera, sans aucun doute, à la consolidation de nos efforts de démocratisation et de redressement économique, car il est probable que l'ancrage culturel soit l'un des éléments qui ait le plus manqué à nos initiatives.

**Intervention de S.E. M. Ibrahim Maïnassara Baré
Président de la République du Niger**

Un espace de savoir et de progrès

Madame la présidente,

Je voudrais réitérer l'engagement du Niger aux idéaux de la Francophonie et dire aussi combien mon pays se sent concerné par toutes les questions évoquées tout à l'heure, tant par le président Bédié que par le président Diouf.

Madame la présidente,

Notre communauté doit faire face à d'exaltants défis, tous aussi déterminants les uns que les autres. La Francophonie ne peut rester à l'écart du développement prodigieux du savoir, tel qu'il se manifeste dans le monde d'aujourd'hui. C'est là un défi présent et pressant que devront relever les opérateurs de la Francophonie et nos conférences ministérielles spécialisées.

Et il me paraît indispensable de leur donner tout notre appui dans la mise en œuvre des programmes d'action qu'ils ont proposés. Nous devons féliciter l'Aupelf-Uref et TV5 du travail qu'ils réalisent pour que l'espace scientifique et culturel vive dans ce monde où les tentations de globalisation sont loin d'être de simples vues de l'esprit.

Mais une Francophonie orientée vers l'avenir se doit aussi d'engager des actions d'envergure dans le secteur de l'éducation de base. Il faut, en effet, développer avec vigueur et détermination l'éducation de base. Le président Chirac disait fort justement à l'ouverture de nos travaux que la Francophonie devait lancer une croisade contre l'analphabétisme.

J'ai la conviction que c'est là le moyen le plus sûr de rendre le français accessible au plus grand nombre d'enfants. On sait malheureusement que, dans beaucoup de nos pays, la plupart d'entre eux restent à l'écart de nos systèmes scolaires. L'éducation des jeunes filles doit notamment devenir une priorité de la Francophonie car elle constitue un levier de développement. C'est là une façon de raviver tout le potentiel humain riche et divers qui façonne notre Francophonie.

Je vous remercie.

**Intervention de M. Christian Valantin
Représentant personnel du chef de l'Etat de la République du Sénégal**

Un espace de savoir et de progrès

Je voudrais dire que je suis en parfaite concordance de vues avec le président Henri Konan Bédié. Tout est important en Francophonie : les chefs d'Etat et de gouvernement ont arrêté à Cotonou des orientations qui dessinent le projet francophone. A Hanoi, les opérateurs inscrivent leurs propositions de programmation dans ce cadre. Mais parmi toutes ces propositions, il en est une qui mérite une priorité absolue : l'éducation et la formation, et pour toutes les raisons que le président Bédié a brillamment développées.

J'insisterai sur le français langue seconde, sur la circulation de tous ceux qui contribuent à la vitalité intellectuelle de la Francophonie et sur la formation professionnelle.

En Afrique francophone, le français est la langue d'enseignement. Cette fonction s'inscrit dans un contexte multilingue. C'est une langue seconde. Je me refuse à la qualifier d'étrangère, car elle est acceptée dès lors qu'elle n'est plus exclusive. Nos populations sont alphabétisées en langues nationales ; elles ne rejettent pas le français qui remplit par ailleurs plusieurs fonctions, entre autres l'enseignement, le travail, l'intermédiation et la communication. Mais la pression démographique, la rareté des ressources financières ont dégradé les systèmes éducatifs. La formation des maîtres s'en est fortement ressentie. C'est une question que la coopération multilatérale francophone doit de plus en plus prendre en compte. L'ACCT développe déjà, par l'enseignement à distance, un programme de formation des maîtres. Il faudrait aussi appuyer les écoles normales de formation dans nos pays. Instituteurs et enseignants sans frontières est aussi une bonne réponse à nos préoccupations.

Eveilleur de conscience et pourvoyeur d'idées, l'Aupelf-Uref a pris une heureuse initiative en tenant à Hué les Assises de l'enseignement du et en français, à partir des classes bilingues ou « à français renforcé » qui ont été ouvertes ici, au Vietnam. Il faut étendre cette heureuse expérience à l'Afrique francophone, en tenant compte naturellement des contextes multiples et variés.

Au début des sommets, la Francophonie avait institué un fonds pour la scolarisation des enfants des diplomates des pays francophones. Ce fonds, reconnaissons-le, avait été financé presque entièrement par la France qui s'est finalement découragée. Les enfants de ces diplomates ne fréquentent plus les établissements français de l'étranger, qui leur coûtent trop cher. Il faudrait reprendre cette action, mais sur des bases plus justes. L'ensemble de notre communauté devrait avoir à cœur de régler ce problème.

Le président Bédié a évoqué, à juste titre, les échanges d'étudiants, de chercheurs, d'investisseurs, et j'ajoute de créateurs, entre la France et les pays de l'espace francophone. C'est entre tous les pays de la Francophonie, devrait-on dire, que ces échanges devraient être grandement facilités. Sinon, la Francophonie serait en péril. Il faut donc accroître la mobilité des enseignants, des étudiants et des chercheurs en augmentant le nombre de bourses. Organiser et

faciliter la circulation des créateurs et de leurs œuvres procède également de cet esprit de convivialité qui doit nous habiter. Je sais que cette exigence de notre Francophonie se heurte à des contraintes d'un autre ordre. Mais enfin, on devrait avoir assez d'imagination pour régler cette question fondamentale en faisant preuve de loyauté les uns vis-à-vis des autres, c'est-à-dire en respectant les conditions de mise en œuvre des facilités que nous nous serions accordées.

La formation professionnelle fait aussi le lien entre Francophonie, économie et développement. La Confémen organisera dans le courant de l'année 1998 les assises de la formation professionnelle. C'est un secteur important du programme « Un espace de savoir et de progrès ».

Pour conclure, je me réjouis du succès du programme « Recherche » de l'Aupelf-Uref. La modeste contribution du Sénégal à son fonds a été un bon placement. Toutes mes félicitations vont à nos opérateurs – l'Agence de la Francophonie (ACCT), l'Agence pour l'enseignement supérieur et la recherche (Aupelf-Uref), la Conférence des ministres de l'...ducation nationale (Confémen), l'Université Senghor –, pour ne citer que ceux qui œuvrent dans ce domaine si stratégique de l'éducation et de la formation.

Je vous remercie.

**Intervention de l'Honorable Rialuth Serge Vohor
Premier ministre de la République de Vanuatu**

Un espace de savoir et de progrès

Monsieur le président,

Je vous remercie de me donner la parole une deuxième fois. S'agissant du programme mobilisateur « Un espace de savoir et de progrès », j'ai plaisir à porter à votre attention qu'enfin, pour le Vanuatu, la Francophonie se fera plus visible et, j'en suis convaincu, plus efficace grâce à l'implantation imminente du bureau régional pour le Pacifique de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (Aupelf-Uref).

Je saisis cette occasion pour remercier très spécialement monsieur Michel Guillou, directeur général de l'Aupelf-Uref, ainsi que son cabinet pour son effort sans relâche en vue de la réalisation de ce projet qui nous tient particulièrement à cœur. En effet, notre isolement géographique ne nous permet pas de profiter au maximum des facilités offertes par la Francophonie.

Grâce à son effort, nous signerons durant ce Sommet, l'Aupelf-Uref, représentée par monsieur Guillou lui-même, d'une part et le gouvernement de la République de Vanuatu d'autre part, la convention d'implantation du campus régional Pacifique de l'Aupelf-Uref.

Grâce à cette présence, la Francophonie mettra directement à la disposition du peuple de Vanuatu et de la région Pacifique un enseignement supérieur adapté et de qualité en langue française.

**Intervention de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec**

Francophonie, économie et développement

Nous sommes réunis à Hanoi, au nom de la solidarité francophone, pour assurer le développement économique et social de nos peuples respectifs, par le biais de la coopération multilatérale. Nous devons à nos hôtes vietnamiens le souci d'avoir centré notre réflexion autour d'enjeux qui sont la raison même des gouvernements que nous dirigeons ou représentons.

Le développement économique n'a de sens que s'il vise une plus grande justice sociale pour chacune et chacun. C'est au nom des enfants, des femmes et des hommes de chacun de nos pays que nous devons donc conjuguer nos énergies. C'est là un défi incontournable que les débats économiques trop souvent désincarnés pourraient avoir tendance à nous faire oublier.

Autour des thèmes de la solidarité et de la coopération, et en raison de la nécessité de ne pas disperser nos efforts, le Québec soumet à la réflexion de cette conférence les quelques idées qui suivent.

Solidarité et coopération doivent être compris dans le sens d'une synergie multilatérale Nord-Sud et Sud-Sud : nous devons mobiliser tous nos efforts pour que nos actions s'inscrivent dans de véritables programmes multilatéraux qui fassent appel aux ressources de la plus grande majorité d'entre nous ; nous devons y concentrer des ressources financières suffisantes pour qu'elles fassent effet de levier auprès des grandes institutions financières multilatérales ; nous devons encourager la coopération économique Sud-Sud, surtout quand elle implique le concours de ressources humaines, par la création d'une ligne budgétaire au sein de l'Agence de la Francophonie.

A cause de notre propre histoire, et à l'instar de beaucoup d'autres dans cette assemblée, nous n'hésitons pas à promouvoir le système coopératif comme base de mobilisation des femmes et des hommes de nos pays autour d'objectifs économiques à leur portée, dont ils sont à la fois les acteurs et les premiers bénéficiaires. Nous appelons donc au développement d'un vaste programme de mobilisation de l'épargne dans l'ensemble des pays du Sud au sein de structures de type coopératif, comme cela s'est fait avec un grand succès en Afrique de l'Ouest et au Vietnam avec l'appui du Mouvement Desjardins. Nous pensons qu'il faut également favoriser le développement de nouveaux outils financiers de type coopératif, là où le secteur coopératif est suffisamment développé.

En ce qui concerne la concertation, clé de voûte de notre solidarité francophone, il semble indispensable que nous accordions une place importante au secteur privé, notamment la PME-PMI, et au monde associatif économique dans le processus qui sera mis en place pour préparer la conférence des ministres de l'Economie dont nous avons discuté du principe. Il devrait en être ainsi pour les suivis de cette conférence. A cet égard, nous devrions inviter le Forum

francophone des affaires à se définir un rôle actif dans ce processus et lui réserver la place qui lui revient.

La formation des ressources humaines, base du développement économique, devrait se concentrer autour de la formation professionnelle et technique de base – à cet égard, les assises prévues dès 1998 permettront des actions concrètes – et sur la formation de spécialistes associés à la gestion des valeurs mobilières.

La tâche qui nous incombe est donc essentielle. Nos ministres de l'Economie, notre Agence, le Forum francophone des affaires doivent conjuguer leurs forces pour faire de la Francophonie économique une réalité.

**Intervention de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal**

Francophonie, économie et développement

L'éducation et la formation, la recherche et l'innovation technologique, l'information et l'informatique, la langue française, les langues et les cultures partenaires, la communication, la démocratie, l'Etat de droit et la paix, ces secteurs stratégiques de la Francophonie sont par excellence ceux du développement. Mais ils ne sont pas sans liens avec l'économie. Dessinent-ils pour autant un espace économique francophone ? N'est-il pas plus juste de parler de dimension économique de la Francophonie ?

Le développement englobe plusieurs aspects : l'économique, le financier, le social, le technique et le culturel. Développement et économie ne sont pas antinomiques mais complémentaires. Ils sont indispensables l'un à l'autre. Il ne faut cependant pas les confondre. L'art de gérer, c'est la définition même de l'économie ; la mise en œuvre de conditions propres à assurer l'efficacité de cette gestion, c'est le développement. Si, donc, le développement reflète le progrès d'un pays dans tous les compartiments de l'activité humaine, l'économie, *stricto sensu*, gère un certain nombre de paramètres précis – production, échanges, inflation, etc. – et en mesure l'évolution.

Le projet francophone est donc un projet de développement : on n'assure pas la croissance économique, c'est-à-dire la production de biens et de services, ni les échanges dans un milieu sans écoles, sans universités, sans centres de recherche performants, sans hôpitaux, sans système moderne de communications, sans information organisée, sans infrastructures opérationnelles, sans stabilité politique, sans un environnement juridique et fiscal incitatif et, faut-il le dire, sans un environnement culturel identifié. Le projet francophone, tel qu'il a été pensé et adopté par le Sommet de Cotonou, fait-il apparaître pour autant un espace économique ?

Dispersés sur les cinq continents, les pays francophones, pour la plupart, appartiennent à plusieurs espaces économiques : l'Europe, l'Aléna, l'Ouest africain, l'Afrique du Centre, l'Asie du Sud-Est, la Zone franc. Ils ne sauraient constituer un espace économique et commercial homogène, tel qu'on l'entend d'un marché commun ou d'une zone de libre-échange. Mais il faut assurer la cohérence et la cohésion de la Francophonie si on veut lui donner la dimension économique qui lui fait défaut. Comment ? Si l'espace francophone n'est ni un marché commun, ni une zone de libre-échange, comment organiser la solidarité économique entre francophones ? En utilisant les moyens que se donne la Francophonie : la langue française, un marché mondial, le FFA, les inforoutes.

La langue française est le ciment de la Francophonie. Elle est la langue dans laquelle se conçoit et s'incarne dans la réalité une programmation originale de développement. Elle peut générer des richesses, bien sûr. Elle fait en ce moment l'objet de recherches en vue de son industrialisation. C'est dire l'importance du génie linguistique qui permet aux linguistes de développer des produits et des services liés au traitement informatique de la langue écrite et parlée. Les enjeux

économiques, financiers, technologiques, culturels, sociaux, pour tout dire politiques sont considérables.

Est un enjeu fondamental de cette fin de siècle, l'informatisation et le traitement automatique des langues naturelles. En ce domaine, des sommes colossales sont consacrées à la recherche, tant il est vrai que la langue française et les langues partenaires doivent traduire la modernité, être performantes et compétitives, être une source d'emplois très qualifiés pour les chercheurs francophones.

On perçoit dès lors l'importance de l'éducation et de la formation, la nécessité de soutenir l'enseignement du français ainsi que celle de développer la connaissance de cette langue et son usage dans toute la Francophonie, sans laisser de côté les langues partenaires, pour que se constitue dans les esprits et dans les faits un véritable marché francophone.

L'espace francophone compte 500 millions de consommateurs mais seulement 150 millions de parlants français, dont 20 % à peine dans les pays de langue non maternelle française. Il est temps que, dans ces pays, la langue française atteigne ce seuil d'irréversibilité au-delà duquel elle ne peut plus être menacée. Si les 350 millions restants parlaient et écrivaient le français, la solidarité se ferait plus forte. La Francophonie marquerait davantage sa différence, facilitant ainsi sa promotion. La Francophonie, c'est en effet la différence : la part de rêve, de plus-value psychologique, la diversité dans toutes ses dimensions, le refus de l'uniformisation, la prise en compte de toutes les communautés socio-humaines, la qualité de la vie, de respect de l'autre, le primat de l'humain, l'idée de justice et de dignité, telles sont les caractéristiques du discours francophone.

Les outils existent pour que ce rêve devienne réalité. TV5, la télévision francophone, en dix ans, a réussi à être présente dans plus de 65 millions de foyers dans le monde : 14 % du marché francophone potentiel et presque la moitié des francophones dans le monde.

Le Forum francophone des affaires devrait être le fer de lance de cette solidarité par le biais des entreprises qui sont les véritables animatrices du marché et la base du partenariat économique francophone. S'il en était ainsi, la langue française liée aux activités économiques pourrait retrouver son utilité sociale perdue.

Mettre en réseaux pour faire vivre le projet francophone global et divers, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) permettent désormais d'atteindre cet objectif.

C'est par les inforoutes que s'établira la relation entre Francophonie et économie : d'abord, parce qu'elles nous obligent à moderniser nos infrastructures de télécommunications ; ensuite, parce que ces grands travaux d'infrastructures peuvent faire l'objet d'ententes et d'alliances entre les entreprises du Nord et du Sud d'une part – c'est en train de se faire –, les entreprises du Sud de l'autre – il faut faire un effort dans ce sens –; enfin, parce que seuls le numérique, la fibre optique et le multimédia peuvent permettre une circulation abondante de la langue française sous toutes ses formes, d'où cette nécessité absolue d'atteindre sur Internet une masse critique de textes, d'images et de sons en français.

La langue française renforcerait ainsi sa fonction de continent logique, le lien invisible entre les peuples francophones qui ne seraient plus dispersés. Avec ses statuts divers, la langue française assume une responsabilité intellectuelle et politique. C'est le premier bien immatériel de la Francophonie ; un bien précieux qu'il faut entretenir, valoriser, populariser dès lors qu'elle n'est plus exclusive, étendre dès lors qu'elle assure à nouveau la promotion sociale de ceux qui la parlent.

Langue française et fibre optique, l'immatériel rejoint le matériel. Trois exemples illustrent la relation qui peut s'établir entre Francophonie et économie : l'information, les images et le support papier.

L'information francophone est encore insuffisante, en dépit de progrès appréciables. Il faut intégrer les actions déjà entreprises dans un véritable système francophone d'information, en exploitant les énormes gisements documentaires qui se trouvent en Afrique et dans le Sud francophone. L'information doit être entendue comme un produit qui se finance, se fabrique, se stocke, s'achète et se vend. C'est un facteur puissant de structuration de la Francophonie, d'intégration régionale africaine et de valorisation maximale de l'entreprise. C'est la nouvelle frontière du développement. Il faut organiser un véritable système francophone d'information.

Produire des images du Sud et au Sud est un autre impératif. Donner une réponse audiovisuelle aux besoins d'éducation et de formation est une priorité absolue. L'enseignement du français langue seconde et des langues maternelles, la formation des maîtres, les messages éducatifs de l'éducation de base – à la santé, à l'environnement, à la citoyenneté démocratique, etc. –, la formation à divers métiers – culture, information, informatique, communication, etc. – devraient susciter une production vidéo diffusable autant sur TV5 que sur supports transportables. Les sociétés privées du Sud devraient être soutenues pour la réalisation de ces programmes.

Le support papier – livre, journal, etc. – reste, en dépit de la puissance de l'image, le moyen de communication et de diffusion de la connaissance le plus utilisé. Mais la production du livre au Sud n'est pas toujours compétitive. La faiblesse de l'édition au Sud réside surtout dans l'exiguïté du marché capté par les grandes sociétés du Nord. Pour lire, il faut maîtriser la langue et pour vendre bon marché un livre écrit en français, il faut un grand marché francophone et non 20 % seulement de francophones en Afrique.

L'information, les images, le livre et le support papier, les industries culturelles constituent pour la Francophonie des priorités absolues. L'ordinateur, la télévision, le téléphone, les appareils de radio, de photographie, de télécopie, le disque compact, le DC-MRF (CD-ROM) sont les supports matériels de ces richesses immatérielles qui structurent la Francophonie. Leur montage, leur assemblage, leur maintenance surtout pourraient générer des activités au Sud et susciter la création de sociétés de services créatrices d'emplois.

En conclusion, la relation entre Francophonie et économie doit épouser les contours du projet francophone et tenir compte de la nouvelle donne économique et technologique mondiale. A ce sujet, on pourrait aussi parler du commerce électronique de l'argent, des biens et des services, de ses immenses possibilités comme des dangers qu'il recèle, des dialogues qui s'établissent en permanence sur Internet et qui bouleversent toutes les formes connues de communication démocratique.

La mondialisation de l'économie est un fait incontournable. Dans chacun de nos pays, les populations la vivent avec plus ou moins de difficultés. Nous savons que nous sommes soumis à ses contraintes. Nous ne pouvons cependant pas occulter les domaines social et culturel, autrement dit ce qui fait le développement, en complémentarité avec l'économie, et lui donne un sens. La Francophonie doit soutenir le Sud dans cette démarche. Elle sera en phase avec son idéal de justice, de dignité et de liberté. De sa capacité à faire respecter ses idéaux et à les promouvoir dépend en définitive son avenir.

Intervention de S.E. M. Nguyen Manh Cam
Vice-Premier ministre
Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam

Francophonie, économie et développement

Dès le Sommet de Versailles en 1986, les membres de la communauté francophone se sont penchés sur les relations entre cette dernière et l'économie. Depuis, la réflexion s'est approfondie et nous nous réjouissons particulièrement de l'adoption, à Hanoi, cette année, du thème central : « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social ».

Toutefois, nous savons bien que le concept de l'espace économique francophone s'impose à la fois de lui-même et s'avère difficile à définir. Il s'impose puisque nous connaissons tous les défis que nous lance la mondialisation. L'ouverture et l'intégration des marchés, l'intensification des échanges de marchandises, de main-d'œuvre et surtout de masses monétaires ont des effets positifs et d'autres moins positifs. Les récentes secousses monétaires dans la région se sont aussi répercutées en Europe et ailleurs. C'est pour dire que nous devons être attentifs à limiter ces effets, surtout lorsque nous savons qu'ils affectent d'abord les moins protégés, les plus marginaux. L'expérience prouve qu'il est plus facile de se défendre collectivement qu'individuellement.

La communauté francophone représente une force économique réelle : 9 % de la population et 10 % du PNB mondial ne sont pas quantités négligeables. Potentiellement, elle peut peser d'un poids important dans les décisions économiques mondiales.

Mais la Francophonie n'est pas en elle-même un espace économique homogène. La plupart de ses membres appartiennent encore au monde en développement. Les relations au sein de la communauté s'apparentent encore plus souvent à l'aide et à l'assistance qu'au partenariat et à la coopération.

C'est en cela que le concept d'espace économique francophone est difficile à définir. Il lui faut à la fois être innovateur et mobilisateur, être pratique mais aussi visionnaire. L'innovation consisterait, nous semble-t-il, à créer des mécanismes de coopération en réseaux, où la Francophonie s'ajouterait aux espaces d'intégration régionale existants. Elle pourrait aussi promouvoir un partenariat d'entreprises dynamique, que ce soit dans le domaine du transfert de technologie ou celui de la gestion.

Certains de ces thèmes ne sont pas nouveaux en soi. Mais dans un environnement nouveau, celui de la solidarité culturelle et économique, leur sens se révèle mobilisateur : une technologie appropriée par exemple, rappelle le Forum francophone des affaires, c'est une combinaison de haute technologie adaptée aux nécessités réelles du monde en développement. En ce sens, les échanges de technologie comme de savoir-faire collectif constitueraient la substance de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

Mais nous savons qu'il nous faut être pratique : la pauvreté d'une partie importante de nos populations, les besoins criants en matière de scolarisation, de santé et d'autres protections sociales ne nous permettent ni délai, ni paroles abstraites. Améliorer notre gestion, réduire les gaspillages ou rendre plus efficace notre politique économique, par nous-mêmes ou en coopération avec nos partenaires, ce sont là des actions concrètes et nécessaires.

Mais la partie économique du Plan d'action que nous avons adopté n'est pas simplement une série de recettes. Elle dessine aussi une certaine stratégie de développement dans laquelle tous les secteurs ont leur place, où le développement n'est pas conçu comme une simple croissance de la production mais comme un partage des ressources obtenues, dans le respect d'un ensemble de règles élémentaires de solidarité.

Ce sont là quelques réflexions que vous me permettrez d'apporter pour contribuer, madame la présidente, mesdames et messieurs, à notre débat.

Merci.

**Intervention de S.E. M. Emil Constantinescu
Président de la République de Roumanie**

La Francophonie dans le monde

Madame la présidente,
Excellences, mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs,

Je pense que le Plan d'action que nous adoptons ainsi que la réforme institutionnelle que nous sommes appelés à accomplir sont à même de marquer un tournant dans l'histoire de notre famille francophone. Ce tournant a justement la vocation de mieux situer la Francophonie dans un monde partagé entre la globalisation de la culture de masse et des processus économiques et, d'autre part, la montée des identités communautaires, des identités cloisonnées et, de ce fait, hantées par la tentation de la violence.

La place de la Francophonie dans un tel monde est vraisemblablement celle du juste milieu, le juste milieu entre l'uniformisation et l'exclusion. C'est d'abord le partage du français, la langue des droits de l'Homme et du citoyen, qui assure ce positionnement particulier. Il s'agit ensuite, et peut-être surtout, de la culture économique que la plupart des pays francophones ont en commun : une culture de la solidarité, une culture qui se doit d'affirmer la primauté de la dimension sociale de l'action économique. Autrement dit, un grand nombre de pays et de nations ayant le français en partage ne se livrent pas inconditionnellement au marché, mais entendent utiliser le marché pour faire aboutir des politiques économiques de croissance, de développement, de coopération, des politiques économiques qui ne sauraient donc être séparées de leur dimension sociale, sinon même d'une certaine éthique civique.

Voilà où réside, à mon sens, la force de la Francophonie dans le monde. Voilà les valeurs autour desquelles elle est appelée à s'organiser politiquement. Certes, ces valeurs n'ont pas le droit de rester abstraites. Elles doivent prendre corps ; il est impératif qu'elles agissent. Par conséquent, ne nous fions pas à la seule géographie pour affirmer la présence francophone dans le monde. La géographie de la Francophonie est politique et, à ce titre, elle est à faire et à refaire tous les jours.

Je souhaite donc attirer l'attention sur le nouveau pôle de la Francophonie institutionnelle créé en Europe centrale et orientale autour de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Moldavie. La Roumanie, en raison de son histoire de plus de deux siècles de francophonie – une histoire dont témoignent ses affinités linguistiques et ses traditions culturelles –, en raison de ses atouts découlant de sa position géostratégique et de sa politique de bon voisinage et de coopération régionale, ne peut que se féliciter du renforcement de ce pôle, surtout dans le contexte du statut d'observateur acquis à ces assises mêmes par l'Albanie, la Pologne et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

Dans cet ordre d'idées, je souhaiterais souligner la nécessité de consacrer la vitalité et la cohérence de ce pôle régional de la Francophonie par la création d'un bureau régional de l'Agence de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale à Bucarest, qui puisse fonctionner en synergie avec le bureau de l'Aupelf-Uref inauguré en 1994 dont l'activité a déjà pleinement porté ses fruits.

Enfin, sans préjuger de la décision qui sera prise officiellement par les chefs d'Etat et de gouvernement francophones lors de leur prochaine rencontre au sommet et tout en appréciant les initiatives d'Haïti et du Liban, je voudrais poser ici de manière formelle la candidature de la Roumanie pour accueillir le neuvième Sommet en 2001.

Je pense que, loin d'être une compétition et, comme certains le disent, une bousculade, ce souhait exprimé par trois pays différents est à même de mettre en évidence la vitalité de notre Francophonie ainsi que l'importance qu'elle a acquise dans trois régions très différentes du monde. Nous devons nous en féliciter.

Je suis persuadé que le débat qui sera bientôt ouvert autour du lieu du Sommet de 2001 n'est pas un débat géographique ou de prestige, mais un débat qui nous aidera à comparer et à mieux comprendre les différents visages de la Francophonie dans le monde.

**Intervention de S.E. M. Léopold Ferdinand Oyono
Ministre des Relations extérieures de la République du Cameroun**

Volet coopération

Madame la présidente,

Le Cameroun a pris connaissance du projet de Plan d'action qui présente la programmation de nos opérateurs et il félicite ces derniers pour l'immense travail accompli pendant le biennium 1996-1997.

Qu'il nous soit d'abord permis à cette occasion de leur adresser nos vives félicitations et notre haute appréciation pour les actions pertinentes réalisées dans les domaines de l'éducation-formation, de l'économie, du développement durable et de la coopération juridique et judiciaire, notamment pour l'Ohada et l'observation des élections législatives au Cameroun ainsi que pour le programme de formation à la fonction publique internationale.

A monsieur Jean-Louis Roy, qui est à la fin de son mandat, le Cameroun tient à rendre un vibrant hommage pour l'action et l'impulsion dynamiques qu'il a su donner à l'Agence durant ses deux mandats.

L'Aupelf-Uref, opérateur direct des sommets pour l'enseignement supérieur et la recherche, a réalisé une importante programmation qui s'inscrit en droite ligne des préoccupations de la réforme universitaire du Cameroun que sont le maillage des universités, les bourses doctorantes, les bourses d'excellence, le programme de mobilité des enseignants chercheurs et des étudiants. Je saisis également l'occasion pour relever le bon fonctionnement du Bureau régional de l'Aupelf-Uref pour l'Afrique centrale à Yaoundé. Pour cet excellent travail, nous remercions et félicitons le recteur Guillou et son équipe.

Pour le prochain biennium, nos opérateurs ont présenté une programmation ambitieuse qui prend en compte les aspirations et les attentes de notre espace, qu'il s'agisse de la consolidation de l'éducation de base, de l'édition scolaire, de la formation du personnel éducatif par l'enseignement à distance ou de la formation technique et professionnelle.

Nous recommandons à cet égard la mise en œuvre du Plan d'action adopté à la Conférence sur les inforoutes de Montréal, notamment dans le domaine du développement de l'espace éducatif et dans la mise en place des dispositifs et des équipements des inforoutes.

La programmation de l'Aupel-Uref, pour sa part, est satisfaisante. Le Cameroun salue de ce point de vue l'excellent résultat des Assises de l'enseignement du et en français. Les stratégies développées au cours de ces instances permettront de finaliser la didactique du français dans notre espace.

Le Cameroun appuie les efforts de consolidation de nos universités et s'engage une fois de plus à contribuer à hauteur de 250 000 francs français au Fonds francophone de la recherche.

C'est aussi le lieu de remercier l'Aupel-Uref pour le démarrage effectif du Cresa « Forêts-Bois » à l'université de Dschang et à Nkolbisson (Yaoundé).

La programmation de l'AIMF dans le domaine de l'informatisation des services des municipalités doit être poursuivie et amplifiée en vue de moderniser la gestion de ces collectivités locales.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.

**ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL
DE LA FRANCOPHONIE**

Intervention M. Boutros Boutros-Ghali
Haut représentant du président de la République arabe d’Egypte
Secrétaire général de la Francophonie

C'est avec beaucoup de joie, mais aussi avec beaucoup de gravité et d'émotion, que j'accueille votre décision. J'y vois une reconnaissance pour l'action que je mène, depuis toujours, au service de la Francophonie. J'y vois aussi un hommage rendu à mon pays, l'Egypte, à mon continent, l'Afrique, et, par-delà mon continent, à toutes celles et à tous ceux qui œuvrent et militent pour que vive et se renforce la grande famille francophone. Je veux donc vous remercier ici de la confiance que vous venez de me manifester.

Nombre d'entre vous m'ont profondément encouragé tous ces derniers mois. Et je veux leur dire combien je suis sensible à leur attention et à leur sollicitude.

Je veux également remercier les hautes autorités du Vietnam pour leur accueil, leur hospitalité et leur soutien, comme je veux remercier monsieur Jean-Louis Roy pour l'honorable travail qu'il a accompli durant ces dernières années.

En décidant, à Marrakech, en décembre 1996, de créer un poste de secrétaire général de la Francophonie, en me choisissant, aujourd'hui, à Hanoi, pour exercer cette fonction, vous avez voulu, ensemble, donner un élan nouveau à la Francophonie. Vous avez voulu consacrer sa dimension politique. Aujourd'hui, la Francophonie politique est née et elle peut devenir un acteur à part entière de la vie internationale !

En effet, je suis persuadé que, dans la période qui s'ouvre aujourd'hui devant nous, la Francophonie porte en elle un message essentiel. Ce message, c'est d'abord celui de la diversité, car la Francophonie est, par elle-même, une réponse à la mondialisation à laquelle nous sommes confrontés. La Francophonie est, pour nous tous, une manière de dire que l'universalité n'est pas l'uniformité et que la globalisation n'est pas la banalisation. C'est un moyen d'exprimer et de célébrer la diversité des peuples et la diversité des cultures.

C'est aussi une incitation pour que, partout dans le monde, d'autres communautés – je pense notamment au monde hispanique, au monde lusophone et au monde arabe – puissent elles aussi affirmer leur spécificité sur la scène internationale.

C'est en ce sens que la Francophonie est aussi une école d'ouverture vers les autres, car notre message s'adresse non seulement aux francophones, mais aussi aux non francophones. Je suis en effet convaincu que désormais, pour nous, il ne s'agit pas seulement de constater que la Francophonie existe pour s'en réjouir périodiquement entre francophones.

La Francophonie doit être un hymne à l'humanité ; une humanité qui ne serait pas la recherche du plus petit dénominateur commun entre les nations, mais l'affirmation que, par nos différences et au-delà de nos différences, nous appartenons à une même communauté humaine.

Je dirai, enfin, que la Francophonie doit être aussi un creuset de solidarité et de générosité. Elle doit se traduire – et c’est bien le sens de l’élection d’aujourd’hui – par un véritable programme d’action. Ce programme, je le souhaite, d’abord, au service de la paix.

Je suis persuadé que la Francophonie peut déployer, à cet égard, une diplomatie originale et efficace, une diplomatie préventive dont nous ressentons le besoin dans certaines régions du monde, une diplomatie de conciliation, une diplomatie de médiation de manière à ce que se renforcent des liens pacifiques entre tous les membres de notre communauté et avec le reste du monde. Dans cette direction, nous devons agir en liaison étroite avec l’Organisation des Nations unies et les organisations régionales qui poursuivent les mêmes buts que nous. La Francophonie doit ainsi pouvoir concourir, dès aujourd’hui, à une nouvelle diplomatie de la paix !

Dans le même temps, la Francophonie doit amplifier son œuvre au service de la coopération économique. De nombreuses institutions francophones – je pense notamment à l’Agence – mènent, depuis longtemps, des actions exemplaires. Mais nos structures doivent nous permettre de donner une nouvelle impulsion à cette action : faire en sorte que le dialogue entre francophones du Sud et francophones du Nord soit plus fécond, faire en sorte qu’entre pays francophones, le développement soit mieux partagé.

Je pense notamment à notre action dans le domaine de l’éducation, où nous devons mettre l’accent sur l’éducation de base des populations et même sur l’alphabétisation. Je pense aussi à une meilleure diffusion et à une meilleure maîtrise des instruments modernes de la communication, garants de l’inscription durable de tous dans la voie du progrès.

Voilà, monsieur le président, excellences, mesdames, messieurs, en quelques mots, les impératifs que j’estime désormais devoir être les miens. Voilà comment je veux vivre, sous votre haute impulsion, cette étape essentielle de l’histoire de la Francophonie.

C’est une tâche exaltante qui nous attend et j’espère être digne de votre confiance.

Une fois encore, merci !
Merci à toutes et à tous !
Et vive la Francophonie !

Intervention de S.E. M. Samir Safouat
Ambassadeur
Représentant personnel du chef de l'Etat de la République arabe d'Egypte

Monsieur le président,
Excellences, mesdames, messieurs,

L'élection du secrétaire général de la Francophonie marque une étape importante de l'histoire de notre communauté d'Etats : d'une part, l'aboutissement d'une réforme institutionnelle menée depuis de longues années qui nous assure les organes nécessaires à notre action et, de l'autre, la confirmation de notre stature internationale.

Pour occuper le premier ces lourdes fonctions, le choix s'est porté sur le professeur Boutros-Ghali. C'est une marque d'estime, sans doute, pour la longue carrière du professeur d'université et du politicien, un témoignage de reconnaissance pour les services rendus et pour son loyalisme inébranlable envers la Francophonie, une expression de l'affection qui entoure ce grand frère mais, surtout, la mesure de la dimension des responsabilités qui incombent à ces hautes fonctions.

En ma qualité de représentant du président de la République arabe d'Egypte et de chef de la délégation égyptienne à ce Sommet, je veux remercier d'abord les nombreux Etats qui ont soutenu cette candidature. Je me félicite d'autant plus de cette élection que j'y vois une nouvelle expression de la place qu'occupe mon pays dans la conscience des Etats et des peuples. « Celui qui a été baigné de l'eau divine renaîtra pour toujours à la lumière éternelle ! » dit une inscription royale de Thèbes. L'Egypte, mes frères, est un pays où tout est vie et promesse de vie.

Sa nouvelle émergence sur les marchés internationaux est un excellent présage pour le resserrement des liens interactifs qui doit assurer la paix, la croissance économique et la démocratie au sein de notre communauté. De grands défis doivent être relevés au seuil du nouveau millénaire. Je suis d'autant plus heureux de voir confier à cette heure à un grand Egyptien d'envergure internationale le timon de notre char. Ma joie est immense.

Dans la salle jubilaire du temple de Karnak, l'inscription de l'architrave honore « le Vivant ! le Très-Haut qui est au ciel ! le Taureau qui resplendit dans Thèbes, le Dieu de beauté, le Seigneur des Deux Terres, le Maître de faire toutes choses à son gré, le Choisi par Dieu... ». Depuis les temps les plus reculés, l'Egypte a été le réceptacle des croyances et des religions. Aussi, j'élève ma pensée vers Dieu, le plus grand, le Tout-Miséricorde, pour qu'Il protège la Francophonie, sa communauté de peuples et son nouveau secrétaire général.

INTERVENTIONS DE CARACTERE GENERAL

**Intervention de S.E. M. Vassil Gotsev
Ministre de la Justice et de l'Intégration juridique européenne
de la République de Bulgarie**

Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et messieurs les ministres,
Excellences, mesdames et messieurs,

P ermettez-moi, au nom du président de la République de Bulgarie, monsieur Peter Stoyanov, de saluer chaleureusement tous les participants à la septième réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et de transmettre ses sincères vœux de succès à ce forum extrêmement important.

Veillez agréer, monsieur le président, les félicitations de la délégation bulgare pour votre nomination au poste de haute responsabilité de président du Sommet ainsi que notre reconnaissance pour les excellentes conditions qui nous sont offertes et pour l'hospitalité du peuple vietnamien ami.

Ainsi qu'il est souligné dans un des projets de documents qui nous ont été soumis, l'événement qui nous réunit ici a lieu « pour la première fois dans une région connue pour son dynamisme ». J'ajouterais que le dynamisme est un des traits les plus caractéristiques de l'époque moderne. En moins de dix ans, la confrontation, la méfiance, la division du monde, la rivalité Est-Ouest et les autres séquelles de la guerre froide ont cédé la place à la volonté des peuples de vivre dans l'entente et la coopération. Malheureusement, même pendant ces années, les conflits armés, les désirs insensés et les intentions démentielles ne nous ont pas été épargnés. La Bulgarie, qui ressent directement les graves conséquences des guerres dévastatrices récentes dans les Balkans et au Proche-Orient, se montre compréhensive et prête à coopérer, y compris dans le cadre de la communauté des pays ayant le français en partage, à l'établissement et au renforcement de la paix, à l'instauration de la confiance et de la sécurité entre les partenaires de la communauté.

Nous sommes pratiquement à la veille du XXI^e siècle, un temps qui exige des analyses et des estimations globales, des projets d'avenir de vaste envergure. Lorsque la tour Eiffel marquera le dernier jour du XX^e siècle, notre communauté aura à peine trente ans, un âge combinant les avantages de la jeunesse et de la maturité. La jeunesse, avec ses qualités, est porteuse de la croissance. Au cours des dernières années, les processus de démocratisation irréversibles ont rendu possible l'élargissement de la famille francophone à l'Europe centrale et orientale, y compris l'adhésion de mon pays. L'intérêt manifesté par d'autres pays et leur volonté d'adhésion illustrent le prestige et la vitalité de la Francophonie. En même temps, le nombre accru des membres de cette région d'Europe devrait suggérer des formes appropriées de coopération francophone régionale.

Nous envisageons cette question sous un autre aspect également. Comme tous les pays, la Bulgarie poursuit une coopération bilatérale d'intérêts réciproques. Vivant une période de transition, elle développe ses relations internationales sur une base nouvelle, en respectant ses engagements et en suivant ses priorités à long terme. En nous appuyant sur un des principes fondamentaux de la communauté des pays ayant le français en partage, la solidarité, nous continuerons de compter sur l'aide de nos partenaires européens surtout en faveur de l'adhésion rapide de la Bulgarie aux structures européennes.

Ainsi, nous arrivons à l'autre caractéristique de notre communauté que j'ai mentionnée plus haut. Avec les années, parallèlement à la construction de ses structures internes et à l'enrichissement du contenu de son activité, la communauté des pays ayant le français en partage recherchait un rôle de plus en plus actif sur la scène mondiale. Nous en voyons un exemple éloquent dans l'accord de coopération signé en juin 1997 à New York entre l'Organisation des Nations unies et l'Agence de la Francophonie. Il convient ici de souligner le rôle exceptionnel du secrétaire général de l'Agence, monsieur Jean-Louis Roy, qui, pendant les huit années de son mandat, dirigea cette organisation avec beaucoup de compétence et d'énergie, fort de son expérience et de sa grande érudition.

Il est hors de doute que les contacts multilatéraux doivent suivre leur évolution. C'est un processus nécessaire, y compris dans le contexte du principal thème du Sommet. « Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix », voilà des mots que j'ai essayé d'interpréter concrètement à travers le prisme de la réalité bulgare et qui sont complétés par le besoin d'un « développement économique et social ». Ne voyons-nous pas là un ou plusieurs aspects du lien entre la Francophonie politique et la Francophonie économique ? La maturité de la communauté nous conduit naturellement au besoin d'une réforme appelée à situer la coopération multilatérale, y compris économique, dans la perspective de la Francophonie politique. La force, l'autorité, la capacité d'agir et d'influer sur les processus tiennent de la solidité et des paramètres de la base économique ainsi que des perspectives de cette dernière. C'est pourquoi nous admettons que la communauté des pays ayant le français en partage doit être un partenaire actif des institutions économiques et monétaires internationales, qu'elle doit resserrer ses liens avec les institutions spécialisées des Nations unies ainsi qu'avec les organisations économiques et financières, tant internationales que régionales, en premier lieu avec l'Organisation mondiale du commerce.

Nous constatons avec satisfaction que le programme mobilisateur « Francophonie, économie et développement » du Plan d'action pour les deux années à venir reflète nos problèmes économiques nationaux les plus urgents qui sont : s'assurer l'aide des institutions économiques, monétaires et commerciales internationales dans le processus d'ouverture de nos économies, attirer les investisseurs étrangers, alléger la dette extérieure, assurer le transfert de technologies, développer le secteur privé, poursuivre la privatisation, etc. Nous espérons que dans un proche avenir, après l'adoption du Plan d'action, on fera le nécessaire pour sa mise en œuvre concrète en vue de profiter de ces dispositions si importantes. Nous aimerions également proposer d'établir des contacts pour analyser les possibilités d'une coopération régionale en Europe centrale et orientale.

Par son activité jusqu'ici, la communauté des pays ayant le français en partage a prouvé que, loin d'être en retard, sous certains rapports elle est même à la pointe des découvertes modernes, des innovations. Ceci a été confirmé à la Conférence des ministres chargés des inforoutes en mai

1997, à Montréal. Le Plan d'action qui y a été adopté, le fonds de développement de ces inforoutes et les autres conditions favorables devraient être mis le plus possible à profit par les principaux opérateurs de la communauté.

Tout en nous arrêtant sur ces questions et ces problèmes, nous ne devons pas un seul instant oublier les activités humanitaires originelles de la Francophonie, si importantes et si bénéfiques : l'enseignement, la culture, le savoir, la science ; d'autant plus qu'elles dominent dans la coopération entre la Bulgarie et la communauté pendant la brève période écoulée depuis l'adhésion de mon pays. Elles ont leurs racines dans l'histoire. L'intérêt pour la langue, la littérature et la culture françaises date de dizaines d'années. Aujourd'hui, la communication, grâce à l'usage commun de la langue, acquiert de nouvelles dimensions et dépasse le cadre de l'entente et de l'amitié bilatérales. L'enseignement du français dans les écoles prend de l'ampleur, le nombre de filières francophones dans les établissements supérieurs augmente, l'Institut francophone d'administration et de gestion (Ifag), créé il y a deux ans, tend à devenir un centre régional prestigieux de formation de cadres pour toute l'Europe centrale et orientale, le nombre des boursiers et des stagiaires augmente, l'échange de professeurs s'intensifie. Le public bulgare bénéficie des programmes de TV5, les manifestations culturelles se multiplient. Le Mémoire de coopération signé en mai 1996 avec l'ACCT remplit bien son rôle et nous aimerions procéder conjointement à sa mise à jour et à son élargissement, si possible dès le début de 1998.

La Déclaration de Hanoi, le Plan d'action avec ses cinq programmes mobilisateurs et les autres documents du Sommet contiennent des idées riches et de nombreuses initiatives. S'appuyant sur tout ce qui a déjà été fait, elles préparent la communauté pour une étape nouvelle. Nos pays et nos peuples, gardant leur diversité géographique, politique, religieuse, culturelle, mais partageant une même langue, préservant leurs particularités nationales, leur identité et leur spécificité tout en étant unis par l'entente, l'entraide et la solidarité, affrontent les défis de la mondialisation progressive, irréversible. Nous devons trouver le moyen de mettre à profit son énergie positive, créatrice. A notre avis, parmi les armes dont nous disposons, celles que je viens de mentionner sont des plus importantes.

La réforme institutionnelle sert le même objectif. Nous appelons « nouvelle Charte » la Charte de la Francophonie qui découle de la Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique et je crois que ce n'est pas une erreur. Elle est tournée vers l'avenir et contient la charge du nouveau. Elle donne une nouvelle image de la communauté des pays ayant le français en partage, l'élève à un autre niveau, la situe dans une perspective plus complexe, exige d'elle plus de dynamisme. L'élection pour la première fois d'un secrétaire général de la communauté, que nous soutiendrons sans réserve, fait également partie de cette réforme.

La communauté des pays ayant le français en partage aura à remplir des missions importantes, chargées d'une grande responsabilité. Le résultat de leur accomplissement servira les hommes, les générations présentes et futures. C'est notre grand devoir, que nous devons assumer et accomplir dignement.

Je vous remercie.

**Discours prononcé par M. Pascal Firmin Ndimira
Premier ministre de la République du Burundi**

Excellence, monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Excellences, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Monsieur le président du Conseil permanent de la Francophonie,
Monsieur le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie,
Mesdames, messieurs les chefs de délégation,
Distingués délégués,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais, de prime abord, m'acquitter de l'agréable devoir de remercier, au nom du gouvernement du Burundi, de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, le gouvernement et le peuple vietnamiens pour l'accueil combien chaleureux qui nous a été réservé depuis que nous avons foulé le sol de ce radieux pays.

De même, il me plaît de féliciter le président sortant de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, le président du Conseil permanent de la Francophonie et le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie pour l'excellent travail accompli depuis les dernières assises, qui a permis l'organisation minutieuse du présent Sommet.

Le projet francophone poursuit son parcours : de l'Europe au Canada, et du Québec à l'Afrique, aujourd'hui nous nous retrouvons à Hanoi. La tenue, pour la première fois, en Asie d'un Sommet francophone témoigne, s'il en était besoin, de la dimension universelle de la Francophonie et de l'étendue de son espace, un espace multidimensionnel et multiculturel.

Excellences, mesdames, messieurs,

Dans ce bref propos, nous voudrions, après quelques considérations sur les objectifs et le Plan d'action de la Francophonie, saisir cette occasion pour évoquer la situation qui prévaut dans notre pays, le Burundi, et refléter les aspirations du peuple burundais au regard des principaux idéaux de la Francophonie que constituent la paix, la démocratie, la coopération et le développement de l'Etat de droit et des droits de la personne humaine, le dialogue des cultures et des civilisations, le rapprochement des peuples et le renforcement de leur solidarité ; tout ceci dans le respect de la souveraineté des Etats, de leurs langues et de leurs cultures et sans ingérence dans les questions de politique intérieure.

La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage représente un espace de solidarité agissante, porteur d'une forte synergie, elle-même fondée sur l'attachement à des valeurs communes dans le strict respect des identités culturelles de tous les pays membres. Espace de dialogue et de coopération par excellence, l'espace francophone veut être par-dessus tout un espace d'action.

Tandis que l'aube du XXI^e siècle commence à poindre à l'horizon, notre planète continue d'être le théâtre de conflits multiformes qui sont à l'origine d'énormes pertes en vies humaines, d'importants déplacements de populations, de la privation de la liberté et d'incommensurables dégâts matériels.

L'Afrique en général, et l'Afrique des Grands Lacs en particulier, connaît des crises socio-politiques sans précédent. Il est donc tout à fait pertinent que l'une des principales orientations du programme de la Francophonie porte sur la prévention et le règlement pacifique des conflits. La diffusion d'une culture de tolérance et de paix représente un appui précieux à ce sujet. Un tel programme devrait faire partie de l'enseignement de base. Par ailleurs, la promotion des droits de la personne humaine, avec un accent spécifique sur les droits de la femme et de l'enfant, constitue un important facteur de paix et de justice, et une promesse pour l'avenir.

En tant qu'espace de culture et de communication, la Francophonie se doit de faciliter l'utilisation des nouvelles technologies de la communication et d'en assurer la diffusion. La promotion de la culture et de la communication suppose bien entendu la libre circulation des techniciens, des créateurs, des artistes, des produits et des biens culturels. A cet égard, l'embargo et le blocus représentent une entrave à la liberté de circulation des personnes et des biens. Aussi est-ce une pratique qu'il faut décourager, condamner et éradiquer dans les relations entre les Etats et les peuples.

Excellences, mesdames, messieurs,

En Afrique, il est des pays nantis en ressources naturelles mais, en raison d'une démographie galopante, la plupart des pays africains sont surtout pourvus en ressources humaines. Si elle est formée, la nombreuse jeunesse africaine incarne une force pour l'avenir. L'on comprend dès lors pourquoi les efforts en vue de la scolarisation universelle doivent être poursuivis et renforcés. L'éducation de base apparaît comme un enjeu crucial. Une place de choix doit également être réservée à la formation professionnelle et technique. A cet effet, la résolution adoptée par le bureau de suivi de la Confémen mérite d'être soutenue.

Il demeure que les actions les plus attendues de la solidarité francophone sont celles en rapport avec le développement économique. Ainsi que le relevait Son Excellence monsieur Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, au Sommet de Chaillot en 1991 : « [...] il nous faut analyser profondément les maux de l'Afrique, ses insuffisances, ses besoins, donner les réponses capables de la sortir du sous-développement. »

Au nombre de ces « réponses », tout doit être mis en œuvre pour traduire dans les faits les décisions permettant aux pays en voie de développement d'accéder au système commercial mondial et de surmonter le risque de marginalisation. Il est impérieux de maintenir l'aide publique au développement à un bon niveau, de relancer l'investissement étranger, d'alléger la dette des pays les moins avancés, de former les capacités nationales et de promouvoir un arsenal juridique favorable au secteur privé.

Excellences, mesdames, messieurs,

La réalisation d'un programme aussi ambitieux suppose un environnement de paix et de sécurité ainsi que l'ouverture démocratique. Tout en reconnaissant l'existence d'universaux en matière de démocratie, il demeure que celle-ci doit s'adapter, ou mieux, être adaptée aux réalités politiques, sociales et économiques de chaque pays.

La démocratie ne peut s'épanouir que dans le cadre d'un Etat de droit où la sécurité pour tous, y compris les minorités, est assurée et le droit à la vie, garanti. Elle se fonde sur le meilleur projet de société et non sur les rivalités ethniques. Tel n'est malheureusement pas toujours le cas dans le monde ; la région des Grands Lacs africains incarne en cela l'exemple on ne peut plus patent. Le Burundi, mon pays, n'a pas été épargné par ces conflits de nature ethnique.

Excellences, mesdames, messieurs,

Depuis un peu plus de quatre ans, le Burundi traverse l'une des crises les plus graves de son histoire. La tragédie déclenchée en octobre 1993 a enrayé les institutions de la République et elle a été suivie d'actes de génocide qui ont emporté beaucoup de victimes innocentes. La violence a également forcé beaucoup de citoyens à fuir leurs villages et quartiers pour aller vivre dans des centres de fortune, dans les affres de la faim, de la misère et en proie aux intempéries de toutes sortes.

C'est précisément pour mettre un terme à cette violence généralisée et replacer le pays sur les rails que le changement du 25 juillet 1996 est intervenu. Dès cette date, le gouvernement de transition s'est assigné comme principale mission d'organiser un processus de paix inclusif, fondé sur le dialogue avec toutes les sensibilités politiques sans exclusive, de réinsérer les sinistrés de guerre dans la communauté nationale, de reconstruire le pays et de relancer le développement. Les résultats tangibles qui, aujourd'hui, crèvent les yeux de tout observateur de bonne foi ne doivent pas néanmoins occulter les obstacles quasi insurmontables qui ont été érigés sur le chemin de la paix et de la reconstruction au Burundi.

Injustement imposées contre le Burundi le 31 juillet 1996, par certains pays des Grands Lacs africains, les sanctions économiques minent quotidiennement les efforts en faveur du processus de paix ; le blocus économique a paralysé l'économie nationale et aggravé les conditions de vie de toutes les catégories sociales vulnérables. Fondées sur des motivations subjectives et personnelles, ces mesures iniques et illégales doivent être levées sans délai pour donner une chance au processus de paix en cours et des moyens de survie à la population burundaise qu'il est cynique d'opprimer davantage.

Il est juste de rappeler ici que la communauté francophone n'est pas restée indifférente aux souffrances du peuple burundais. Elle lui a manifesté sa solidarité par des actions et des gestes concrets de soutien pour lesquels nous lui exprimons toute notre gratitude. A cet égard, nous nous félicitons de la visite de solidarité qu'une délégation du CPF a effectuée au Burundi en septembre dernier sous la conduite de son président, monsieur Trinh Duc Du.

Nous appelons les présentes assises à prolonger ces gestes et ces actions en les renforçant par un appui explicite aux efforts entamés par mon gouvernement dans le cadre du processus de paix et par une résolution demandant la levée totale du blocus qui étouffe mon pays, si inutilement et si injustement, au mépris de toute norme du droit et de toute légalité internationale.

Le processus de paix au Burundi comprend trois grandes articulations : le débat national, les conférences de paix et le dialogue, ou négociations, ouvert à tous. Le débat national se poursuit à l'intérieur du pays avec les représentants de la population. S'agissant des conférences de paix, dont l'objectif est de rapprocher les divers protagonistes de la crise burundaise en vue des négociations ouvertes à tous, nous nous félicitons du travail remarquable que l'Unesco vient de réussir en organisant à Paris, du 26 au 28 septembre 1997, la première conférence de paix inter-Burundais pour 50 délégués politiques et devant 30 observateurs internationaux.

Nous souhaitons que la phase des négociations ouvertes reprenne le plus tôt possible. Devant l'hostilité affichée par la Tanzanie – pays du médiateur, l'ancien président Mwalimu Julius Nyerere, et naguère lieu des pourparlers –, devant les multiples agressions perpétrées tantôt par les rebelles en armes hébergés par la Tanzanie, tantôt par l'armée tanzanienne contre le territoire burundais, le gouvernement du Burundi a, au mois d'août dernier, demandé un bref report de cette phase pour favoriser un environnement plus propice aux négociations.

Il va sans dire, au reste, que pour faire avancer le processus de paix au Burundi, il est devenu impérieux de changer le lieu de la négociation et de renforcer la médiation par une équipe de médiateurs neutres. Tels sont d'ailleurs les termes de la requête du gouvernement du Burundi auprès des partenaires du processus de paix dans notre sous-région.

La question des réfugiés et des groupes armés hébergés par certains pays voisins doit se régler conformément à la loi internationale sur les réfugiés.

Le renforcement de l'Etat de droit, au Burundi, passera par une lutte implacable contre l'impunité. A cet égard, les structures judiciaires intérieures doivent être encouragées et appuyées par la création d'un tribunal pénal international pour le Burundi destiné à juger les actes de génocide. Dans le même ordre d'idées, nous soutenons les efforts déployés par les Nations unies en vue de la mise en place, au niveau international, d'une cour criminelle permanente.

Sur le plan intérieur, le rapprochement entre le Parlement et le gouvernement est amorcé. Les dernières journées parlementaires organisées à Bujumbura, du 14 au 17 octobre 1997, ont été synthétisées par des conclusions encourageantes. La récente intervention du Premier ministre au Parlement, pour présenter le processus de paix aux députés, traduit la même volonté commune d'harmoniser le fonctionnement des institutions de l'Etat.

Excellences, mesdames, messieurs,

Qu'il nous soit permis, avant de conclure ce propos, de lancer un appel à la famille francophone et à la communauté internationale afin qu'elles soutiennent le processus de paix au Burundi fondé sur le règlement pacifique des conflits.

Nous demandons à cet effet que les sanctions économiques qui oppriment notre population soient levées et pour cela nous requérons l'appui des pays ici présents dans le cadre d'une solidarité positive.

Le Sommet de Hanoi marque une étape décisive dans l'histoire des institutions de la Francophonie, dans la mesure où l'adoption et la mise en œuvre de la Charte révisée ainsi que

l'élection du secrétaire général de la Francophonie vont, nous l'espérons, renforcer les structures de notre organisation et rendre ainsi cette dernière plus apte à répondre opportunément aux défis du monde moderne et à franchir avec encore plus d'assurance le seuil du troisième millénaire.

Je vous remercie !

**Déclaration du chef de la délégation burundaise
dans le cadre du rapport du président du CPF**

1. Nous voudrions saluer la visite qu'une délégation du Conseil permanent de la Francophonie vient d'effectuer au Burundi, sous la conduite de son président, monsieur Trinh Duc Du, au mois de septembre dernier. Nous nous félicitons du rapport objectif dressé à ce sujet. Il a pu être constaté une évolution positive en matière de sécurité ainsi qu'une avancée positive dans la dynamique de réconciliation.
2. Nous louons, par ailleurs, la volonté manifeste du Conseil permanent de la Francophonie d'appuyer les initiatives de paix et de réconciliation au Burundi. La problématique de paix dans la région des Grands Lacs appelle une attention toute particulière. La contribution du Conseil permanent de la Francophonie, à cet effet, sera fortement appréciée.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Antonio Mascarenhas Monteiro
Président de la République du Cap-Vert**

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Chers collègues,
Messieurs les chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier, monsieur le président, et, à travers vous, le gouvernement et le peuple vietnamiens, de l'accueil chaleureux et de toutes les marques d'attention prodiguées à la délégation capverdienne et à moi-même depuis notre arrivée à Hanoi. Hanoi, ville légendaire et presque millénaire, où l'antique côtoie le moderne, le traditionnel va la main dans la main avec le nouveau, et dont l'histoire témoigne des énormes défis relevés par le peuple vietnamien, à qui je rends un vibrant hommage.

Mesdames, messieurs,

Voilà bientôt une année que la République du Cap-Vert a adhéré à l'Agence de la Francophonie. C'était en décembre 1996, à Marrakech, lors de la huitième Conférence ministérielle de la Francophonie.

C'est pour moi un grand honneur, doublé d'une grande satisfaction, que de représenter mon pays au moment où il participe, pour la première fois comme membre de plein droit, à une rencontre de la grande famille francophone.

La République du Cap-Vert est un pays lusophone et, à ce titre, elle est membre fondateur de la communauté des pays de langue portugaise.

Cette double appartenance est loin d'être contradictoire ou incompatible, car la Francophonie et la Lusophonie constituent deux mondes qui se recoupent, deux réalités complémentaires ; d'autant plus que le français et le portugais sont deux langues qui se réclament de la même matrice latine.

Tout en réaffirmant que mon pays est attaché aux valeurs et aux principes défendus par la Francophonie, je tiens à souligner sa ferme volonté politique de contribuer au renforcement de ce vaste espace de dialogue et de coopération.

La République du Cap-Vert demeure convaincue qu'un rôle accru revient à la Francophonie dans le façonnement des relations internationales devant caractériser le monde de demain, un monde où la tolérance, la solidarité et un véritable partenariat entre les nations pour la paix et le développement seraient des pierres de touche. Voilà pourquoi je salue et j'encourage les

réformes institutionnelles en cours qui permettront de renforcer la visibilité de la Francophonie sur le plan international.

A mon avis, le Plan d'action sera, d'autre part, un instrument essentiel dans l'accomplissement des objectifs que nous nous fixerons pour les années à venir. Il faudra donc que des moyens suffisants soient mobilisés pour son exécution.

Mesdames, messieurs,

Nombreux sont les défis auxquels l'humanité doit faire face. L'exclusion sociale et l'intolérance, la pauvreté, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et la persistance de conflits sont des maux qui ne connaissent pas de frontières et, partant, interpellent la conscience de tous pour une action concertée.

Bien qu'elle soit porteuse d'opportunités indéniables, la globalisation accélérée dans tous les secteurs de l'activité humaine est à même d'accroître les inégalités existant entre les pays nantis et les pays en développement. Et, parmi ceux-ci, nombre de pays africains risquent de « rater le train de la globalisation » si des solutions adéquates à la situation complexe qu'ils vivent ne sont pas mises en application.

Il me plaît, néanmoins, de relever que va s'agrandissant la conscience qu'il leur incombe, au premier chef, la responsabilité de redresser cette situation. Et j'en pourrais citer des exemples. Des moyens sont mis en commun sur le plan régional pour relever les défis économiques et sociaux ainsi que ceux de la paix et de la stabilité. La démocratisation est une réalité dans nombre de pays et la participation de la société civile dans la gestion de la « chose publique » est de plus en plus grande. Des réformes économiques profondes ouvrent la voie à l'intervention du secteur privé national et étranger et à la création de petites et moyennes entreprises, avec un effet positif sur le marché du travail.

Le Cap-Vert croit donc en l'avenir de l'Afrique et considère que les initiatives endogènes visant à relancer la situation économique et à consolider les acquis dans le domaine de la démocratisation et de la stabilité doivent être appuyées par la communauté internationale.

C'est sur cette note d'optimisme que je souhaiterais clore mon intervention, tout en vous remerciant de votre attention.

**Intervention de M. Mouzoir Abdallah
Commissaire d'Etat à l'Education nationale et à la Recherche scientifique
de la République fédérale islamique des Comores**

Je voudrais tout d'abord m'associer aux imminents orateurs qui m'ont précédé pour exprimer toute la reconnaissance de ma délégation pour l'accueil chaleureux et très amical qui nous a été réservé à Hanoi par le gouvernement et le peuple vietnamiens.

Madame la présidente,

Les chefs d'Etat et de gouvernement qui sont intervenus lors de la séance solennelle d'ouverture de cette conférence n'ont pas manqué de souligner l'importance du rôle que la communauté francophone doit jouer pour contribuer à la prévention et au règlement des conflits.

Les Comores sont un Etat archipel. Il est confronté à une crise séparatiste dans l'île d'Anjouan, une des îles de la République fédérale islamique des Comores. Pourtant, des liens de sang très forts, une même langue, une même religion, une même expérience de vie politique et administrative vouent l'archipel des Comores au même destin. Aucun pays, aucune organisation internationale n'a jamais mis en cause cette réalité historique.

Depuis le début de cette crise, le président Mohamed Taki Adulkarim a privilégié le dialogue. Il a proposé, dans son message à la nation, le 1^{er} août 1997, un schéma d'organisation institutionnelle qui élargirait les domaines de compétences des îles et qui prendrait en compte les spécificités insulaires.

C'est dans cet esprit que le président Mohamed Taki a fait appel à la médiation de l'OUA. Les séparatistes, au lieu de répondre à l'appel au dialogue du président de la République, se sont engagés dans la voie de l'escalade, en organisant à huis clos un soi-disant « référendum d'autodétermination » et en constituant un pseudo-gouvernement de « l'Etat d'Anjouan ».

Face à cette situation, le gouvernement de la République, l'OUA, l'ONU, la Ligue des Etats arabes, les pays amis, dont la France, ont marqué de la façon la plus ferme leur attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et au respect de l'ordre constitutionnel.

Je voudrais ici rendre hommage à la médiation de l'OUA conduite par l'ambassadeur Pierre Yéré, de la République de Côte d'Ivoire, dont je salue ici la persévérance, la capacité d'écoute et la volonté politique.

Aujourd'hui, l'OUA s'active pour l'organisation de la conférence internationale sur les Comores à Addis-Abeba. Cette crise est d'essence économique ; c'est dans la solidarité internationale qu'elle trouvera la réponse juste et durable à laquelle aspire le pays.

Le gouvernement comorien compte sur les pays amis, et notamment sur la famille francophone, pour appuyer les efforts de l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. C'est ainsi que désormais nous arriverons à faire triompher le droit, le bon sens et l'intérêt supérieur de la nation comorienne.

Voilà pourquoi j'ai l'honneur de proposer au Sommet l'amendement au point 7 du Plan d'action de Hanoi, à insérer après le premier paragraphe :

Nous déclarons notre attachement à l'unité nationale, à l'intégrité territoriale et à la légalité constitutionnelle en République fédérale islamique des Comores.

Nous exprimons notre haute appréciation à la médiation entreprise et poursuivie par l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, tendant au règlement négocié de la crise, et ce, dans le cadre de la conférence internationale sur les Comores, prévue à Addis-Abeba.

Nous lançons un appel à toutes les parties comoriennes de s'abstenir de poser des actes susceptibles de gêner les efforts de l'OUA.

Je vous remercie.

EVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE en République fédérale islamique des Comores

1. Depuis le mois de juillet 1997, la République fédérale islamique des Comores connaît une crise séparatiste dans l'île d'Anjouan.
2. Pourtant, des liens de sang très forts, une même langue, une même religion, une même expérience de vie politique et administrative vouent l'archipel des Comores au même destin. La communauté internationale a reconnu l'unité et intégrité territoriale des Comores.
3. Le président Mohamed Taki Abdulkarim, au pouvoir depuis deux ans, a privilégié le dialogue et la concertation avec les séparatistes, il a proposé un schéma d'organisation institutionnelle qui élargirait les domaines de compétence des îles et qui prendrait en compte les spécificités insulaires.
4. Les séparatistes ont organisé un référendum dit d'« autodétermination » et nommé un soi-disant « gouvernement de l'Etat d'Anjouan ».
5. Le gouvernement comorien ne reconnaît pas la validité de cette consultation.
6. Le gouvernement de la République a, tout au long de cette crise, évité la confrontation et veillé à la sécurité des Comoriens originaires d'Anjouan et vivant dans les autres îles.
7. Le président Mohamed Taki Abdulkarim est ouvert à toutes les initiatives de nature à restaurer la confiance entre les Comoriens et à consolider l'unité nationale.
8. La médiation de l'OUA, conduite par l'ambassadeur Pierre Yéré, de la République de Côte d'Ivoire, aboutira à l'organisation d'une conférence internationale sur les Comores à Addis-Abeba.
9. Cette conférence donnera à toutes les parties concernées la possibilité d'exprimer librement leurs points de vue pour parvenir ensemble à la solution qui respectera l'intégrité territoriale, la cohésion nationale et le respect de la légalité constitutionnelle.
10. Le gouvernement comorien compte sur les pays amis, la communauté internationale et les bonnes volontés pour aider les Comoriens à rétablir la confiance, la paix et la sécurité.
11. Cette crise est d'essence économique. C'est dans la solidarité internationale qu'elle trouvera une réponse juste et durable.

12. Le président et son gouvernement expriment leur reconnaissance à l'OUA, à la Ligue des États arabes et aux pays amis, notamment la France, pour leur soutien constant, dès le début de la crise, à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la cohésion nationale de la République fédérale islamique des Comores.
13. Ils comptent sur la contribution de la famille francophone pour appuyer les efforts de l'organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Hanoi, le 14 novembre 1997

**Discours de S.E. M. Denis Sassou-Nguesso
Président de la République du Congo**

Messieurs les chefs d'Etat,
Messieurs les chefs de gouvernement,
Messieurs les chefs de délégation,
Monsieur le secrétaire général de l'Agence de la Francophonie,
Excellences, mesdames et messieurs,

C'est avec beaucoup d'émotion que nous prenons la parole devant cette auguste assemblée. A la faveur de cette solennelle occasion, je voudrais remercier Son Excellence le président de la République socialiste du Vietnam, le gouvernement et le peuple vietnamiens pour l'accueil chaleureux et les marques d'amitié dont la délégation qui m'accompagne et moi-même sommes l'objet. Nous y sommes d'autant plus sensibles que le Vietnam, pays ami et cher au peuple congolais, vient de subir les destructions que l'on sait, causées par le typhon Linda.

Excellences, mesdames et messieurs,

Le septième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage s'ouvre à un moment où le monde en général et l'Afrique en particulier sont secoués par des crises multiples : guerres fratricides, dérives néo-totalitaires des processus de démocratisation, calamités naturelles, etc., avec le cortège funeste des conséquences sur le plan humanitaire.

Ce Sommet nous donne l'occasion d'évoquer sommairement la situation au Congo-Brazzaville, mon pays, et de restituer la vérité sur les changements politiques qui y sont intervenus depuis le 15 octobre dernier.

Excellences, mesdames et messieurs,

Il y a six ans, le Congo-Brazzaville tenait sa conférence nationale ; une conférence au cours de laquelle notre peuple décidait de bâtir un Etat de droit dont le soubassement devait être la démocratie dans son acception la plus universelle. Le Congo prenait ainsi l'option de faire des principes de liberté et de démocratie pluraliste le socle des valeurs sur lesquelles il entendait fonder son développement.

Malheureusement, l'immense espoir suscité par ce forum s'est vite transformé en profond désespoir. Le régime que le président élu a imposé au peuple était plutôt celui du vol, de la violation des droits de l'Homme, de la barbarie, de la division du pays en entités ethno-régionales et de la guerre génocidaire.

En effet, pendant cinq ans, une minorité liée au pouvoir s'est prélassée dans l'opulence, se livrant au pillage systématique des biens de l'Etat et à une corruption généralisée. Non satisfaite

d'avoir confisqué les libertés publiques et d'avoir privé notre peuple de ses droits les plus élémentaires, cette minorité a déclenché deux guerres civiles particulièrement meurtrières.

Cinq ans après la première élection présidentielle pluraliste jamais organisée au Congo, les Congolais se retrouvent dans un pays complètement ruiné par la mal gouvernance et dévasté par deux guerres génocidaires. Il n'y a plus d'Etat, plus d'armée, plus de police, plus de gendarmerie, plus de justice.

Le système éducatif, naguère exemplaire en Afrique par son taux de scolarisation qui avoisinait les 90 %, est dans un complet délabrement. Le Congo a connu, en cinq ans, trois années blanches. L'avenir de nos élèves et étudiants court ainsi le risque d'être à jamais compromis si l'Unesco et la grande famille francophone ici réunie ne volent pas à notre secours.

Quant au système sanitaire, il a atteint un niveau de dégradation jamais égalé. Il y a véritablement péril en la demeure. Le Congo risque de sombrer dans un désastre humanitaire si l'Organisation mondiale de la santé et les différentes ONG n'interviennent pas d'urgence.

Le Congo, disais-je, a connu, en moins de cinq ans, deux guerres. La première, en 1993-1994, a causé la mort de près de 3 000 personnes et le déplacement de milliers d'autres. La seconde, de loin la plus sanglante, a été déclenchée juste à la veille de l'élection présidentielle. Elle visait avant tout l'élimination physique de ma modeste personne, ainsi que l'attestent des documents inédits trouvés au palais après la fuite des occupants.

Nous nous acheminions en effet vers l'élection présidentielle qui aurait, à coup sûr, sanctionné Pascal Lissouba quand, le 5 juin 1997 – le monde entier le sait –, ma résidence a été encerclée et attaquée avec des engins blindés, appuyés par des fantassins. Il s'est ensuivi cinq mois d'enfer durant lesquels le pouvoir d'alors a utilisé les armes de destruction massive les plus meurtrières : canons, obusiers et mortiers de tous calibres, chars d'assaut, mitrailleuses lourdes, orgues de Staline, mines antipersonnel et hélicoptères de combat MI-8 et MI-24 armés de roquettes et larguant des bombes de 250 kilos.

Les victimes en furent principalement les populations civiles des quartiers nord de Brazzaville. Le bilan est accablant : près de 10 000 morts, des centaines de milliers de déplacés et de sans-abri, des destructions matérielles immenses. Il s'agit là d'un génocide savamment programmé, sans précédent dans l'histoire de notre pays.

La communauté internationale s'est fortement impliquée dans ce conflit. Elle a soutenu les efforts de médiation de Son Excellence El Hadj Omar Bongo, président de la République gabonaise, secondé par l'ambassadeur Mohammed Sahnoun, envoyé spécial des secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA. Tous les efforts de la médiation internationale ont été vains et le comble a été atteint lorsque monsieur Lissouba refusa de se rendre au sommet des huit chefs d'Etat africains, dont la plupart sont dans cette salle et que nous saluons.

Ce sommet, dit de la dernière chance, n'a pu que prendre acte de cette absence. Par cette attitude, l'ancien président a définitivement fermé la voie d'une solution négociée à ce conflit qui avait déjà causé des drames dans notre pays.

Avoir été « démocratiquement élu » n'autorise nullement à disposer, à son gré, de la vie de ses concitoyens, ni ne confère le droit de vie ou de mort sur autrui. La démocratie, que notre peuple a appelé de tous ses vœux, comporte des règles auxquelles personne, y compris le président de la République, ne saurait se soustraire. Elle suppose le respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme, le respect du droit à la différence, le respect du caractère sacré de la vie humaine.

Excellences, mesdames et messieurs,

La tragédie du Congo-Brazzaville résulte, sans conteste, du non respect des principes élémentaires de la démocratie, de la négation de l'Etat de droit. C'est pourquoi la relance du processus démocratique sur des bases plus saines et la consolidation de l'Etat de droit sont des préoccupations essentielles pour le gouvernement d'union nationale que nous venons de constituer. Nous nous y sommes engagés solennellement !

Avant la fin de cette année, le Forum national pour l'unité et la démocratie se sera tenu à Brazzaville. Il a pour tâches principales de déterminer la durée, le contenu et les modalités de la gestion de la période de transition, de fixer la date des prochaines élections générales qui seront nécessairement libres et transparentes, avec la participation de la communauté internationale, et de désigner un parlement de transition devant lequel le gouvernement présentera le projet de budget de l'Etat pour l'année 1998.

Excellences, mesdames et messieurs,

Le Congo sort exsangue de ces deux guerres civiles. Brazzaville, naguère verdoyante capitale, n'est plus qu'un champ de ruines. C'est pourquoi nous sollicitons de la communauté internationale – de l'Organisation des Nations unies, de l'Organisation de l'unité africaine, de l'Union européenne, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la grande famille francophone – compréhension et assistance pour reconstruire ce qui a été détruit.

Excellences, mesdames et messieurs,

Nous concevons la Francophonie comme le cénacle de l'harmonie, en même temps comme un espace solidaire. Nous devrions en faire un front uni face aux incertitudes de la mondialisation. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut espérer peser sur le cours des choses et infléchir les choix planétaires. Longtemps encore, nous en sommes convaincus, elle demeurera un instrument efficace de coopération et d'intégration, un raccourci vers le développement durable, vers l'égalité entre les hommes et les nations, dans la paix, la justice et la solidarité.

Je vous remercie.

**Allocution de S.E. M. Angel-Serafin Seriche Dougan Malabo
Premier ministre de la République de Guinée équatoriale**

Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam,
Excellences, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Excellences, messieurs les chefs de délégation,
Messieurs les ministres et les délégués,
Mesdames et messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom du président de la République, chef d'Etat et président du Parti démocratique de la Guinée équatoriale, Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo, en celui de la délégation qui m'accompagne et en mon nom propre, d'exprimer tout d'abord nos sincères remerciements à Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, à son gouvernement et au peuple vietnamien tout entier pour l'accueil combien chaleureux ainsi que l'hospitalité, comparable seulement à celle de l'Afrique, dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans ce beau et héroïque pays qui présente tant de similitude avec la République de Guinée équatoriale, notre pays. C'est avec grande conviction que nous pouvons affirmer que nous nous trouvons ici comme dans notre propre pays, c'est-à-dire chez nous.

Je dois, deuxièmement, m'acquitter de la haute mission qui m'a été confiée par Son Excellence le président Obiang Nguema, celle de présenter ses excuses et ses vifs regrets à Son Excellence Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, ainsi qu'à ses pairs, chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, pour son absence physique à cette rencontre fraternelle de ceux qui partagent la belle langue de Molière pour exprimer leurs sentiments, rêves et aspirations d'avenir. Il m'a demandé, néanmoins, de vous assurer que son engagement personnel envers la Francophonie ainsi que sa détermination pour une intégration universelle le rendent spirituellement proche de tout ce que vous allez décider fraternellement dans ce forum, auquel il souhaite tout le succès en vue de la consolidation d'une Francophonie plus participative et plus solidaire.

Pour notre pays, la République de Guinée équatoriale – la seule enclave hispanique et hispanophone du continent africain, incrustée au milieu d'une réalité géographique, économique et sociale francophone dans sa majorité –, l'intégration dans ce collectif des destins partagés dans la variété culturelle et idéologique se révéla, dans la dynamique propre des échanges humains, comme une nécessité vitale de communication, encouragée par la réalité imposée par les mécanismes économiques établis dans la sous-région.

En effet, des pays de la zone économique du franc CFA, dont les relations sont marquées par une réalité de communication linguistique uniforme, voisins de la Guinée équatoriale, avaient seulement la voie de la langue pour intégrer cette dernière dans la réalité socioéconomique de son environnement naturel, sans pour autant blesser ou altérer son identité hispanique et bantoue.

Depuis son accession au pouvoir en 1979, le président Obiang Nguema s'était fixé le devoir de favoriser l'ouverture de la Guinée équatoriale vers le monde extérieur, non seulement dans son entourage géopolitique immédiat, mais dans le contexte universel.

Cette ouverture ne nous a pas posé de problèmes de substitution, d'identité ou de culture puisque l'universalité des relations humaines et des échanges technologiques, littéraires, artistiques et autres dessine aujourd'hui un monde de plus en plus global, dans lequel tous sont obligés de s'entendre.

Dans cette optique d'intégration sans substitution, d'enrichissement sans exclusion, de coparticipation sans ségrégation, notre gouvernement a déjà réalisé des actions successives pour découvrir un espace nouveau fait de réalités différentes et y rentrer avec l'intention saine d'incorporer ces dernières dans sa vision du développement et de la coopération sans abandonner ses racines hispaniques bantoues. Ainsi, nous avons assumé la Francophonie par une cohérente succession d'étapes, tout en évitant ce qui pourrait entraîner une violence culturelle et sociale.

Parlé naturellement par les habitants des zones frontalières de la partie continentale du pays, le français avait déjà des antécédents d'implantation informelle en Guinée équatoriale. Son introduction, d'abord comme langue d'enseignement optionnelle dans le système scolaire du pays ayant connu une rapide augmentation de la participation des élèves dans son apprentissage et, ensuite, comme langue de travail à côté de l'espagnol, ne fut que la consécration d'une situation de fait puisque le français était déjà parlé par notre population dans un pourcentage très important.

Récemment, pour clarifier davantage notre option et pour défendre notre affirmation d'un pays appelé à marquer de sa présence effective les relations avec les nations de son environnement, notre président manifesta la nécessité que le français soit reconnu deuxième langue officielle de la République de Guinée équatoriale, souhait qui fut repris par la réunion du Conseil des ministres du 3 octobre 1997 et dont la proposition formelle a été soumise pour approbation à la Chambre des représentants du peuple, le Parlement, dans ses présentes assises.

Contrairement aux interprétations déviées et fracassantes issues de certains cercles qui revendiquent l'exclusivité culturelle hispanique dans notre pays, notre action d'intégration est guidée par des raisons politico-historiques de poids et déterminantes de ce qu'a été la réalité de la Guinée équatoriale. Découvert par les Portugais, échangé par la suite avec l'Espagne contre d'autres positions au large du Brésil, abandonné plus tard par cette dernière, puis administré successivement par les Français et les Anglais avant d'être repris ultérieurement par l'Espagne, notre pays, réduit à une petite enclave de 28 000 km² au lieu des 300 000 km² qu'il avait à l'origine, a toujours eu vocation de carrefour des cultures. Nous sommes appelés à composer et à nous entendre avec tous, à cultiver l'apprentissage de façons de penser, de coutumes et de formes de vie de différentes origines pour adopter une stratégie visant à rendre moins hostile notre situation insolite d'isolés dans la multitude. Notre volonté d'intégration se justifie aussi par le souci de ne pas permettre que nos petites dimensions géographique et démographique puissent signifier notre suicide politique et économique dans un ensemble de pays différents. Il serait incohérent que nous nous imposions une auto-exclusion sous le faux prétexte de conserver notre identité culturelle hispanique, alors que le monde entier s'achemine vers la constitution de grands espaces de coopération et d'échanges économiques et autres.

Ainsi, nous sommes membres de toutes les institutions économiques de notre sous-région, par vocation et par pragmatisme politique. Nous avons intégré l'espace francophone par souci d'ouverture et d'internationalisation de notre réalité nationale.

Notre appartenance à la Conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, notre intégration à l'Union douanière des Etats de l'Afrique centrale (Udéac), à la Banque des Etats de l'Afrique centrale, à la Francophonie et à toutes ses instances ne sont pas le résultat d'un aventurisme, mais la conclusion logique et cohérente d'un gouvernement qui lutte pour voir son pays présent dans le grand débat de l'ouverture et de la configuration d'un monde plus communicatif et interdépendant, dans un respect scrupuleux des réalités caractéristiques de chaque peuple et nation.

Excellences, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, messieurs,

En assumant le compromis de faire du français une langue de présence active dans la vie de la République de Guinée équatoriale, nous n'ignorons pas l'importance politique et culturelle de cette décision pour notre peuple et pour son adaptation à un système nouveau ; c'est pourquoi nous souhaitons que la grande famille francophone puisse faire valoir, en toute justice, le mérite de cette décision auprès de la communauté internationale, que soit considéré l'effort d'adaptation que doivent consentir notre peuple et nos structures administratives, d'enseignement, etc. Nous demandons aux pays francophones d'origine de ne pas considérer l'adhésion de la Guinée équatoriale comme une introduction brusque dans un espace exclusivement culturel, mais plutôt comme un exemple de la diversité enrichissante d'un projet de fraternisation des peuples autour d'une nouvelle formule de coopération et de participation.

Une diversité non exclusive, c'est ce qui doit animer nos rencontres. Plus encore, je dirais que nos différentes origines culturelles devraient constituer le pilier d'une nouvelle culture universelle, qui s'alimenterait de la différence pour constituer une unité des volontés, pour un monde plus solidaire et participatif.

Je voudrais emprunter, à ce moment de mon intervention, un paragraphe qui figure dans l'introduction de la programmation de l'Agence de la Francophonie pour le biennium 1996-1997, et je cite : « S'il est vrai que la Francophonie a un rôle majeur à jouer au plan politique, elle doit néanmoins continuer à être utile, visible et concrète et accepter d'être jugée sur ce qu'elle apporte réellement aux populations. Il ne s'agit plus de soutenir l'éducation pour l'éducation, la culture pour la culture, ou encore l'apprentissage de la langue française parce qu'il serait « culturellement correct » de parler cette langue. Il convient aujourd'hui d'agir sur l'environnement des populations en vue d'améliorer leur cadre de vie et de donner à celles et à ceux qui vivent dans l'espace francophone les moyens de prendre en main leur développement. En conséquence, les interventions de la Francophonie porteront en priorité sur les ressources humaines : l'Homme doit être au cœur de l'idéal francophone.

« C'est à l'aune des progrès économiques enregistrés dans les pays où elle intervient que la Francophonie mesurera ses succès. Il n'y aura pas de Francophonie sans développement. En revanche, il pourrait y avoir développement sans Francophonie. La langue est aujourd'hui vecteur des flux d'échanges mondialisés. Les populations qui privilégient une langue de

communication plutôt qu'une autre le font désormais parce que celle-ci ouvre la voie à la modernité et porte l'espoir du progrès économique [...] Il faut que la Francophonie soit populaire, c'est-à-dire proche des besoins et des aspirations des populations. » Fin de citation.

Ces mots pourraient constituer le centre du message que la Guinée équatoriale voudrait passer à la communauté francophone. Nous constituons cet exemple d'un peuple qui a besoin d'une action directe de la Francophonie qui dépasse le seul niveau de défense à outrance d'une langue et d'une culture, et qui donne un sens à cette idée sacrée de vecteur des flux d'échanges, d'intégration et de solidarité pour le développement.

Nous voulons constituer cette vitrine dans laquelle la Francophonie exposerait en Afrique centrale son caractère de mondialisation et sa recherche d'une nouvelle culture pour le progrès des peuples. En effet, nous avons choisi la Francophonie parce que nous croyons en la solidarité francophone. Nous voudrions voir cette Francophonie se matérialiser en Guinée équatoriale, avec des apports positifs, en vue de nous aider à adapter nos structures à une nouvelle action de développement. Submergés dans un océan francophone en Afrique centrale, nous comptons être le « chouchou » de la Francophonie, tant de la part de nos voisins immédiats que de la part de la communauté francophone répartie dans le monde, puisqu'elle est bien vaste et riche en moyens, ressources et solidarité.

Notre nouvelle situation de pays bilingue nous imposerait d'adapter encore nos structures, à tous les niveaux, pour mieux saisir le nouveau statut. Ceci, évidemment, nécessite l'aide et l'appui solidaire de nos partenaires de la famille francophone. Nous voudrions compter dès maintenant avec l'engagement de cette grande famille pour appuyer les efforts d'adaptation et d'adéquation de notre société à cette nouvelle réalité. Il nous semble, par ailleurs, qu'un effort soutenu sous forme d'envoi de professeurs de français en Guinée équatoriale serait une des premières priorités devant être considérée par cette famille francophone, en vue de rendre optimale l'implantation de cette langue dans nos actions de développement.

Pour cela, je voudrais rappeler ici la récente déclaration de la Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Confémer), tenue ici, à Hanoi, les 23 et 24 octobre dernier, laquelle propose entre autres ceci : « des actions permettant d'assurer, dans les pays où le français n'est pas langue maternelle, un meilleur environnement francophone, notamment en matière de presse, de radio et de télévision francophones. » Nous jugeons que les programmes d'enseignement du français, à côté des moyens déjà cités dans la recommandation, peuvent être d'une aide très efficace.

Madame la présidente,
Mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, messieurs,

Nous voudrions saluer ici l'esprit de la Déclaration et du Plan d'action de ce Sommet de Hanoi. Nous voudrions qu'ils soient appliqués consciencieusement, pour ce qui concerne le volet « Un espace de savoir et de progrès », surtout pour des pays comme la Guinée équatoriale. Aussi, nous voudrions voir cette conférence au sommet entériner l'initiative prise par les ministres de l'Enseignement supérieur, en reconnaissant leur juste place dans la jouissance des avantages de la Francophonie aux pays qui, comme la Guinée équatoriale, ont fait preuve d'amour et de volonté d'intégration dans cet espace nouveau de coopération.

De notre côté, nous nous efforcerons de faire de la Francophonie en Guinée équatoriale un exemple de ce que la volonté humaine, bien orientée, peut apporter dans la construction d'une réalité de progrès.

C'est en Guinée équatoriale que se justifierait le mieux la création des centres de promotion, d'étude et autres de la Francophonie, comme exemple de diversité solidaire.

C'est nous, Hispaniques d'origine ayant opté pour l'incorporation du français dans notre vie, qui devons être l'objet des actions de sensibilisation et de communication, que nous souhaitons plus fréquentes.

Nous avons l'espoir, la conviction que cette réunion tiendra compte de la situation des pays que le courage et la volonté solidaire d'intégration ont amené à rompre certains tabous d'exclusion et d'exclusivité culturelle, dont certains cercles internationaux continuent à être les apôtres.

Je ne saurais terminer mon propos sans remercier celles et ceux qui, au long de toutes ces années, ont apporté appui et courage à la Guinée équatoriale sur son difficile chemin d'intégration dans cette famille. Nos félicitations vont au secrétaire général sortant de l'Agence de la Francophonie, monsieur Jean-Louis Roy, pour son action, combien effective, efficace et tenace dans la conduite de l'ACCT, cet organe de dynamisation de l'action de la Francophonie dans le monde.

Nos félicitations s'adressent aussi à l'ensemble des fonctionnaires et des responsables des différents organes de la Francophonie, pour leur soutien et leur foi, sans laquelle toute entreprise est impossible.

Merci aux chefs d'Etat de France et d'Afrique centrale, car sans leur appui et leur soutien, l'intégration de la Guinée équatoriale aux instances de la Francophonie aurait été une utopie.

Merci, une fois de plus, au peuple vietnamien pour l'accueil et l'organisation parfaite de cette rencontre.

Je vous remercie.

**Message de S.E. M. René Préal
Président de la République d'Haïti
lu par S.E. M. Etzer Charles
Représentant personnel du chef de l'Etat**

Excellence, monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Honorables chefs d'Etat,
Mesdames et messieurs les chefs de gouvernement,
Mesdames et messieurs les délégués,

Permettez-moi tout d'abord de remercier très sincèrement le gouvernement et le peuple vietnamiens pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité, et d'offrir toutes mes félicitations au président de la Conférence.

Il y a plusieurs mois déjà que Son Excellence le président René Préal avait donné une suite positive à l'invitation qui lui a été faite par le président Tran Duc Luong de participer à ce septième Sommet de la Francophonie et toutes les démarches nécessaires ont été accomplies auprès des autorités vietnamiennes. Malheureusement, pour des raisons politiques internes, il n'a pas pu être présent ici aujourd'hui ; il est tout simplement occupé à mettre en place un nouveau gouvernement, à la suite de la démission du Premier ministre Rosny Smarth. Empêché, il m'a fait l'insigne honneur de le représenter et de vous transmettre le message que voici.

Monsieur le président de la République socialiste du Vietnam,
Honorables chefs d'Etat,
Mesdames et messieurs les chefs de gouvernement,

Contrairement à mon souhait le plus profond, je me vois dans l'impossibilité de me rendre à Hanoi pour participer, à vos côtés, au septième Sommet de la Francophonie. Aussi, vous imaginez bien mon immense regret, d'autant plus que ce devait être ma première présence à cette grande et chaleureuse rencontre de la famille francophone que constitue le Sommet. Mais vous comprendrez tous que, dominé par le lourd souci de résoudre une grave crise politique qui menace actuellement les fondements de notre jeune démocratie, je ne puisse m'absenter de mon pays. Vous me permettrez toutefois de vous faire part, dans ce message, de mes réflexions quant aux espoirs que porte la Francophonie aujourd'hui.

Le Sommet de Hanoi se présente comme une étape d'où émergeront de nouvelles lignes institutionnelles appelées à rendre notre famille plus forte et donc plus efficace quant aux objectifs de paix et de développement qui sont, entre autres, les nôtres.

Dans ce monde ouvert aux turbulences de toutes sortes, il est plus que jamais nécessaire que se tissent des réseaux d'intérêts communs, que s'érigent de nouvelles valeurs et que s'organisent de nouvelles formes de solidarité si l'on veut éviter à nos populations des secousses dramatiques

comme celles qui ont déchiré et déchirent encore maintes régions. Ici et là, des unions et des groupes régionaux se constituent. A leurs côtés, depuis fort longtemps, la Francophonie s'édifie. Elle n'est pas une entreprise régionale, elle rassemble des peuples de tous les continents et de toutes les cultures. Cet aspect fait sa force, l'enrichit et la destine à être un modèle de coopération et de solidarité internationales.

C'est au regard de tout cela que la réforme institutionnelle entreprise aujourd'hui apparaît de la plus haute importance. Elle nous permettra d'être présents plus fortement dans l'espace mondial. Ainsi, pour résoudre les conflits qui nous touchent et mieux défendre les intérêts de nos Etats membres dans les négociations et les différentes instances internationales, nous devons privilégier la concertation et parvenir à des initiatives plus ambitieuses pour nos peuples. Sur toutes les grandes questions politiques et économiques du monde, il faudrait qu'une voix francophone se fasse entendre.

Certes, il existera parfois des visions contraires ou des divergences d'intérêts qui rendront la concertation difficile. Notre devoir est de les surmonter et de conjuguer nos efforts au nom des intérêts communs. Ces intérêts peuvent se résumer en quelques mots clés : éducation, développement, démocratie, paix et justice. Ils sont loin d'être l'apanage de toutes nos sociétés dont bien des maux résultent de l'absence ou de l'insuffisance de leur concrétisation. Ces réalités, nous espérons très vivement que les travaux du septième Sommet puissent contribuer à les édifier ou à les renforcer pour le grand bien de nos peuples.

Comme vous le savez, mon pays porte un immense intérêt à la Francophonie. Aussi, je voudrais rappeler à votre bienveillante attention l'ardent souhait exprimé par la République d'Haïti, il y a deux ans déjà à Cotonou et encore à Marrakech, d'accueillir, en 2001, le neuvième Sommet. Après le Nouveau-Brunswick, dans l'hémisphère Nord, ce ne sera qu'un juste équilibre pour le Sommet de se tenir dans le plus vieil Etat francophone du tiers-monde, au Sud et au cœur des Caraïbes, exposé à tous les vents culturels et politiques.

Au moment où mon pays cherche à consolider sa démocratie, la tenue d'un tel événement à Port-au-Prince, au seuil du troisième millénaire et à la veille du 200^e anniversaire de l'indépendance nationale, aura un poids symbolique considérable et contribuera à l'élan nouveau dont nous rêvons.

Encore une fois, j'exprime mes plus sincères regrets de ne pouvoir être à vos côtés. Je suis en esprit avec vous et je formule tous mes vœux de succès dans les travaux qui vous attendent durant ce septième Sommet.

Merci de votre attention.

Tel est le message que nous a fait parvenir le président René Préval.

**Intervention de M. Soubanh Srithirath
Vice-ministre des Affaires étrangères
de la République démocratique populaire lao**

Madame la présidente,
Excellences, mesdames et messieurs,

Puisque vous avez la grande amabilité de nous donner une petite minute pour nous prononcer sur les relations internationales, en ce qui concerne tant le développement économique que la diplomatie préventive, je souhaite, sur ordre de notre chef d'Etat et de délégation et à la lumière de son analyse, faire la déclaration qui suit.

Le monde où nous vivons est en constante mutation, traversé par une multitude de contradictions : la mondialisation s'étend sur tous les continents alors que se multiplient les fractures et que s'affirment les différences ; l'expansion des zones de paix n'a pas pour autant mis fin à de nombreuses sources de tension et d'effroyables explosions de violence ; une prospérité accrue se crée tandis que subsiste et s'amplifie une misère endémique. Force est de constater que près de dix ans après sa fin, la guerre froide continue à exercer des effets multiformes sur l'échiquier mondial. Alors que la cessation de la rivalité entre les superpuissances et de leur affrontement militaire fait naître une multitude de changements bénéfiques à l'échelon des pays, la communauté internationale n'en reste pas moins aux prises avec les incertitudes et l'insécurité profondes nées des séquelles de la désagrégation des blocs, la multiplication des conflits civils intra-étatiques, la résurgence des nationalismes exacerbés et la reprise des conflits frontaliers étouffés depuis des décennies. L'éclatement de plusieurs Etats multiethniques en Asie centrale et dans l'ex-Yougoslavie en sont de tragiques exemples. Par ailleurs, en Asie, tout comme en Afrique et au Moyen-Orient, certains des théâtres sur lesquels se livrait la guerre froide, par factions interposées, demeurent des foyers d'instabilité. Face à cette situation, il conviendrait à notre communauté de songer aux possibilités de diplomatie préventive, d'encourager le dialogue pour bâtir la confiance mutuelle et d'atténuer la tension.

Sur le plan économique, les incertitudes qu'engendrent ces bouleversements sont provoquées par des paramètres clés de l'économie que sont le chômage, l'aide au développement, la dette et l'instabilité des marchés financiers et monétaires. Par ailleurs, d'autres défis doivent aussi être relevés. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les taux élevés d'analphabétisme, l'intolérance et l'extrémisme, la dégradation de l'environnement constituent autant de problèmes qu'il nous échoit de résoudre. Aussi, cette revue des grandes préoccupations de l'économie mondiale demande-t-elle une action concertée pour répondre aux nécessités d'une restructuration ordonnée des relations économiques internationales.

Des propos exprimés au cours de ce débat par les chefs d'Etat, de gouvernement ou de délégation, en particulier l'exposé liminaire très brillant et élogieux de Son Excellence monsieur Jacques Chirac, président de la République française, ont constitué, j'en suis convaincu, des visions d'avenir aussi sages que pertinentes en vue de préserver et de promouvoir la paix, l'amitié et la coopération au sein de notre famille francophone. Ceci m'amène donc à me prononcer favorablement sur les contenus minutieusement élaborés dans le Plan d'action présenté à notre considération.

Madame la présidente,

Je me permets de dire quelques mots sur mon pays. L'année 1997 restera une année fructueuse pour notre politique étrangère avec, entre autres, notre adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Anase), la tenue de la sixième Table ronde pour la République démocratique populaire lao aboutissant à un engagement d'aide extérieure d'un montant de 1,2 milliard de dollars pour les années 1997-2000, la signature de l'accord-cadre de coopération économique avec l'Union européenne ainsi que l'ouverture des négociations sur l'accord commercial et le traité d'investissement avec les Etats-Unis. Ces acquis couronnent nos efforts visant à intégrer notre économie et notre marché à ceux de la région et du monde.

En outre, le gouvernement lao a adopté une stratégie de développement socioéconomique en vue de faire sortir le pays de l'état de sous-développement vers l'an 2020 et de créer une base préliminaire pour sa transformation graduelle en un pays industrialisé et moderne. Il entend poursuivre une politique étrangère de large ouverture de ses relations internationales. Son association avec l'Anase, avec la Francophonie et avec d'autres organisations régionales et internationales le manifeste clairement. Situé dans une région quasi anglophone, le Laos considère que son appartenance à la communauté des pays ayant le français en partage est un choix judicieux pour diversifier ses relations avec l'extérieur et il entend continuer activement à faire fructifier ce choix.

Merci, madame la présidente.

**Discours de S.E. M. Rafic Hariri
Président du Conseil des ministres de la République libanaise**

Monsieur le président,
Excellences, mesdames et messieurs,

Permettez-moi d'abord d'adresser un salut chaleureux au gouvernement et au peuple du Vietnam pour l'accueil si efficace et amical qu'ils ont réservé à ces assises et de leur dire aussi ma sympathie pour les populations éprouvées par le typhon Linda.

Le Vietnam est un pilier essentiel de la Francophonie en Asie et son rôle ira croissant à l'avenir, dans cette partie du monde.

L'attachement du Liban à la communauté francophone tourne autour de trois pôles : la solidarité, le respect de la diversité des cultures et l'usage de la langue française.

Par leur solidarité dans la lutte contre toute forme d'exclusion, contre la pauvreté et l'ignorance, les pays francophones sont certainement les mieux armés contre ces véritables maux de notre temps.

La Francophonie, en tant qu'idéal moderne, ne pourra pleinement jouer son rôle que dans le respect de la diversité des cultures. Cette diversité est richesse et interaction puisque l'idéal de tous nos peuples s'inspire d'un même discours, celui de l'égalité et des droits de l'Homme.

Quant à l'usage du français, il doit être considéré comme le fondement même d'une vision d'un monde humaniste et fraternel.

Notre ambition vise à faire de l'espace francophone un espace de démocratie et de co-développement. La mondialisation de l'économie exige la recherche commune de solutions concrètes aux problèmes du chômage, de l'aide au développement, de la dette, et de l'instabilité des marchés financiers et monétaires.

C'est pourquoi nous lançons un appel à nos amis francophones du Nord pour qu'ils nous soutiennent dans la recherche de solutions aux problèmes de la dette et des pressions sur les ressources intérieures dans nos pays. Il faudrait éviter que les contraintes budgétaires dans les pays développés entravent les efforts de redressement économique dans les pays moins favorisés.

Monsieur le président,

Il est un autre volet où la solidarité francophone doit s'exercer : celui de la prévention et du règlement pacifique des conflits. Par un ferme soutien à l'ONU, par le renforcement de la diplomatie préventive, la communauté des Etats ayant le français en partage pourra soit éviter, soit atténuer la gravité des conflits ou y mettre un terme. Dans ce contexte, travaillons avec constance pour la promotion des valeurs démocratiques, pour la sauvegarde des droits de l'Homme et le respect des droits des minorités.

Mais il ne s'agit pas seulement de consolider et d'appliquer ces principes à l'intérieur des pays membres de la famille francophone. Il faut dénoncer avec vigueur ceux qui ne respectent pas ces valeurs, quels qu'ils soient. Peut-on bâtir sur l'instable et construire l'avenir sur des fondements fragiles ? Certes pas. C'est pourquoi nous disons « non » au terrorisme et « oui » à la résistance face à l'occupation.

Une fois jetées les bases d'un espace démocratique et de co-développement, il faut se pencher sur le renforcement de l'action en faveur de la jeunesse, et promouvoir les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Nous saluons ici l'effort considérable déployé dans ce but par toutes les agences et les institutions de la Francophonie.

En ce qui concerne le Liban, sa vocation francophone s'est affirmée bien avant que ne s'organisent les instances de la Francophonie. Le Liban, aux portes de l'Asie et de l'Europe, a joué un rôle phare dans le rayonnement du français. Fier de sa culture arabe et de son héritage méditerranéen, il considère la Francophonie comme un mode de vie et de pensée.

Pierre angulaire de l'idée francophone au Moyen-Orient, le Liban sollicite aujourd'hui l'aide de ses partenaires pour la libération de son territoire de l'occupation israélienne en application de la résolution n° 425 du Conseil de sécurité. Il aspire à une paix juste et globale dans la région du Moyen-Orient, une paix qui passe nécessairement par le retrait israélien du Liban-Sud et du Golan. Cette paix doit être basée, comme le rappelle si bien le plan d'action francophone, sur les résolutions des Nations unies, le principe de l'échange de la paix contre les territoires et la reconnaissance des droits du peuple palestinien.

Un Liban pleinement maître de sa destinée est une nécessité pour ses partenaires. Il est un pays charnière pour le dialogue Nord-Sud et Sud-Sud. Il continuera à faire de la Francophonie dans le monde arabe un instrument d'échanges, de culture, de progrès et de développement.

Aussi serons-nous particulièrement heureux et honorés d'accueillir à Beyrouth le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones qui se tiendra en l'an 2001. Nous en faisons ici la proposition expresse et officielle.

Alain Decaux a écrit un jour : « [...] si la Francophonie est un royaume, n'en cherchons pas les frontières ». Le Liban porte en lui ce royaume et tente d'élargir toujours plus son horizon.

Il nous reste à réaliser ensemble nos rêves de justice et de paix.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Didier Ratsiraka
Président de la République de Madagascar**

Madame la présidente,
Excellences, mesdames et messieurs,

Intervenir à la suite d'aussi brillants et éminents orateurs, comme ceux que nous avons eu l'heur d'entendre ces deux derniers jours et que personnellement j'ai écoutés avec beaucoup d'attention et infiniment d'intérêt, est un exercice périlleux que j'aurais volontiers évité, n'eussent été l'enjeu et l'importance de notre rencontre au sommet.

En effet, il ne s'agit pas pour moi, et loin s'en faut, de prendre la parole pour la montre ou pour le simple plaisir de le faire devant un aréopage aussi distingué et averti, mais d'apporter la modeste contribution de Madagascar à la prospective sur le renforcement de la Francophonie, dans un monde en perpétuelle mutation, en vue de lui assurer le rayonnement que nous avons appelé de nos vœux dans la Déclaration de Cotonou, ce qui signifie, en d'autres termes, poursuivre le processus de réflexion amorcé lors des précédents « sommets », pour utiliser cet anglicisme accepté désormais par tout le monde, aux fins d'ouvrir à la Francophonie de nouvelles perspectives qui soient à la mesure de nos ambitions, de l'adapter au développement des relations internationales, à l'aube du XXI^e siècle, et, enfin, de poser, sans fard ni faux-semblants, les problèmes auxquels notre communauté peut être confrontée aujourd'hui.

Le choix, pour la première fois, d'une ville asiatique, et pas n'importe quelle ville mais Hanoi, pour abriter la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en partage le français, n'est pas fortuit. Il a été voulu et revêtu, de ce fait, une signification hautement symbolique à maints égards : ouverture novatrice sur un continent dynamique et en pleine expansion, vitalité et universalité de la Francophonie, promotion de la dimension Sud-Sud des échanges, etc.

En axant, en outre, ses travaux sur le thème du « renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social », le Sommet de Hanoi répond aux préoccupations essentielles – j'allais dire existentielles – du monde contemporain, qui conjuguent, pour ce qui nous concerne, à la fois le souci de prévention des conflits en vue de préserver la paix sous le label francophone et de promotion d'une coopération économique, sociale et culturelle dynamique pour le développement de l'espace francophone.

Car l'on assiste effectivement, de nos jours, à un phénomène d'interaction dans les relations internationales où la séparation entre la politique et l'économie n'est plus aussi nette qu'avant : il n'y a plus tout à fait de relations politiques internationales tout court, ni de relations économiques internationales au sens strict. Tout est à la fois politique et économique : il y a les défis de la mondialisation accélérée de l'économie et des échanges, sans toujours de bons résultats – comme en témoigne la récente tempête monétaire et boursière qui s'est abattue sur

l'Asie et qui a secoué les places financières internationales, laissant encore le monde dans l'expectative quant à ses retombées.

Il y a également le risque de marginalisation des pays encore économiquement faibles du Sud avec ses dramatiques conséquences. Cette évolution des conditions économiques politiques du développement, si elle n'a pas apporté de changements notoires à la nature des problèmes que les pays du Sud rencontrent, en a, en revanche, augmenté le nombre et a nettement modifié l'environnement dans lequel ces problèmes se posent aujourd'hui, par exemple les motivations à la coopération avec la volonté politique de changement ; l'exacerbation de la concurrence sur les marchés mondiaux en raison, en partie, de l'érosion de préférences, à la suite de la libération des échanges ; la perte de parts supplémentaires sur les marchés mondiaux en l'absence de mesures permettant d'améliorer notre compétitivité internationale et le renchérissement probable des importations des denrées alimentaires ; l'émergence, en ce qui concerne la coopération, de concepts nouveaux tels que la différenciation géographique.

Cette situation a également entraîné la création d'un nouvel ordre mondial, caractérisé par la constitution de nouveaux groupements économiques entre pays d'identité commune, groupements sans lesquels aucune participation active d'un pays au jeu des relations internationales ne peut plus être assurée, faisant en quelque sorte desdits groupements, sinon des balises mondiales, du moins des feux à occultation. C'est en tout cas l'ambition de la dynamique transrégionale qui s'est constituée à Libreville, en front uni, voire en coalition des ACP, face aux interrogations de l'après-Lomé.

C'est là qu'intervient le politique puisque l'adhésion à ces entités, ou leur formation, procède toujours d'une décision politique.

Mesdames et messieurs,

Une récente tendance, qui va en s'affirmant aujourd'hui, est la substitution, à l'ancienne confrontation militaro-politique Est-Ouest, de la bipolarisation économique Occident-Asie, posant des cas de conscience aux petits pays qui sont tiraillés entre ces deux nouvelles sphères. D'un côté, alors que des opportunités réelles de coopération avec l'Asie existent, le poids de l'histoire et de certaines habitudes, bonnes ou mauvaises mais toujours tenaces, les pousse invariablement à se tourner vers l'Occident. De l'autre côté, à l'exception du Japon et de la Chine, la conception traditionnelle de l'aide à l'occidentale est difficilement perçue en Asie, au grand dam de pays qui, il faut bien le dire, sont habitués à une certaine forme de coopération conviviale.

Dans ce contexte, la Francophonie, qui se définit notamment comme un regroupement géopolitique à vocation universelle, offre, au nom de sa pluralité, la possibilité d'un développement, dans le respect et la compréhension des identités de chacun, l'acceptation de la diversité culturelle, linguistique et humaine, le tout conjugué au progrès technologique et à l'efficacité.

Une de ses exigences premières est alors la solidarité, sans laquelle notre regroupement ne présenterait pas d'attrait pour nous tous qui y avons adhéré. Cette solidarité doit être pleinement et uniformément ressentie, vécue et acceptée. Se posent alors les questions de savoir si la

Francophonie a aujourd'hui les moyens de ses ambitions et si chacun de nous est vraiment disposé à considérer la coopération francophone comme une priorité.

Madagascar, pour sa part, est disposée à jouer le jeu. Nous l'avons plus que démontré, et ce, récemment encore à l'occasion des troisièmes Jeux de la Francophonie durant lesquels, de l'homme de la rue aux instances gouvernementales, l'enthousiasme et l'adhésion populaires, manifestes et palpables ont été à la mesure du succès enregistré et reconnu par tous.

Cela s'inscrit dans le cadre de l'application d'un engagement que j'avais pris lors de mon investiture, en février dernier, pendant laquelle j'avais annoncé que Madagascar travaillerait à devenir l'un des bastions de la Francophonie dans l'océan Indien. Dans cet ordre d'idées, je souhaite porter à votre connaissance à tous que nous sommes prêts à mettre à la disposition de l'Agence de la Francophonie les locaux nécessaires à l'installation de son bureau régional dans l'océan Indien. Ceci fait suite à la requête de Madagascar pour l'ouverture d'un bureau, requête d'abord exprimée à la réunion de juin dernier des correspondants nationaux de l'Agence et finalisée le mois suivant, sans oublier notre ancienne demande de création d'une université internationale de langue française à Madagascar, demande formulée lors de la visite du Premier ministre de l'époque, monsieur Rocard, à Madagascar.

Toujours dans le domaine de la coopération francophone, cette fois avec des organisations intergouvernementales, mon pays avait lancé l'idée de concrétiser l'accord de coopération entre l'Agence et l'OUA, par l'ouverture d'un bureau de liaison de l'Agence auprès de cette organisation. Pour des raisons évidentes de contraintes budgétaires, il apparaît plus sage d'envisager, dans une première étape, l'accréditation du bureau de Libreville auprès de l'Organisation panafricaine car nous souhaiterions toujours en maintenir le principe.

Enfin, ce serait un truisme que d'affirmer que la Francophonie doit se mettre au goût du jour. De ce fait, elle ne peut ignorer la réalité de l'existence des espaces économiques régionaux, dont bon nombre d'entre nous font partie, aux côtés de pays partenaires non francophones. Il ne suffit pas d'aider à la constitution ou au renforcement de ces espaces. Il faut favoriser la synergie et la symbiose des réseaux de coopération ainsi créés en instituant des règles précises et pragmatiques pour inciter les échanges intra-francophones qui peuvent être judicieusement et mutuellement exploités.

Mesdames et messieurs,

Les pistes de réflexion, quant à l'adaptation de la Francophonie suivant le développement des relations internationales, ne manquent pas et foisonnent ; c'est le privilège de l'homme d'innover et même de créer.

Mais toujours est-il que dans l'actuel processus de mondialisation, la Francophonie a au moins un mandat. Il nous appartient de la doter des moyens pour le réussir. Ce Sommet y contribuera déjà par la mise en œuvre d'une organisation institutionnelle rénovée et surtout par la mise en place d'un secrétaire général de la Francophonie que nous allons élire et qui, de ce fait, sera responsable, devant nous, notamment de l'exécution des orientations que nous allons lui donner et de l'application des mesures que nos instances adopteront.

Comme je l'ai dit plus haut, je saisis cette occasion pour exprimer, au nom du peuple malgache, notre satisfaction d'avoir été cette année le théâtre, tant au sens propre qu'au sens figuré, des manifestations sportives et culturelles des troisièmes Jeux de la Francophonie.

Ces troisièmes Jeux nous ont permis de tirer trois conclusions. *Primo*, les pays en développement du tiers-monde francophone peuvent être des partenaires utiles aux pays développés francophones, notamment dans la défense de notre patrimoine commun qui est la langue française et dans l'extension, pour ne pas dire l'expansion, de l'espace francophone. *Secundo*, nous avons pu vérifier, *in vivo*, les paroles célèbres de Saint-Exupéry qui disait : « Si tu es différent de moi, tu ne peux pas me nuire, tu m'enrichis. » Notre ascension n'est pas achevée que la vérité de demain se nourrit de l'erreur d'hier et que les contradictions à surmonter sont le terreau même de notre croissance. Nous reconnaissons comme nôtres ceux mêmes qui diffèrent de nous ! Mais quelle étrange parenté ! Elle se fonde sur l'avenir, non sur le passé ; sur le but, non sur l'origine. Nous sommes l'un pour l'autre des pèlerins qui, le long de chemins divers, peinent vers le même rendez-vous. *Tertio*, ceci est un corollaire logique de notre humanisme : si les uns ont été, sont et seront toujours pour le partage du monde, nous, nous avons été, sommes et serons toujours pour le « monde du partage » ; car nous croyons que tous les hommes sont frères et solidaires. Nous croyons à la fraternité des hommes dans le temps et dans l'espace. Rien de solide ne peut se faire sans la paix, la stabilité et la justice !

Excellences, mesdames et messieurs,

Avant de terminer, je dois m'acquitter d'un agréable devoir. Lors des troisièmes Jeux de la Francophonie, les écrivains, universitaires, enseignants, critiques, professionnels de l'édition, étudiants, élèves, lecteurs, amis de la littérature réunis à Antananarivo le 2 septembre 1997, comme ils le disent eux-mêmes :

- issus de plusieurs pays et de plusieurs cultures, mais rassemblés par l'utilisation de la langue française ;
- vivant au seuil du troisième millénaire et convaincus de la nécessité de préparer dans les meilleures conditions l'avènement de cette ère nouvelle ;
- désireux d'aménager, dès à présent, une civilisation mondiale qui soit à la fois plurielle et universelle, visant l'épanouissement de tous et de chacun ;
- persuadés que les hommes doivent résoudre au plus tôt et solidairement les tragiques inégalités de la condition humaine afin d'agir ensemble en faveur de la primauté de l'esprit et des valeurs spirituelles ;
- convaincus que la Francophonie peut et doit être un espace de liberté et de progrès pour les 51 pays qui la composent, si l'utilisation commune de la langue française constitue un lien puissant de solidarité et de compréhension réciproques, et à condition d'instaurer le respect de la diversité, le règne de la tolérance et l'acceptation des intérêts spécifiques des peuples, en harmonie avec l'intérêt général de l'humanité et pour une gestion efficace du patrimoine commun ;

- affirment que les préoccupations de l’humanité doivent être recentrées sur l’homme [...] ;
- que la littérature doit être un art sans frontière, un espace de partage des expériences et du savoir-être, etc.

Ces hommes et ces femmes m’ont demandé de vous transmettre leurs résolutions et je demande au secrétariat de notre conférence de bien vouloir les photocopier et les distribuer.

Mais voici l’essentiel de leurs recommandations :

- Il faut créer un prix de la littérature francophone d’un prestige égal au prix Nobel de littérature. De même, le Grand Prix de la Francophonie décerné par l’Académie française devrait bénéficier d’un plus grand retentissement mondial.
- La traduction, malgré ses insuffisances et ses défauts, reste le vecteur le plus efficace de l’interculturalité et le ciment le plus solide de la Francophonie, car elle permet de surmonter les barrières linguistiques et culturelles, et de se connaître mutuellement. Il faut donc encourager, promouvoir et diffuser les travaux de traduction.
- On peut définir la littérature populaire comme étant, d’une part, celle qui est la plus accessible au plus grand nombre et, d’autre part, celle du peuple. Elle doit être encouragée et diffusée, surtout dans les pays en développement. En effet, il faut faciliter l’accès à la lecture et favoriser le goût de lire, sans préjuger de la réception des œuvres. D’un autre côté, la littérature émanant du peuple, qui très souvent garde un caractère oral, véhicule la culture d’une nation et témoigne de son identité ; tenant une place essentielle dans la société, elle doit être préservée et valorisée. L’« oraliture » doit être reconnue comme faisant partie intégrante de la littérature.
- Pour éveiller chez l’enfant le goût pour l’expression esthétique des émotions et des idées, les programmes scolaires doivent donner une place importante à l’apprentissage de la littérature dès les petites classes. Cependant, l’école peut ne pas suffire ; il faut créer autour de l’enfant un environnement littéraire et culturel, au sein de la famille, de la société. D’autre part, l’utilisation de nouvelles technologies, en particulier audiovisuelles – cinéma, télévision, enregistrement sonore, bandes dessinées, etc. –, facilite l’accès de l’enfant aux ouvrages littéraires ; il faut donc encourager les adaptations comme préludes à la lecture proprement dite.
- Il faut mettre en place un Fonds francophone de l’édition pour rendre effectifs la solidarité et l’enrichissement réciproque au sein de la Francophonie.

Ensuite, les parlementaires francophones demandent à notre conférence au sommet d’étudier leurs résolutions sur les conditions de la femme dans *Appel de Paris*. Nous demandons à ce que le texte soit adopté comme document officiel de notre conférence au sommet.

Enfin, dernier volet de mon intervention, il s’agit de l’écologie et de l’environnement. Tout ce qui précède fait partie de notre concept de l’environnement.

En effet, pour nous, la protection de l'environnement, l'écologie ne se limite pas à la pollution de l'air, à l'utilisation de plomb tétraéthyle ou à la disparition de la couche d'ozone, mais elle fait partie d'un concept beaucoup plus vaste qui concerne en général l'homme et la société. Il s'agit pour nous de travailler à l'avènement d'un monde multipolaire et d'une humanité réconciliée : réconcilier l'homme avec son créateur, réconcilier l'homme avec la nature, réconcilier l'homme avec ses semblables.

Education, santé, civisme, propreté, hygiène, lutte contre la pauvreté, lutte contre la dégradation des mœurs, contre le racisme, le tribalisme, l'exclusion, éradication de toute injustice et de toutes les violences, y compris les violences sexuelles et la guerre, lutte contre la drogue, protection des droits de l'Homme, protection des libertés fondamentales, etc., font partie de nos préoccupations.

C'est ainsi que nous avons pris la décision, pour ne citer que cet exemple, de collaborer avec l'Institut de criminologie de Paris dans la lutte contre la drogue dans la région de l'océan Indien, en commandant une étude approfondie et détaillée, afin d'éviter que Madagascar ne devienne une plaque tournante du trafic de la drogue ayant comme destination finale l'Europe.

C'est une partie de notre modeste contribution dans l'assainissement de la vie en société en tant que citoyens du monde, en général, et du monde francophone, en particulier.

Excellences, mesdames et messieurs,

En terminant, je voudrais m'associer à ceux qui m'ont précédé pour remercier Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, pour l'accueil et l'hospitalité qui nous ont été accordés. Je suis conscient des efforts que votre peuple ainsi que votre gouvernement et vous-même avez prodigués. Recevez toute notre appréciation et notre gratitude.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer à nouveau toute ma sympathie pour les pertes en vies humaines et en matériels enregistrées lors du passage du dernier typhon dans la région, qui a touché non seulement votre pays mais aussi un autre pays de notre communauté francophone, le royaume du Cambodge, auquel j'adresse également toute ma sympathie et celle de mon peuple.

Je vous remercie.

**Déclaration de S.E. M. Ange-Félix Patassé
Président de la République centrafricaine**

Madame la présidente de la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames, messieurs,

De par l'acte de naissance de la première structure de la Francophonie qui a vu le jour à Niamey en 1970, il y a 27 ans, de par les lieux de tenue de ses premiers sommets – Paris, Québec, Dakar, et j'en passe, jusqu'à Cotonou il y a deux ans –, la Francophonie a failli dans les premiers temps être considérée comme une affaire des Africains, des Français, des Canadiens, des Belges.

Merci au Sommet de Hanoi pour avoir apporté, par un démenti éloquent, la dimension asiatique de la grande communauté internationale francophone. Que les hautes autorités et le peuple vietnamiens en soient remerciés et félicités. Mais quoi d'étonnant ! En effet, de même que les espaces de mondialisation et de libéralisation économiques s'étendent, de même l'espace de solidarité qu'est l'espace francophone est condamné à faire tache d'huile, faisant du Sommet de Hanoi une digne étape.

Distingués chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les chefs de délégation,
Mesdames, messieurs les délégués,

Loin de moi la prétention de m'étendre sur les nombreux et importants points de l'ordre du jour de notre Sommet.

Je me bornerai, par devoir agréable, à vous apporter une information sur la situation politique en République centrafricaine, laissant le soin au prochain Sommet France-Afrique de faire le bilan et l'évaluation des activités de la louable mission de médiation – animée par Son Excellence El Hadj Omar Bongo et comprenant Leurs Excellences Blaise Compaoré, président du Burkina Faso, Alpha Omar Konaré, président de la République du Mali, Idriss Déby, président de la République du Tchad –, mission rapidement et concrètement appuyée par des contingents militaires du Togo et du Sénégal et par la logistique de la France. Je dois en parler aussi car la paix n'a pas de prix ni de frontière.

La situation politique en République centrafricaine, vous la connaissez, mais surtout dans sa dimension d'exemple historique d'élan de solidarité sous-régionale, régionale et intercontinentale jusqu'au Conseil de sécurité des Nations unies : trois mutineries en un an, qui ont ébranlé comme jamais auparavant l'unité nationale très chère au pays de Barthélemy Boganda ; trois mutineries qui ont causé de nombreuses pertes humaines, détruit le tissu

économique, bloqué la marche prometteuse vers la croissance économique qui, en deux ans, est passée de moins de 3 % à 8 %, ce qui a été salué par les institutions de Bretton Woods.

La marche démocratique n'est pas un prêt-à-porter, ni un prêt-à-importer ou à exporter. Le processus démocratique est comme une dangereuse pente qui peut conduire aux matitis comme à l'eldorado selon qu'on fait preuve ou pas de génie, de capacité démocratique.

Pour sortir donc de cette grave crise centrafricaine, il a fallu privilégier le dialogue permanent et la concertation, la tolérance et parfois accepter d'avaler des couleuvres pour sauver la paix par la recherche patiente d'une solution pacifique et consensuelle.

Mon gouvernement a ainsi pu, sur place, amener les forces vives de la nation à un sursaut patriotique national grâce à la confiance populaire, base angulaire de nos actions pour une paix durable, vivre un sursaut de secours en faveur de la République centrafricaine et voir venir du dernier Sommet France-Afrique, depuis Ouagadougou, une étonnante et touchante manifestation sans précédent de la solidarité envers la RCA pour sauver la démocratie, la paix, la sécurité.

Et il n'est pas facile pour nous, les hauts responsables des nations, de nous détourner de notre itinéraire et de voler au secours d'un autre Etat frère et ami. Et c'est l'occasion ici, à Hanoi, d'adresser au Sommet de Ouagadougou la profonde gratitude du gouvernement et du peuple centrafricains pour l'envoi sans délai, sans hésitation, de quatre chefs d'Etat qui ont, comme un seul homme, volé au secours de la RCA, en mission de médiation d'où ont découlé les mises en place, à Bangui, du Comité international de suivi, ou CIS, des événements de Bangui et de la Mission de surveillance des accords de Bangui, ou Misab, qui bénéficie des contingents militaires du Togo et du Sénégal en plus de ceux du Gabon, du Tchad, du Burkina Faso et du Mali ainsi que de la très importante logistique fournie par la France.

Louons le Conseil de sécurité des Nations unies qui, le 6 août 1997, par sa résolution n° 1125 adoptée à l'unanimité, comme celle du 6 novembre 1997, a apporté son soutien sans réserve et rendu ainsi un vibrant hommage aux remarquables actions du CIS et de la Misab, hommage aussi au pilotage centrafricain de la crise.

La paix est retrouvée mais, comme sur un nouveau-né, il faut veiller à sa croissance et à sa maturité.

C'est pourquoi je lance à cet historique Sommet francophone de Hanoi, qui vient de se doter d'une structure et d'une mission de haute portée politique, un vibrant appel au renforcement de cette remarquable solidarité à noyau francophone qui mérite de mon gouvernement et du peuple centrafricain un hommage fort et particulier.

D'autres difficultés côtoient la paix retrouvée et constituent une véritable menace à la paix sociale.

Non, la démocratie et la paix ne riment pas avec la misère et la pauvreté qui constituent, avec le poids de la dette publique, une très sérieuse menace à la paix retrouvée.

D'ailleurs, que peut-on prétendre faire seul, sans solidarité, sans sympathie des pays et des amis dans cette ville de Bangui à reconstruire, économiquement et socialement.

Si, au niveau du monde rural, la confiance reste vivante et vivace, il n'en reste pas moins que les arriérés de salaire des fonctionnaires font peser un climat lourd dans le pays. Il faut conjurer ce mal.

Puisse le septième Sommet de Hanoi être le point de départ d'une mobilisation massive pour la réussite des missions du CIS et de la Misab, et pour faire face à la menace de la paix sociale en RCA.

Le peuple centrafricain a, présentement même, les yeux et l'espoir tournés vers le Sommet de Hanoi pour la généreuse prise en considération de ses légitimes préoccupations.

Je vous remercie.

**Intervention de S.E. M. Jacques Chirac
Président de la République française**

Proposition d'amendement à la Charte de la Francophonie

Madame la présidente,

Lors de la Conférence ministérielle qui a précédé notre Sommet, monsieur Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la Coopération, a exposé les détails des raisons qui ont conduit la France à proposer que le CPF, présidé par le secrétaire général, soit désormais le Conseil d'administration de l'Agence.

Je n'y reviendrai pas. Je résumerai l'esprit de cet amendement à l'article 15 de notre charte en deux mots : cohérence et efficacité de nos institutions.

Au moment où nous parachevons l'architecture institutionnelle de notre communauté, il s'agit d'abord d'assurer la pleine cohérence entre les travaux conduits par le CPF, issu des sommets, et l'Agence, première institution de la Francophonie et agence intergouvernementale unique.

Efficacité ensuite : le secrétaire général qui sera, pour la première fois, élu à Hanoi se voit confier, par notre charte, une mission d'animation, de coordination et d'évaluation des cinq opérateurs de la Francophonie. Il est logique, dans cet esprit, qu'il assure la présidence du Conseil d'administration de l'Agence.

Pour autant, la Conférence ministérielle, entre deux sommets, conservera toute son importance : elle demeurera, en application de l'article 4 de notre charte, l'institution essentielle chargée d'inspirer et de contrôler la vie de notre communauté.

**Intervention de S.E. M. Gnassingbé Eyadéma
Président de la République togolaise**

Concernant la proposition d'amendement à la Charte de la Francophonie présentée par la France

Je voudrais, avant de me prononcer sur le point à l'examen, me féliciter de la qualité du rapport présenté et du travail combien remarquable accompli par la Conférence ministérielle.

Le Togo a examiné avec soin les amendements proposés par la France au texte de la Charte de la Francophonie ainsi que les propositions d'amendements du groupe de travail mis en place par le Conseil permanent de la Francophonie.

Madame la présidente,

Les amendements proposés par la France ont une double portée : juridique et politique.

Sur le plan juridique, ils se situent dans l'esprit et la lettre de l'article 6 de la Charte qui fait déjà du secrétaire général le président exécutif du Conseil permanent de la Francophonie.

Sur le plan politique, ces amendements procèdent de la volonté politique des chefs d'Etat de faire du secrétaire général le plus haut responsable de la Francophonie en lui conférant d'importantes prérogatives.

Il découle de cette analyse que les amendements proposés par la France sont de nature à renforcer l'esprit de Cotonou confirmé à Marrakech.

Madame la présidente,

Toute œuvre humaine étant perfectible, et dans le souci d'offrir de meilleures chances de fonctionnement à la fois cohérent et efficace aux nouvelles institutions de la Francophonie, le Togo estime que notre conférence devra se pencher avec beaucoup d'attention sur le bien-fondé des propositions de la France.

Le Togo, pour sa part, adhère à ces amendements et souhaite que notre conférence puisse les adopter dans l'intérêt supérieur de la Francophonie.

Je vous remercie.

**Déclaration de S.E. M. Ahmed Ould Minnih
Ministre, secrétaire général de la Présidence
de la République islamique de Mauritanie**

Madame la présidente,
Messieurs les chefs d'Etat et les chefs de délégation,
Excellences, mesdames et messieurs,

Prenant la parole pour la première fois, je tiens à remercier les autorités vietnamiennes pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse dont nous sommes l'objet depuis notre arrivée dans cette belle capitale, Hanoi.

Nous tenons à exprimer notre compassion au Vietnam suite à la catastrophe naturelle dont il a été victime ces derniers jours.

Je voudrais aussi féliciter monsieur Jean-Louis Roy, ses collaborateurs et l'ensemble des opérateurs pour le travail remarquable qui a été accompli.

Concernant les amendements à la Charte de notre organisation, qui ont été évoqués, notre pays soutient la position de la France visant à instaurer le CPF comme Conseil d'administration de l'Agence.

Nous pensons en effet que c'est un élément de cohérence nécessaire permettant une meilleure synergie entre les organes de direction de notre communauté.

Je vous remercie.

Intervention de S.E. M. Moustapha Niasse
Ministre d'Etat
Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal

Charte de la Francophonie : élargissement du Conseil permanent de la Francophonie

Dans un souci de rationalisation et dans un esprit de pragmatisme souhaité par plusieurs pays membres du Sommet de la Francophonie, il a été évoqué la question de l'élargissement à 49 membres du CPF.

L'évolution des institutions de la Francophonie et les objectifs nouveaux qui leur sont assignés appellent naturellement la possibilité d'une participation plus directe, plus forte et plus efficace de tous les pays membres aux travaux du CPF. Par ailleurs, plusieurs délégations ont tenu à souligner les difficultés qu'elles rencontrent dans les procédures d'élection, au sein du CPF, des pays devant représenter les différentes régions de l'espace géographique francophone.

Pour toutes ces raisons, et après des consultations menées entre elles, plusieurs délégations de pays membres ont estimé qu'il était judicieux de soumettre cette fonction au septième Sommet, en proposant que soit adopté le principe de l'élargissement du CPF à 49 membres.

Proposition d'amendement à la Charte de Francophonie présentée par les délégations des pays suivants :

Belgique	Congo-Brazzaville	Mali	Tchad
Bénin	Côte d'Ivoire	Maroc	Togo
Burkina Faso	Djibouti	Maurice	Tunisie
Burundi	Egypte	Mauritanie	Vietnam
Canada	France	Niger	
Canada-Québec	Gabon	République	
Canada-Nouveau-Brunswick	Guinée	centrafricaine	
Cambodge	Guinée-Bissau	Rwanda	
Cameroun	Guinée équatoriale	São Tomé et	
Cap-Vert	Haïti	Principe	
Communauté française de Belgique	Laos	Sénégal	
Comores	Liban	Seychelles	

Article 5, 2^e paragraphe : « Les pays membres du Sommet composent le Conseil permanent de la Francophonie. Les chefs d'Etat et de gouvernement y délèguent leurs représentants personnels dûment accrédités. »

Seraient en conséquence supprimées les deux phrases suivantes du paragraphe 2 de l'article 5 de la Charte.

DISCOURS DU RAPPORTEUR DE LA CONFERENCE

**Rapport de S.E. M. Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec**

Madame la présidente,
Mesdames, messieurs les chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames, messieurs les chefs de délégation,
Chers amis,

Je veux, comme rapporteur, me faire l'écho de tous ceux qui ont souligné la chaleur de l'accueil que nous avons reçu, la rigueur de la préparation de nos délibérations et la qualité des contributions intellectuelles de ceux à qui nous devons ce Sommet. Je veux nommer le président de la République socialiste du Vietnam, son gouvernement, le peuple vietnamien et vous, madame la présidente, qui avez dirigé ces travaux de main de maître, sans oublier bien sûr le président du Conseil permanent de la Francophonie pour son excellent travail.

Ainsi que l'usage le requiert, le compte rendu détaillé de nos travaux sera déposé à la présidence dans les meilleurs délais. Toujours en conformité avec notre mode de fonctionnement, il sera soumis à l'approbation de la Conférence ministérielle de février. Vous me permettrez de résumer ici l'essentiel de nos débats et décisions.

Après le Sommet de Cotonou, mon prédécesseur dans cette tâche, le président de la République française, avait utilisé un mot pour qualifier nos travaux, le mot « fraternels ». Il parlait d'une rencontre où nous nous étions donné le mandat de réinventer, ensemble, la Francophonie.

Dans les deux ans qui se sont écoulés, puis ici à Hanoi, nous avons accompli cette tâche. Dorénavant, la Francophonie ne sera jamais plus la même. Nous avons fait preuve ici d'innovation, je dirais d'audace.

Nous avons outillé la Francophonie pour l'avenir, en l'engageant résolument sur la piste de l'économie et en la branchant définitivement sur les inforoutes. Nous avons rénové nos instances pour que la Francophonie occupe une place forte dans la mondialisation, grâce à une voix et à un visage compétents et respectés, grâce aussi à une volonté nouvelle d'agir auprès des organisations internationales et de s'ouvrir aux autres groupes linguistiques et culturels. Et, dans notre déclaration comme dans notre plan d'action, nous avons donné à la Francophonie politique un cap, celui de la démocratisation, de la promotion des droits de la personne, des peuples et des minorités.

Bref, à Hanoi, nous avons équipé la Francophonie pour le passage au troisième millénaire. Il nous incombe maintenant, à chacun d'entre nous, d'être à la hauteur des tâches que nous nous sommes fixé.

Je dis bien « chacun d'entre nous » car, me référant à la « solidarité » qui, conformément au souhait de nos hôtes vietnamiens, a constitué une dimension importante de nos débats, nous aurons tous, dans deux ans, à mesurer le chemin parcouru. Il n'appartient pas à quelques-uns seulement, les opérateurs par exemple, de transformer nos résolutions en réalités. La responsabilité de la mise en œuvre du Plan d'action que nous venons d'adopter, en appui à l'importante Déclaration de Hanoi, doit être collective et partagée. C'est le gage de son succès.

Pour y arriver et bien mobiliser toutes nos énergies et toutes nos ressources, nous avons complété de deux façons une importante réforme de nos institutions qui donne à notre communauté sa pleine capacité d'action.

D'abord, dans un souci de cohérence et d'efficacité, nous avons chargé le Conseil permanent de la Francophonie du rôle clé de Conseil d'administration de notre Agence. Ce conseil sera formé, pour reprendre l'expression du président du Sénégal, monsieur Abdou Diouf, de « tous les représentants personnels dûment accrédités par leurs chefs d'Etat et de gouvernement ». Nous demandons à la Conférence ministérielle de la Francophonie d'adopter dès aujourd'hui les amendements à la Charte de la Francophonie.

Ensuite, nous avons élu, voilà quelques instants, le premier secrétaire général de la Francophonie, monsieur Boutros Boutros-Ghali, personnalité politique de premier plan dotée d'une vaste expérience internationale et reconnue sur les cinq continents. Grâce à cette nouvelle fonction et à son illustre titulaire, la Francophonie pourra mieux faire entendre sa voix dans les débats cruciaux qui animeront un monde de plus en plus interconnecté.

Notre communauté est maintenant forte de deux membres supplémentaires, la Moldavie et São Tomé et Príncipe, ainsi que de trois observateurs, la Pologne, l'Albanie et la Macédoine. Ainsi, la Francophonie multiplie les points d'ancrage en Europe centrale et orientale, régions qui ont conservé un attachement constant à la langue française. C'est dans cet esprit d'ouverture à de nouvelles régions que la Conférence a donné un avis favorable à la candidature du Liban pour le Sommet de 2001 et a pris acte du retrait de la candidature d'Haïti et de la Roumanie.

Quand, en 1999, nous nous retrouverons à Moncton, à l'invitation de nos frères et de nos sœurs d'Acadie – que nous saluons ici tout particulièrement –, il faudra nous demander si nous avons été fidèles à nos décisions et à nos ambitions.

Dans deux ans, nous serons satisfaits si, comme nous l'avons décidé ici, l'ensemble de la Francophonie a pris le virage de l'économie. Le Premier ministre de Maurice nous a rappelé que « la dimension économique est une composante incontournable de la coopération francophone qui compte un vaste marché d'un demi milliard d'hommes ». La réalisation tangible de cet espace économique reste suspendue aux volontés politiques des Etats membres. Dans le biennium, nos ministres de l'Economie devront avoir fait preuve de volonté politique en élaborant un plan d'action qui associe les secteurs public et privé, l'économie de marché et l'économie sociale. Nos ministres de l'Education se seront réunis dans le cadre des assises de la formation professionnelle et technique pour offrir à un plus grand nombre de nos citoyens et de nos jeunes les connaissances indispensables à leur mieux-être.

Nous pourrons nous féliciter, dans deux ans, si la présence du français sur les inforoutes a connu une accélération significative. Pour y arriver, il faudra que le Plan d'action de Montréal ait été

mis en œuvre et que des moyens financiers suffisants aient été affectés afin de développer des contenus en français, des contenus universitaires, commerciaux, culturels, patrimoniaux, afin d'équiper et de former ceux qui n'ont pas facilement accès à ces nouvelles technologies et, enfin, d'assurer une veille qui nous permette de nous tenir à la pointe du progrès. Une mise en garde s'impose. Il y a danger, dans ce secteur, d'accentuer les écarts entre le Sud et le Nord. Les inforoutes doivent être un instrument de démocratisation et, pour y arriver, le maître mot est « accessibilité ».

Lorsque nous nous retrouverons, dans deux ans, nous serons satisfaits si la démocratie, l'Etat de droit, les droits de la personne, des peuples, des femmes et des minorités ont nettement progressé dans notre communauté. En mettant en œuvre notre plan d'action, nous devons avoir disséminé dans un plus grand nombre de pays la culture de la démocratie, en aval et en amont des scrutins. Nous devons avoir aidé au renforcement des institutions judiciaires et juridiques. Et, comme nous y invite le Canada, nous devons avoir participé à la mise en place d'un tribunal international pénal permanent qui constituera un progrès pour l'Etat de droit.

Nous pourrions conclure que nous avons bien travaillé, dans deux ans, si nous avons mis les femmes, les enfants et les hommes de nos pays au centre de notre coopération, s'ils connaissent ainsi une plus grande justice sociale, profitent d'un meilleur développement économique. Car il est vrai que, comme l'indiquait notre collègue suisse, développement économique et démocratie vont de pair. La démocratie fleurit le mieux là où des conditions favorables sont réunies. Plusieurs autour de cette table l'ont expliqué : l'accès à l'emploi et, plus encore, l'accès à l'éducation sont les fondations sur lesquelles peut se construire une vie démocratique solide. *A contrario*, un corps social fragilisé par l'analphabétisme et par le chômage des jeunes pourra plus difficilement réussir sa construction démocratique.

Au cours des 24 mois à venir, il n'est pas impossible que, dans tel ou tel pays, une crise éclate qui nécessite l'intervention humanitaire ou politique de la Francophonie. Nous devons savoir être au rendez-vous. Notre crédibilité se construira, pour beaucoup, sur la rapidité, l'habileté et la qualité de nos réactions aux situations de crise.

Il se peut aussi que, dans le biennium qui vient, la démocratie trébuche, chez un de nos membres, que l'Etat de droit accuse un recul. Nos instances responsables devront avoir été saisies rapidement de ces situations, devront avoir envisagé l'ensemble des mesures propres à assurer le rétablissement des droits et de la démocratie, en ayant toujours le souci de maintenir le dialogue.

Dans le passé, la Francophonie a su guider certains de ses membres vers la démocratie. Elle doit le faire dorénavant encore plus et encore mieux. A l'heure où elle devient pleinement politique, en adoptant la Déclaration et le Plan d'action de Hanoi, elle doit accepter formellement un fait nouveau : la Francophonie est gardienne de valeurs et de principes démocratiques. Cela lui confère une responsabilité et un devoir, en son sein et face au monde.

Les succès de la Francophonie se mesureront aussi par les progrès que notre langue aura enregistrés dans les écoles de village et de quartier, au Nord comme au Sud. Nous avons entendu le sévère diagnostic établi par le président de la République de Côte d'Ivoire, monsieur Bédié, qui s'inquiète de la difficile transmission du français dans les écoles primaires et secondaires. Notre déclaration accorde la priorité au secteur de l'éducation et de la formation. Nos instances

et notre nouvel administrateur général devront s'assurer que, dans les deux ans qui viennent, notre coopération contribue à un réel redressement dans l'enseignement.

Nous aurons du travail à accomplir à la base, nous devons aussi avoir occupé le terrain au sommet. Nous jugerons, dans deux ans, la place que le français aura gagnée ou conservée dans les grandes organisations internationales. Le plan d'urgence que nous aurons mis en œuvre à l'appel de la France devra avoir donné ses premiers effets, dans les grandes manifestations internationales et dans les lieux où se décident maintenant les normes et les signes du troisième millénaire.

Entre nous, et pour la promotion de notre culture commune, nous devons, dans les meilleurs délais, avoir ouvert les portes d'un véritable espace culturel francophone en réduisant les entraves à la libre circulation des créateurs, des produits et des services culturels. C'est l'objectif de la convention sur la culture dont notre ami Jean-Louis Roy a posé les jalons. Et je voudrais dire un mot pour souligner la compétence et la remarquable contribution de Jean-Louis Roy à la vie de notre communauté. Merci et bravo.

Présente au monde, soucieuse de la vitalité de sa langue et de sa culture, forte d'une personnalité politique réaffirmée, la Francophonie devra avoir construit des ponts, d'ici deux ans, vers d'autres organisations multilatérales, vers d'autres groupes linguistiques attachés, comme nous le sommes, à la diversité linguistique et culturelle. Le président du Cap-Vert nous indiquait dans son intervention que la double appartenance de son pays à la Francophonie et à la Lusophonie, loin d'être contradictoire, pouvait préfigurer une alliance prometteuse. Qu'on le veuille ou non, la globalisation est à nos portes. Il nous incombe d'y faire triompher la diversité. Nous ne sommes pas seuls dans ce combat. Nous avons, dans la latinité et ailleurs, des centaines de millions d'alliés. La Francophonie, dirigée par son nouveau secrétaire général, doit prendre les devants et animer une grande solidarité qui assurera la préservation des cultures, la richesse du patrimoine, l'utilisation des grandes langues qui portent de grandes civilisations et enrichissent le dialogue des nations.

Madame la présidente, au cours de ces trois jours, nous avons travaillé sous votre présidence éclairée et habile. Vous avez réussi à contenir nos penchants fort francophones pour la dissertation et la digression, sans trop user de l'instrument de discipline que vous a légué en début de séance votre prédécesseur à cette fonction, monsieur le président Kérékou.

Le succès des travaux que vous avez présidés doit également beaucoup au dévouement du personnel et des collaborateurs du Secrétariat des instances, dont nous pouvons applaudir le professionnalisme.

Je suis assuré, madame la présidente, de me faire l'interprète de tous autour de cette table en vous remerciant sincèrement et, par votre intermédiaire, en remerciant le gouvernement de la République socialiste du Vietnam pour la cordialité et l'efficacité qui ont prévalu tout au long de ces journées.

Je vous remercie de votre attention.

DISCOURS A LA SEANCE DE CLOTURE

**Allocution de clôture de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam**

Mesdames et messieurs les chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation,
Honorables invités,
Chers amis,

Après trois jours de travail intense, nous sommes parvenus au terme des travaux de la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Tous les points à l'ordre du jour ont été bien traités.

La Conférence a entériné trois documents importants : la Déclaration de Hanoi, le Plan d'action et la Charte de la Francophonie, et élu le secrétaire général de la Francophonie. Les résultats nous permettent d'affirmer que la septième Conférence est couronnée de succès et marque un tournant important dans la vie de la Francophonie. Permettez-moi, en ma qualité de représentant du pays hôte, d'exprimer en votre nom les félicitations les plus chaleureuses pour ce grand succès.

Je voudrais remercier sincèrement Son Excellence monsieur Lucien Bouchard d'avoir présenté, en sa qualité de rapporteur, l'excellent rapport de nos travaux, caractérisé par la clarté et la concision.

A cette conférence, nous réaffirmons notre attachement à la paix, à la solidarité ainsi qu'au renforcement de la coopération entre nos pays membres et à la promotion de programmes d'action concrets au moyen d'une collaboration étroite entre les diverses institutions communautaires.

La Conférence a consacré le temps qu'il fallait aux débats sur la coopération et le développement économiques, postulat indispensable à la pérennité et à l'épanouissement de la Francophonie. En même temps, elle a mis l'accent sur l'importance d'une intégration internationale et régionale et elle a réaffirmé les nécessaires éradication de la famine et de la pauvreté, création d'emplois et élimination des risques de tension et de conflits. A cet effet, la communauté se propose de promouvoir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

La Conférence a examiné et entériné les décisions relatives aux institutions communautaires. Nous avons élu le premier secrétaire général en la personne de Son Excellence monsieur Boutros Boutros-Ghali, à qui nous apporterons tout le concours nécessaire dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée.

Nous sommes fermement convaincus que la Déclaration de Hanoi et le Plan d'action guideront toute notre action pendant les deux années à venir.

Qu'il me soit permis de remercier tous les gouvernements et toutes les institutions pour nous avoir aidés à l'organisation de ce septième Sommet.

J'aimerais enfin remercier l'ensemble du personnel administratif et technique vietnamien et étranger d'avoir contribué au déroulement satisfaisant de nos travaux.

Le Canada-Nouveau-Brunswick, notre ami et frère, a bien voulu reprendre le flambeau pour organiser le prochain Sommet de la Francophonie en 1999. Je le félicite pour la confiance qu'il mérite d'organiser le huitième Sommet – événement important qui devrait engager résolument notre communauté dans le troisième millénaire.

Au nom de l'Etat et du peuple vietnamiens, je vous remercie encore une fois et vous souhaite mes meilleurs vœux et un bon retour dans votre pays.

Je déclare clos les travaux de la septième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

AUTRES INTERVENTIONS

**Toast de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
au dîner d'Etat offert à l'occasion de la Conférence
des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage**

Palais présidentiel, le 14 novembre 1997

Excellences, mesdames les premières dames,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Qu'il me soit permis, au nom du gouvernement et du peuple vietnamiens, de saluer chaleureusement les chefs d'Etat et de gouvernement, les chefs de délégation, leurs conjoints, le représentant personnel du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et celui de la Présidence du Groupe des pays non alignés ainsi que les honorables invités et les amis qui sont venus à Hanoi participer au septième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage et qui apportent au peuple vietnamien les sentiments précieux des peuples des pays membres.

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons, honorables invités venant des pays frères d'Afrique – terre certes lointaine mais très proche de notre peuple –, d'Europe, d'Amérique et d'Océanie – continents de jour en jour mieux connus des Vietnamiens grâce à des échanges multipliés entre notre pays et les vôtres – ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales qui, par leur coopération et leur assistance, soutiennent le Vietnam dans de nombreux domaines. Nous sommes particulièrement ravis de saluer nos voisins, le Laos et le Cambodge, qui participent à la Conférence.

L'Etat et le peuple vietnamiens apprécient hautement le choix que la communauté francophone a fait de confier au Vietnam l'accueil du septième Sommet. Ce choix est à la fois pour nous une grande fierté et une responsabilité. Votre présence à Hanoi, Excellences et chers amis, est un honneur pour le peuple vietnamien en général, et pour la population de Hanoi en particulier.

J'espère que pendant votre séjour, vous aurez l'occasion de mieux connaître le Vietnam et son peuple. Vous verrez ainsi les fruits récoltés grâce à la persévérance de nos efforts pour surmonter de grandes difficultés et épreuves dans la reconstruction du pays après des décennies de guerre. J'ose croire que les traditions d'hospitalité du peuple vietnamien vous laisseront les meilleures impressions.

Mesdames et messieurs,

Après une journée de travail animé et efficace, avec la première séance plénière marquée de contributions actives et de haut niveau des chefs d'Etat et de gouvernement, des chefs de délégation et des hauts représentants, nous pouvons affirmer que notre conférence sera un grand succès.

Dans l'ambiance de fête amicale, je vous propose de lever votre verre à la nouvelle consolidation et au meilleur développement de la communauté des pays ayant le français en partage, au succès du septième Sommet de la Francophonie, à la santé des chefs d'Etat et de gouvernement, des chefs de délégation et de leurs conjoints ainsi qu'à la santé de vous tous présents ce soir.

**Réponse de S.E. M. Abdou Diouf
Président de la République du Sénégal
au toast de S.E. M. Tran Duc Luong
Président de la République socialiste du Vietnam
Hanoi, le 14 novembre 1997**

C'est un très grand honneur qui m'est fait ce soir, celui de prendre la parole en votre nom, messieurs les présidents, messieurs les chefs de gouvernement, mesdames, messieurs les ministres, les chefs de délégation, pour répondre au toast que vient de nous adresser Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam. Je vous en remercie infiniment.

Monsieur le président,

Au nom de tous et en mon nom personnel, je me fais un devoir – très agréable, à n'en pas douter – de vous présenter nos remerciements les plus chaleureux pour l'accueil somptueux que vous nous avez réservé à notre arrivée dans votre grand et beau pays et pour les délicates marques d'attention dont vous nous entourez depuis lors. Pour nombre d'entre nous, nous étions impatients de vous connaître chez vous. J'ai dit « chez vous » parce que nous vous connaissons déjà chez nous, où nous comptons de nombreux amis vietnamiens. L'histoire a provoqué notre rencontre. Elle la pérennise dans la paix et la fraternité.

Nous voici donc au milieu de ce grand peuple qui, depuis des siècles, a forgé sa personnalité, b,ti une civilisation qu'il a fortifiée à travers les épreuves du passé et du présent et que sa culture multiséculaire garde précieusement et fait vivre intensément. Cette culture est admirablement symbolisée par le logo du Sommet de Hanoi, le septième de la Francophonie. Que vous ayez associé le « Temple de la littérature » à la Francophonie prouve à quel point votre ouverture au monde est étroitement liée à votre enracinement dans vos valeurs de civilisation et dans votre culture nationale. Cette démarche vous rapproche encore plus des autres pays francophones, en dépit de la distance qui vous sépare de la plupart d'entre eux. Les pères fondateurs de la Francophonie, parmi lesquels il me plaît de saluer avec un infini respect mon illustre prédécesseur le président Léopold Sédar Senghor, ne pensaient pas autrement.

Créé vers 1070, le Van Miéu est un temple élevé à la gloire des plus brillants lettrés de la nation. Des stèles érigées en 1484 portent les noms des docteurs. Leurs visages figés dans la pierre bravent les siècles, les guerres et les dominations. Ils donnent aux générations présentes et futures des leçons de vertu, de courage, de dignité et tiennent en éveil les consciences. Au monde, ils apprennent que l'éducation, la culture et le savoir sont au-dessus des aléas politiques et économiques et donnent à la vie cette qualité et ce plus sans lesquels elle ne vaudrait pas la peine d'être vécue. C'est un objet de méditation pour le temps présent.

Nous devons donc porter une grande attention à nos cultures respectives et promouvoir une véritable politique culturelle francophone. Il y a à cela plusieurs raisons qui viennent s'ajouter à celle de l'enracinement que j'évoquais tout à l'heure. D'abord, parce que la Francophonie est

née de la langue pour s'étendre à la culture. Ensuite, parce que la culture est inséparable du développement et du progrès économique : elle a une dimension économique qu'il est indispensable de prendre en compte. Enfin, parce que la diversité culturelle est nécessaire au monde. La circulation des créateurs et de leurs œuvres doit être facilitée, en dépit des règles qui la contraignent. Les pays de la Francophonie du Nord comme du Sud doivent faire un effort d'imagination sur ce problème de la plus haute importance pour l'avenir de notre cause commune.

Sous l'éclairage que voilà, il n'est pas étonnant que le Vietnam soit membre à part entière de la communauté francophone. Depuis 1979, il participe aux travaux de l'Agence de coopération culturelle et technique et profite de ses actions dans les domaines les plus variés, ceux de la Francophonie. Le Vietnam n'a pas manqué un seul Sommet depuis 1986. Il accueille à Hô Chi Minh-Ville, depuis 1993, le Centre régional pour l'enseignement du français en Asie-Pacifique.

Sa coopération avec l'Aupelf-Uref n'est pas en reste : de 1988 à 1996, 4 800 étudiants sont concernés par les programmes de l'Université francophone et, à l'ouverture de l'année scolaire 1997-1998, 15 000 élèves et plus de 415 professeurs, dont 355 enseignent le français, seront à pied d'œuvre. C'est un début prometteur qui, espérons-le, connaîtra par la suite de grands succès.

Si je cite ces faits et ces chiffres, c'est pour montrer combien le Vietnam est engagé dans la Francophonie. En vérité, celle-ci peut être considérée comme une composante du Doi Moi, cette politique du Renouveau indissociable du processus de réforme économique dans lequel le pays est engagé. Elle est un plus en Asie du Sud-Est, une région anglophone.

La Francophonie offre encore au Vietnam un cadre propice pour renforcer ses liens de solidarité avec les pays membres. Certes, avec l'Afrique, il y a très peu de relations bilatérales. Mais il ne tient qu'à nous de les développer. Au Sénégal, nous y sommes disposés. A ce propos, il convient de savoir qu'au moment de son indépendance, notre pays importait du riz du Vietnam. Aujourd'hui, grâce à une convention tripartite entre nos deux gouvernements et la FAO, des experts vietnamiens se trouvent au Sénégal pour la mise en œuvre d'un programme spécial de sécurité alimentaire.

D'autre part, les nouvelles technologies de la communication de l'information devraient faciliter nos contacts. Le Forum francophone des affaires s'est réuni à Hô Chi Minh-Ville le mois dernier. Les opérateurs économiques se sont rencontrés. J'espère qu'ils ont fait de bonnes affaires et qu'ils ont échangé leurs adresses électroniques pour commercer sur le Net, tant il est vrai que la Francophonie ne peut prospérer que par le développement et l'activité économique qui lui est liée. Comme je le disais, il y a deux ans à Cotonou, les domaines qui sont les siens constituent « la combinatoire du développement », pour autant qu'on veuille bien en saisir la dimension économique.

Je sais que je partage avec vous ce sentiment. Voilà pourquoi je suis convaincu que nous aurons tous à cœur, ici encore, d'adopter des projets qui, en renforçant la solidarité qui unit nos pays, nous permettront, selon une généreuse expression du président Jacques Chirac, de « contribuer à l'émergence d'un monde multipolaire harmonieux ».

Je ne voudrais pas conclure sans évoquer la prestigieuse et légendaire figure du président Hô Chi Minh. Il a légué aux fils et aux filles de ce pays un précieux héritage : l'indépendance et la souveraineté du Vietnam unifié. Il ne fait aucun doute qu'il sera jalousement conservé et que le peuple vietnamien le fera fructifier.

Mesdames, messieurs,

Je vous invite à lever vos verres à la santé de Son Excellence monsieur Tran Duc Luong, président de la République socialiste du Vietnam, au succès du gouvernement vietnamien, à l'amitié entre le peuple vietnamien et les autres peuples francophones, ses partenaires en Francophonie réunis ce soir autour de vous, monsieur le président, à la coopération francophone et à la Francophonie.